This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

**Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

**About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

B 49920 6

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

DC
611
.C51
A4

# BULLETIN ET MÉMOIRES

DE LA

# SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE

DE LA CHARENTE

Digitized by Google

Angoulême. - Imp. L. Coquemard et Cie

Digitized by Google

# BULLETIN

ET

# MÉMOIRES

DE LA

## SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

ET HISTORIQUE

## DE LA CHARENTE

BIBLIOTHÈQUE DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE L'OISE

ANNÉE 1903-1904

SEPTIÈME SÉRIE — TOME IV

A ANGOULÊME

CHEZ E. CONSTANTIN

*Libraire de la Société archéologique et historique de la Charente*

RUE DES POSTES, Nos 9 ET 11

MCMV

Digitized by Google

La Société n'accepte en aucune manière la solidarité des opinions émises dans les travaux insérés au *Bulletin*.

(Article 21 du Règlement)

Digitized by Google

Drumming
Nijhoff
10-9-26
13603

# AVANT-PROPOS

## ÉTAT

### DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE

### DE LA CHARENTE

### AU 31 OCTOBRE 1904

### BUREAU DE 1903

MM.

*Président.* — Gustave CHAUVET.
*Vice-Président.* — L'abbé J. NANGLARD.
*Secrétaire.* — Jules de LA MARTINIÈRE.
*Secrétaire adjoint.* — A. GUÉRIN-BOUTAUD.
*Trésorier.* — François-Gustave BASTIER.
*Conservateur du Musée.* — Émile BIAIS.
*Conservateur adjoint et Bibliothécaire.* — Paul MOURIER.

### BUREAU DE 1904

MM.

*Président.* — Gustave CHAUVET.
*Vice-Président.* — L'abbé J. NANGLARD.
*Secrétaire.* — Jules de LA MARTINIÈRE.
*Secrétaire adjoint.* — A. GUÉRIN-BOUTAUD.
*Trésorier.* — François-Gustave BASTIER.
*Conservateur du Musée.* — Émile BIAIS.
*Conservateur adjoint et Bibliothécaire.* — Paul MOURIER.

Digitized by Google

# ÉTAT DES PRÉCÉDENTS BUREAUX

DE LA SOCIÉTÉ.

## PRÉSIDENTS.

22 août 1844 — 22 déc. 1861. Ch. de Chancel, ✻.
8 janv. 1862. — 2 oct. 1868. Gellibert des Seguins ✻, O. I.
16 déc. 1868 — 11 août 1877. G. Babinet de Rencogne.
12 déc. 1877 — 10 déc. 1879. J. Castaigne, O. A.
10 déc. 1879 — 14 déc. 1881. A.-F. Lièvre, ✻, O. I.
14 déc. 1881 — 12 déc. 1883. Paul de Fleury.
12 déc. 1883 — 9 déc. 1885. G. Chauvet, O. I.
9 déc. 1885 — 8 déc. 1886. A.-F. Lièvre, ✻, O. I.
8 déc. 1886 — 10 déc. 1890. Paul de Fleury.
19 déc. 1890 — 12 déc. 1894. Daniel Touzaud.
12 déc. 1894 — 9 déc. 1896. G. Chauvet, O. I.
8 déc. 1896 — 13 déc. 1899. Paul de Fleury.
13 déc. 1899 — 10 déc. 1902. Daniel Touzaud.
10 déc. 1902 — . . . . . G. Chauvet.

## VICE-PRÉSIDENTS.

22 août 1844 — 13 août 1853. Jean-Cl.-Zadig Rivaud, ✻.
4 janv. 1856 — 8 janv. 1862. François Marvaud.
8 janv. 1862 — 14 déc. 1864. Eusèbe Castaigne.
14 déc. 1864 — 18 déc. 1867. Claude Gigon.
18 déc. 1867 — 29 déc. 1874. Amédée Callandreau.
17 fév. 1875 — 12 déc. 1877. Joseph Castaigne.
12 déc. 1877 — 10 déc. 1879. A.-F. Lièvre, ✻, O. I.
10 déc. 1879 — 14 déc. 1881. Paul de Fleury.
14 déc. 1881 — 12 déc. 1883. G. Chauvet, O. I.
12 déc. 1883 — 9 déc. 1885. Joseph Castaigne.
9 déc. 1885 — 8 déc. 1886. Paul de Fleury.
8 déc. 1886 — 12 déc. 1888. Daniel Touzaud.
12 déc. 1888 — 10 déc. 1890. Georges Malard, O. I.
10 déc. 1890 — 14 déc. 1892. G. Chauvet, O. I.
14 déc. 1892 — 12 déc. 1894. Boissonnade, O. I.
12 déc. 1894 — 9 déc. 1896. Paul de Fleury.
9 déc. 1896 — 8 déc. 1897. Georges Malard, O. I.

Digitized by Google

8 déc. 1897 — 13 déc. 1899. Daniel Touzaud.
13 déc. 1899 — 11 déc. 1901. Jean George, ✻.
11 déc. 1901 — 10 déc. 1902. Jules Baillet.
10 déc. 1902 — ..... L'abbé J. Nanglard.

PRÉSIDENTS HONORAIRES.

2 janv. 1887 — 14 oct. 1898. A.-F. Lièvre, ✻, O. I.
14 fév. 1900 — ..... Paul de Fleury.

VICE-PRÉSIDENT HONORAIRE.

14 éc. 1864 — 26 nov. 1866. Eusèbe Castaigne.

SECRÉTAIRES

22 août 1844 — 7 janv. 1859. Eusèbe Castaigne.
7 janv. 1859 — 5 nov. 1862.. Edmond Sénemaud.
28 janv. 1863 — 16 déc. 1868. G. Babinet de Rencogne.
16 déc. 1868 — 8 nov. 1871. A. Trémeau de Rochebrune.
13 déc. 1871 — 11 déc. 1872. Eugène Carissan.
8 janv. 1873 — 13 oct. 1874. L'abbé Jules Denise.
22 déc. 1874 — 12 déc. 1877. A.-F. Lièvre, ✻, O. I.
12 déc. 1877 — 10 déc. 1884. Abel Sazerac de Forge.
10 déc. 1884 — 10 juin 1885. Puymoyen.
9 déc. 1885 — 12 déc. 1894. Alfred Warisse, O. A.
12 déc. 1894 — 13 déc. 1899. Jean George. ✻.
13 déc. 1899 — 11 déc. 1901. Jules Baillet.
11 déc. 1901 — ..... J.-M. de La Martinière.

SECRÉTAIRES ADJOINTS.

22 août 1844 — déc. 1858.... Paul Sazerac de Forge.
Déc. 1858 — 8 août 1860. Alexis de Jussieu.
5 déc. 1860 — 14 déc. 1864. Caude Gigon.
14 déc. 1864 — 4 févr. 1867. Henri Léridon.
18 dec. 1867 — 16 déc. 1868. A. Trémeau de Rochebrune.
16 déc. 1868 — 12 déc. 1877. Émile Biais.
12 déc. 1877 — 13 nov. 1878. Adolphe Pichon.
11 déc. 1878 — 14 déc. 1881. G. Chauvet, O. I.
14 déc. 1881 — 13 déc. 1882. Sardou.
13 déc. 1882 — 10 déc. 1884. Émile Puymoyen.
10 déc. 1884 — 9 déc. 1885. A. Warisse. O. A.
9 déc. 1885 — 12 déc. 1888. G. Malard, O. I.

Digitized by Google

12 déc. 1888 — 12 déc. 1894. Henri Deserces.
12 déc. 1894 — 8 janv. 1896. Léon Triou.
12 févr. 1896 — 8 déc. 1897. Maurice Mouchère.
8 déc. 1897 — 12 déc. 1900. Maurice d'Auteville.
12 déc. 1900 — 11 déc. 1901. J.-M. de La Martinière.
11 déc. 1901 — . . . . . A. Guérin-Boutaud.

TRÉSORIERS.

22 août 1844 — 29 déc. 1853. Alexis Callaud.
Mars 1854 — 4 févr. 1867. Adhémar Sazerac de Forge.
18 déc. 1867 — 17 mars 1874. Georges Mathé-Dumaine.
Une commission composée de MM. Briand, Du Maroussem et Joseph Castaigne, a administré les finances de la Société depuis le 22 avril 1874 jusqu'au 23 décembre de la même année.
23 déc. 1874 — 9 déc. 1896. Jules Callaud.
9 déc. 1896 — . . . . . F.-G. Bastier.

TRÉSORIER HONORAIRE.

10 févr. 1897 — 3 oct. 1901. Jules Callaud.

CONSERVATEURS DU MUSÉE ET BIBLIOTHÉCAIRES.

10 août 1844 — 20 mai 1856. John Bolle.
Janv. 1857 — 14 nov. 1864. Trémeau de Rochebrune.
14 nov. 1864 — 26 nov. 1866. Eusèbe Castaigne.
17 déc. 1866 — 12 déc. 1877. Joseph Castaigne.
12 déc. 1877 — . . . . . Émile Biais.

CONSERVATEURS ADJOINTS DU MUSÉE ET BIBLIOTHÉCAIRES.

2 août 1844 — janv. 1857. Trémeau de Rochebrune père.
Il n'y a pas eu de conservateur adjoint depuis 1857 jusqu'en 1866.
17 déc. 1866 — 31 déc. 1874. Frédéric de Chergé.
14 avril 1875 — 14 déc. 1881. V. Sauquet.
14 déc. 1881 — 10 déc. 1884. A. Warisse, O. A.
10 déc. 1884 — 14 déc. 1895. Albert Cochot, O. A.
11 déc. 1895 — 9 déc. 1896. Maurice d'Auteville.
9 déc. 1896 — . . . . . Paul Mourier.

Digitized by Google

# MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

## I. — MEMBRES HONORAIRES.

MM.

Le Ministre de l'Instruction publique.
Le Ministre de l'Intérieur.
L'Inspecteur des monuments historiques de France.
Le Secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

} En vertu de l'art. 5 du règlement.

1865. (1) DELISLE (Léopold), C. ✻. O. I., membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres, administrateur général directeur de la Bibliothèque Nationale, 8, rue Neuve-des-Petits-Champs, à Paris.

1890. OUVAROFF (la comtesse), née princesse Scherbatoff, président de la Société impériale archéologique de Moscou, à Moscou.

1891. LASTEYRIE (comte Robert de), membre de l'Institut, rue du Pré-aux-Clercs, 10 *bis*, à Paris.

## II. — MEMBRES TITULAIRES.

MM.

Le Préfet de la Charente.
L'Évêque d'Angoulême.
Le maire de la ville d'Angoulême (2).
Le Président du Consistoire de l'Église réformée.
L'Architecte diocésain.

} En vertu de l'art. 4 du règlement.

1876. (1) ARCHAMBAUD (Daniel), négociant, à Châteauneuf (Charente).

(1) Les dates placées en avant des noms des sociétaires indiquent l'année de leur admission.
(2) Un volume est déposé chaque année à la Bibliothèque de la ville d'Angoulême.

Digitized by Google

MM.

1869. Augeraud (l'abbé), O. I., aumônier du lycée, à Angoulême.

1886. Auteville (Maurice d'), ancien secrétaire-adjoint de la Société, 41, rue Louis-Desbrandes, à Angoulême.

1877. Babinet de Rencogne (Pierre), 47, rue du Minage, à Angoulême.

1897. Baillet (Jules), agrégé de lettres, ancien vice-président de la Société, 47, rue d'Illiers, Orléans (Loiret).

1897. Barbaud (Georges-Raymond), O. A., architecte, 28, rempart Desaix, à Angoulême.

1890. Bastier (François-Gustave), ancien notaire, trésorier de la Société, 6, rue du Petit-Saint-Cybard, à Angoulême.

1904. Bérard (Dr), rue d'Iéna, à Angoulême.

1890. Bermond (Alexandre), négociant, boulevard de Caudéran, à Bordeaux (Gironde).

1863. Biais (Emile), O. I., archiviste et bibliothécaire de la ville, conservateur du Musée de la Société, 34, rempart de l'Est, à Angoulême.

1887. Blanchet (l'abbé J.-P.-G.), chanoine honoraire, supérieur honoraire de l'École Saint-Paul, ancien archiprêtre de Barbezieux, aumônier de la Providence.

1904. Bodin, imprimeur, rue de la Poste, à Angoulême.

1891. Boilevin (Abel), 29, rue du Minage, à Angoulême.

1902. Boitaud, libraire, place du Mûrier, à Angoulême.

1887. Boiteau (Léonce), négociant, 25, place de la Commune, à Angoulême.

1889. Bonhomme de Montégut (Henri), ancien magistrat, au château des Ombrais, par La Rochefoucauld (Charente).

1889. Bourdier (l'abbé), curé-doyen de Saint-Jacques de L'Houmeau, à Angoulême.

1878. Bourdin (Marcel), avocat, 41, rue d'Iéna, à Angoulême.

1879. Bourdin (Henri), greffier en chef du tribunal civil, 10, rue de la Préfecture, à Angoulême.

1902. Bourrut-Lacouture (Lémerie), 24, rue des Trois-Fours, à Angoulême.

Digitized by Google

MM.

1867. Bremond d'Ars-Migré (le marquis Anatole de), ✻, chevalier de Malte et de Saint-Sylvestre, conseiller général du Finistère, ancien président de la Société archéologique de la Loire-Inférieure, associé correspondant de la Société des Antiquaires de France, au château de La Porte-Neuve, par Riec (Finistère).

1890. Buirette de Verrières (Maximilien), à Tours (Indre-et-Loire).

1893. Cagnion (Adolphe), négociant, conseiller général de la Charente, à Blanzac (Charente).

1887. Callandreau (Amédée), notaire, 45, boulevard Denfert-Rochereau, à Cognac.

1896. Callaud (Georges), rue du Boulet-Rouge, aux Sables d'Olonne.

1902. Callaud (Jacques), ancien officier de haras, rue de Pologne, Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise).

1903. Chambre (l'abbé Alexandre), curé de Jauldes.

1898. Chaumet (l'abbé), vicaire général, hôtel de l'Évêché, à Angoulême.

1869. Chauvet (Gustave), O. I., lauréat de l'Institut, correspondant du Ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques et scientifiques, président de la Société, notaire à Ruffec.

1890. Chergé (Ferdinand de), à La Fayolle, par Nanteuil-en-Vallée (Charente).

1901. Chevalier (l'abbé), curé de Verteuil (Charente).

1896. Chevrou (Gaston), banquier, conseiller d'arrondissement, à Barbezieux.

1882. Cochot (Albert), O. A., architecte de la ville d'Angoulême, ancien bibliothécaire de la Société, 75, rempart du Nord, à Angoulême.

1897. Constantin (Eugène), libraire, 9, rue des Postes, à Angoulême.

1883. Coquemard (Louis), imprimeur, rue de la Fontaine-du-Lizier, à Angoulême.

1888. Courivault de La Vilatte (l'abbé Charles), chanoine honoraire, ancien vicaire général, 109, rue de Beaulieu, à Angoulême.

1901. Dampierre (vicomte Léonard de), château de Saint-Cybard, à Angoulême.

Digitized by Google

MM.

1904. Danguy, ingénieur agronome, directeur de l'école d'agriculture de la Charente, à L'Oisellerie, par La Couronne (Charente).

1901. Dauchin (l'abbé Charles), 103, avenue de la Colonne, à Angoulême.

1899. Davias (Jean-Daniel), négociant, rue d'Angoulême, à Jarnac (Charente).

1869. Débouchaud (Alexandre), docteur en droit, conseiller d'arrondissement, à Pombreton, par Nersac (Charente).

1877. Débouchaud (Georges), négociant, à Pombreton, par Nersac (Charente).

1899. Decaudin-Labesse (Édouard), homme de lettres, à Luzillé (Indre-et-Loire).

1893. Delalande (Louis), docteur en droit, ancien magistrat, 8, rue de Constantinople, à Paris.

1877. Delamain (Louis), négociant à Jarnac (Charente).

1883. Delavergne (François), notaire, à Aigre (Charente).

1897. Déroulède (Paul), ✻, homme de lettres, ancien député et conseiller général de la Charente, à Langély, commune de Gurat (Charente).

1886. Deserces (Henri), avoué, docteur en droit, ancien secrétaire-adjoint de la Société, 11, rue de l'Évêché, à Angoulême.

1890. Desjoncherets (Jules), 51, rue Basse-de-l'Hémicycle, à Angoulême.

1890. Desmiers de Chenon (marquis René), château du Terrier, commune d'Allouis, par Mehun-sur-Yèvre (Cher).

1903. Despujols (Maurice), imprimeur, rue Tison-d'Argence à Angoulême.

1901. Dufayet (l'abbé), vicaire à la cathédrale, à Angoulême.

1888. Dufourneau (Alexandre), constructeur-mécanicien, rue de La Rochefoucauld, à Angoulême.

1901. Duguet (A.), clerc de notaire, 28, rue de l'Arsenal, à Angoulême.

1904. Dumousseau (Jean-Albert), avocat à La Rochefoucauld (Charente).

Digitized by Google

MM.

1888. Durandeau (Georges), banquier, 51, rue de l'Arsenal, à Angoulême.

1893. Durandeau (Jules), directeur de la maison Léonide Lacroix fils, 83, rue de Beaulieu, à Angoulême.

1901. Esmein (Adhémar) ✻, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Paris, 7, rue Leroux, Paris.

1886. Favraud (A.), O. A., inspecteur primaire en retraite, 94, rue de Périgueux, à Angoulême.

1897. Fayolle-Lussac, avocat, 11, rue du Soleil, à Angoulême.

1890. Feuillet (l'abbé François), curé de St-Genis d'Hiersac (Charente).

1877. Fleury (Paul de), ancien archiviste de la Charente, lauréat de l'Institut, correspondant du Ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques, président honoraire de la Société, à L'Isle-Jourdain (Vienne).

1887. Fourgeaud (abbé Louis), supérieur du petit sémide Richemond, à Richemond (Charente).

1879. Fragonard (Paul), négociant à Cognac.

1890. Furaud (Ludovic), avocat, 6, place de la Gendarmerie, à Angoulême.

1888. Gauthier (Étienne), à Germeville, commune d'Oradour d'Aigre (Charente).

1869. Gellibert des Seguins (Étienne), ancien député, membre du Conseil général de la Charente, à Champrose, commune de Saint-Laurent-de-Belzagot, par Montmoreau (Charente).

1887. George (Jean), ✻, docteur en droit, lauréat de l'Institut, ancien vice-président de la Société, 44, rue de Montmoreau, à Angoulême.

1893. Gignat (Émile), négociant au Pontouvre (Charente).

1887. Gigou (Adrien de), au château de Nanteuil, par Sers (Charente).

1901. Gillet (René), procureur de la République, à Angoulême.

1901. Goursat (Louis), négociant, 26, rue de Genève, à Angoulême.

1899. Grand Séminaire d'Angoulême (Le), à Angoulême.

1891. Guérin-Boutaud (Alexis), notaire, secrétaire-adjoint de la Société, 2, rue de la Gendarmerie, à Angoulême.



Digitized by Google

MM.

1899. Guillaud (J.-A.), professeur à la Faculté de médecine de Bordeaux, conseiller général de la Charente-Inférieure, 77, avenue Gambetta, à Saintes.

1897. Guy (l'abbé Jean-Baptiste), chanoine, secrétaire-général de l'évêché, 16, rue Vauban, à Angoulême.

1889. Hémery (Pol d'), conseiller général à Bioussac (Charente).

1890. Hériard (Maurice), château de Rudeau, par Mareuil-sur-Belle (Dordogne).

1902. Hillairet (Hippolyte), ancien notaire, 32, rue de l'Arsenal, à Angoulême.

1869. Hine (Frank), négociant, à Jarnac (Charente).

1889. Horric de La Motte Saint-Genis (marquis Anatole), ✻, docteur en droit, château de Goursac, par Chasseneuil (Charente).

1888. Huet (l'abbé Eugène), missionnaire apostolique, curé d'Esse (Charente).

1879. Jarnac-Gardépée (Maurice de), propriétaire, à Cognac.

1886. Javanaud (F.), lithographe, 64, avenue Gambetta, à Angoulême.

1903. Jeandel, rue Carnot, à Angoulême.

1897. Laboisne (Hector), architecte, rue du Théâtre, à Angoulême.

1887. Labrousse (l'abbé), curé de Saint-Ausone, 4, rue de l'Eglise Saint-Ausone, à Angoulême.

1867. Lacroix (Paul de), O. A., propriétaire, bibliothécaire de la ville de Cognac.

1902. Lacroix (l'abbé), professeur au collège Saint-Paul, à Angoulême.

1898 Laffay (l'abbé), curé de Saint-Germain, à Confolens.

1876. Lafitte (Hilaire), au château de Chalais (Charente).

1889. Lajeunie (François), conseiller général, à Saint-Quentin de Chalais (Charente).

1899. La Martinière (Jules Machet de), archiviste de la Charente, secrétaire de la Société, 36 *bis*, rempart du Midi, à Angoulême.

1891. Lameth (comte Alfred de), au château de Londigny, près Ruffec.

Digitized by Google

MM.

1886. Laporte, ✻, négociant, ancien sénateur de la Charente, maire de Jarnac, à Jarnac (Charente).

1886. La Rochefoucald (comte Aymery de), 93, rue de l'Université, à Paris, et au château de Verteuil (Charente).

1894. La Rochefoucauld (duc de), ✻, capitaine au 4e hussards, à Meaux (Seine-et-Marne).

1891. Laroche-Joubert (Edgard), député, conseiller général, manufacturier, 5, place du Parc, à Angoulême.

1903. La Soudière (Marquis de Regnault de), 105, avenue Victor-Hugo, Paris.

1898. Leblanc (Pierre-Désir), constructeur-chaudronnier, 195, rue de Bordeaux, à Angoulême.

1878. Lecler (le docteur Alfred), ✻, O. I., médecin, à Rouillac (Charente).

1887. Legrand (l'abbé), 9, rue des Trois-Fours, à Angoulême (Charente).

1890. Léridon (Georges), propriétaire, pavillon Port-Neuf, à La Rochelle.

1887. Lescure de Combemary (Léon), château de Claix (Charente).

1875. Luneau (Achille), négociant, à Châteauneuf (Charente).

1868. Lurat (Aristide), percepteur des contributions directes, à Châteauroux (Indre).

1879. Lussaud (Alexis), docteur en droit, 47, rue de l'Arsenal, à Angoulême.

1887. Maistre Du Chambon (Anatole), à Saint-Sébastien (Espagne).

1901. Marcellus (comte Pierre de). au Vigneau-Sauternes (Gironde).

1887. Marchais (Henri), avocat, à La Rochefoucauld (Charente).

1887. Marot (J.-G.). négociant, ancien président du tribunal de commerce, 13, rue des Postes, à Angoulême.

1896. Marot (le docteur Félix), député, 21, r. du Mont-Thabor, à Paris.

1860. Martell (Edouard), ancien sénateur de la Charente, membre du Conseil Général, à Cognac.

Digitized by Google

MM.

1889. Martin (l'abbé Edouard-Charles), curé doyen de Châteauneuf (Charente).

1896. Massougnes Des Fontaines (vicomte de), docteur en droit, 21, avenue de Tourville, à Paris.

1867. Mathieu-Bodet, ✻, ancien ministre des finances, ancien député, 1, r. de la Ville l'Évêque, à Paris.

1901. Maurin (Roger), 35, rue de la Fontaine-du-Lizier, à Angoulême.

1901. Maze-Sencier (Georges), propriétaire, à Saint-Claud-sur-le-Son (Charente).

1902. Mazière (l'abbé), professeur au Collège Saint-Paul, à Angoulême.

1877. Mignon (Alexandre), architecte, 71, rue de Périgueux, à Angoulême.

1887. Mimaud (Jules), juge au Tribunal civil de Ruffec.

1888. Mondon (l'abbé Adolphe), curé de Brigueil (Charente).

1897. Morand (Pierre), avoué, 26, rempart Desaix, à Angoulême.

1890. Morel (Maurice de), directeur de la Société Générale, place du Parc, à Angoulême.

1850. Mourou (Eugène), avoué, à Ruffec.

1888. Mourier (Paul), bibliothécaire de la Société, 46, avenue Gambetta, à Angoulême.

1888. Nanglard (l'abbé), vicaire général honoraire, vice-président de la Société, supérieur du Grand Séminaire, à Angoulême.

1897. Papillaud (Guillaume), instituteur en retraite, à Montboyer (Charente).

1879. Parenteau-Lameulière (Edouard), à Dirac.

1887. Pautier (le docteur Nelson), à Aigre (Charente).

1874. Pellisson (Jules), juge au tribunal civil, à Périgueux.

1903. Poitevin, juge de paix, 39, rue de Lavalette, Angoulême.

1891. Poute de Puybaudet (Guy), licencié en droit, ancien élève de l'École des Chartes, ancien membre de l'École française de Rome.

1872. Préponnier, ancien architecte du département, 56, rue de l'Arsenal, à Angoulême.

1904. Préneuf (l'abbé), curé de Tourriers (Charente).

Digitized by Google

MM.

1893. Préville (Armand de), château de Bonétève, par Chabanais (Charente).

1899. Pruvot (Paul-René), notaire, 2, rue Carnot, à Angoulême.

1901. Puet (Achille), avocat, 43, rue du Minage, à Angoulême.

1892. Puymoyen (Nicolas-Émile), géomètre, aux Blanchettes, près Angoulême.

1891. Raballet (Ferdinand), O. I., agrégé de l'Université, chef d'institution, 36, rue du Minage, à Angoulême.

1893. Raballet (Daniel), président du tribunal civil, conseiller d'arrondissement, à Rochechouart.

1883. Rabec, avocat, juge au tribunal civil, à Cognac.

1900. Rambaud de Larocque (Marcel), avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, conseiller général de la Charente, 97, rue de Lille, à Paris, et à Bassac (Charente).

1879. Richard (Pierre-Aimé), négociant, à Segonzac (Charente).

1887. Rofignac (comte Jules de), à La Rochefoucauld (Charente).

1887. Rousselot (l'abbé), lauréat de l'Institut, professeur à l'Institut catholique, préparateur du cours de linguitisque au Collège de France, 23, rue des Fossés Saint-Jacques, à Paris.

1883. Rouziers (Paul de), au château de Rhus, par Confolens (Charente).

1897. Sallé, négociant, à Barbezieux.

1875. Sardou (Fernand), négociant, à Pons (Charente-Inrieure).

1903. Sauzet (Léon), avocat, 65, avenue de la Colonne, à Angoulême.

1883. Sazerac de Forge (Albert), négociant, 27, rue d'Iéna, à Angoulême.

1900. Sazerac de Forge (Laurent-Émile), sous-préfet honoraire, 12, rue de la Préfecture à Angoulême.

1877. Sévenet (Paul), avoué-licencié, 4, rue d'Iéna à Angoulême.

Digitized by Google

MM.

1887. Sochal (l'abbé Antoine), curé de Saint-André, rue Taillefer, à Angoulême.

1891. Souchet (Joseph), bijoutier, 7, rue des Postes, à Angoulême.

1902. Tallet (E.), agrégé d'histoire, professeur au lycée, rue Saint-Martin, à Angoulême.

1900. Thomas (Louis), agrégé d'histoire, professeur au lycée de Montpellier.

1883. Touzaud (Daniel), lauréat de l'Institut, docteur en droit, avocat, ancien président de la Société, 16, rempart de l'Est, à Angoulême.

1888. Tricoire (l'abbé), curé-doyen d'Hiersac (Charente).

1888. Triou (Léon), licencié en droit, ancien secrétaire adjoint de la Société, conseiller de préfecture, à Châteauroux.

1903. Vallade, avoué, à Ruffec.

1878. Vigneron (René), ancien secrétaire général, 8, place Bouillaud, à Angoulême.

1903. Warin (Édouard), O. I., architecte, ancien inspecteur des édifices diocésains, à La Faurie, commune de Rioux-Martin (Charente).

### III. — MEMBRES CORRESPONDANTS (1).

1889. Baye (baron J. de), 58, avenue de la Grande-Armée, à Paris.

1895. Boissonnade, O. I., agrégé d'histoire, docteur ès-lettres, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Poitiers, lauréat de l'Institut, 20, rue de l'Est, à Poitiers.

1866. Boreau-Lajanadie ✻, ancien conseiller à la Cour de Bordeaux, ancien député de la Charente.

1879. Chabaneau (Camille), ✻, correspondant de l'Institut, professeur de langue romane à l'Université de Montpellier.

(1) *Extrait du Règlement, art. 25 :* « Le *Bulletin* est adressé aux membres correspondants qui, depuis *moins de trois ans*, ont fourni des documents ou rendu des services à la Société ».

Digitized by Google

MM.

1869. Lucas, O. I., architecte, 23, rue Dunkerque, à Paris.

1904. Dangibaud, vice-président de la Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, à Saintes.

1875. Dujarric-Descombes, O. I., vice-président de la Société historique et archéologique du Périgord, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, 9, rue de Paris, à Périgueux.

1903. Fayolle (Marquis Gérard de), inspecteur général de la Société française d'archéologie, président de la Société historique et archéologique du Périgord, château de Fayolle, Tocane-Saint-Apre (Dordogne).

1886. Fleury (Louis de), à Vieux-Cérier (Charente).

1869. La Croix (le R. P. Camille de), à Poitiers.

1868. Meschinet de Richemond, O. I., O. ✻, archiviste de la Charente-Inférieure, correspondant du Ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques, à La Rochelle.

1879. Pichon (Adolphe), O. A., professeur au lycée Saint-Louis, 18, rue Soufflot, à Paris.

1878. Sadoux (Eugène), ✻, dessinateur, rue des Martyrs, à Paris.

1886. Testut (le docteur), ✻, professeur à la Faculté de médecine de Lyon.

RÉCAPITULATION

| | |
|---|---|
| Membres honoraires. . . . . | 7 |
| Membres titulaires. . . . . | 169 |
| Membres correspondants. . . | 14 |
| Total. . . | 190 |

Digitized by Google

# OUVRAGES REÇUS.

## I. — SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES DE FRANCE (1).

AISNE..... Société archéologique, historique et scientifique de Soissons. — *Bulletin* (annuel), 3e s., t. X, 1900.

Société académique de Saint-Quentin. — *Mémoires* (annuels), 4e s., t. XIV, 1899-1900.

Société historique et archéologique de Château-Thierry. — *Annales* (annuelles), 1902-1903. — *Table générale, analytique et alphabétique des matières contenues dans les annales de 1864 à 1900.*

ALGER..... Société historique Algérienne. Alger. (Écoles supérieures).

ALGÉRIE..... Voir : Alger, Constantine et Oran.

ALLIER..... Société d'émulation et des beaux-arts du Bourbonnais. Moulins. — *Bulletin-Revue* (annuel), t. XI, 1903.

ALPES-MARITIMES.. Société des lettres, sciences et arts. Nice. *Annales* (annuelles), t. XVIII, 1903.

Société des sciences naturelles et historiques de Cannes.

AUDE..... Commission archéologique de Narbonne. — *Bulletin* (semestriel), t. VIII, 1904, fasc. 1 2.

AVEYRON..... Société des lettres, sciences et arts. Rodez. — *Procès-verbaux des séances*, du 15 juin 1900 au 28 mai 1903.

BOUCHES-DU-RHÔNE. Société de statistique de Marseille. — *Répertoire des travaux*, t. XLV, 3e partie, 1902-1903.

Société archéologique de Provence. — *Bulletin*, 1904, nos 1-2.

(1) L'article 23 du Règlement (Cf. p. XIV) est applicable aux sociétés correspondantes.

Digitized by Google

CALVADOS..... Société Française d'archéologie pour la conservation et la description des monuments historiques. Caen — *Congrès archéologique de France* (annuels), Troyes et Provins, 1902.
Société des antiquaires de Normandie. Caen.

CANTAL..... Société des lettres, sciences et arts « La Haute Auvergne ». — *Revue de la Haute Auvergne* (trimestrielle) 1903, fasc. 1-4; 1904, fasc. 4.

CHARENTE-INFÉRIEURE. Société des archives historiques. Saintes. — *Revue de Saintonge et d'Aunis* (bimensuelle), t. XXIV, 1904, liv. 1, 3, 6 ; t. XXV, 1905, livr. 1.
Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure et Société d'archéologie de Saintes. — *Recueil*, 1904, t. XVII, livr. 9-11.

CHER..... Société des antiquaires du Centre. Bourges. — *Mémoires* (annuels), t. XXVII, 1903.

CONSTANTINE..... Société archéologique. — *Recueil des notices et mémoires*, t. XXXVII, 1903.
Académie d'Hippone. Bône. — *Comptes-rendus des réunions* (annuels), 1901-1902. — *Bulletin*, t. XXX, 1899-1900.

CORRÈZE..... Société scientifique, historique et archéologique. Brive. — *Bulletin* (trimestriel), t. XXVI, 1904, n° 1-3.

CÔTE-D'OR..... Académie des sciences de Dijon. — *Mémoires* (bisannuels), 4e s., t. VIII, 1901-02.
Société d'histoire d'archéologie et de littérature de Beaune. — *Mémoires* (annuels), 1901-1902.

CREUSE..... Société des sciences naturelles et archéologiques, Guéret. — *Mémoires* (annuels), 2e s., t. IX, 1re partie, 1902.

DORDOGNE..... Société historique et archéologique du Périgord. Périgueux. — *Bulletin* (bimensuel), t. XXX, 1903, livr. 6 ; t. XXXI, 1904, livr. 1-6.



Digitized by Google

DOUBS..... ..... Société d'émulation. Besançon. — *Mémoires* (annuels), 7e s., t. VII, 1902.
Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon. — *Procès-verbaux et Mémoires* (annuels), 1903.

DRÔME..... Société d'archéologie et de statistique. Valence. — *Bulletin* (trimestriel), 1904, livr. 148-151.
Comité d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble, Viviers et Romans.

EURE. . . . . Société libre d'agriculture, sciences arts et belles lettres. Evreux. — *Recueil de travaux* (annuel) 6e s., t. I, 1903.
Société Normande d'études préhistoriques. Louviers. — *Mémoires*, t. XI, 1903.

EURE-ET-LOIR. . . Société archéologique. Chartres. — *Mémoires*, t. XIII, 1902-1904, fasc. 8-11. — *Procès-verbaux*, 1904, fasc. 7-9.
Société Dunoise, Châteaudun. — *Bulletin* (trimestriel), 1904, nos 136-137, 139.

FINISTÈRE . . . . Société archéologique, Quimper. — *Bulletin*, t. XXX, 1903.
Société académique de Brest — *Bulletin* (annuel), t. XXVIII, 1903.

GARD. . . . . Académie de Nîmes. — *Mémoires* (annuels), t. XXVI, 1903.
Société scientifique et littéraire d'Alais. — *Revue Cévenole*, t. IV, 1903; t. V, 1904, 1er sem.

GARONNE (HAUTE-) Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse. — *Mémoires*, 10e série, t. III, 1903; t. IV, 1904.
Société archéologique du midi de la France. Toulouse. *Bulletin*, nos 31-33, 1903-1904.

GERS. . . . . Société archéologique. Auch. — *Bulletin* (trimestriel), 1903, n° 4; 1904, nos 1-3.

Digitized by Google

GIRONDE . . . . Société archéologique. Bordeaux. — Société des archives historiques. Bordeaux. *Documents divers*, t. XXXVIII, 1903.

HÉRAULT . . . . Société pour l'étude des langues romanes. Montpellier. — *Revues des langues romanes* (mensuelle), t. XLVII, 1904, nos 1-5.
Société archéologique de Montpellier.
Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers. — *Bulletin*, t. XXXIII, 1903; t. XXIV, 1904.

ILLE-ET-VILAINE. . . Société archéologique. Rennes.

INDRE-ET-LOIRE. . . Société archéologique de Touraine. — *Bulletin* (trimestriel), t. XIV, 1903, 3e-4e trim., 1904, 1er-3e trim. — *Mémoires*, 1903, t. XLIII.

ISÈRE. . . . . Académie delphinale de Grenoble. — *Bulletin* (annuel), 4e s. t. XVI, 1902; t. XVII, 1903.

LANDES . . . . . Société de Borda, Dax. — *Bulletin* (trimestriel), 1904, nos 1-4.

LOIRE. . . . . La Diana, société historique et archéologique du Forez. Montbrison. — *Bulletin* (trimestriel), t. XIII, 1903, n° 7; t. XIV, 1904, n° 1.

LOIRE-INFÉRIEURE. . Société archéologique de Nantes. — *Bulletin*, t. XLIV, 1903, 2e sem., 1904, 1er sem.

LOIRET. . . . . Société archéologique et historique de l'Orléanais. Orléans. — *Bulletin* (trimestriel), t. XIII, 1903, nos 177-178.

MAINE-ET-LOIRE. . . Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers. — *Mémoires* (annuels), Ve s., t. VI, 1903.

MANCHE . . . . . Société académique de Cherbourg.

MARNE . . . . . Société d'agriculture, commerce, sciences et arts. Châlons. — *Mémoires* (annuels), 2e s. t. V, 1901-1902.
Académie nationale de Reims.

MARNE (HAUTE). . . Société historique et archéologique de Langres. — *Bulletin*, t. V, 1904, nos 68, 70.

MEURTHE-ET-MOSELLE. Société d'archéologie Lorraine. Nancy. — *Mémoires*, t. LIII, 1903.

Digitized by Google

MEUSE. . . . . Société polymathique de Verdun.

MORBIHAN . . . . . Société polymathique. Vannes. — *Bulletin* (annuel), 1903.

NIÈVRE. . . . . Société Nivernaise des lettres, sciences et arts. Nevers.

NORD . . . . . Commission historique du département. Lille.

Société Dunkerquoise pour l'encouragement des lettres, des sciences et arts.—*Mémoires* (annuels), t. XXXVIII, 1903: t. XXXIX 1904.

Université de Lille. — *Bulletin mensuel*, 1903, n° 4 ; 1904, n$^{os}$ 1-3.

OISE . . . . . Société académique d'archéologie, sciences et arts. Beauvais. — *Mémoires*, t. XVIII, 3$^{e}$ part., 1903.

ORAN. . . . . Société de géographie et d'archéologie. — *Bulletin trimestriel*, t. XXIV, 1904, fasc. 1-3.

ORNE, . . . . . Société historique et archéologique. Alençon. — *Bulletin* (trimestriel), t. XXIII, 1904, n$^{os}$ 1-3. — *Table des matières*, 1882-1903.

PAS-DE-CALAIS. . . Commission départementale des monuments historiques. Arras. — *Bulletin*, t. III, 1903, livr. II. — *Mémoires*, t. II, 1903, livr. 5. — *Epigraphie*, t. IV, fasc. 4-5.

Société des antiquaires de la Morinie. Saint-Omer.—*Bulletin historique*, t. XI, 1903, liv. 207 211.

Société académique de Boulogne. — *Bulletin*, t. V, 1899. — *Mémoires*, t. XIX, 1899-1900 ; t. XXI, 1901.

PYRÉNÉES (BASSES). Société des sciences, lettres et arts de Pau. — *Bulletin* (annuel), 2$^{e}$ s., t. XXXI, 1902.

PUY-DE-DÔME . . . Société des amis de l'Université de Clermont. — *Revue d'Auvergne* (bimensuelle), 1904, n$^{os}$ 1-6.

RHÔNE . . . . . Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon.

Société littéraire, historique et archéologique de Lyon. — *Bulletin* (trimestriel), 1904, n$^{os}$ 1-3.— *Mémoires*, t. XVIII, 1898-1902.

Digitized by Google

SAÔNE-ET-LOIRE. . . Société d'histoire et d'archéologie de Châlon-sur-Saône. — Léopold Niepce, *Histoire du canton de Sennecy-le-Grand*, t. III.

Société Eduenne des lettres, sciences et arts. Autun. — *Mémoires*, n^le s., t. XXXI, 1903.

SARTHE. . . . . Société d'agriculture, sciences et arts. Le Mans. — *Bulletin* (trimestriel), 2^e s., t. XXXI, 1903-1904, fasc. 2-4.

Société historique et archéologique du Maine. Le Mans. — *Revue* (semestrielle), t. LIV, 1903. 2^e sem.

SAVOIE. . . . . Académie des sciences, belles-lettres et arts. Chambéry. — *Mémoires*, (annuels), 4^e s. t. X. — *Tables* de 1825 à 1903.

Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie. Chambéry.

SEINE. . . . . Société nationale des antiquaires de France au Musée du Louvre. — *Mémoires*, 7^e série, t. II, 1901. — *Mettensia* (trimestriel), t. IV, 1903, fasc. 1-2.

Société française de numismatique et d'archéologie, rue Serpente, 28. — *Procès-verbaux*, 1903.

Société des études historiques, rue Bonaparte, 82. — *Revue* (annuelle), t. LXVII, 1903.

Musée Guimet. — *Bibliothèque d'études* ; t. XV, 1902 : A. Moret. *Du caractère religieux de la royauté pharaonique*.

Société de secours des amis des sciences. — *Compte-rendu du 46^e exercice*, année 1902-1903.

*Revue des Charentes* (mensuelle).

*Revue héraldique* (mensuelle), 1904, 4^e s. t. XVIII.

SEINE-ET-OISE. . . Société des sciences morales, lettres et arts. Versailles. — *Revue de l'histoire de Versailles et de Seine-et-Oise* (trimestrielle), 1903.

Commission des antiquités et des arts. Versailles. — *Bulletin* (annuel), t. XXIV.

Digitized by Google

| | |
|---|---|
| | Société archéologique de Rambouillet. |
| | Société historique et archéologique de Gâtinais, à Fontainebleau. |
| SEINE-INFÉRIEURE. | Commission départementale des antiquités. Rouen. |
| SOMME. . . . . | Société des antiquaires de Picardie. Amiens. — *Bulletin* (trimestriel), 1903, livr. 4 ; 1904. — *Mémoires*, 4e série, t. VI, 1902. |
| | Académie des sciences, lettres et arts d'Amiens. — *Mémoires* (annuels), t. L, 1903. |
| | Société d'émulation d'Abbeville. |
| TARN-ET-GARONNE. | Société archéologique, Montauban. — *Bulletin archéologique et historique* (trimestriel), t. XXXI, 1903. |
| VAR. . . . . | Société d'études scientifiques et archéologiques de Draguignan. — *Bulletin* (annuel), 1900-1901 ; t. XXIII. |
| | Académie du Var. Toulon. — *Bulletin* (annuel), 1902, t. LXX ; 1903, t. LXXI. |
| VAUCLUSE. . . . . | Académie de Vaucluse. — *Mémoires*, t. III, 1903, liv. 4 ; t. IV, 1904, livr. 1-3. |
| VENDÉE. . . . . | Société d'émulation. La Roche-sur-Yon. — *Annuaire*, 5e s., t III, 1903. |
| VIENNE. . . . . | Société des antiquaires de l'Ouest. Poitiers. — *Bulletin* (trimestriel), 2e s., t. X, 1904, 1e-3e-4e trim. — *Mémoires*, t. XXVII, 1903. |
| VIENNE (HAUTE). . | Société historique et archéologique du Limousin. Limoges. — *Bulletin*, t. LIV, 1903, liv. 1. |
| | Société des amis des sciences et arts de Rochechouart. — *Bulletin* (bimensuel), t. XIII, 1903, nos 3-4. |
| YONNE. . . . . | Société des sciences historiques et naturelles. Auxerre. — *Bulletin* (trimestriel). t. LVII, 1903. |
| | Société archéologique de Sens. — *Bulletin* (annuel), t. XX, 1902. |

Digitized by Google

## II. — PUBLICATIONS DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. —*Comptes-rendus* (bimensuel), septembre-décembre 1903 ; janvier-octobre 1904.

## III. — PUBLICATIONS DU MINISTÈRE.

Comité des travaux historiques et scientifiques :
*Bibliographie des Travaux historiques et archéologiques des Sociétés Savantes de France*, t. IV, 3e livr. — Années 1901-1902.
*Bulletin historique et philologique*, 1903, nos 1-3 ; 1904, nos 1-2.
*Bulletin archéologique*, 1904, n° 1.
*Bibliothèque d'Archéologie africaine*.
*Bulletin des sciences économiques et sociales*, 1903 ; *Congrès des sociétés savantes*, 1905.
Comité des Sociétés des beaux-arts des départements, 3, rue de Valois.
Congrès des Sociétés savantes.
*Journal des savants* (mensuel), 1903, nos 8-12 ; 1904, nos 3-6, 8-10, 12.

## IV — SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES.

ALLEMAGNE. . . . Société des sciences naturelles et économiques de Kœnigsberg (Prusse orientale). — *Ecrits*, 1903.
Association historique de la Haute Hesse. Giessen. — *Mélanges*, 1903.

ANGLETERRE. . . . Société royale archéologique de Grande-Bretagne et d'Irlande.— *Journal archéologique* (trimestriel), 2e s, t. X, 1903, n° 4.

BELGIQUE. . . . . Bibliothèque royale de Belgique,
Société archéologique de Bruxelles.— *Annales*, t. XVII, 1903, livr. 3-4 ; t. XVIII, 1904, livr. 1-2.
Société des Bollandistes. Bruxelles, 14 rue des Ursulines. — *Analecta Bollandiana*, t. XXII, 1903, fasc. 4 ; t. XXIII, 1994, fasc. 1-4.
Société d'histoire et d'archéologie de Gand. *Bulletin* (mensuel). 1903,

Digitized by Google

livr. 5-7 ; 1904, livr. 1-5, 7.—*Annales*, t. v, 1904, fasc. 3.— *Inventaire archéologique de Gand*, fasc. 2-33, 35-37.

BÉRSIL. . . . . Musée national de Rio-de-Janeiro.

DANEMARK. . . . . Société royale des antiquaires du Nord. Copenhague.

ÉTATS-UNIS. . . . Smithsonian Institution. Washington. — *Annual-Report*, 1902.

Muséum américain d'histoire naturelle. New-York.— *Annual-Report*, 1902.

Académie des sciences naturelles de Davenport (Iowa).

RÉP. ARGENTINE. . Université de Buenos-Aires.

RUSSIE. . . . . Société Impériale d'archéologie de Moscou.

Commission impériale archéologique. Pétersbourg.

SUÈDE. . . . . Académie royale des belles-lettres, d'histoire et d'antiquités. Stockholm. — *Mémoires*, 1898-99 ; 1901-1902.

SUISSE. . . . . Société de géographie de Genève. — *Le Globe* (journal semestriel), t. XLIII, 1904. — *Mémoires*, t. XLIII, 1904.

Société historique et archéologique de Bâle, 1904.

---

Libraire de la Société, M. E. CONSTANTIN.
Lithographe id. M. JAVANAUD.
Imprimeur id. M. L. COQUEMARD.

Digitized by Google

# BULLETIN ET MÉMOIRES

DE LA

# SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE

DE LA CHARENTE

## PROCÈS-VERBAUX

### SÉANCE DU MERCREDI 11 NOVEMBRE 1903.

PRÉSIDENCE DE M. CHAUVET,

PRÉSIDENT.

Étaient présents : MM. Biais, Boilevin, l'abbé Chaumet, Cochot, Coquemard, Deserces, Despujols, Favraud, George, Guérin-Boutaud, l'abbé Guy, l'abbé Lacroix, Leblanc, Marot, de Massougnes, l'abbé Mazière, Morand, Mourier, et de La Martinière, secrétaire.

M. le Président dépose sur le bureau les volumes reçus des sociétés correspondantes.



Digitized by Google

Il dépouille la correspondance qui comprend :

Une circulaire de la *Société archéologique d'Eure-et-Loir* sur son cinquantenaire qui sera célébré du 15 mai au 15 juin 1906 : expositions rétrospectives, visite aux monuments, réunion des sociétés savantes, questions à traiter.

Une circulaire du Président du Comité girondin d'art public, demandant l'adhésion de notre compagnie à l'« *Union des Sociétés pour la défense des monuments, des Paysages et des sites* ».

Réponse sera donnée après renseignements pris.

Le programme des questions à traiter au prochain *Congrès des Sociétés savantes* des départements, qui doit se tenir à Paris du 5 au 9 avril 1904 (*Annexe II*).

Les instructions et réglements du Concours de chants populaires organisé par la « *Tribune de Saint-Gervais* », revue mensuelle de la *Schola cantorum* : rédiger un recueil de 12 à 15 chants populaires appartenant à la même province en conservant les termes patois ; avec notation exacte de la musique.

Une lettre de M. Léon Dumuys sur les trouvailles faites par Monsieur Blanc-Fontenille dans une grotte située près de Villebois-Lavalette, au lieu dit *Le Trou du Cluzeau*.

M. le Président dit qu'il a fouillé l'entrée de cette caverne en 1884 ; il y a trouvé la faune du quaternaire supérieur, hyène des cavernes, renne, etc., avec silex taillés du type magdalénien.

M. le Président rend compte d'une note présentée à l'Académie des Sciences le 27 octobre dernier, donnant l'analyse de quatre objets en bronze de sa collection étudiés par M. Chesneau, ingénieur en chef des

Digitized by Google

mines ; cette étude confirme nettement l'opinion émise dans nos Bulletins sur le caractère de *Cachette de fondeur* attribué aux objets de bronze de Vénat.

M. Dujarric-Descombes fait hommage à la Société de deux plaquettes dont il est l'auteur : *Augustin Sinson, ancien agent-voyer du département de la Dordogne* (1819-1836), et *Ex-libris de deux prélats de la maison de La Cropte*, extrait des *Archives de la Société française des collectionneurs d'ex-libris*. Il envoie en outre un article de journal où il rappelle que la poudre à canon fut employée pour la première fois au siège de Puyguilhem qui date en réalité de 1339 et non de 1360 comme on l'a cru pendant longtemps.

M. Biais rappelle à ce propos que des boulets en pierre qui servaient de projectiles aux machines à bras du moyen âge, sont conservés dans la cour de l'ancien château de Chalais. Il a demandé et obtenu le don de plusieurs d'entre eux pour le musée.

M. le Président rend compte de l'excursion faite par quelques membres de la Société à Périgueux. (*Annexe I*).

M. l'abbé Chaumet présente une cornaline de 1 centimètre de diamètre trouvée par un habitant de Chassenon dans son jardin. La gravure n'est pas très fine : on distingue cependant nettement un homme accroupi tenant de la main gauche une coupe ou un oiseau et derrière lequel se profile un bâton au manche recourbé ; sans doute le *lituus*.

Le propriétaire de cette cornaline en possède une autre plus petite sur laquelle sont gravés trois sujets

Digitized by Google

différents et que l'on se transmet avec soin de père en fils dans sa famille depuis plus de 150 ans. C'est croit-on, en effet, par suite d'un pouvoir magique, qu'elle fait sortir des yeux les poussières et les fétus qui les irritent. Il est curieux de constater l'existence de cette superstition de nos jours, alors que, dès la plus haute antiquité, les pierres gravées de sujets symboliques remplissaient le rôle d'amulettes et de talismans.

M. Biais dit qu'il possède une bague trouvée à Chassenon dont le chaton est une cornaline gravée représentant un personnage, un genou en terre, portant sur son épaule le *lituus*.

M. l'abbé Chaumet dépose sur le bureau 2 briques à rebord provenant des environs de Chassenon ; il rappelle combien le sol, tout à l'entour, est jonché de débris gallo-romains, et se demande si des fouilles méthodiques ne pourraient pas aboutir à de fructueux résultats.

M. Mourier signale l'annonce dans les *Archives du Bibliophile* publiées par A. Claudin, n° d'août-octobre 1903 :

1° D'une *Déclaration du Roy, publiée en parlement, sa Majesté y séant le dix-huitième janvier mil six cens trente-quatre.* Imprimée à *Angoulesme, par Claude Rezé, imprimeur du Roy et de la Ville*, 1631. Pièce pet. in-8°.

2° D'une édition rare de Guez de Balzac par les Elzévier où se trouve cette lettre non reproduite dans les éditions postérieures : « Je vous suis obligé et peut-être plus que vous ne pensez.... C'est estre meslé parmi les Cicérons et les Sallustes.... J'ay esté reçu

Digitized by Google

dans cette société de demi-dieux. En effet nous habitons tous à Leyde sous un mesme toit. De vostre grâce je suis tantost vis-à-vis de Pline, tantost à côté de Sénèque, quelquefois au-dessus de Tacite et de Tite-Live, et quoy que j'y tienne peu de place aussi bien qu'eux, je ne laisse pas d'y estre à mon aise et de me plaire en si bonne compagnie.... Je n'ay garde de me plaindre de ce que vous m'avez mis en petit volume ».

M. de Massougnes voudrait que l'on publiât, dans un avenir plus ou moins lointain, un dictionnaire topographique de la Charente, où se trouverait l'historique de tous les fiefs et de toutes les localités du département. Ce travail suppose d'innombrables recherches ; il serait singulièrement facilité s'il devenait collectif. M. de Massougnes fait appel, dans un but d'utilité général, au désintéressement de ses confrères, et exprime le souhait qu'ils inscrivent sur fiches, avec indication des sources, les renseignements topographiques relevés au courant de leurs recherches ; limites des fiefs, noms des seigneurs, des propriétaires de domaines roturiers, dates des acquisitions, des partages, en rappelant, bien entendu, dans quelle circonscription administrative actuelle se trouvent ces lieux. Les fiches pourraient être centralisées aux Archives Départementales. La publication d'un dictionnaire topographique n'enlèverait rien, d'ailleurs, au mérite et à l'intérêt des travaux personnels qui paraîtraient avant lui, au contraire.

M. de La Martinière s'associe au souhait de M. de Massougnes. Il en forme un autre ; c'est que les recher-

Digitized by Google

ches de notre confrère l'amènent un jour aux Archives Nationales où sont conservés en si grand nombre les hommages, aveux et dénombrements rendus aux comtes d'Angoulême : documents topographiques de première importance.

M. Favraud dit que dans le courant du mois de septembre dernier, M. Brunet a continué ses fouilles de la grotte de La Sigogne. Il a découvert, sur la gauche, une sortie perpendiculaire à la grotte principale, mais vierge de tout ossement. Au fond de la première grotte, il a trouvé les ossements ordinaires de bœuf, de cheval, de loup et une mâchoire inférieure d'ours. Parmi ces ossements se sont trouvés quelques silex, dont un a été retouché grossièrement au grattoir concave bien caractérisé. Ceci semblerait prouver que la grotte de La Sigogne a été un repaire d'animaux carnassiers, mais qu'elle a aussi servi temporairement de refuge à l'homme. Ce n'est pas toutefois une station, et les deux ou trois silex trouvés y ont été apportés tout confectionnés.

M. Biais annonce un échange d'estampages entre le Musée archéologique et celui du Trocadéro.

M. Papillaud a obtenu de M. François Veillon, propriétaire à Chez-Foucaud, commune de Montboyer, qu'il fasse don au Musée de la Société de la matrice en bronze du sceau décrit dans le *Bulletin* 1901-1902, p. lxxxviii. Des remerciements sont adressés au donateur et à M. Papillaud.

M. de La Martinière lit une lettre de M. l'abbé Tricoire, curé-doyen d'Hiersac, dans laquelle il présente

Digitized by Google

diverses observations au sujet des procès-verbaux :

1° « Le caveau de l'église de Sireuil, dit-il, n'était point une découverte puisqu'il était bien connu. *Le Bulletin* (1902-1903, p. LXXVIII) émet l'avis que les ossements qu'il contient viennent peut-être d'un champ de bataille du voisinage... Ne paraîtrait-il pas plus vraisemblable de croire que ces débris humains proviennent tout simplement du cimetière paroissial antérieur à la chapelle, dans le terrain duquel elle fut bâtie ».

2° La petite rivière de La Guirlande ou Aigurande vient de Vaux-Rouillac, passe à Fleurac, à Mérignac, à La Font, laissant Sireuil à une dizaine de kilomètres (*Bulletin*, 1902-1903. p. CIX).

3° Monsieur Marvaud a publié l'inscription en l'honneur de Condé placée sur le monument de Bassac dans ses *Études historiques sur l'Angoumois*, p. 448 (*Bulletin*, 1902-1903, p, CXII).

4° On dit Trois-Palis et non pas Les Trois-Palis.

M. le Président remercie M. l'abbé Tricoire de sa rectification ; cet exemple devrait être suivi, de façon à ne publier dans nos Bulletins que des documents d'une parfaite exactitude.

N'admettre la véracité d'un texte qu'après en avoir vérifié l'exactitude sur le terrain, toutes les fois que la vérification est possible, c'est la bonne méthode archéologique.

M. DANGIBAUD, vice-président de la Société des Archives historiques de Saintonge et d'Aunis présenté à la séance précédente est élu membre correspondant.

La séance est levée à 10 heures 1/4.

*Le Secrétaire*,
J. de LA MARTINIÈRE.

Digitized by Google

# ANNEXES

## I

### EXCURSION A PÉRIGUEUX.

M. G. Chauvet, Président, résume l'excursion faite par quelques membres de la Société les 29 et 30 juillet dernier. Avec le concours de Monsieur Gérard de Fayolle qui connaît si bien l'archéologie de la Dordogne, ils ont visité les principaux monuments de Périgueux :

*L'amphithéâtre* gallo-romain, assez vaste autrefois pour contenir 40.000 spectateurs, aujourd'hui transformé en jardin public (1) ; quelques parties importantes de cet édifice restent encore, bien que depuis des siècles il ait servi de carrière pour les constructions voisines. Le comte Bozon III de Grignols y bâtit une tour en 1158 ; les Talleyrand y établirent leur château, et les Visitandines en 1643 y prirent les matériaux de leur église.

Le *Château-Barrière*, assis sur le mur gallo-romain de la cité, avec son ancienne chapelle des XI^e^ et XII^e^ siècles (2).

La *Porte normande* qui faisait partie de l'enceinte

(1) Galy. *Visite à la Tour de Vésone, à la citadelle et aux arènes. Congrès archéologique de France*, 1858, XXV^e^ session, pag. 46.
Abbé Audierne. *Le Périgord illustré*, in-8°, 1851, pag. 273.
A. de Caumont. *Abécédaire d'archéologie*, 2^e^ édition 1870, pag. 343.
(2) Galy. *Loc. cit.*, pag. 48.
Abbé Audierne. *Loc. cit.*, pag. 347.

Digitized by Google

de la ville et par où entrèrent les Normands au IXe siècle.

La *Tour de Vésone* (1), sur laquelle on a tant écrit ! que F. de Verneilh et l'abbé Michon comparaient au mamelon de *Montélu* de Chassenon (2), le comte de Taillefer à la cella d'un temple d'Isis (3), et qui, d'après A. F. Lièvre, n'était que la dernière évolution du menhir. M. de Fayolle, dans un intéressant mémoire (4), a montré que la grande tour qui nous reste était la partie centrale d'une vaste construction circulaire reliée à d'importants bâtiments quadrangulaires dont les bases ont été mises à jour par des fouilles récentes.

La Tour de Vésone indique dans la vallée le centre de la ville romaine.

Sur les hauteurs voisines se trouvent les traces des populations plus anciennes :

A *Laboissière*, sur le coteau escarpé, dont la rivière de L'Isle vient baigner la base, on voit encore les remparts de terre, hauts de 4 à 6 mètres, épais de 5 mètres, délimitant un ancien camp (5).

*Écornebœuf*, éminence moins étendue que celle de La Boissière, de forme pyramidale, merveilleusement

(1) A. de Caumont. *Loc. cit.*, pag. 227.
Abbé Audierne. *Loc. cit.*, pag. 286.
(2) Abbé Michon, *Statistique monumentale de la Charente*, pag. 186.
(3) *Congrès archéologique de France*, 1858, pag. 24, 28.
(4) Marquis de Fayolle, *Fouilles de la Tour de Vésone*, dans la *Correspondance historique et archéologique*, 1894, 1 plan.
(5) Abbé Audierne. *De l'origine et de l'enfance des arts en Périgord.* Périgueux, 1863, pag. 37, et *Le Périgord illustré*, p. 231-232.
Michel Hardy. *Écornebœuf et les origines préhistoriques de Périgueux*, 1877. Extrait du *Congrès scientifique de France*, XLIe session, mai 1876, pag. 4.

Digitized by Google

fortifiée par la nature, fut fréquentée par l'homme dès les temps les plus reculés. Jouannet en 1812, de Mourcin et Galy (1) y recueillirent des milliers d'instruments de silex qui ornent les vitrines du Musée de Périgueux. C'est à Écornebœuf que furent trouvées de nombreuses monnaies gauloises et les traces d'une fonderie de bronze (2).

Puis *S^t^-Étienne de la Cité*, l'ancienne cathédrale (3), avec ses trois coupoles, qu'on dit bâtie sur un ancien temple de Mars (?) ; brûlée au XI^e^ siècle, détruite en partie par les protestants en 1577 et rebâtie au XVII^e^ siècle. Elle contient le tombeau de l'évêque Jean d'Asside, sculpté au XII^e^ siècle par un charentais, *Constantinus*, de Jarnac.

La *Basilique de Saint-Front*, type des églises à coupoles, la plus belle expression de l'art byzantin en Occident (4).

La *Tour Mataguerre* (5) reconstruite en 1477; l'une

(1) Michel Hardy. *Loc. cit.* pag. 6-7.

Jouannet. *Statistique de l'administration politique civile et religieuse du Périgord* (calendrier de la Dordogne, année 1814, pag. 65).

(2) Abbé Audierne. *Loc. cit.*, p. 212-217.

Wulgrin de Taillefer. *Antiquités de Vésone, cité gauloise remplacée par la ville actuelle de Périgueux*, 2 vol. 1826, 24 planches.

Voir aussi divers mémoires du *Congrès archéologique de France*, 1858, XXV^e^ session — (D^r^ Galy, Lapeyre, de Gourgue, etc.).

(3) Congrès de 1858, *loc. cit.* pag 71.

(4) Félix de Verneilh. *L'architecture byzantine en France*, in-4°, 1851.

*Annales archéologiques* de Didron. Voir notamment t. XII, p. 65, Restauration de S^t^-Front.

Consulter sur l'architecture Byzantine : Charles Diehl. *Justinien et la Civilisation byzantine*, 1 vol. in-4°, Paris, Leroux, 1901. Le chap. II du livre III, pag. 467 à 495, est consacré à la basilique de S^te^-Sophie, prototype de S^t^-Front de Périgueux.

(5) Abbé Audierne. *Le Périgord illustré*, pag. 395.

Digitized by Google

des deux survivantes des 28 tours défendant l'enceinte du Puy-de-Saint-Front.

Le *Musée archéologique* nouvellement reconstruit et soigneusement réorganisé par deux archéologues très compétents, MM. de Fayolle et Feaux ; très riche en objets préhistoriques et en monuments gallo-romains. On y voit notamment le précieux squelette humain quaternaire de Chancelade recueilli dans l'abri sous roche de Raymonden par MM. Feaux et Hardy, avec des ossements de rennes et d'autres animaux d'espèces disparues (1).

Un des monuments les plus curieux de Périgueux et qui mérite d'être très soigneusement étudié est peut-être l'antique mur, construit avec les matériaux des édifices romains, voisins de la Tour de Vésone (2), les excursionnistes ont eu la bonne fortune de pouvoir suivre cette intéressante construction, non seulement dans la partie généralement connue, sous le Château-Barrière et en face des casernes, mais encore, grâce au concours de M. de Fayolle et à la gracieuse obligeance des propriétaires, dans le jardin de l'école des sœurs de Sainte-Marthe et dans la cave de Monsieur de L'Estrade, *construite dans l'épaisseur du mur.* Il y a là un véritable musée gallo-romain en place : fûts de colonnes, bas-reliefs, etc., etc., matériaux d'une inappréciable valeur pour l'étude du vieux Périgueux.

(1) Dr L. Testut. *Recherches anthropologiques sur le squelette quaternaire de Chancelade*, in-8°, Lyon, 1889, avec 14 planches et 4 photogravures.

Michel Hardy. *La station quaternaire de Raymonden à Chancelade (Dordogne) et la sépulture d'un chasseur de rennes.* Paris, Leroux, 1891, 5 planches.

(2) A. de Caumont, *Abécédaire*, t. I. pag. 638.

Digitized by Google

Le soir du 29 juillet, le bureau de la Société historique et archéologique du Périgord a offert aux excursionnistes un punch qui fut l'occasion d'une intéressante et cordiale séance archéologique.

La journée du 30 fut employée à visiter Brantôme :

L'*église* des XII^e^ et XIII^e^ siècles dont le clocher du XI^e^, restauré (1) par Abadie, est, avec celui de Saint-Front, le plus ancien de France ; son étage inférieur, voûté en coupole, contient un curieux chapiteau de marbre qui, dit-on, est contemporain de Charlemagne.

Les *grottes*, anciennes carrières, dans la cour de l'abbaye, occupée aujourd'hui par l'école communale ; on y voit deux intéressants bas-reliefs, le Christ en croix entre les Saintes femmes et le triomphe de la mort, que M. de Fayolle a soigneusement décrits dans un récent mémoire (2).

La course s'est continuée par la vallée de la Dronne et terminée par la visite du château de Bourdeille.

En souvenir de leur excursion, MM. G. Chauvet, Favraud, Fayolle-Lussac, George, Guérin-Boutaud, Marrot, Sazerac-de-Forge et Vallade, présentent comme membre correspondant de la Société :

M. le marquis Gérard de Fayolle, au château de Fayolle, par Tocane Saint-Apre (Dordogne), inspecteur général de la Société Française d'archéologie, Président de la Société historique et archéologique du Périgord...

(1) Voir sur cette restauration : *Vandalisme à Brantôme* dans *Annales archéologiques*, de Didron, t. III, p. 304 ; t. IV, pag. 181 ; t. VII, p. 121, 134.

(2) *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord.* — Tirage à part, 1890, une photographie.

Digitized by Google

Qui leur a si gracieusement et si utilement fait visiter les monuments de sa région.

---

## II

### Extrait du programme du Congrès des Sociétés Savantes qui se tiendra a la Sorbonne en 1904 (1).

### A. — *SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.*

15° Relever dans les privilèges accordés pour l'impression des livres, les particularités utiles pour différentes études et surtout pour l'histoire littéraire.

17° Rechercher les questionnaires envoyés à diverses époques par les intendants, les évêques ou tous autres représentants de l'autorité publique pour obtenir des renseignements statistiques, économiques et administratifs sur l'état des paroisses ; signaler les réponses qui ont été conservées.

23° Étudier la vie littéraire dans une ville ou une région de la France au XVIIIe siècle, avant la Révolution.

25° Dresser la liste des documents d'archives qui peuvent servir à faire connaître, dans un département, l'application de la Constitution civile du clergé.

27° Étudier, dans un département ou dans une commune, la levée, la composition et l'organisation des bataillons de volontaires pendant la Révolution.

(1) Les numéros ajoutés aux programmes précédents ont seuls été reproduits ici. Pour le programme complet, se reporter au *Bulletin*, 1901, p. LXXXVI ; et 1902-03, p. XXXII.

Digitized by Google

28° Tracer l'histoire d'une société populaire pendant la Révolution.

30° Etudier, dans un département ou dans une commune, le fonctionnement de la conscription militaire de l'an VII à 1815.

## B. — *SECTION D'ARCHÉOLOGIE.*

### I. — *Archéologie préromaine*

3° Signaler les stations préhistoriques nouvellement découvertes en décrivant systématiquement les outils et les armes qu'on y a trouvés (1).

### II. — *Archéologie romaine*

14° Rechercher le tracé des voies romaines; étudier leur construction; signaler les bornes milliaires.

## C. — *SECTION DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES.*

7° Etudier dans une région déterminée, les effets qu'ont pu produire, sur la richesse agricole, les réformes des ministres Bertin et de L'Averdy.

14° Faire la statistique des édifices religieux non aliénés dans un département ou dans un arrondissement, à la veille de l'application du Concordat en l'an X ; distinguer ceux qui ont été rendus au culte et ceux qui ne l'ont pas été.

(1) Cf. *La société, l'école et le laboratoire d'anthropologie à l'Exposition universelle de 1889* (palais des Arts libéraux. Exposition du Ministère de l'Instruction publique).

Digitized by Google

## SÉANCE DU MERCREDI 9 DÉCEMBRE 1903.

PRÉSIDENCE DE M. CHAUVET,

PRÉSIDENT.

Etaient présents : MM. Bastier, Biais, Boitaud, Coquemard, David, Favraud, George, l'abbé Guy, Jeandel, l'abbé Mazière, Mourier, l'abbé Sochal, Touzaud et de La Martinière, secrétaire.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le Président dépouille la correspondance qui comprend :

Une circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique faisant connaitre que le prochain Congrès des Sociétés Savantes se tiendra à la Sorbonne du 5 au 8 avril. Les membres de la Société qui voudraient assister au Congrès et bénéficier des remises accordées par les Compagnies de chemins de fer devront en aviser le Président avant le 1er mars.

Une lettre de M. Jeansoulin, donnant la description archéologique de l'église St-Victor de Marseille. Notre confrère y a joint le dessin d'un vase cinéraire en albâtre dont les anses sont formées par des serpents enlacés. Le vase appartenait à l'abbaye de St-Victor ; il lui fut enlevé par Henri d'Angoulême, grand-prieur

Digitized by Google

de France, gouverneur de Provence, pour enrichir la collection d'antiquités qu'il avait formée. La description en a été faite par Grosson, dans son *Recueil des antiquités et monuments marseillais*.

Il dépose sur le bureau les volumes reçus des Sociétés correspondantes, parmi lesquels il signale, dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, la monographie du *Temple Saint-Jean* de Poitiers, par le Père de La Croix.

Il dépose en outre un numéro spécimen des *Annales du Midi* dans lequel est analysé le dernier volume de nos Bulletins. La Société décide de demander le service de cette revue, publiée avec le concours d'un comité de rédaction, par MM. Jeanroy et Dognon, professeurs à l'Université de Toulouse, contre l'envoi de ses publications.

M. Favraud dit qu'au mois de juin 1902, M. Carmagnac, propriétaire d'une sablière, aux Planes, déblaya une dernière molaire inférieure de mammouth (elephas primigenius) de 0m27 de long sur 0m07 d'épaisseur moyenne. Le nombre des lames, étroites, légèrement sinueuses, est de 26; le poids de la dent, de 4 k. 500 gr.

Cette molaire appartient à une espèce du quaternaire, la plus récente, dont on a déjà découvert un certain nombre de défenses au même point.

M. Favraud a fait l'acquisition de cette pièce curieuse.

M. Biais présente la photographie qu'il doit à la gracieuseté de M. Albot, vicaire de St-Martial, d'un

Digitized by Google

bas-relief de la cathédrale, le groupe placé dans le tympan d'une arcature, derrière le banc d'œuvres.

Il ne remonte pas dans son ensemble au XII^e^ siècle. En 1855 ou 56 Michel Pascal a remis des têtes aux personnages mutilés. Celle de l'évêque est le portrait d'un fabricien de céans. Les clefs tenues par S^t^ Pierre ont été faites sur le modèle d'une clef ancienne donnée à M. Biais par Michel Pascal.

M. Biais constate aussi, à propos de la cathédrale, que certains auteurs de bonne foi, sans doute, mais mal renseignés, ont attribué à M^gr^ Cousseau l'interprétation de la façade. M^gr^ Cousseau a adopté la version donnée par l'abbé Michon dans sa *Statistique*. Eusèbe Castaigne est le premier qui ait décrit la façade ; l'abbé Michon a complété cette description. Quant à celle antérieurement élaborée par M. Desbrandes, elle est puérile et du domaine de l'interprétation burlesque.

M. Touzaud communique un acte emprunté aux minutes de Caillaud, notaire à Angoulême (8 mars 1769), et relatif au trafic des esclaves dans les colonies.

« Ce document, dit notre confrère, n'avait malheureusement rien d'exceptionnel à l'époque où il s'est produit ; il n'est intéressant que par la crudité des termes employés, assimilant avec brutalité la personne humaine aux choses dont il est fait commerce; il s'agit du dépôt de l'acte de *vente d'une habitation avec ses nègres* ; bien plus c'est la « vente de la moitié d'une habitation ainsi que de la moitié des trois nègres et de la négresse attachés à ladite habitation » !



Digitized by Google

Ceux qui opèrent, sans scrupules et sans réserves, le dépôt d'un acte qui aujourd'hui nous choque si fort ne sont autres qu'un conseiller au présidial, un avocat en parlement, un receveur des domaines.

« On doit regretter, ajoute M. Touzaud, que le pouvoir royal, qui eut le mérite d'abolir la torture dans les prétoires de la métropole, n'ait pas su préparer l'affranchissement des esclaves dans les colonies : son excuse est dans l'aveuglement général, dont on vient d'avoir la triste preuve, et qui ne permit, après une abolition momentanée par les Assemblées de la Révolution, l'abolition définitive de l'esclavage dans les possessions françaises, qu'au milieu du XIX^e^ siècle (1848).

Voici ce document, du *8 mars 1761* :

« Par devant etc....., ont comparu...

« Messire Claude Trémeau, écuyer, conseiller du Roy au présidial et sénéchaussée de cette ville, Monsieur M^e^ Jean Mioulle, avocat en parlement, conseiller du Roy, assesseur de la maréchaussée, sieur Emmanuel Sazerac, aussy conseiller du Roy, receveur des domaines et bois de la maîtrise d'Angoulême, sieur Nicolas Trémeau, officier de la louveterie, et dame Marguerite Jeanne Laroche, veuve du feu sieur Trémeau de Rochebrune, mère tutrice du sieur Nicollas Trémeau, leur fils mineur, demeurant tous en cette ville d'Angoulême.

« Lesquels, ez noms et qualités qu'ils agissent, ont retiré des mains de Caillaud, l'un des notaires soussignés, un acte sous signature privée, passé entre le sieur Trémeau Dupignon et le sieur Nicollas Gilbert, son neveu, contenant vente d'une moitié d'habitation située à l'île Dominique, dattée du 25 novembre 1757, et ensuite déposée par ledit Caillaud.....

Suit l'acte annexé :

« Nous soussignés sommes convenu de ce qui suit : que moy Trémeau Dupignon déclare faire dont, à Nicolas Gilbert, de la moitié de l'habitation acquise du S^r^ Arcerre, à la Dominique, ainsi que de la moitié des trois nègres et de la négresse qui

Digitized by Google

sont attachés actuellement à ladite habitation, et moy Gilbert m'oblige de payer au sieur Trémeau Dupignon dans sept années de ce jour, à St-Pierre de La Martinique, la somme de quatre mille livres pour le montant de la demy du sieur Trémeau dans l'habitation qu'il m'a vendue ce jour avec les nègres et avance qu'il m'a fette ; et que je pourray disposer de l'habitation et des nègres qu'après le dit payement fait audit sieur Trémeau Dupignon...

« Fait triple à St-Pierre, le 25 novembre 1757.

*Signé* : F. Trémeau Dupignon, N. Gilbert. »

(*Archives départementales de la Charente*, E. 1845).

M. Chauvet rend compte d'une visite qu'il a faite aux grottes de Teyjat, en Dordogne. (*Annexe*).

M. le Trésorier rend compte de l'état financier de la Société. Des remerciements lui sont adressés pour sa gestion.

Il est procédé au renouvellement de la commission de vérification des finances. Sont élus : MM. Boilevin, Morand et Touzaud.

Il est procédé ensuite à l'élection du bureau pour l'année 1904. Sont nommés :

Président : M. Chauvet ;

Vice-Président : M. l'abbé Nanglard ;

Secrétaire : M. J. de La Martinière ;

Secrétaire-adjoint : M. A. Guérin-Boutaud ;

Trésorier : M. Bastier ;

Conservateur du Musée : M. E. Biais ;

Conservateur-adjoint et Bibliothécaire : M. P. Mourier.

M. le marquis de Fayolle, président de la Société historique et archéologique du Périgord, présente à la

Digitized by Google

séance précédente, est élu membre correspondant de la Société.

Demandent à en faire partie, en qualité de membres titulaires, M. l'abbé Préneuf, curé de Tourriers, présenté par MM. l'abbé Fourgeaud, doyen de St-Amant-de-Boixe, l'abbé Chambre, curé de Jauldes, et de La Martinière ; et M. Jean-Albert Dumousseaud, avocat, juge de paix suppléant, à La Rochefoucauld, présenté par MM. Chauvet, Biais et Favraud.

La séance est levée à 10 heures 1/2.

*Le Secrétaire*,
J. de La Martinière.

---

## ANNEXE

### UNE VISITE AUX GROTTES DE TEYJAT.

Il y a quelques semaines les journaux de Nontron (1) ont parlé d'une grotte située à Teyjat, près la station de Javerlhac (Dordogne), dans laquelle avaient été signalées des gravures sur roche analogues à celles trouvées aux environs des Eyzies (2).

A quelle époque remontaient ces dessins ? Etaient-ils récents ? La question était très controversée dans le pays.

(1) Notamment *Union Nontronnaise*, 1er octobre 1903.
(2) G. Chauvet. *Note sur l'Art primitif. Bul. soc. arch. et hist. de la Charente*, 12 novembre 1902.

Digitized by Google

Le 26 novembre dernier (1903) je suis allé à Teyjat, et grâce à l'obligeance de M. Bourrinet, instituteur, j'ai pu visiter les curiosités du bourg ; voici le résumé de ce que j'ai vu et des renseignements qui m'ont été donnés :

La *Grotte de la Mairie*, à côté de la maison d'école, est connue depuis plusieurs années ; elle a été fouillée en 1889 par M. Perrier du Carne, alors notaire à Angoulême ; il y trouva une soixantaine de silex taillés, lames, grattoirs, burins et poinçons ; des os travaillés, débris de lances, harpons et lissoirs, et enfin des gravures sur bois de renne, figurées dans son mémoire (1) : un équidé à crinière hérissée, à queue dégarnie de crins à sa base (âne? hémione...?) (2); trois chevaux se suivant, à crinière retombante, gravés sur un os d'oiseau ; trois bovidés, à dos arqué au niveau des épaules (bisons ?). Toutes ces trouvailles indiquent bien une station du quaternaire supérieur, — époque magdalénienne.

A 10 mètres environ de l'entrée « *actuelle* » de la caverne, tout près de la tranchée faite par M. Perrier du Carne, se trouve une dalle irrégulière de stalagmite feuilletée, épaisse sur certains points de 0m10 ; elle a été anciennement brisée en trois plaques par un bloc calcaire tombant de la voûte.

Lors de la visite de M. Peyrony (août 1903), d'après les renseignements qui m'ont été fournis sur place,

(1) Perrier du Carne, *La Grotte de Teyjat*. Paris, Reinwald, 1889 : 9 figures, 3 héliogravures, 17 pages.

(2) Voir sur les équidés quaternaires de la Charente, *Bul. soc. arch. et hist. de la Charente*, année 1896, pag. 269 à 284. (G. Chauvet et E. Harlé).

Digitized by Google

la partie horizontale de la stalagmite était couverte d'une mince couche argileuse mêlée à divers débris de roches ; la partie verticale de l'une des plaques était seule visible ; c'est sur cette partie, après avoir vainement cherché ailleurs, que furent aperçus quelques traits de la tête du bœuf dont il va être question. M. Peyrony fit alors nettoyer, laver et brosser toute la surface des plaques stalagmitiques et de nombreux dessins gravés furent mis à jour.

Voici ce que j'ai pu voir lors de ma visite :

Sur la plaque arrondie dont la surface verticale est parallèle à l'axe de la grotte : le grand bœuf ci-dessus indiqué dont la tête est nettement dessinée par des traits paraissant anciens ; les cornes sont fortement incurvées en avant et ne ressemblent pas à celles des bovidés à bosse représentés par les gravures trouvées en 1889 par M. Perrier du Carne (fig. 14), ni à celles que j'ai relevées en août 1902 sur les parois de la grotte de Marsoulas (1).

Les lignes du corps paraissent avoir été tracées ou retouchées récemment ; des visiteurs sont certainement venus dans la grotte depuis que les gravures ont été lavées et brossées, car près du grand bœuf j'ai vu une note *récente* au crayon noir sous laquelle on avait mis la date de *1870*... (?). 1870 est peut-être un écho de la polémique soulevée dans les journaux locaux. Le grand bœuf est suivi par un autre moins nettement gravé.

Sur une deuxième plaque, derrière la première : un cheval à grosse tête et devant lui des lignes un peu confuses indiquant un cervidé.

(1). G. Chauvet, *Note sur l'Art primitif, loc. cit.*

Digitized by Google

Sur la troisième : un grand bovidé, la tête baissée ; ses cornes relevées rappellent celles de Marsoulas ; un autre bovidé, un petit cheval, et, détail intéressant à noter, un animal figuré les pattes en l'air. Cette attitude anormale a été constatée plusieurs fois sur des gravures préhistoriques, d'authenticité certaine ; elle ne se présente pas naturellement à l'esprit de ceux qui s'amusent à graver des dessins avec la pointe de leur couteau.

J'ai visité la grotte de Teyjat avec un *éclairage insuffisant* et ne puis donner, à son sujet, des conclusions définitives ; mais M. Peyrony, qui habite Les Eyzies, et a fait une longue étude attentive des gravures de cette région, pense que les dessins de Teyjat sont de même âge que ceux découverts dans les grottes de La Mouthe, des Combarelles, etc. (Dordogne).

M. le Dr Capitan les a vus avec un éclairage suffisant (20 septembre 1903) et il a ratifié les conclusions de M. Peyrony (1).

En attendant une étude définitive il y a peut-être lieu d'insister sur un point spécial. Dans les cavernes connues jusqu'à ce jour les gravures sont tracées *sur la roche même* et recouvertes quelques fois d'un mince enduit calcaire. A Teyjat, c'est sur une épaisse couche de stalagmite que les dessins ont été tracés, et depuis, aucune concrétion n'est venue les recouvrir, bien qu'ils soient restés à la même place.

D'autre part, dans l'un des couloirs, sur la paroi latérale gauche en se dirigeant vers le fond, et à un

(1) Dr Capitan, Breuil et Peyrony, note présentée à *l'Académie des Inscriptions*, le 11 septembre 1903.
*Revue de l'École d'Anthropologie*, 1903, pag. 364.

Digitized by Google

niveau assez élevé au-dessus du sol actuel, des traces de graviers et de cailloux roulés indiquent des alluvions laissées par une ancienne rivière souterraine qui coulait autrefois dans le couloir et venait sortir au-dessus de la surface actuelle des dessins gravés. Ce lit de gravier n'est visible que sur un point des parois, il a été enlevé partout ailleurs, soit par l'homme, soit par une forte crue du ruisseau. Ces alluvions sont probablement contemporaines des grands cours d'eau qui ont laissé dans la vallée de la Charente les sablières de Tilloux, de St-Amand-de-Grave, et dans lesquelles ont été recueillies la faune et l'industrie du quaternaire ancien, richement représentées dans notre Musée par la collection H. Germain.

Après la fin des grandes pluies, la rivière souterraine a disparu ; mais l'humidité a continué suffisamment pour que le suintement des eaux ait produit l'épaisse couche de dépôt calcaire servant de base à nos dessins ; dessins tracés à une époque depuis laquelle la grotte est restée très sèche, puisqu'il ne s'y est plus produit de concrétions, *à la place où elles se produisaient autrefois*.

Il y a là une importante question à examiner avec d'autant plus de soin que, dans quelques cavernes bien connues, les débris de l'époque magdalénienne sont empâtés dans un épais plancher de stalagmites.

D'autres grottes se trouvent à Teyjat :

La *Cave Mège* dont l'entrée a été barrée par un énorme apport de terre et dans laquelle M. Bourrinet a recueilli : fragments de bois de renne entaillés, os travaillés, aiguille en os à chas, bases de harpons etc. ; la pièce la plus intéressante est un fragment

Digitized by Google

d'os plat long de 0m18, large de 0m038, sur lequel sont fortement tracés deux groupes de lignes droites dirigées à peu près dans le même sens, et que l'on avait pris, à tort je crois, pour le dessin d'un poisson ; j'ai cru y voir les traces d'un travail destiné à diviser l'os longitudinalement.

Parmi les ossements, j'ai reconnu : mâchoire inférieure de renne et dents isolées, phalange d'ours, dents d'équidés, de bovidés, pas d'hyènes.

L'ensemble indique très nettement l'époque magdalénienne en y joignant les silex taillés comprenant notamment les petites lames à dos rabattu.

La *Cave de la Marion*, dans le jardin Chevalarias, près de l'église, a été sondée récemment par M. Bourrinet ; au fond d'une tranchée de 2m20, il a trouvé une couche de sable non remaniée, sur laquelle reposaient de nombreuses scories de fer et des fragments de poteries.

La *Cave Francillon*, dans le jardin Brudieux, près de la fontaine, a servi de souterrain-refuge, et porte sur ses parois les larges entailles quadrangulaires que l'on trouve dans cette sorte de monument.

Une autre grotte sur un coteau aride, au couchant de la maison d'école, s'ouvre au levant.

G. Chauvet.

Digitized by Google

SÉANCE DU MERCREDI 13 JANVIER 1904.

PRÉSIDENCE DE M. CHAUVET,

PRÉSIDENT.

Étaient présents : MM. BOILEVIN, BOURRUT-LACOUTURE, FAVRAUD, GUÉRIN-BOUTAUD, de MASSOUGNES, l'abbé MAZIÈRE, MOURIER, TOUZAUD et de LA MARTINIÈRE, secrétaire.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le PRÉSIDENT rappelle que M. George, ancien secrétaire de notre société, a été, en 1903, nommé chevalier de la Légion d'honneur, en qualité de commandant de l'armée territoriale.

Nous savions déjà qu'il était un archéologue érudit et l'un de nos meilleurs collègues, cette distinction montre qu'il est aussi un bon officier. Nos procès-verbaux doivent conserver ce souvenir.

M. le PRÉSIDENT donne lecture de deux lettres de M. le marquis de Fayolle et de M. Dangibaud qui remercient la Société de leur avoir décerné le titre de membre correspondant.

Il dépose sur le bureau les volumes reçus des Sociétés correspondantes, et en outre le t. IV du *Pouillé historique du diocèse d'Angoulême* par lequel notre Vice-président vient de couronner une œuvre considérable poursuivie avec tant de persévérance. Il contient l'historique de tout ce qui intéresse la vie du Diocèse

Digitized by Google

depuis le Concordat jusqu'à nos jours. Au point de vue archéologique, on y trouve le relevé de toutes les cloches existant actuellement en Charente. M. Chauvet signale ces notes comme pouvant être le point de départ d'une étude sur l'art campanaire dans le département ; il en donne lui-même quelques-unes sur les fondeurs de cloches, extraites d'un ouvrage récent de M. Berthelé (*Annexe I*).

M. le Président dit que des vitrines étant prêtes pour recevoir la collection donnée à la Société par notre regretté collègue M. Maurin, propriétaire à Fouqueure, il apportera successivement, à chaque séance, les objets donnés, en les accompagnant, autant que possible, d'indications sur leur provenance et leur destination ; ces divers renseignements, utiles à conserver, ont été fournis à M. Chauvet par M. Maurin lui-même, au cours de plusieurs visites faites à sa collection.

Il dépose, aujourd'hui, pour être classées dans notre musée, 401 monnaies, d'époques diverses.

Les plus nombreuses — de l'époque romaine — ont un intérêt particulier, parce que toutes ont été trouvées aux environs de Fouqueure ; il est indispensable de les conserver sur des cartons spéciaux et de ne pas les mêler à d'autres, notamment à celles provenant du théâtre des Bouchauds.

La comparaison des deux séries permet, déjà, d'intéressantes conclusions, et vient confirmer l'hypothèse qui voit dans la station des Bouchauds un point stratégique (1) occupé principalement au début de la conquête.

(1) G. Chauvet. *Une ville romaine près St-Cybardeaux (Charente), Sermanicomagus*, 1902, Ruffec, p. 18.

Digitized by Google

Les monnaies trouvées dans le théâtre de cette station forment une suite à peu près ininterrompue depuis le début de la conquête jusqu'à la fin du IIe siècle : monnaies de Nîmes av. J.-C. ; Claude 45-54 ap. J.-C. ; Néron 54-68 ; Vespasien 69-78 ; Domitien 81-96 ; Hadrien 117-138 ; Faustine 138-161 ; Commode 180-192.

Il a bien été recueilli également un bronze de Claude II 268-270, mais sa provenance n'est pas nettement déterminée (1).

Les mêmes monnaies se retrouvent bien aux environs de Fouqueure, mais on y a recueilli surtout des séries du IIIe et du IVe siècles, inconnues aux Bouchauds : Aurélien 268-275 ; Constantin 306 ; Gallien 253-268 ; Posthume 261-267 ; Tetricus 268 ; Licinius 324 ; Cripus 395.

M. Favraud présente une pendeloque mérovingienne en bronze, ornée de huit cercles concentriques, de forme allongée, et se terminant par une tige annelée. La partie dans laquelle la courroie était engagée est encore munie de deux clous de fer qui servaient à l'assujettir.

Il n'a pas été trouvé, à sa connaissance, d'objet semblable en France, et ils sont très rares en dehors de notre pays.

Cet objet appartient à M. Hurtel, d'Angoulême, et a été acquis à la vente de Mme Vve Delage, à St-Amant-de-Boixe.

Vers 1880 M. Delage, entrepreneur de chemins de fer, achetait un lot de la forêt de Boixe, le faisait

(1) *Idem*, p. 24, 25, 49.

Digitized by Google

défricher et y plantait une vigne connue sous le nom de Château-Margot, à cause du grand nombre de pies de la région.

En défrichant le terrain, on découvrit une sépulture, la pendeloque dont le dessin est ci-joint, un fer à cheval antique, un bracelet en bronze et quelques

autres objets. M. Delage, maire de St-Amant-de-Boixe et notre ancien collègue, aujourd'hui décédé, avait parlé à M. Favraud de cette découverte, mais sans lui dire si les objets avaient été trouvés dans la sépulture ou dans les environs. Il ne lui avait même pas montré

Digitized by Google

ces objets et ce n'est que par hasard qu'il a vu la pendeloque chez M. Hurtel. Celui-ci en a indiqué la provenance et on a bien voulu la lui confier et en autoriser la reproduction.

M. Favraud donne ensuite communication d'extraits du journal de bord du chevalier de Plas, commandant de l'Opale, pendant la guerre de Sept-Ans (*Annexe II*).

M. Touzaud rappelle que, depuis un an, deux contributions intéressantes ont été apportées à l'étude du patois du Sud-Ouest. C'est, d'une part, le recueil des *Œuvres de Marc Marchadier*, publié par M. Favraud (V. séance du 10 juin 1903) ; et, d'autre part, une comédie en trois actes, dûe au Dr Jean (de Rouffiac, en Saintonge), *la Mérine à Nastazie* (Saintes, Imprimerie A. Hus, 1903). A cette occasion, notre confrère se propose de faire un *examen comparé du parler d'Angoumois et de la langue française du* XVIe *siècle* : s'appuyant, notamment, sur l'autorité de Henri Estienne et de Ronsard, et sur les textes empruntés à la correspondance de Marguerite d'Angoulême, il croit que « notre *dialecte* n'était guère plus éloigné du langage qui tendait à prévaloir, que ne l'était le dialecte même de l'Ile-de-France, alors que ni Malherbe, ni Vaugelas, ni les Grammairiens n'avaient entrepris de régenter, quelquefois artificiellement, la langue de notre pays ». M. Touzaud a pour objectif « la réhabilitation de notre vieil idiome trop dédaigné. A l'exemple de Camille Chabaneau (préface de sa *Grammaire limousine*), d'Adrien Thibault (préface de son *glossaire du pays blaisois*), de l'abbé Rousselot (V. *Bull. soc. arch.*

Digitized by Google

*et hist.*, 1892, p. LXXVIII), il est plein de respect pour la langue originaire de notre petite patrie, la terre charentaise ; aussi proteste-t-il contre l'usage, adopté par les écrivains qui composent des ouvrages en patois, de prétendre figurer la prononciation dans l'orthographe arbitraire qu'ils adoptent : ces hommes distingués arrivent ainsi, non pas au but qu'ils poursuivent vainement, mais à une construction barbare analogue de celle que présenterait un livre où seraient employées les interprétations que donnent les vocabulaires, à la suite de chaque mot, entre parenthèses, pour en indiquer la prononciation. Cet effort, un peu puéril, n'a d'autre résultat que de rebuter le lecteur et de le persuader qu'il se trouve en présence d'un idiome corrompu, d'un jargon grossier propre à des gens grossiers. Si l'on entend s'attacher à une écriture phonétique, il faut suivre l'exemple de Hatzfeld et Darmsteter, qui, « pour rendre la figuration des mots », dans leur dictionnaire, « ont dû recourir à un certain nombre de signes et de conventions » ; il faut adopter le « système graphique » de l'abbé Rousselot, avec *lettres nouvelles* et *signes diacritiques*. Mais, écrire, comme Marchadier : *matin*, avec deux *n*, « matinn » ; comme le Dr Jean : *Saintes*, sans *s* finale, « Sainte » ; *paysan*, « pésant » ; *les gens*, « lé ghen » ; ou comme Burgaud des Marets : *rien*, tantôt « rin », tantôt « rein », tantôt « reun », et *à seule fin*, par ce terme baroque « aceulfin », c'est donner à croire que l'on se trouve dans un pays inconnu où se parlerait un langage sans origine historique et proprement *champis* ! C'est sans doute aussi pourquoi, ajoute notre confrère, on n'écrit guère en patois que des farces, et que l'on se sent

Digitized by Google

porté, comme l'auteur de la « Mérine » (qui devrait s'écrire *mairine*, de *matrina*), à gâter les scènes les plus touchantes par des propos incongrus, aussi invraisemblables qu'inutiles et à tous égards déplacés ».

M. Touzaud compte apporter, dans de prochaines séances, des textes empruntés aux écrivains français du XVI^e^ siècle qu'il croit intéressant de rapprocher du patois actuel. « A vrai dire, remarque-t-il, il n'est pas toujours facile de retrouver le langage véritable d'alors si l'on observe que les personnages, dont les lettres ont été conservées, les dictaient souvent à des secrétaires, telle notre Marguerite, et si l'on constate que, même dans les publications le plus sérieusement faites, comme celle des *Lettres missives de Henri IV* par M. Berger de Xivrey, de l'Institut (dans la collection des *Documents inédits*), on voit altérer gravement des textes dont le *fac-simile* est pourtant reproduit en face de la copie fautive ! Néanmoins, on retrouve encore, sous la plume des Français les plus illustres, des traces nombreuses, vieilles de plusieurs siècles, de notre vieux dialecte, non seulement dans *les mots*, mais aussi dans *les locutions* restées en usage chez nous ».

M. le Conservateur-adjoint fait connaître que le Musée archéologique a reçu, en 1903, 2.238 visiteurs.

Sont élus membres titulaires : M. l'abbé Prêneuf, curé de Tourriers ; et M. Jean-Albert Dumousseaud, avocat, juge de paix suppléant à La Rochefoucauld, présentés à la dernière séance.

La séance est levée à 10 heure 1/4.

*Le Secrétaire*,
J. de La Martinière.

Digitized by Google

# ANNEXES

## I

### Vieilles cloches

M Jos. Berthelé, archiviste du département de l'Hérault, vient de publier un important travail : *Enquêtes campanaires*, notes, études et documents sur les cloches et les fondeurs de cloches du VIII^e^ au XX^e^ siècle, in-8°, XVI-758 pages, Montpellier, 1903.

Il y a quelque 30 ans les cloches n'étaient inscrites au programme des études archéologiques qu'à un double titre : comme une branche du *mobilier ecclésiastique* et comme une branche de l'*épigraphie*. M. Jos. Berthelé les étudie au point de vue de l'art industriel et montre leur intérêt pour l'histoire de ces modestes artisans ambulants qui ont peuplé de leurs œuvres nos clochers et nos beffrois, et dont beaucoup ont été de véritables artistes.

Le volume s'ouvre par une étude générale, à la fois historique, technique et pittoresque, intitulée : Coup d'œil d'ensemble sur la fonte des cloches avant l'époque actuelle, et subdivisée en trois chapitres : 1° l'entreprise commerciale ; 2° l'opération industrielle ; 3° les réglements de comptes.

Viennent ensuite groupés par ordre géographique une cinquantaine d'articles de genres divers : liste



Digitized by Google

d'anciens fondeurs, discussions épigraphiques, monographies, dépouillement bibliographique.

Ce qui touche l'opération industrielle est particulièrement instructif pour l'histoire des *fondeurs en bronze* dont nous avons vu les débuts dans la cachette de Vénat ; il est intéressant d'étudier une industrie, dans la même région, à des époques très éloignées les unes des autres, pour en juger l'évolution et les progrès et surtout pour bien comprendre ce que nous devons, en toutes choses, au long travail des générations passées.

Ce volume contient d'intéressants détails sur les procédés de fabrication des cloches, les alliages et l'affinage du métal, les fondeurs ambulants, la bibliographie campanaire. Un curieux chapitre est consacré à la cloche d'Ornolac (Ariège) portant la date de 1079 et qui est peut-être du XVIII^e^ siècle ?

Des tables soigneusement faites font de l'enquête M. Jos. Berthelé un véritable dictionnaire facile à consulter et permettant de trouver instantanément les plus petits détails du sujet traité.

La Charente n'est pas spécialement comprise dans ce travail, on y trouve cependant des indications pouvant servir de bases à des études plus complètes : nous y voyons, notamment, quelques fondeurs charentais, qui mériteraient peut-être une étude particulière.

Les *Baraud* établis à Sers, au XVII^e^ siècle, et non à St-Ciers, comme le pensait l'abbé Leclerc (pag. 310)(1), fondent en Poitou et en Périgord aussi bien qu'en

(1) L'abbé Leclerc. *Etude sur les cloches de l'ancien diocèse de Limoges*. — *Bull. Soc. archéol. Limousin*, t. LII, p. 175, et tirage à part, p. 175.
— *Bulletin archéologique* du Comité des Travaux historiques, 1892.

Digitized by Google

Limousin, en Angoumois et en Saintonge (pag. 180), du XVI^e^ au XIX^e^ siècle, notamment à Pérignac (Charente) (pag. 274), à Vars (p. 278) (1).

*Forgeot*, Nicolas Joseph, originaire de la Haute-Marne, travaille sur place, en Charente, et fond à Villefagnan une cloche destinée à Dampierre-sur-Boutonne (pag. 20-191).

*Collon*, Pierre, fond en 1501 une cloche pour l'église de S^t^-Gilles à Saint-Vallier. Et pour cette même église Nicolas *Martin*, un lorrain, refond sur place, en janvier 1824, l'ancienne cloche cassée en 1820 (p. 266).

*Hanry*, *Haury* ou *Hemry*, Colin, établi à Ruffec au XVI^e^ siècle, fond avec Jean Osmont, de Paris, la cloche destinée à l'horloge de Poitiers, en 1387 (pag. 50). Le dossier de l'opération existe aux archives municipales de Poitiers.

M. l'abbé Nanglard, dans un volume qui vient de paraître (*Pouillé historique du Diocèse d'Angoulême*), t. IV, in-8°, 684 pages. Angoulême, Despujols, 1903), donne sur nos cloches de nouveaux et nombreux détails très précis ; son travail contient une précieuse enquête campanaire s'appliquant à toutes les églises de la Charente. Il indique pour chacune d'elles le nombre des cloches, leur poids, le nom des fondeurs, le lieu de fabrication, la date de leur baptême avec les noms des parrains et marraines, leur date quand elle est connue ou bien l'une des mentions « ancienne » — « très ancienne ». Aucune ne remonte aux premiers temps du

(1) Le volume récent de M. l'abbé Tricoire, *Le château d'Ardennes et la Seigneurie de Moulidars en Angoumois*, contient (pag. 156 et 184) les inscriptions de deux cloches de Louis Bareau *alias* Barau, fondues l'une en 1721 pour *Saint-Simon* (Charente), l'autre en 1739 pour *Moulidars*.

Digitized by Google

moyen âge ; quelques-unes cependant datent des XV^e^ et XVI^e^ siècle : à Malaville, cloche de 1606 ; Nonaville 1600 ; S^t^-Quentin 1601; Le Lindois 1503 ; Ruffec 1532 ; S^t^-Georges 1534 ; Puyréaux 1427 ; Xandeville 1501 ; Sauvignac 1500.

Bardenac, cloche de 1537 coulée par « maître *Pou-* « *peau* probablement de la famille des fondeurs de ce « nom que l'on vit à Angoulême en ce même temps. « Le moule a été découvert au pied du mur, du côté « nord de la façade de la vieille église ».

Poupeau n'est pas au nombre des fondeurs cités par M. Jos. Berthelé.

Il y aurait un travail à faire sur l'Industrie des fondeurs de cloches en Angoumois.

G. Chauvet.

---

## II

### Extrait du journal de bord du chevalier de Plas.

Un journal de bord est chose assez curieuse surtout quand il a été rédigé par un enfant de la Charente. Celui dont je publie quelques extraits a été tenu, pendant la guerre de Sept-Ans, par le capitaine de Plas, commandant l'*Opale*, vaisseau de 30 canons se rendant à La Louisiane.

Le chevalier de Plas, capitaine de vaisseau, habitait les environs de Châteauneuf. La plupart des indications qu'il nous donne n'offrent pas toujours un intérêt bien palpitant ; nous avons toutefois relevé dans son journal deux prises assez curieuses de navi-

Digitized by Google

res marchands appartenant à des Anglais. Ces deux prises ont eu des sorts différents. Dans la première, le capitaine anglais rachète son navire pour une somme importante, mais dans la seconde, le navire est brûlé. Le chevalier de Plas aurait désiré les conduire à La Louisiane, mais comme ils faisaient eau de toute part, les règlements ne purent être observés.

Tels sont les faits les plus intéressants signalés par le journal.

**Journal de la navigation de la frégate du Roy l'*Opale*, montant 26 canons commandé par M. le Chevalier de Plas, capitaine de vaisseau, allant à La Louisiane.**

**Etat-major : MM. Beauregard de Teleincaud, 1er lieutenant ; le chevalier Montéclair, lieutenant ; Fraulier, enseigne ; Faures, lieutenant de frégate ; Chariol, lieutenant de frégate. — Gardes de la marine : MM. de Noyau, commandant le détachement, de Fayard, Senson, Langlois de La Roussière, le chevalier de Plas Thanes. — Extrait de l'équipage : 80 officiers mariniers, 162 matelots, 11 valets, 25 soldats, 17 mousses.**

**Dimensions principales de la frégate l'*Opale* de 30 canons :**

**Longueur de l'étrave à l'étambot : 122 pieds 6 pouces ; largeur : 32 pieds ; creux : 16 p. 6 p. ; élancement : 12 p. 9 p. ; quête de l'étambot : 2 p. ; longueur de quille : 107 p. 9 p.**

**Partie de Bayonne le 6 août 1757.**

**Le dimanche 4 juin 1758. Ce matin j'ai aperçu à la vue un bateau devant moi qui faisait à peu près la même route. J'ai forcé de voiles tant pour savoir si je marchais mieux que lui dont je me suis aperçu bien vite, que pour observer sa force que j'ai reconnu pour être très infé-**

Digitized by Google

rieure à la mienne puisqu'il n'avait pas de canon et qu'il était anglais. A midy je l'ai amariné : il venait de Cadix, allait à Plaisence, île de Terre-Neuve. Son principal chargement consistait en sel, 20 quarts de farines, 6 ou 8 barriques de vin d'Espagne et 3 ou 4 d'huile d'olive, quelques barils de beurre et salaison, quelques caisses de savon, de citrons, de fruits secs. Du moins sa facture ne faisait pas mention d'autre chose et c'eut été une opération trop longue que de vérifier s'il n'avait pas d'autres marchandises. Cependant, je l'eus amené avec moi pour me conformer aux ordres de la Cour, s'il n'eût fallu être continuellement à la pompe. J'eusse exposé l'équipage que j'eu mis dedans à périr, car il marchait on ne peut pas plus mal. D'ailleurs il m'aurait fallu y mettre de l'eau en étant très mal pourvu, et je n'en avais pas de trop, ce qui me fit prendre le parti de proposer au capitaine de le rançonner, ce qu'il n'accepta qu'après bien des difficultés, pour le prix de 12.000 livres, argent de France. Je pris son second pour otage et une lettre de change de cette somme payable à vue sur MM. Fraus Mamrock, négociants à Londres.

Hier, à 7 heures du soir, je mis en travers et fauge dièze les vaisseaux le *Bisares* et le *Patriote*, que j'eus escortés plus loin s'ils eussent marché un peu moins mal. Mais la crainte de manquer d'eau, en ayant consommé un tiers de celle que j'avais embarquée pour la traversée, me détermina à les laisser. J'étais pour lors pour mon point d'estime depuis midy par la latitude de 38°57' et par la longitude de 16°55'.

9 juin 1758. Ce matin à 7 heures nous avons vu la terre de Madère. Il est à remarquer que Madère est portée sur toutes les cartes de 27 à 30 minutes plus au sud qu'elle n'est.

13 au 14 juillet 1758. Ce matin à 5 heures et demie l'officier de quart est venu m'avertir qu'il paraissait un navire

Digitized by Google

survenant devant nous un peu à babord qui faisait la même route. J'ai fait tout de suite mettre le cap dessus et l'ai joint à 8 heures qu'il a amené. Son port était de 90 à 100 tonneaux. Il venait de Dublin et allait à Antigues prendre une cargaison de tafias. Son chargement consistait en quelques quarts de salaison, de beurre et quelques caisses de chandelles. Je ne sais pas la quantité, attendu qu'il n'y avait aucune facture, tel est le rapport du capitaine, ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il ne s'en est pas trouvé dans ses papiers que j'ai fait visiter avec soin par un jeune homme de Bordeaux qui interprète assez bien l'anglais. Mon dessein était de l'amener avec moi : en conséquence, j'avais disposé un équipage pour mettre dedans et j'avais ordonné à l'officier et à l'écrivain d'accélérer leur besogne avec la plus grande activité afin de ne pas perdre de temps. L'officier que j'avais chargé de l'amariner me fit dire que ce bâtiment faisait une si grande quantité d'eau qu'il fallait être continuellement à la pompe. Sur ce je proposai au capitaine anglais de se rançonner, ce qu'il ne voulut absolument pas faire ; je lui fis même entendre pour le déterminer que je lui ferai bonne composition, mais tout cela ne servit à rien, ce qui me détermina, plutôt que d'exposer les hommes que j'ai mis dedans, à faire mettre le feu après en avoir tiré 50 à 55 quartiers de salaison ou de beurre.

29 juin 1758 : en vue de Ténériffe ; 25 juillet 1758 : départ de la Grenade ; 3 août 1758 : La Jamaïque ; 16 août 1758 : arrivée à La Louisiane ; 9 avril 1759 : retour à Rochefort.

FAVRAUD.

---

Digitized by Google

## SÉANCE DU MERCREDI, 10 FÉVRIER 1904.

PRÉSIDENCE DE M. CHAUVET,

PRÉSIDENT.

Etaient présents : MM. BIAIS, BOITAUD, BOURRUT-LACOUTURE, l'abbé CHEVALIER, FAVRAUD, GUY, LEBLANC, de MASSOUGNES, l'abbé MAZIÈRE, MOURIER et de LA MARTINIÈRE, secrétaire.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le PRÉSIDENT dépose sur le bureau les volumes reçus des Sociétés correspondantes et dépouille la correspondance. La Société décide d'accepter l'échange de publications que lui propose la Société historique et archéologique de St-Malo.

M. BIAIS communique l'extrait suivant des registres paroissiaux de l'église St-Antonin.

« Le vingt-neuf may mil sept cent soixante seize, ont reçu la bénédiction nuptialle du consentement de leurs père et mère et amis, après trois publications consécutives faites trois jours de dimanche et fête.

Sr *Thomas Dolbet*, soldat invalide de la compagnie de M. de Bourges, en garnison au chateau de cette ville et *Magdeleine-Marie-Anne-Anthoinette Dubuisson*, *sergent (sic)*,de la dite compagnie. Le présent mariage fait en présence des soussignés.

[Signé :] « *Thomas Dolbet*. — *Magdeleine Dubuisson*. — *Dubuisson*. — *Anthoine Grazillier*. — *Ien Bonnieu*. — *Beauvois*. — *Jean-Baptiste Dumoulin*. — *Marie-Claudine de Busquet*. — *Rose Busquet*.

*Bediou*, curé.

Digitized by Google

Notre confrère est persuadé que la dénomination de sergent donnée à Antoinette Dubuisson n'implique pas chez celle-ci des vertus guerrières telles que le sexe fort se soumît à ses commandements militaires : il pense qu'elle devait plutôt remplir un rôle naturel de soutien et de dévouement comme pourvoyeuse, vivandière.

M. Biais lit ensuite une étude sur la tapisserie du château de Verteuil, dite tapisserie à la Licorne. L'histoire de l'animal légendaire à pouvoir magique, symbole de la pureté, que seule, une vierge peut dompter, y est interprétée « dans la manière théâtrale des maîtres de la Renaissance ». Volontiers M. Biais croirait que s'ils ont été mis en œuvre en Flandre, les cartons de ce beau travail avaient été peints en Italie.

Il convient de rapprocher la tapisserie de Verteuil de celle conservée au musée de Cluny qui pourrait être dite de la dame à la Licorne. Le sire de Brosse la fit exécuter au XVIe siècle, mettant dans cet hommage à sa femme « plus d'éloquence pénétrante qu'en des discours solennels. »

M. de La Martinière signale une autre tapisserie retraçant, elle aussi, s'il a bonne mémoire, la légende de la Licorne. Elle est conservée dans le palais des Borromée, à l'Isola Bella, sur le lac Majeur.

M. Mourier communique un jeu complet de 52 cartes du maître cartier Toulousain Pratviel. Ce dernier exerçait sa profession à Toulouse de 1745 à 1758.

Ces cartes, plus petites que nos cartes angoumoisines, ne sont pas tarautées. Le verso, qui est fait du même papier vergé que celui sur lequel les figures et les



Digitized by Google

points sont imprimés, porte une série de mots sans suite, telle une méthode élémentaire de lecture.

Cette particularité, jointe à la rareté d'un jeu complet du XVIIIe siècle, méritait d'être signalée.

M. de MASSOUGNES donne communication à la Société des notes qu'il a relevées dans l'un, particulièrement, des anciens registres d'état-civil de la paroisse « Notre-Dame de Lanville-Marcillac ».

Ces registres sont déjà fort précieux par leur ancienneté, puisqu'ils remontent à l'année 1586. En outre, l'un d'eux, le 5e, qui comprend une double série ininterrompue d'actes de mariage et d'enterrement, à dater de l'année 1611 jusqu'en l'année 1642, présente cette particularité qui, pour n'être pas unique, n'en est pas moins extrêmement intéressante, d'avoir été considéré par son principal rédacteur, le frère Hugues Joubert, comme une sorte de *mémorial*, sur lequel il a consigné, au fur et à mesure qu'ils parvenaient à sa connaissance, les événements contemporains qui lui ont paru dignes d'être retenus, à un titre quelconque. Ces mentions ont donc trait aux sujets les plus divers, depuis les prises d'habit des novices du prieuré conventuel de Lanville, jusqu'à la naissance d'un Dauphin de France ou la mort d'un pape, en passant par des prises de possession monastiques, des échauffourées locales, des faits d'armes accomplis dans les contrées voisines, etc. Plusieurs d'entre elles sont confirmées par l'Histoire ou les Mémoires du temps ; certaines y ajoutent des données nouvelles ; aucune n'est en contradiction formelle avec les documents authentiques. Mais quelques-unes restent à identifier. M. de Massougnes signale

Digitized by Google

surtout à l'érudition obligeante de nos confrères celle qui suit et qu'il n'a pu, jusqu'ici, rattacher catégoriquement à aucune série des épisodes qui ont marqué la lutte de Richelieu et du pouvoir royal contre les protestants, certains grands seigneurs et les Anglais.

« Le deuxiesme jour du moys d'aoust jour de dimanche 1620, rancontre faicte a Briou par monsieur le conte de La Roche Foucost et six conpagnies de mess. de Roan et de Soubize. Le premier cappitaine des dites conpagnies estoict monsieur de Vos autrement des Essards qui a esté blecé de deux cous de moussequet, l'un dans les reins et l'autre dans une espolle, et s'est randu a mondict sieur le conte ; et est demeuré sur la plasse suivant le commun dire de ceux qui y estoist soixante ou quatre vingt hommes de ceux de messieurs de Roan et Soubize et deux cens prisonniers qui ont estés mené prisonniers à Poitiers. »

Ces mentions touchent, on le voit, à l'histoire régionale et même générale de la France, en offrant, de plus, le mérite d'avoir été notées par un chroniqueur modeste, sans doute, mais absolument impartial et nécessairement sincère, qui a présenté les faits tels qu'ils lui ont été rapportés par la rumeur publique. M. l'abbé Nanglard les a connues et en a signalé l'existence dans son *Pouillé Historique du Diocèse d'Angoulême*. M. de Massougnes, qui en a retenu une soixantaine, se propose de les publier dans un de nos prochains *Butletins*.

Il est procédé à l'élection des membres de la commission de publication. Sont élus MM. Boilevin, George, Sazerac de Forge et Touzaud.

Digitized by Google

M. le Président trace les grandes lignes de l'histoire de l'éclairage, à propos de deux lampes antiques dont l'une provient de la collection Maurin et l'autre lui appartient (*Annexe*).

La séance est levée à 10 h. 1/2.

*Le Secrétaire,*
J. de La Martinière.

---

## ANNEXE.

### VIEILLES LAMPES CHARENTAISES

La lampe romaine de la collection Maurin (fig. 2) appelle l'attention sur les *débuts de l'éclairage* (1), question obscure, pour l'étude de laquelle la Charente a fourni quelques matériaux bons à noter.

L'archéologie classique a déjà donné d'importants renseignements à ce sujet.

Les Égyptiens usaient sous les premières dynasties de simples écuelles munies d'une mèche et remplies d'huile et de sel.

En Grèce Schliemann n'a jamais trouvé de lampes dans les couches préhistoriques (2) et il semble qu'elles

(1) Hough. Histoire de l'éclairage ; *Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques.* XII[e] session, 1900. pag. 452.

(2) Henri Schliemann. *Tirynthe*, 1885, pag. 133, 134.

Le musée d'Athènes possède des lampes trouvées dans l'acropole mycénienne, et M. Arthur Evans en a recueilli dans ses fouilles du palais de Minos, en Crète.

Digitized by Google

aient été ignorées d'Homère ; aux temps de la guerre de Troie, les torches résineuses, et les réchauds étaient d'un usage général. C'est seulement vers la fin du v^e^ siècle avant J.-C. que nous voyons paraître une lampe d'or, garnie d'une fine mèche de lin, brûlant nuit et jour dans un sanctuaire de l'Acropole (1).

A Rome les plus anciennes lampes, provenant de la nécropole de l'Esquilin, remontent au III^e^ siècle avant J.-C.

Celles trouvées par M. J. de Morgan dans les vieilles nécropoles du Caucase, sont de l'âge du fer (2).

Les premiers luminaires, baguettes, fibres, joncs imbibés de résine de suif ou de graisse, n'ont pas laissé plus de traces que nos chandelles modernes. Cependant des indications précises d'un éclairage artificiel, pour nos régions, remontent bien loin dans le passé, elles datent de la seconde partie des temps quaternaires, de cette période froide caractérisée par l'ancienne faune de nos grottes : mammouth, renne, grand'ours, renard bleu, marmotte, etc.

Il ne paraît pas y avoir de doute à ce sujet, puisque les hommes traçaient alors de fines gravures sur les parois de longues cavernes obscures, à plus de 200 mètres de l'entrée (3).

Comment cet éclairage était-il obtenu ?

On a généralement abandonné l'ancienne hypothèse,

(1) J. Toutain, article *Lucerna*, *Dict. des antiquités grecques et romaines*, de Ch. Daremberg et Edm. Saglio, pag. 1321.

(2) J. de Morgan. *Mission scientifique au Caucase*, t. I, pag. 153.

(3) G. Chauvet. Notes sur l'art primitif. *Bull. et mém. de la Société archéologique et historique de la Charente*, 1902-1903, p. XLII.

Digitized by Google

voyant des lampes analogues à celles des Esquimaux, dans les gros galets arrondis, munis d'une cuvette centrale, des cavernes du Périgord (1). Mais une découverte faite par M. E. Rivière dans la grotte à gravures de La Mouthe (Dordogne), apporte un jour nouveau à cette intéressante question. Le 29 août 1899, les ouvriers employés à déblayer cette caverne trouvèrent dans la couche magdalénienne, éparée par une stalagmite de la couche néolithique supérieure, une grande écuelle creusée dans un galet de grès permien, dont la forme est très analogue à notre figure I ; le manche est un peu moins accusé (2).

On se demanda si cet objet était une lampe ou un récipient pour broyer la couleur ocreuse dont les troglodytes ornaient souvent leurs gravures sur roche. Une analyse soigneusement faite par l'éminent chimiste M. Berthelot a montré que le fond de la cupule contenait des résidus charbonneux, semblables à ceux que laisserait la combustion d'une matière grasse d'origine animale telle que le suif ou le lard (3).

L'écuelle de grès trouvée à La Mouthe est donc, très probablement, une lampe quaternaire.

Des lampes analogues ont été trouvées dans le département de la Charente :

Deux dans la grotte de Mouthiers, époque solutréenne :

La première découverte par M. Trémeau de Roche-

(1) Edouard Lartet à Henry Christy. *Reliquiæ Aquitanicæ*, 1875. Atlas pl. A. XXIII.

(2) Émile Rivière. *Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris*, 1899, p. 554-563, figure. — 1901, pag. 624. — *Revue scientifique*, 1901, p. 439, 497, 598.

(3) Berthelot, *Acad. des Sciences*, 30 septembre 1901.

Digitized by Google

brune à 0m50 de profondeur, avec des débris de la faune quaternaire, est une plaque de grès à dessous arrondi, dessus plat creusé d'un godet peu profond ; elle est munie d'un manche épais. La pièce a été brûlée sur le bord de la courbe opposé au manche, dans un petit espace allant en diminuant vers le centre de la cavité.

La grotte de Mouthiers avait été fouillée vers 1864, par M. T. de Rochebrune et M. Benoist, de concert avec le marquis de Vibraye qui explorait alors les stations préhistoriques de la Charente. En 1867 la lampe fut envoyée à la Commission de l'histoire du travail, mais ne parut pas dans les vitrines de l'Exposition universelle. J'ai souvenir que M. de Vibraye considérait son époque comme contestable ; la couche archéologique de la grotte de Mouthiers, contenait, en effet, des objets en pierre polie (1).

La seconde trouvée par M. Benoist a été donnée par lui au musée de Bordeaux, elle est en grès et d'une forme analogue à la précédente (2).

La station du Bois du Roc commune de Vilhonneur, nettement de l'âge du bronze, (3) a donné, paraît-il, deux écuelles en grès cénomanien analogues aux précédentes. L'une faisait partie des collections des abbés

(1) T. de Rochebrune. *Mém. antiquaires de l'Ouest*, 1865. p. 116, 119, 126, 128. pl. XI, fig. 22. — *Matériaux pour l'hist. primitive....* 1867, p. 28, 67. — *Bull. Soc. arch. et hist. Charente*, 1867, p. 366, 368.

A. et G. de Mortillet. Le *Préhistorique*, 3e édition, p. 191.

L'*Anthropologie*, 1900, p. 607.

*Bul. soc. d'anthropologie* de Paris, 1899, pag. 560. 1870, pag. 144, 322, 324.

(2) *Bull. soc. anthrop.* Paris, 1900, p. 67.

(3) Fermond. *Notice sur les différents âges de la pierre et sur*

Digitized by Google

Bourgeois et Delaunay et figurait dans leur vitrine de l'Exposition universelle de 1878, à côté de divers objets en bronze de même provenance ; elle est de forme

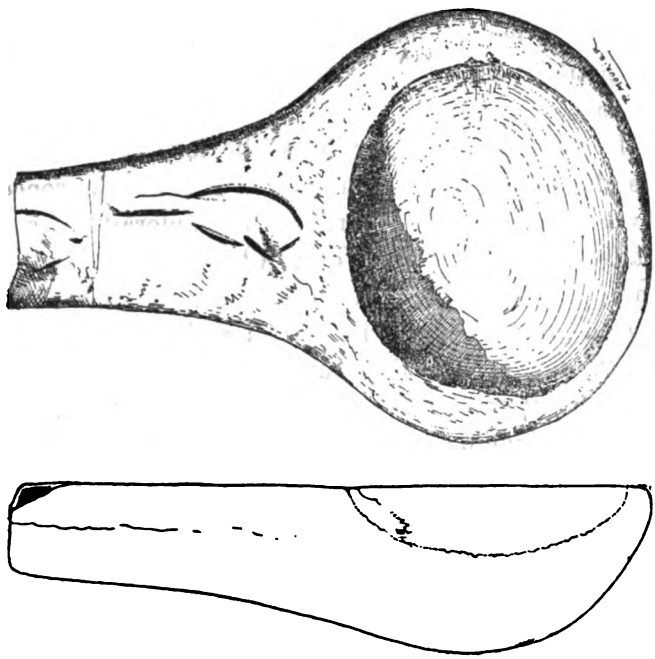

Fig. 1. — Demi-grandeur.

à peu près semblable à notre fig. 1. L'autre qui fait partie de ma collection m'a été cédée par M. Fermond, comme venant du Bois du Roc ; mais il ne l'a pas

*l'âge du bronze dans la vallée de la Tardoire*, Angoulême, 1873, pag. 13.

Id. La *Charente préhistorique* : *vallée de la Tardoire et du Bandiat*, Rochefort, 1895, p. 12.

G. Chauvet. Poteries préhistoriques à ornements géométriques en creux. — *Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques*. Paris, 1900, pag. 386.

Digitized by Google

trouvée lui-même (1). La figure ci-dessous me dispense de la décrire longuement.

Elle est ornée d'un dessin, non sur la face inférieure comme celle de la Mouthe, mais sur la partie supérieure du manche. Elle ne porte aucune trace de l'action du feu (2).

Il est bon d'observer qu'une écuelle ou lampe analogue, mais *en terre cuite*, a été également trouvée au même endroit ; elle est plus petite que celle représentée fig. 1 et fait partie de la collection de M. de Ferrière, au château de La Chaise.

Une lampe analogue en grès a été recueillie dans la grotte de Le Coual (Lot) par M. Félix Bergougnoux en 1887 (3). Une autre figurait à l'Exposition de 1889, dans la collection de M. Paysan, ancien préfet du Lot, comme provenant de la grotte de Reilhac (4). Je l'ai notée avec cette étiquette : lampe de la grotte de Reilhac causse du Lot.

L'*Anthropologie* en a signalé d'autres : en Écosse, dans le vieux fort d'Abernethy avec des haches polies du bronze et du fer (5). En Moravie, dans une couche paléolithique de la grotte de Kostelik ; c'est une pierre

(1) Voici ce que m'écrivait M. Fermond à ce sujet le 13 août 1900. ... La lampe n° 702 dont vous me parlez est en grès rouge cénomanien, elle a été trouvée à l'abri sous roche de Vilhonneur (station du bronze), non par moi, mais autant que je me souviens, par un jeune homme que j'employais à ces recherches, il se nomme Brouillet et est actuellement gendarme à St-Angeau.....

(2) Comparer avec une lampe de Diane reproduite par B. de Montfaucon. L'*Antiquité expliquée*... T. V. pl. LXVIII. Supplément, p. 560.

(3) Il y aurait lieu de vérifier si ces deux dernières lampes ne se rapportent pas à une même découverte ? MM. Boule et Cartailhac ne parlent pas de lampes dans leur étude sur la grotte de Reilhac.

(4) L'*Anthropologie*, 1900, p. 607. *Bull. Soc. anthrop.* Paris, 1899.

(5) L'*Anthropologie*, 1900, pag. 613 (David. Christison).

Digitized by Google

assez informe portant une cavité sur une face (?). (1).

A l'époque néolithique, si les lampes étaient connues, ce qui est probable, leur usage n'était pas courant, elles n'ont pas été signalées au Peu Richard, au camp du Recoux etc.... Dans les puits et galeries d'extraction de silex explorés depuis quelques années, le sol est souvent couvert de charbons provenant, très probablement, des torches employées à l'éclairage (2). J'ai fait la même observation dans les galeries d'extraction de la Petite garenne, près Angoulême (3).

Pour l'âge du bronze de nombreuses poteries ont été indiquées comme devant servir à l'éclairage (4) notamment en Suisse, en Savoie, en France etc... Ce sont généralement de petits vases ovoïdes de forme

(1) Id. 1899, pag. 275 (D. Martin Kriz).

(2) E. Cartailhac, une mine de silex exploitée à l'âge de la pierre au Mur-de-Barrez (Aveyron). *Académie des Sciences.* 19 novembre 1883. Marcelin Boule. Puits préhistoriques d'extraction de silex de Mur-de-Barrez (Aveyron). *Matériaux pour l'histoire primitive et naturelle de l'homme*, 1887, p. 12.

— Gustave Fouju. Les puits préhistoriques pour l'extraction du silex. *L'Anthropologie*, 1891, p. 448.

— Vauvillé. Puits néolithiques de Frocourt. *Bull. Soc. d'anthropologie de Paris*, 1900, p. 485.

— MM L. Thiot et G. Stalin, dans les puits préhistoriques à silex de Velennes (Oise), ont trouvé sur le sol des matières d'apparence charbonneuse mais qui d'après l'analyse étaient des sels de fer. *Soc. académique de l'Oise*, 17 fév. 1902.

(3) G. Chauvet. *Bull. Soc. arch. et hist.* de la Charente, t. II, 7e série, 1901-1902, p. LXXXV.

(4) E. Chantre. *Age du bronze.* Paris, 1875, 1re partie p. 219 ; Album pl. LXX, n° 11, 12.

Victor Gross. *Les Protohelvètes.* Paris, 1883, p. 93, pl. XXXII, n° 14.

André Perrin. *Etude préhistorique sur la Savoie*, 1870, pl. VI.

G. et A. de Mortillet. *Musée préhistorique*, pl. XCI n° 1106.

Robert Munro. *Lake Dwellings of Europe*, fig. 5 n° 4. (Lac de Zurich).

Matthaûs Much. *Prahistorischer Bergbau in den Alpen* (1902) figure une grande cuillère en cuivre analogue à notre fig. I.

Digitized by Google

allongée, munis de quatre pieds, d'un bec pour la mèche, et d'une ouverture à la partie supérieure.

Nous n'en n'avons pas trouvé trace, jusqu'à ce jour, dans nos stations et cachettes de l'âge du bronze.

*Les Gaulois*, d'avant César, ont laissé dans leurs sépultures et dans leurs oppida du Poitou et de la Vendée plusieurs spécimens d'un lampion à suif, petit godet, sans bec, muni à la base d'une courte tige servant à

Fig. 2. — Demi-grandeur.
Musée d'Angoulême

le fixer sur un pied en argile creusé à la partie supérieure (1). Edmond Tudot a figuré un lampion analogue en lui donnant peut-être à tort une destination différente (2).

*A l'époque gallo-romaine* les lampes prennent un grand développement; on les employait non seulement pour l'éclairage domestique mais encore dans les temples, les sanctuaires et les tombeaux comme offrandes et ex-voto... Celles-ci n'ont pas le bec brûlé, et n'ont jamais servi.

La lampe de la collection Maurin semble devoir

(1) F. Parenteau. *Essai sur des poteries antiques de l'Ouest de la France.* Nantes, 1865, pag. 8, pl. I et II.
(2) Edmond Tudot. *Collection de figurines en argile*, 1860, pl. IX.

Digitized by Google

entrer dans cette dernière catégorie (fig. 2). C'est un petit récipient discoïdal, en terre cuite sans anse, muni d'un bec très détaché orné de volutes ; la cuvette est entourée de deux cercles creux laissant entre eux une petite bande plate, sans ornements. Le centre est occupé par un grand croissant de lune, entouré de huit petits reliefs étoilés. Cette ornementation est presque identique à celle d'une lampe publiée par Montfaucon (1), avec cette différence que, dans cette dernière, l'un des petits disques étoilés placé en face du bec est beaucoup plus grand que les autres ; voici ce que dit à ce sujet le savant bénédictin : « Cette lampe montre le » soleil, la lune et sept planètes. On peut dire mille » choses là-dessus ; mais la question est, pourquoi celui » qui a fait ou commandé cette lampe y a-t-il fait » mettre le soleil, la lune et les planètes ? C'est ce qui » est mal aisé de savoir ».

L'explication me paraît cependant de nature à être tentée.

Aux premiers siècles de notre ère les cultes orientaux se rattachant aux divinités solaires s'étaient introduits en Gaule, avec les légions romaines, et ils y avaient rencontré un terrain très favorable à leur développement (2). Dupuis, dans son ouvrage : *Origine de tous les cultes*, a nui à cette vérité en l'exagérant outre mesure, mais les découvertes du dernier siècle tendent à la confirmer de plus en plus.

(1) Dom Bernard de Montfaucon. *L'Antiquité expliquée*, 2e édit., 1722, t. V pl. 164.

(2) Alexandre Bertrand. *La Religion des Gaulois*. Paris, 1897. Leçons VIII à XIV.

V. Duruy. *Histoire des Romains* t. VII, voir à la table générale. *Soleil et lune, cultes orientaux.*

Digitized by Google

Ausone n'adresse pas sa prière à Jupiter, il aurait pu déplaire à Gratien ; mais il invoque le soleil, la lune et les étoiles (1). Et au VII^e^ siècle, S^t^ Éloi se croit obligé de dire aux chrétiens de son temps dans un sermon resté célèbre : « que personne n'appelle Seigneurs « le soleil et la lune, ne jure par ces deux astres qui « sont des créatures de Dieu et qui selon qu'il l'a « ordonné servent aux nécessités humaines » (2).

Le soleil et particulièrement la lune ont eu aux premiers siècles une influence très grande sur les idées générales ; les Gaulois comptaient par nuits, et notre patois angoumoisin en a conservé des traces ; à la campagne nous entendons encore dire *à neut à nuit* pour aujourd'hui (3).

Les lampes portant les symboles ou les bustes du soleil, de la lune et des divinités payennes ont été trouvées fréquemment en Gaule, et c'est sous l'influence d'idées religieuses qu'elles ont été décorées.

Aux siècles suivant l'ornementation change de nature et nous trouvons les types familiers de la symbolique chrétienne (4), le poisson, le chandelier à sept branches, le navire, l'ancre, la colombe, partout où arrive la religion nouvelle, depuis la nécropole d'Akhmin dans la Haute Egypte (5) jusque chez nous ; à

(1) H. de la Ville de Mirmont. *Revues des études anciennes*, juillet, septembre 1903, p. 265.

(2) Alexandre Bertrand. *La religion des Gaulois*, 1897, p. 402.

(3) A. Bertrand, id. pag. 356-357.

(4) J. Spencer Northcote et W. Brownlow. *Rome souterraine*. Traduction de Paul Allard. Paris, 1872, p. 291-300. — V. Duruy, Hist. des Romains, v. p. 791.

(5) *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie* de dom Fernand Cabrol. Fascicule IV-1904. (Akhmin) pag. 1051.

Digitized by Google

cette époque le pourtour du disque est couvert d'ornements.

Notre figure 2 porte en arrière du bec un très petit trou, considéré généralement comme une prise d'air (1), je pense qu'il était plutôt destiné à recevoir une aiguille pour fixer la mèche et l'empêcher de glisser à l'intérieur du récipient.

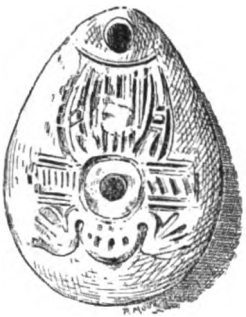

Fig. 3. — Demi-grandeur.

M. Fermond m'a procuré une lampe, provenant m'a-t-il dit des environs de Chassenon, (fig. 3). Elle porte à la face supérieure le croquis d'une grenouille. Il est assez difficile de la classer.

D'après Le Blant les lampes en forme de grenouilles appartiennent à la classe fort rare des monuments attribuables aux églises hérétiques égyptiennes (2). Mais d'autre part nous voyons ce symbole attribué à

(1) *Dict. des antiquités grecques et romaines* (Saglio), art. *Lucerna*, p. 1321.

(2) Michel Clerc et G. Arnaud d'Angel. *Découvertes archéologiques à Marseille*, 1904, p. 107.

Digitized by Google

Hecate, et faisant partie des ex-voto trouvés dans les sanctuaires payens de l'Italie (1).

Il y a quelques années on se servait encore à la campagne du *chaleuil* en cuivre, dernière évolution de la lampe romaine, dont il a conservé la forme générale et le crochet de suspension que nous retrouvons presque identique aux premiers siècles de notre ère (2).

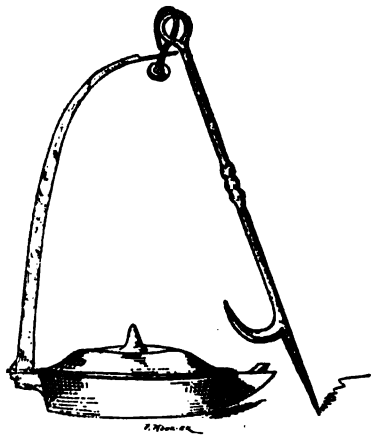

Fig. 4. — Demi-grandeur.

Je donne ci-joint le dessin d'un de ces luminaires que j'ai vu en usage il y a peu de temps dans une ferme des environs de Ruffec (fig. 4).

Les notes qui précèdent montrent la rareté des

(1) *Dict. des antiquités grecques et romaines*, art : *Baubo*, p. 683, art. : *Donarium* p. 374-375.

(2) *Dict. des antiquités grecques et romaines*, loc. cit. article *Lucerna* p. 1322 fig. 4597. V. Duruy. *Hist. des Romains*, t. IV, p. 542 (lampe du Musée de Naples, trouvée à Pompéi).

Digitized by Google

découvertes précises relatives à l'éclairage primitif. Nous venons de voir quelques objets analogues à notre fig. 1, trouvés :

A Mouthiers, dans une couche superficielle de 0=50 d'épaisseur, contenant les industries solutréenne et néolithique.

Au Bois du Roc (Vilhonneur) dans une station nettement de l'âge de bronze.

A La Mouthe, dans une couche d'argile indiquée par M. E. Rivière comme magdalénienne. C'est, jusqu'à ce jour, la seule constatation stratigraphique précisée par une fouille attentive ; elle a une grande importance.

Mais il est utile d'y joindre des découvertes nouvelles ; aussi je termine par une recommandation :

Si notre région a déjà fourni quatre lampes préhistoriques en grès, analogues à notre fig. I, on peut espérer en trouver d'autres.

*Cherchons* donc attentivement dans nos grottes et abris sous roches des temps quaternaires et recueillons, avec grand soin, les pierres, même les plus grossières, creusées d'une cupule ;

*Gardons-nous bien de les laver et conservons les matières, quelles qu'elles soient, se trouvant sur les bords ou à l'intérieur du récipient, pour permettre d'en faire l'analyse.*

Un objet de cette nature trouvé dans une couche, nettement déterminée, aurait un intérêt archéologique bien supérieur à celui des plus beaux silex taillés recherchés par les collectionneurs.

G. Chauvet.

Digitized by Google

SÉANCE DU MERCREDI 9 MARS 1904.

PRÉSIDENCE DE M. CHAUVET,

PRÉSIDENT.

Etaient présents : MM. BIAIS, BOILEVIN, FAVRAUD, GUÉRIN-BOUTAUD, de MASSOUGNES, l'abbé MAZIÈRE, MOURIER, TOUZAUD, et de LA MARTINIÈRE, secrétaire.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le PRÉSIDENT dépose sur le bureau les volumes reçus des sociétés correspondantes ; et en outre, hommage de l'auteur : Dujarric-Descombes, *Mussidan et les guerres de religion*, 1562-1569, Périgueux, 1904, in-8, 16 p.; extrait du *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*.

Il dépouille la correspondance : elle comprend une invitation au XVIe *Congrès international des Américanistes* qui se tiendra à Stuttgart du 18 au 23 août 1904.

La *Société historique et archéologique de l'arrondissement de Saint-Malo* demande l'échange de ses publications avec celles de notre Société, qui est accepté.

M. TOUZAUD donne lecture d'une *chanson patoise* inédite, due à notre confrère M. Esmein (*Annexe I*). M. Touzaud analyse ensuite une étude du même



Digitized by Google

auteur sur le bourg de Baigne au Moyen-Age, parue dans la *Revue des Charentes* (nos de janvier et février 1904). (*Annexe II*).

M. Biais communique la note suivante extraite du *Journal de la Charente*, n° du 9 juin 1826.

AVIS

MM. *Gouyot*, *Malnuit* et *Decharme*, Fondeurs de Cloches, qui viennent d'être chargés, par MM. les Maires d'Angoulême et autres communes limitrophes, de la confection de plusieurs Cloches pour leurs Églises, ont l'honneur de prévenir MM. les Maires et MM. les Curés qui auraient l'intention de faire fondre une ou plusieurs Cloches pour leurs paroisses, ou d'en faire l'achat, qu'ils peuvent en toute sûreté s'adresser à eux, ils offrent toutes les garanties désirables et accorderont toute latitude possible pour les paiemens.

On pourra s'adresser à leur domicile à Angoulême, chez M. *Morineau*, aubergiste, hôtel du Champ-de-Mars.

M. Biais fait connaître que le cahier des charges des entrepreneurs de démolition de l'ancien théâtre réserve expressément à la ville les pierres ayant un caractère archéologique qui seraient trouvées dans les substructions.

Il lit ensuite le récit d'entrées solennelles et du séjour de divers personnages à Angoulême dans le courant du XIXe siècle, récit pour ainsi dire officiel, composé par les secrétaires de la municipalité.

M. Favraud fait la communication suivante :

« Aujourd'hui je suis allé visiter des fouilles exécu-
« tées à la Petite Garenne, pour l'extraction des cail-
« loux, et où j'avais remarqué des traces de foyers.

Digitized by Google

« Ces foyers sont aujourd'hui entièrement à découvert.
« Deux d'entre eux ont une dimension de plusieurs
« mètres carrés de superficie et se touchent presque.
« L'un est à une profondeur de 1m.50, l'autre de 1m.30.
« Tous les deux se continuent jusqu'à la surface du
« sol. Ils sont d'aspect noirâtre et formés de cendres, de
« charbons très abondants surtout au fond, et de débris
« de silex taillés. On y trouve en quantité considéra-
« ble des haches grossièrement taillées, la plupart
« brisées, des grattoirs et des fragments de bois de
« cerf. Il n'y a pas trace d'ossements qui sans
« doute ne se sont pas conservés dans l'argile.
« Quelques bois de cerf ont été coupés avec les silex.

« Ces deux foyers étaient en plein air et je n'ai pas
« remarqué jusque là trace de puits d'extraction ; les
« ouvriers employés aux fouilles déclarent n'en avoir
« jamais rencontré.

« J'ai été amené plusieurs fois à examiner des
« foyers situés sous des bancs de pierre ; après une
« observation attentive, j'ai reconnu que la couleur
« noire était due à une argile colorée par le manga-
« nèse ou tout autre corps minéral, mais qu'il n'y
« avait pas trace de foyer.

« Près de l'un des foyers a été trouvée une hache chelléenne. »

M. de La Martinière a reçu de M. Depoin, président de la Société du Vexin, communication de son étude manuscrite sur les premiers comtes d'Angoulême : il n'y retrace pas, à proprement parler, leur histoire, mais se préoccupe surtout de rechercher les origines de leur famille, ses alliances. Avant de donner lec-

Digitized by Google.

ture de ce travail, M. de La Martinière rappelle que M. Chauvet l'avait particulièrement signalé à notre Société parmi ceux présentés au congrès des sociétés savantes.

M. Depoin demande à faire partie de notre Société comme membre correspondant. Il est présenté par MM. l'abbé Nanglard, Chauvet et de La Martinière.

M. Chauvet, à propos d'un livre récent, compare certaines sépultures néolithiques charentaises à celles usitées en Égypte à une époque ancienne (*Annexe III*).

La séance est levée à 10 h. 1/4.

*Le Secrétaire*,
J. de La Martinière.

---

## ANNEXES.

### I

Chanson patoise.

Dans le pays d'our' je sortons
O y at des mâles, des fumelles :
Les jènes gens sont tous bitons ;
Les drôlesses, n'a reun coum' z'elles !
O l'est, je vous fous mon billet,
Ine contrée in p'tit chermante ;
O l'est la Chérente, Cadet,
O l'est la Chérente !

Digitized by Google

Fontain'bleau vend ses chasselas
Et Montreuil vend ses belles pèches ;
Dans la goule o fond coum' dau glas,
O l'est plus doux que de la brèche.
Mais qu'i v'nant goûter nous peurset
Quand i sortan d'ine boune ente !
En temps de vendanges, Cadet,
Qu'i v'nant en Chérente !

Tiellés bons rasins de chez nous,
Et ou que leur chasselas jaune
Peut y pater ? Le nègre-doux,
Le pineau noir et gris, la daune,
Le sauvignon, le muscadet.
On peut en compter vingt ou trente
Des plants de Chérente, Cadet,
Des plants de Chérente !

La folle blanche, o l'est bien sûr,
Peur manger ne fait guière envie,
Mais a vous pisse tieu vin pur
Qui fait noutre boune eau-de-vie ;
O suffit d'en boère haut d'in det
Peur se sentir l'himeur contente ;
N'on s' croit en Chérente, Cadet,
N'on s' croit en Chérente !

Peurtant on m'a dit à des foués
Qu'on en trouvinret mais de mille
Qui quitterian bien l'Angoumouès
Peur s'établi dans la grand'ville.
Mais coument vivre sans goret.

Digitized by Google

Sans n'in jardrin, in jau qui chante ?
Quitt' pas la Chérente, Cadet,
Quitt' pas la Chérente !

A. ESMEIN.

## II

### LE BOURG DE BAIGNE AU MOYEN-AGE.

L'étude écrite par notre confrère M. Esmein sur le *Bourg de Baigne au Moyen-Age*, d'après le Cartulaire de l'Abbaye de S^t^-Etienne de Baigne, publié en 1867, par l'abbé Cholet, sous les auspices de la Société archéologique de la Charente, donne une nouvelle preuve du haut intérêt qu'offre la publication des Cartulaires ; celui de Baigne a déjà fourni des éléments précieux de discussion dans le débat qui s'est produit entre M. de La Martinière et l'auteur de cet exposé, sur « les origines de la petite propriété » dans notre région (séance de la *Soc. arch. de la Ch.* du 13 juin 1900).

Tout d'abord, « en suivant son chemin », dans le bourg de Baigne, « le chef-lieu du canton où il est né », M. Esmein résout, outre une question étymologique relative à son propre nom « dans lequel l'*s* est parasite et qui vient, croit-il, du nom *Aymon*... le poitevin fournissant la forme *Aymein* : *Histouère* dos *quate fails Aymein* », quantité de petits problèmes archéologiques, notamment la curieuse transformation successive de la *rue cave*, ou rue *des caves*, devenue rue *des canes* :

Digitized by Google

« par laquelle jadis nous arrivions de la Grolle », écrit M. Esmein ; « aujourd'hui, et sur la carte postale qui la représente et que j'ai achetée à Baigne, ajoute-t-il, j'ai vu avec indignation qu'elle est baptisée *rue des Carmes !* »

Mais, la courte étude présentée par M. Esmein avec simplicité et bonhomie retrace encore en raccourci un tableau saisissant de la vie provinciale au Moyen-Age : on y voit représentées les coutumes privées, l'administration, le gouvernement de notre région à cette époque reculée.

*Les coutumes de la vie privée* d'abord : comment se créaient les « bourgs » ; quelles étaient leurs libertés ; quelle « la condition des bourgeois » ; le bienfait du « droit d'asile », qui s'exerçait non seulement dans les églises et les abbayes, mais même dans les cimetières dont l'enclos « comprenait des maisons, des terres en culture, des vignes ». *L'administration* : elle était exercée par le seigneur du lieu, soit le « prince » du château de Montausier, soit l'abbé de S^t^-Etienne de Baigne, qui percevaient, en échange du service rendu, des redevances, notamment le droit de marché sur tout ce qui s'y vendait ; de même à Tusson, le couvent, qui était propriétaire des Halles, devait naturellement bénéficier du plaçage (V. *Monographie de Tusson. Soc. arch. et hist. de la Charente*, 1886, p. 274). « C'est ainsi, écrit M. Esmein, qu'on comprenait alors l'administration » : on la comprenait ainsi, par cette bonne raison qu'on ne pouvait la comprendre autrement ; elle s'exercait à titre privé, à défaut d'autorité publique. Le *gouvernement*, en effet, dans le sens de pouvoir central, n'existait guère, et c'est

Digitized by Google

pourquoi M. Esmein « peut bien dire » que « c'était un temps de véritable anarchie » : toutefois, cette sorte d'anarchie, dans le passé de notre pays, n'est point semblable à celle qu'annoncent, pour un temps à venir, des rêveries coupables ; Littré définit ainsi cette dernière : « Absence de gouvernement, et par suite désordre et confusion » ; l'absence de gouvernement c'était le fait, surtout si l'on y ajoute le caractère de pouvoir central ; mais, y avait-il « désordre et confusion ? » Assurément non, car s'il se produisait des « guerres privées », il existait aussi des « autorités privées », comme déjà en matière d'administration, celle du Seigneur, celle de l'Abbé. M. Esmein constate que « la grande autorité dont jouissait l'Église et le respect dont elle était entourée n'empêchaient *pas toujours* la force et la violence » : du moins, elles les empêchaient souvent : on ne saurait nier que cette autorité respectée était une puissante gardienne de l'ordre, les textes cités par l'auteur le démontrent avec éclat. Et d'ailleurs est-il légitime de qualifier d'anarchie un régime où la *justice* était organisée à tous les degrés suivant le principe qui devait donner naissance au jury moderne ? (V. M. Esmein, *Cours d'Hist. du droit fr.*, 2e éd. pp. 262-263).

Nous avons évidemment quelque peine à envisager sous son véritable aspect un état social sans gendarmes et sans police ; et c'est pourquoi le Moyen-Age ne cesse d'être, en même temps, détesté ou exalté, suivant qu'on le regarde tel qu'il fut ou, au contraire, tel qu'on voudrait qu'il eût été c'est-à-dire semblable aux temps présents ; et c'est aussi pourquoi un même historien, tel Michelet, a pu se montrer, dans le même

Digitized by Google

ouvrage, alternativement le glorificateur ou le détracteur de notre France du Moyen-Age.

D. T.

## III

### Sépultures préhistoriques de la Charente et de l'Égypte. Comparaison.

En 1898 (1) nous avons examiné quelques points de ressemblances entre les sépultures préhistoriques de la Charente et celles signalées en Égypte ; un volume récent publié dans les Annales du Musée Guimet est de nature à attirer, de nouveau, notre attention sur cette intéressante question.

Dans les dolmens et dans les tumulus néolithiques fouillés en Charente (2) les squelettes se trouvent souvent dans des positions anormales... en tas... les têtes séparées du reste des os... manquant souvent de leurs principaux éléments constitutifs (3).

En Égypte, pendant les époques primitives, des modes analogues de sépultures ont été observés.

Nous ignorons les motifs des rites sépulcraux de la Gaule néolithique et nos hypothèses pour les expliquer ne sont pas toujours très solides. Sur les bords du Nil, au contraire, le sens en est compris parce que nous

(1) *Bulletin de la Soc. arch. et hist. de la Charente* 1899. Séances de mars et de juin (Baillet et G. Chauvet).

(2) G. Chauvet. *Statistique et bibliographie des sépultures préromaines du département de la Charente.* (Bulletin archéologique, 1899).

(3) Chauvet et Lièvre. *Les tumulus de la Boixe,* 1878, p. 10,17,26,30.

Digitized by Google

connaissons les idées religieuses d'où ils proviennent. Il est intéressant de résumer cet ensemble, un peu confus, d'idées très étrangères à nos conceptions modernes, pour montrer combien il est difficile d'expliquer les monuments laissés par un ancien peuple quand on n'a pas les notions principales de ses rites religieux.

Aux époques très anciennes, les morts égyptiens, avant la sépulture, étaient démembrés sous l'influence d'idées religieuses nettement expliquées par M. Alexandre Moret. Voici un résumé des observations qu'il expose dans son mémoire (1).

La royauté pharaonique est, de toutes les institutions connues jusqu'ici, celle dont nous pouvons pousser l'étude le plus haut dans le passé. Quatre mille ans avant notre ère, tel est le point de départ fourni par les monuments pour une civilisation dont on suit les traditions persistantes jusqu'au IIIe siècle après J. C.

L'Égypte offre donc un terrain de choix pour l'observation des institutions primitives.

Le pharaon se distingue de tous les êtres vivants, parce qu'il est le fils, le successeur et l'héritier des dieux. (pag. 5)

Il est le successeur des dieux ; cela implique que les dieux ont régné sur l'Egypte, que les dynasties royales humaines font suite à des dynasties divines. (pag. 6)

Après la création du monde, par un démiurge (2)

(1) Alexandre Moret. *Annales du Musée Guimet. Bibliothèque d'études*, T. XV. *Du caractère religieux de la Royauté pharaonique*, 1902.
(2) Nom donné par les Platoniciens à l'intelligence créatrice.

Digitized by Google

dont le nom changeait suivant les villes, la dynastie divine avait organisé et gouverné la terre d'Égypte ; son histoire était consignée dans des annales qui nous sont parvenues en partie. Le *Soleil Ra* avait régné le premier ; ses enfants et petits-enfants, par couples de rois et de reines..... lui succédèrent.

Les deux derniers rois, Osiris et Sit étaient frères : leur rivalité sanglante fut le fait capital de l'époque des dynasties divines ; peut-être symbolise-t-elle les luttes entre les tribus égyptiennes primitives.

Sit tua son frère Osiris et usurpa son héritage : jusqu'au jour où Horus, fils d'Osiris et d'Isis, força par les armes son oncle Sit à lui rendre la totalité du royaume paternel (p. 7).

...Puis on arrivait aux dynasties humaines dont le premier roi, Ménès, était, par sa naissance et par le rang, *le successeur des fils d'Horus*. Après Ménès, les rois de toutes les dynasties, se tenaient entre eux par les liens du sang et de l'hérédité ; tous par conséquent, descendaient des fils d'Horus, d'Horus lui-même le premier roi d'Egypte (p. 9).

Les *Dieux rois* prédécesseurs d'Osiris dans la première dynastie, Ra, Shou, Seb, s'étaient retirés au ciel, vieillis, déchus, mais *encore vivants. Osiris assassiné et démembré* par Sit, pénétra le premier dans l'inconnu de « l'autre terre » ; la mort fit de lui un être qui savait le grand secret.

Le famille d'Osiris, Horus son fils, Isis sa femme, Nephthys sa sœur, Thot et Anubis ses amis et ses alliés, les enfants d'Horus ses petits fils, *trouvèrent* alors les « *rites utiles* » qui rendirent au dieu passé dans l'autre monde la vie du corps et de l'âme telle qu'il en avait usé durant son existence terrestre (p. 149).

Digitized by Google

Dès lors le culte à tout être, dieu ou mort, consista à mettre celui-ci *dans les conditions où s'était trouvé Osiris*..... Au début du service sacré l'être adoré était censé avoir été tué, *démembré*, privé de son âme par Sit, tout comme Osiris.....

*Ces rites se sont confondus avec ceux du culte funéraire célébrés pour les morts dans chaque famille humaine* (pag. 149).

A dire vrai, c'est la mort qui éveilla chez les Égyptiens l'idée du divin et l'on appliqua aux dieux le culte des ancêtres (p. 149). Aussi chaque homme défunt, tué et *démembré* comme Osiris, est-il identifié à ce dieu...

Le culte des morts, comme le culte des dieux, n'était qu'une représentation du mystère divin qui s'était accompli autrefois autour d'Osiris, quand son fils, ses sœurs, ses amis s'étaient réunis autour de ses restes mutilés et avaient réussi, par leurs incantations et leurs manœuvres, à en faire la première momie, puis avaient ranimé cette momie et lui avaient fourni les moyens de reprendre une vie particulière au delà du tombeau (p. 150).

Les rites osiriens exécutés par le roi dans les temples, par les hommes dans les tombeaux pour le compte des dieux et des morts nous sont connus par des *Rituels*.

Les rites qui supposent le *dépècement réel du corps* des.... morts osiriens ont été abandonnés au début des temps historiques.

. ..... Le souvenir du démembrement primitif ne s'effaça point complètement : les formules archaïques qui supposent le dépècement réel des cadavres subsistèrent dans les rituels (p. 155).

Digitized by Google

En fait, aucun tableau des temples ne nous représente cette scène réalisée (démembrement du mort), mais les *nécropoles humaines des époques archaïques* nous apprennent qu'à l'origine pour les morts, les gestes répondaient aux formules : on y trouve des cadavres, qui ont *la tête tranchée, le squelette disloqué*, les chairs lacérées, dans l'état, en un mot, où se trouvait, d'après les rituels, le corps d'Osiris et de tous les dieux ou les hommes qu'on adorait d'après les rites Osiriens (1). (p.152).

*Les formules des rituels supposent un démembrement préalable du corps des dieux et des morts* (p. 5).

Dans les sépultures archaïques de l'Égypte le démembrement des corps s'explique facilement par les conceptions religieuses. Dans les sépultures néolithiques de la Charente et de la Gaule, nous constatons aussi, fréquemment, une sorte de dislocation des squelettes. Il serait téméraire d'attribuer ce désordre des os, aux rites Osiriens, mais il est permis de supposer qu'il résulte d'idées religieuses actuellement inconnues.

G. Chauvet.

(1) Voir *Rituel du Culte Divin*, p. 71.
De Morgan. *Recherches sur les Origines de l'Égypte*, T.II, p.203,599.
J. Baillet. *Contribution à l'histoire des origines de la momification*. Dans *Recueil des travaux relatifs à la philologie et à l'archéologie égyptiennes et assyriennes*, vol. XXII, p. 10, 12, 17, du tirage à part.
J. Capart. *Notes sur les origines de l'Égypte*.

Digitized by Google

## SÉANCE DU MERCREDI 13 AVRIL 1904.

PRÉSIDENCE DE M. CHAUVET,

PRÉSIDENT.

Etaient présents : MM. BASTIER, BOILEVIN, FAVRAUD, GEORGE, LEBLANC, de MASSOUGNES, MOURIER, l'abbé NANGLARD, TOUZAUD et de LA MARTINIÈRE, secrétaire.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le PRÉSIDENT dépose sur le bureau les volumes reçus des Sociétés correspondantes.

M. FAVRAUD fait connaître les résultats d'une visite qu'il a faite aux grottes de Teyjat (c$^{on}$ et arr$^{t}$ de Nontron, Dordogne). (*Annexe I*).

M. MOURIER donne lecture d'un brevet de colonel délivré le 17$^{e}$ jour de mars 1622, à Cognac, au sieur *baron de Saint-Gemme* fils, par *Jean Louis de Lavalette*, duc d'Épernon, pair et colonel général de France : pièce sur parchemin, avec signature et cachet du duc d'Épernon.

Le même donne lecture d'un autre acte sur parchemin signé : *Charles*, par lequel, le xv$^{e}$ jour de no-

Digitized by Google

vembre l'an de grâce 1459, en son chastel de Blois, ledit Charles, duc d'Orléans, donne à son frère, le comte d'Angoulême, pour 3 années commençant le 1er juin 1457 pour finir au dernier jour de juin 1460, *la tierce partie des deniers venus et issus* de ses revenus du pays de Normandie, et ce pour *les grandes choses et affaires que notre très chier et très amé frère le comte d'Angoulême a à supporter en plusieurs et diverses manières*.

M. Mourier a pensé qu'il était intéressant de rechercher les causes qui ont déterminé une semblable générosité à l'égard de notre bon comte Jean.

Au premier chef, la part qu'il prit aux expéditions contre les Anglais en Guyenne (1455) ; 2° les frais que nécessita la présence du roi Charles VII à Angoulême (1458) ; 3° son voyage à Tours, pour assister à la *feste des noces du roy de Hongrie et de Magdeleine de France*, fille du roi Charles VII (1458) ; 4° son séjour avec le Roi, à Vendôme, où fut fait le procès criminel de Jean, duc d'Alençon (1459) ; avaient pu grever les finances de notre bon comte au point qu'il dut certainement faire appel au souvenir et à la générosité d'un frère qui, prisonnier des Anglais, n'avait reconquis sa liberté qu'en le laissant en otage.

M. de La Martinière donne communication de la lettre suivante que lui a adressée M. l'abbé Préneuf, curé de Tourriers, notre nouveau confrère.

Monsieur,

« Les Gaulois, dit le dernier bulletin de la Société archéologique (p. 15), comptaient par nuits, et notre

Digitized by Google

patois angoumoisin en a conservé des traces ; à la campagne nous entendons encore dire : *à neut*, *à nuit*, pour aujourd'hui ». Nous aurions donc ici la traduction des mots latins *hâc nocte*, *cette nuit* avec le sens de : aujourd'hui, c'est-à-dire espace de 24 heures. Permettez-moi, Monsieur, de vous proposer une autre manière de rendre la locution dont il s'agit : vous apprécierez mes remarques comme il vous conviendra.

S'il était certain qu'il faille écrire : *à nuit*, ce serait bien facile de tirer de là la signification : *cette nuit*. Mais comme la nécessité d'orthographier ainsi n'est pas démontrée (à ma connaissance du moins), voici les termes que j'emploierais : *ha n'hui* ; et alors, j'aurais tout simplement l'ancien mot *hui* (aujourd'hui) précédé de l'adjectif démonstratif *há* (hoc ou hàc) et le tout dérivé du latin *hodie* (contraction de hâc ou hoc die). De cette façon ma version naturelle serait : *ce jour*, ou, par pléonasme : *ce jourd'hui* (ce pléonasme du reste se trouve également dans l'expression *aujourd'hui*, *hui* tout seul voulant dire *hodie*). Quant à la lettre *n*, ce n'est pas autre chose que l'*n* euphonique entre voyelles.

Pour justifier mon raisonnement, je puis apporter un exemple emprunté au patois du canton de Chabanais, où l'on traduit indistinctement *aujourd'hui* par *ha hiuié* ou par *hé n'huïé*. (La dernière syllabe de ce dernier mot répond *à peu près* à une syllabe muette en français).

Vous le voyez, Monsieur, il n'y a entre le Bulletin et moi que la différence *du jour à la nuit*.

Évidemment, rien n'indique que le Bulletin ait tort et moi raison. Mais, si j'avais raison, le Bulletin devrait

Digitized by Google

renoncer à l'usage d'*à nuit* pour démontrer que les Gaulois comptaient par nuits ».

Daignez agréer....

J. Préneuf,
*Curé de Tourriers.*

M. le Président dit qu'il communiquera à la prochaine séance des documents pouvant élucider cette question intéressante.

M. de La Martinière dit que notre confrère, M. Papillaud, lui a communiqué 19 feuillets d'impression gothique provenant de la reliure d'un livre de raison commencé en 1548. Ces feuillets plus ou moins intacts faisaient partie d'un même ouvrage; « on y retrouvait, lui écrivait-il, les fragments d'un dialogue en vers français entre Satan et Lucifer; ils s'évertuent à montrer comment les chrétiens, sourds aux enseignements de l'Église et des Saintes Écritures, sont fatalement entraînés par l'orgueil, l'envie, l'avarice et l'impudicité, à de tels excès, erreurs et faux pas, qu'ils ne peuvent échapper à l'enfer qui les attend, ce dont les deux diables se réjouissent et font gorge chaude ».

Etait-ce un mystère, ou une moralité ? On pouvait le supposer. La trouvaille serait alors devenue fort importante s'il s'était agi d'une impression angoumoisine. M. Papillaud le crut un moment. Un des feuillets portait en effet comme filigrane un B gothique ; et les premiers typographes d'Angoulême, nous apprend M. de Fleury, se servaient de papier au filigrane B.

Mais M. Claudin, le savant libraire et bibliophile parisien, consulté, mit à néant ce qui ne pouvait être



Digitized by Google

qu'une simple hypothèse. Il reconnut le caractère dont se servait Pierre Le Dru, imprimeur parisien, et quelques-uns de ses confrères ; il retrouva même le volume dont avaient été détachés les feuillets : la Diablerie, par Éloy Damerval, imprimé à Paris en 1508, au nom de Michel Le Noir. « Ce n'est point un mystère dramatique, dit Brunet dans son *Manuel du libraire*, t. II, col. 478, mais un ouvrage de théologie morale en vers écrit en forme de dialogue entre Sathan et Lucifer ».

Moins d'un siècle après l'invention de l'imprimerie, ce livre, imprimé depuis peu à Paris, perdait si bien toute espèce d'intérêt et de valeur, que ses feuillets arrachés servaient à un petit bourgeois de Montboyer pour couvir son livre de comptes. Il convenait bien, semble-t-il, de signaler le fait dans nos Bulletins.

M. de La Martinière termine ensuite la lecture du travail de M. Depoin sur les premiers comtes d'Angoulême.

M. Chauvet donne la description d'une monnaie gauloise découverte à Lorigné (Deux-Sèvres) et présente, à son sujet, plusieurs observations (*Annexe II*).

Demande à faire partie de la société, en qualité de membre titulaire ; M. Bodin, imprimeur à Angoulême, présenté par MM. Chauvet, Touzaud et George.

M. Depoin présenté à la séance précédente est élu membre correspondant.

La séance est levée à 10 heures.

Digitized by Google

# ANNEXES (1)

## I

### Les grottes de Teyjat.

Les 31 mars, 1, 2 et 3 avril 1904, je suis allé, en compagnie de MM. Peyrony, instituteur aux Eyzies, inventeur des gravures de la grotte de la Mairie, et Bourrinet, instituteur à Teyjat, canton de Nontron, visiter les grottes de Teyjat.

Teyjat est un petit chef-lieu de commune, gracieusement placé entre des coteaux assez élevés et une belle prairie où coule un ruisselet ombragé de grands arbres. Le bourg grimpe un peu sur le coteau et la maison d'école des garçons se trouve à peu près au niveau des grottes qui y sont creusées. Ces grottes sont aujourd'hui au nombre de trois, mais il est probable qu'il en existe d'autres dont l'ouverture a été obstruée.

La plus importante, la *Grotte de la Mairie*, est connue depuis longtemps ; elle fut fouillée en 1889, par M. Perrier du Carne, qui y découvrit des silex et des os gravés. Dès son ouverture actuelle, elle se divise en deux branches : celle de gauche n'offre rien de remarquable, elle conduit à un bassin où sont accumulées les eaux qui donnent naissance à la source qui arrose le bourg ; celle de droite est plus intéressante. A dix mètres environ de l'entrée, se trouve une cascade formée de trois nappes de stalagmite, arrondies mollement et

(1) Cf. Séance du 9 décembre 1903, annexe.

Digitized by Google

portant à leur base des gouttières formées par l'écoulement des eaux. Cette cascade, qui a été découverte jusqu'à sa base, a trois mètres de hauteur ; elle était arrondie, mais la partie gauche en a été brisée. C'est sur les parois supérieures de cette cascade que M. Peyrony découvrit, en août 1903, des traces de gravures qu'il étudia attentivement et qu'il finit par déchiffrer entièrement. Ces gravures, assez finement exécutées, sont traitées avec beaucoup de goût et de sûreté de main. Je n'en entreprendrai pas la description, laissant ce soin à M. Peyrony, mais on y distingue des bisons aux cornes fortement incurvées, des chevaux à grosse tête et d'autres à tête fine et à grande crinière, des rennes, etc. Ces divers animaux ont été exécutés un peu dans tous les sens, selon que l'artiste était placé, de sorte que quelques-uns paraissent être les pattes en l'air. La stalagmite est une substance très dure, aussi les gravures sont-elles peu profondes ; en certains plans ce n'étaient que des grattages que l'on ne distingue aujourd'hui qu'aux reflets d'une lumière convenablement disposée. Les gravures exposées à la poussière sont couvertes d'une substance brunâtre, comme la stalagmite elle-même, mais celles qui se trouvent dans la partie déclive, à l'abri de l'eau et de la poussière, ont conservé toute leur fraîcheur et paraissent faites d'hier. Du reste les unes et les autres sont recouvertes dans bien des endroits et quelquefois à en être tout à fait cachées, par des granulations de carbonate de chaux formées par l'évaporation des eaux à la surface de la cascade. Si quelques personnes mal intentionnées ont écrit des dates sur la paroi, elles n'ont nullement touché aux gravures qu'elles ne comprenaient pas.

Digitized by Google

En fouillant la grotte, on a mis à découvert quelques blocs provenant de la mutilation de la cascade et portant aussi des gravures d'animaux, mais il a été impossible de la reconstituer en entier. Des fouilles nouvelles permettront probablement de la compléter. La découverte de ces débris prouve que la cascade était entière quand les gravures y ont été exécutées ; elle prouve aussi que les gravures ne sont pas récentes.

La perfection des gravures de Teyjat, la sûreté du trait laissent penser que les artistes magdaléniens ne faisaient leurs grands sujets qu'en se servant de croquis préalablement exécutés. Les gravures sur os, sur simple fragment de côte, n'avaient peut-être pas un autre usage. Il faut toutefois excepter les gravures et sculptures faisant partie intégrante d'un objet, poignard, bâton de commandement, etc. Mais à quel autre usage auront pu servir un dessin fait sur une pierre informe ou sur un os fragmenté et ne pouvant être porté comme amulette ?

Les objets trouvés dans la *grotte de la Mairie* sont en très petit nombre ; il n'y a pas trace d'éclat de silex. Ce n'était donc pas un atelier ni une habitation ; j'inclinerais à croire que c'était une sorte de temple, et que les objets qu'on y rencontre y ont été égarés ?

Sur une des parois de la grotte, on aperçoit dans l'argile la trace d'une racine que M. Perrier du Carne a prise pour celle d'un arc en bois. On voit clairement l'endroit où la racine s'enfonce dans le sol et on peut la suivre pendant quelques centimètres ; du reste, il y a dans le même endroit d'autres trous de racines.

La *cave Mège*, dont l'entrée avait été obstruée, vient d'être dégagée ; la couche archéologique, épaisse de

Digitized by Google

1m 20 à peu près, repose sur le sol et est recouverte de débris récents. On y a découvert des objets en silex : grattoirs, burins, doubles burins, lames, etc. et des os travaillés : aiguilles à chas, dont une entière, fragment de côte portant un bison gravé, l'un de renne, fendus et sciés, harpon d'une forme jusque là inconnue etc. Ce harpon en os que j'ai découvert et dont j'ai retiré une extrémité a été extrait par M. Peyrony, plus expert que moi ; il se compose d'une tige amincie au bout et qui donne naissance sur le côté à une petite pointe ; la tige se continue et ne tarde pas à se diviser en trois branches dont deux sont formées de deux tiges jumelles ; la surface est ornée de cornelures dans le sens des branches et de stries arquées sur la tige : la longueur de l'objet est de 0m075, sa largeur de 0m007. Il a été découvert le 2 avril.

La fouille exécutée dans cette grotte en occupe à peine le cinquième ; nul doute que M. Bourrinet, qui va continuer la fouille pendant l'été, y découvrira des objets intéressants.

La *Cave de la Maison*, entre les deux grottes précédentes, a été fouillée à une grande profondeur. Au-dessous de débris de toutes sortes on n'a trouvé qu'une couche de sable non remanié.

Les autres grottes de la localité n'offrent rien d'intéressant sous le rapport archéologique.

Le propriétaire de la *grotte de la Mairie* a eu le bon esprit d'en faire don à l'État qui a accepté cette libéralité. La grotte est déjà close ; une porte fermant à clef y a été posée. M. Bourrinet se charge de la ren-

Digitized by Google

dre plus commode en faisant enlever les gros blocs qui l'obstruent et un jardin y sera établi.

A. Favraud.

## II

Monnaie gauloise de Lorigné (Deux-Sèvres).

Les monnaies d'or gauloises bien conservées sont assez rares, aussi je crois bon d'en signaler une dans le département des Deux-Sèvres, à la limite de la Charente. Elle fait partie de ma collection et a été découverte, il y a environ dix ans, par M. Baptiste Quéron, en labourant son champ situé au lieu dit Boisvert, n° 284, section B, du plan cadastral de la commune de Lorigné, canton de Sauzé-Vaussais, arrondissement de Melle (fig.).

Elle pèse 7 gr. 954 ; est en or pâle ; mesure 20 millimètres de diamètre, environ ; son contour n'est pas parfaitement circulaire.

Au droit, tête d'homme jeune, regardant à droite (1), coiffée du sanglier, entourée de cordons perlés et de

(1) M. Adrien Blanchet m'a fait observer que l'attribution à Ogmios acceptée autrefois par les numismatistes notamment par Eugène Hucher (*L'art Gaulois*, 2e partie, p. 96), est abandonnée aujourd'hui. Elle était basée sur un passage de Lucien disant que les Celtes donnaient à Héraclès le nom d'*Ogmios* leur Dieu de l'éloquence ;

Digitized by Google

quatre petites têtes humaines de profil ; la chevelure est à grosses mèches.

Au revers, un peu concave, cheval androcéphale conduit à droite, tête nue, chevelure à longues mèches descendant sur le cou ; le cheval au galop est assez correctement gravé ; derrière lui, sur une roue de forme ovale, l'aurige debout, la taille serrée par une ceinture, lève le bras droit dont la main se perd dans le bord supérieur ; elle devait tenir une lanière suspendant le *vexillum* carré à quatre branches verticales, nettement visible devant la tête du cheval androcéphale ; la main gauche tient les rènes. Sous le cheval, génie ailé volant horizontalement à droite ; assez mal conservé.

Quelques observations :

1° Des monnaies rappelant plus ou moins ce type ont été trouvées en Bretagne (1), en Normandie (2), dans le Maine (3), en Poitou (4), en Limousin (5), dans l'île de Jersey (6).

il attirait à lui de nombreux admirateurs attachés par les oreilles avec des chaînes d'or.

Mais les Celtes figuraient Ogmios sous les traits d'un vieillard chauve, la tête de notre monnaie représente un jeune homme très chevelu.

(1) Eugène Hucher, *L'Art Gaulois*, pl. 19, 65, 85, 89. — 1re partie p. 11 à 16 ; — 2e partie, p. 134. — Voir aussi les pl. 35, 37, 47, 51.

Henri de la Tour, *Atlas des monnaies gauloises*, planches XXI, XXII, XXIII.

Fortuné Parenteau, *Odyssée de la bécasse en Gaule*. Nantes, 1874, pl.

Fortuné Parenteau *Essai sur les monnaies namnètes. — Extrait du Bull. de la Soc. arch. de Nantes*, 1862, pl.

(2) H. de la Tour, *loc. cit.* pl. XXV.

(3) E. Hucher, *loc. cit.*, pl. 1, 6, 14, 15, 91. — H. de la Tour, pl. XXIII, n° 6826.

(4) E. Hucher, pl. 6 et 9.

(5). H. de la Tour, pl. XIV, nos 4581, 4583.

(6) H. de la Tour, pl. XXV, XXVI.

Digitized by Google

Les autres parties de la Gaule ne paraissent pas avoir connu ce modèle (1).

2° Le poids de 7gr.954 est considérable : Hucher pensait que des poids analogues, même celui de 7gr.40, indiquent une époque reculée (2). Les plus anciennes imitations arvernes des statères macédoniens dans les contrées de l'est pèsent en général 7gr.80. Ernest Muret, dans son *Catalogue des monnaies gauloises* de la Bibliothèque nationale (1889) décrit 10.413 médailles parmi lesquelles 29 *pièces* d'or seulement atteignent 8 grammes (3). Ce sont en général des pièces portant une

(1) Au mont Beuvray notamment, l'Inventaire général des monnaies antiques publié par M. Joseph Déchelette en 1899, dans la *Revue de Numismatique*, p. 129, n'a rien donné rappelant, même de loin, la monnaie de Lorigné.

(2) E. Hucher, *loc. cit.* 1re partie pag. 8, 12, 21 ; — 2e partie, pag. 28, 61, 135.

(3) Ernest Muret, *Catalogue.*

4. Imitation de Philippe II.
n° 3429..... 8gr42
n° 3430..... 8, 17
n° 3431..... 8, 28
n° 3432..... 8, 55

6 (Arvernes).
n° 3614..... 8, 38
n° 3616..... 8, 33
n° 3617..... 8, 25
n° 3618..... 8, 35
n° 3620..... 8, 15
n° 8652..... 8, 04

2 (Lémovices).
n° 4539..... 8, 15
n° 4542..... 8, 32

3 (Éduens).
n° 4832..... 8, 25
n° 4833..... 8, 27
n° 4837..... 8, 35

1 (Isère).
n° 5315..... 8, 05

2 (Armorique).
n° 6410..... 8, 3?
n° 6411..... 8, 07

1 (Redons).
n° 6756..... 8, 11

1 (Calètes).
n° 7169..... 8, 07

1 (Atrébates).
n° 8588..... 8, 10

4 Monnaies rhétiennes (imitation d'Alexandre).
n° 9474..... 8, 38
n° 9475..... 8, 30
n° 9476..... 8, 45
n° 9477..... 8, 45

4 (Incertaines).
n° 10287..... 8, 40
n° 10288..... 8, 31
n° 10289..... 8, 36
n° 10302..... 8, 15

Digitized by Google

tête au droit, et le bige au revers ; la plupart d'entre elles ont conservé en lettres grecques le nom de Philippe plus ou moins déformé. Les statères imités pesaient 8 gr. 60.

3° La position de l'aurige sur une roue, *derrière* le cheval, indique une dégénérescence du char.

4° Le génie ailé, d'après Hucher (2e partie, p. 7) indique une période ancienne ; plus tard la dégénération de l'art supprimera les ailes et placera dans les mains des accessoires liturgiques.

5° Les quatre petites têtes du droit, assez communes sur le coin androcéphale d'Aquitaine, sont souvent indiquées comme suspendues ou attachées aux cordons perlés ; dans notre médaille *elles sont libres*, et placées dans des demi-cercles formés par des ondulations du cordon.

On a fait plusieurs hypothèses sur le sens symbolique de ces « céphalettes » :

Adrien de Longperier (1) et E. Hucher (2) se rappelant la description donnée par Lucien de l'effigie d'Ogmios, ont cru voir dans ces petites têtes les clients de ce Dieu gaulois de l'éloquence.

F. Parenteau y voyait les quatre saisons ou les vents déchaînés (3) ?

Ces hypothèses n'expliqueraient pas les têtes ana-

(1) *Revue archéologique*, 15 septembre 1849 ; — *Rev. de numismatique*, 1850, p. 102.

(2) E. Hucher, *loc. cit.*, première part., p. 10.

(3) Fortuné Parenteau, *Essai sur les monnaies namnètes*, p. 6. Les planches. — Dans les nombreux manuscrits et albums inédits laissés par F. P. et qui font partie de ma bibliothèque, je vois traces et dessins de plusieurs monnaies d'un type analogue à celle de Lorigné, trouvées en Poitou et en Vendée ; elles doivent être au musée de Nantes (collection F. Parenteau).

Digitized by Google

logues placées isolément au cou d'un personnage comme une fibule (1), tenues à la main par un guerrier (2) ou par un génie sous le cheval (3), devant un lion (4), devant un coq (5).

Il y aurait toute une étude à tenter sur ce sujet, un classement à établir entre ces diverses petites têtes qui n'ont pas toutes le même aspect et non plus le même sens. Les 4 céphalettes entourant la tête d'Ogmios pourraient peut-être utilement être comparées aux 4 petites têtes divines suspendues à un arbre publiées par Antony Rich (6) d'après une pierre gravée du Musée Britannique, et aux 4 têtes coupées du bas-relief d'Entremont (7).

Nous savons peu de *choses certaines* sur les habitudes et les idées des Gaulois d'avant César ; aussi vaut-il souvent mieux avouer que nous ignorons le sens de la plupart des symboles figurés sur les monnaies gauloises. Contentons-nous, pour le moment, de recueillir soigneusement des *observations précises* ; quand elles seront assez nombreuses, leur classement permettra, peut-être, des conclusions probables.

(1) E. Hucher, *loc. cit.*, pl. 57, fig. 2.

(2) E. Hucher, pl. 7, fig. 1, —prem. part.,pag. 28. — Ernest Muret *loc. cit.*, n° 5037, 5044, 5048.

(3) E. Hucher, pl. 15.

(4) H. de la Tour, *loc. cit.*, n° 6925, pl. XXIV.

(5) Ernest Muret, *Catalogue*, n° 7225.

(6) *Dictionnaire des antiquités romaines et grecques* (oscillum).

(7) *Bull. Soc. antiquaires de France*, 1883, pag. 95, planche.

L'original de ce curieux bas-relief, antérieur à la conquête est au Musée d'Aix-en-Provence : le musée de St-Germain-en-Laye en a un moulage.

Digitized by Google

A ce titre la monnaie de Lorigné méritait d'être connue (1).

G. CHAUVET.

---

SÉANCE DU MERCREDI 11 MAI 1904

PRÉSIDENCE DE M. CHAUVET,
PRÉSIDENT

Etaient présents : MM. BASTIER, BIAIS, BOILEVIN, FAVRAUD, LEBLANC, de MASSOUGNES, l'abbé MAZIÈRE, MOURIER, TOUZAUD et de LA MARTINIÈRE, secrétaire.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. BIAIS demande que le procès-verbal conserve la mention de la distinction décernée au Président de notre société par la Société des Antiquaires de France qui, à l'occasion des fêtes de son centenaire, vient de lui offrir une médaille d'argent. Les membres présents s'associent avec empressement au vœu de M. Biais.

M. TOUZAUD présente une demande analogue et qui reçoit le même accueil au sujet de la nomination de notre confrère, M. ESMEIN, à l'Académie des Sciences morales et politiques.

(1) D'après L. Lelewel, *Etudes numismatiques et archéologiques*, le cheval androcéphale est un type gaulois d'art avancé, postérieur au cheval enseigne, mais qui pourrait être classé vers 160-170 avant J. C., pag. 89-90 ?

Digitized by Google

M. le Président dépose sur le bureau les volumes reçus des Sociétés correspondantes, et, en outre, hommage des auteurs : Dujarric-Descombes, *Les épizooties en Périgord*, et *Ex-libris de la famille de Besset*. — Louis Thomas, agrégé d'histoire, professeur au lycée de Montpellier, *La vie privée de Guillaume de Nogaret* ; extrait des *Annales du Midi*, 1904.

La correspondance comprend une invitation à la 71e session du Congrès archéologique de France qui se tiendra au Puy (Haute-Loire) du 21 au 28 juin.

M. Biais vient de faire classer comme monuments historiques un grand nombre de pièces intéressantes conservées à l'évêché d'Angoulême ou faisant partie du mobilier des églises du département. En voici la liste :

LISTE DES MONUMENTS CLASSÉS A CE JOUR DANS LA CHARENTE (*) :

Angoulême. — *Église St-André*. L'adoration des Bergers, grande toile, 2e moitié du XVIe siècle. — 29 février 1904.

Angoulême. —*Cathédrale St-Pierre*. (M. H.) Colonne dite d'Épernon, XVIIe siècle. — 14 novembre 1903.

Angoulême. — *Évêché*. Tau épiscopal trouvé dans un tombeau de la cathédrale, bois, XIIe siècle. — 14 nov. 1903.

(*) L'astérisque indique un immeuble par destination. — M. H. désigne un édifice classé ; enfin la date qui suit chaque article est celle de l'arrêté de classement.

Digitized by Google

Crosse en cuivre doré et émaillé ; dans la volute, le Christ et la Vierge appliqués par fond polylobé, XIII^e siècle. — 14 nov. 1903.

Crosse en cuivre doré et émaillé ; dans la volute, le Christ et la Vierge appliqués par fond elliptique, XIII^e siècle. — 14 nov. 1903.

Crosse en cuivre doré et émaillé ; dans la volute, l'Annonciation, XIII^e siècle. — 14 nov. 1903.

Sarcophage provenant du faubourg Saint-Ausone, à Angoulême, pierre, VI^e siècle. — 14 nov. 1903.

AUBETERRE. — *Église* (M. H.) Tombeau de François d'Esparbès de Lussan, maréchal d'Aubeterre, 1628, et de Hippolyte Bouchard, sa femme, (pierre et marbre).

BASSAC. — *Église*. (M. H.). Stalles et lambris du chœur, bois sculpté, XVII^e siècle (*).

MONTBRON. — *Église*. (M. H.). Deux tombeaux placés sous les arcatures contre la façade sud, pierre, XII^e-XIII^e siècles (*).

ARS. — *Église*. Cuve baptismale, pierre, XIII^e siècle. — 29 février 1904.

EXIDEUIL. — *Église*. Devant d'autel. Martyre de S^t-André, tapisserie sur canevas, 1699. — 29 fév. 1904.

RIOUX. — *Église*. Le mariage mystique de S^te-Catherine, groupe bois, XVI^e siècle. — 29 fév. 1904.

SAINT-AMANT-DE-BOIXE — *Église*. (M. H.). Crosse en cuivre doré et émaillé, dans la volute, S^t-Michel et le dragon, XIII^e siècle. — 29 fév. 1904.

Banc en bois sculpté, XVI^e siècle. — 29 fév. 1904.

SAINT-AMANT-DE-BONNIEURE. — *Cimetière*. La Vierge et l'Enfant, statue, pierre, XIV^e siècle. — 29 fév. 1904.

Digitized by Google

TORSAC. — *Église*. La Trinité, groupe, pierre, XIII^e^ siècle. — 29 fév. 1904.

M. de LA MARTINIÈRE signale, à cette occasion, l'heureuse initiative prise par M^gr^ Ricard, évêque d'Angoulême, et comme tel membre de droit de notre Société. Aussitôt son arrivée à Angoulême il a constitué, dans la grande salle du rez-de-chaussée de l'évêché, un véritable petit musée avec les pièces de sculptures anciennes et les moulages jusque là disséminés dans le jardin ou entassés sous la terrasse. On y remarque, en bonne place, le sarcophage que, depuis, M. Biais a fait classer, et un curieux tympan du XVI^e^ siècle où est sculptée une représentation de la Trinité sous formes humaines sensiblement différente de celles signalées par Didron dans son *Histoire de Dieu*. Dieu le père est assis, tiare en tête ; il entoure de ses bras le Fils que distingue une plaie au côté, et le S^t^-Esprit, assis le premier sur son genou gauche, le second sur son genou droit. Un même manteau enveloppe les trois personnes divines.

M. BIAIS donne un bref compte-rendu des communications les plus intéressantes présentées au Congrès des Sociétés des Beaux-Arts où il a lu une histoire du Théâtre à Angoulême.

M. MOURIER, comme suite à son étude sur les cartiers d'Angoulême, donne lecture d'une note qui lui a été communiquée par N. Nicolaï, avocat à Bordeaux.

Tout en lui faisant connaître un nouveau maître cartier, Philipe (*sic*) Pèbre, elle confirme ses dires en

Digitized by Google

ce qui concerne l'exportation, par Bordeaux, des produits de nos cartiers angoumoisins.

Philippe Pèbre, en effet, ayant fabriqué de fausses cartes, tenta, antérieurement au 1er avril 1749, de les écouler à Bordeaux, pour être exportées aux colonies de connivence avec les sieurs Texier et Rochefort, marchands du faubourg L'Houmeau. Ceux-ci servirent à nouveau de complices, quelques années plus tard, à Honoré Latache, dans des circonstance identiques : les faits nous sont connus grâce au rapport présenté, lors de cette dernière affaire, par Cazaubon, directeur du droit des cartes à Bordeaux. Il rappelle la tentative de Philippe Pèbre, « hardy fraudeur, dit-il, et de même trempe que Latache ».

D'autre part M. d'Allemagne, bibliothécaire à l'Arsenal, fait connaître à notre confrère qu'il a trouvé, aux Archives Nationales, la mention du rachat d'un office d'Inspecteur et Contrôleur de la communauté des cartiers d'Angoulême par les maîtres angoumoisins, moyennant la somme de 31 livres 7 sols 9 deniers, à la date du 15 octobre 1745.

Il serait intéressant de rechercher si la communauté avait des règlements, des jurés, ou si l'exercice en était libre, si elle avait une confrérie et quel en était le patron.

M. de La Martinière lit un travail de M. Baillet sur *Les Déesses Mères d'Orléans* qui doit être imprimé dans les Bulletins de la Société historique de cette ville, mais dont notre confrère a voulu nous réserver la primeur. Aussi bien, le point de départ en a-t-il été dans la ressemblance, qui le frappa, entre une sta-

Digitized by Google

tuette du musée d'Orléans et celle du musée d'Angoulême déjà étudiée dans nos Bulletins par lui et M. Chauvet. Il y voit des divinités gauloises, de ces déesses-mères qui « symbolisaient la fécondité de la nature », et se demande s'il ne faut pas y chercher le prototype des représentations de la Vierge à l'époque romane : il cite en particulier la statue de Xambes (1). « La variété d'attributs » des déesses-mères trouvées sur divers points de la France « serait le signe de la transformation d'une divinité générale en divinité topique » à l'époque gallo-romaine.

M. Chauvet présente diverses observations au sujet de *aneut*, *anuit*, en réponse à la lettre de M. l'abbé Préneuf. (*Annexe*).

M. Favraud croit pouvoir établir un rapprochement entre les petits puits rituels récemment découverts sur l'emplacement du Forum, à Rome et le puits de St-Cybardeaux.

M. Boilevin présente le rapport de la Commission des finances et demande pour M. le Trésorier des félicitations qui lui sont votées à l'unanimité.

Au nom de M. l'abbé Blanchet, M. de La Martinière présente la transcription d'un précieux recueil d'auto-

(1) « Des communications que m'a faites, depuis, M. Boyer, curé de Xambes, il résulte : 1° Une charte latine de 1167 (Bque Nle, fonds latin, n° 9197) mentionne un pélérinage déjà ancien à N.-D. de Tous-Biens, *Virgo centum bonorum* (le prieuré portait le vocable de N.-D. de la Nativité avec fête patronale au 8 septembre). — 2° La statue ancienne de Xambes, reléguée depuis la Révolution dans le clocher, a disparu depuis 50 ans environ. — 3° Les Vierges archaïques du vitrail et des statues sont toutes modernes et sans rapport de filiation avec l'ancienne ».



Digitized by Google

graphes appartenant au chapitre d'Angoulême. Il comprend des lettres de la plupart des grands personnages de la seconde moitié du XVIe siècle adressées à Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, puis roi de Navarre : plusieurs présentent un véritable intérêt pour l'histoire générale, en particulier celles relatives à l'expédition organisée par Antoine de Bourbon afin d'occuper une partie du Maroc.

M. Bodin, imprimeur à Angoulême, présenté à la séance précédente, est élu membre titulaire.

Demande à faire partie de la Société en la même qualité M. le Docteur Bérard présenté par MM. George, David et Mourier.

La séance est levée à 10 heures 1/4.

*Le Secrétaire*,

J. de La Martinière.

---

## ANNEXE

### Aneut, Anuit.

### La Lune et les Gaulois

(*Réponse à quelques objections*).

A propos d'une lampe romaine de la collection Maurin (1) trouvée aux environs de Fouqueure et portant sur sa face supérieure un croissant et huit petits

(1) *Bull. Soc. arch. et hist. de la Charente*, séance de février 1904.

Digitized by Google

disques étoilés, je disais que le soleil et tout particulièrement la lune avaient eu, aux premiers siècles de notre ère, une influence très grande sur les idées religieuses des habitants de la Gaule.

La question étant très connue je m'étais contenté de renvoyer à ce qu'en dit Alexandre Bertrand (1) : les Gaulois comptaient par nuits et non par jours ; les termes patois *aneut*, *anuit* semblent être une survivance de cette coutume.

Cette façon de penser a paru contestable à notre collègue M. l'abbé Préneuf et je le remercie d'avoir exprimé ses doutes et ses objections dans sa lettre du 9 avril. Nous répétons si souvent, par indolence, des idées fausses copiées dans les vieux livres qu'il est toujours bon de peser toutes celles que l'habitude nous fait considérer comme vraies et qui, souvent, ne résistent pas à un examen sérieux.

Essayons d'examiner sérieusement les divers côtés de la question.

A) *Les Cultes sidéraux* avaient pris en Gaule, aux premiers siècles de notre ère un grand développement

(1) Alexandre Bertrand. *La Religion des Gaulois*. Paris, 1897. Leçons VIII à XIV.

Digitized by Google

Tous les historiens sont d'accord (1) et les découvertes archéologiques ont largement confirmé cette vérité historique : « Au temps de Julien, dit Gaston Boissier, « c'était une incarnation du *Soleil invincible* le dieu « persan Mithra qui, grâce à ses associations secrètes « et à ses mystères attirait et passionnait les foules » (2).

L'abbé Cochet a trouvé l'un de ses oratoires à Lillebonne (3) : M. Joulin a recueilli les traces de son culte à Martres Tolosanes (4).

La lune, Diane, avait aussi ses nombreux fidèles (5).

(1) Victor Duruy. *Histoire des Romains*, voir la table et notamment IV, p. 41 ; t. V, p. 740 ; t. VII, p. 49-52.

(2) Ce culte avait été propagé dans tout le monde romain par les légions, et il avait trouvé en Gaule un terrain tout préparé :

— V. Duruy, *loc. cit.*, t. VII, p. 51. dit que Constantin composa, pour être récitées le dimanche, par les légions, une prière qui pouvait satisfaire à la fois, les adorateurs de Mithra, de Serapis et du Christ.

— Le C^te^ Goblet d'Alviella. *La Migration des symboles*. Paris, 1891, p. 331, rappelle le même Constantin choisissant pour étendard le *labarum* qui pouvait être revendiqué à la fois par le culte du Christ et par celui du Soleil.

— Lajard. *Recherches sur le culte de Mithra en Orient et en Occident*, 1867, 1 vol. in-4, atlas in-folio de 119 planches.

— Franz, Cumont. *Catalogue sommaire des monuments figurés, relatifs au culte de Mithra*, dans *Revue archéologique*, 1893, I. p. 49 (Gaule).

— Camille Jullian. *Remarques sur la plus ancienne religion Gauloise*, dans *Revue des études anciennes*, avril juin, 1904.

— H. de la Ville de Mirmont. *L'Astrologie chez les gallo-romains*, dans *Revue des études anciennes*, juillet septembre, 1903.

— G. Kurth, dans son *Histoire de Clovis*, p. 113-139 signale le culte de Mithra à Paris au IV^e^ siècle.

— Gaston Boissier. *La fin du Paganisme*, t. I, p. 113.

(3) Abbé Cochet. *La Seine-Inférieure historique et archéologique* 2^e^ édition 1866, p. 410.

(4) Léon Joulin. *Les établissements gallo-romains de la plaine de Martres Tolosanes*, in-4. Paris, 1900, pl. VII, pag. 88-103. — Voir au musée de Toulouse le médaillon en pierre trouvé à Chiragan.

(5) Hucher. *L'art Gaulois*.— Paris, 1868. Voir à la table, *Diane*, sur les monnaies gauloises.

— Georges Dottin (*La Religion des Celtes*, brochure de 1904, p. 33)

Digitized by Google

Les Cultes sidéraux étaient tellement enracinés dans l'esprit des populations que les évêques luttaient encore contre eux au VII^e^ siècle (1). Je n'ai cité qu'une partie des recommandations de St-Eloi ; il disait aussi à ses fidèles : « Ne vous attachez ni au jour, ni à la » *lune* lorsque vous avez quelque ouvrage à commen- » cer...

» Qu'aucun ne crie lorsque la *tune éclipse*, parce » qu'elle éclipse en certain temps par l'ordre de Dieu. » Qu'aucun ne fasse difficulté d'entreprendre des ou- » vrages dans la *nouvelle lune*, d'autant que Dieu a » créé la lune pour marquer le temps et pour modérer » les ténèbres de la nuit, non pour arrêter les ou- » vrages de qui que ce soit, ni pour rendre les hom- » mes insensés (2) comme s'imaginent certains fous » dans la pensée qu'ils ont que ceux qui sont possé- » dés par les démons sont tourmentés par *la lune* ».

Les idées et les arts du moyen-âge ont du reste conservé de nombreuses survivances de ces anciens cultes (3) dont les souvenirs ne sont pas

cite (d'après Strabon, Géographie III, 4. 16) les Celtibères qui par des danses de nuit, au moment de la pleine lune, célèbrent le culte d'un Dieu dont nous ignorons le nom.

(1) Alexandre, Bertrand, *loc. cit.*, p. 401-402.

(2) C'est probablement de cette idée que vient notre expression « *lunatique* » fou, fantasque, extravagant. Au XIII^e^ siècle on disait : « *Tous boiteux, tous méhaignies, tous hommes de* LUNAGE ». *Livre des métiers* 426 (Littré).

(3) En 1178 à la Couronne, près Angoulême, une éclipse était considérée comme un présage de malheur (*Documents historiques sur l'Angoumois*, p. 152.

— Max. Deloche. La procession dite de la Lunade et les feux de S^t^-Jean à Tulle (Bas Limousin). La fête du solstice d'été et le commencement de la période diurne chez les Gaulois. — *Revue Celtique*, t. IX. — *Acad. des Ins.* t. XXXII, p. 156.

— A.F. Lièvre. *Une fête solaire en Agenais au V^e^ siècle.* Poitiers, 1892.

Digitized by Google

encore disparus de nos campagnes charentaises (1).

B. *Les Gaulois comptaient par nuit.* Sur ce point les historiens et les archéologues sont aussi d'accord (2). « Ainsi s'explique, dit M. Max. Deloche, que le solstice » d'été, qui tombe le 24 juin, était célébré par les » Gaulois le 23 après le coucher du soleil. C'est que, » à ce moment, en réalité s'ouvrait chez eux la période » diurne du solstice du 24 juin. C'est pour ce motif » que les feux de Saint-Jean étaient encore allumés la » veille au soir et non le jour de la nativité du Précur- » seur, c'est-à-dire du solstice.

» Enfin, c'est de là, sans doute, qu'est venu cet » usage général pour les fêtes patronales des particu- » liers de porter à ceux-ci les offrandes avec les vœux » de leurs parents et de leurs amis, non le jour de leur » fête, mais la veille de ce jour » (3).

Il rappelle aussi que dans la loi salique on trouve des traces de la persistance de cet usage et des exemples de l'assignation à comparaître après un délai de 40 nuits (4).

La question paraît, du reste, tranchée par deux anciens textes bien connus, l'un de Tacite (5) relatif aux Germains ; l'autre de César relatif aux Gaulois (6).

(1) En Charente, de nos jours des grand'mères consultent encore le quartier de la lune pour couper les cheveux à leurs petits-enfants « parce que la tradition enseigne que les cheveux coupés au décrois- » sement de la lune rendent la tête chauve ». P. L. Jacob, bibliophile, *Curiosités des Sciences occultes*. Paris, 1885, p. 184.

(2) A. Bertrand, *loc. cit.*, p. 356-357.

(3) *Revue des langues romanes*, 1879, p. 166.

(4) Tacite, *Mœurs des Germains*, XI.

(5) J. César. *Les Commentaires, Guerre des Gaules*, trad. Ch. Louandre, Paris, 1868, p. 270.

(6) Ménage. *Dict. étymologique*, 1750, p. 68. *Origine de la Langue*

Digitized by Google

C.) *Aneut*, *Anuit*. Je n'ai pas cité ces mots pour démontrer que les Gaulois comptaient par nuits... ce qui est acquis ; mais pour leur donner une explication historique pouvant venir en aide aux étymologistes... Quelques-uns discutent encore à ce sujet.

Pour répondre sur ce point à M. l'abbé Préneuf soutenant la thèse de Ménage (5), j'ai consulté des spécialistes qui ont fait sur ce sujet de longues et sérieuses études.

M. l'abbé Rousselot, préparateur du cours de phonétique expérimentale au collège de France a bien voulu me répondre la lettre suivante :

Paris, 10 mai 1904.

« Cher Monsieur le Président,

» Je vous demande pardon d'avoir tant tardé à vous » donner ma réponse. Mais je voulais un peu réfléchir » à la question et faire quelques recherches. Le temps » me manquait alors.

« *Anuit* ne peut venir de *hodie* qui a donné *hui*, » et il se rattache certainement à *nocte*.

« Les deux mots se retrouvent dans l'ancienne lan- » gue avec leurs deux sens bien tranchés *enoit* (anuit) » et *oi* (ui) dans la chanson de Roland :

» Enoit m'avint un avision dangle (vers 836)
» *Cette nuit* m'advint une vision d'ange ».

» *Oi* = aujourd'hui, vers 1191, 1210, etc.

» Dans la chronique du Mont-St-Michel de Guil-

*française*, p. 48. Ménage voyait dans le mot *anuit* une corruption de *en huy*, comme on dirait en latin : *in hodie*.

Digitized by Google

» laume de Saint Pair, poème écrit vers 1170 dans » la même région que la chanson de Roland, nous » lisons :

» Par seint Michiel sanz altre ennoi
» Laissiez mei ci ennuit et hoi. (God. sub. verbo *hui*)
(cette nuit et ce jour).

» L'exemple le plus récent signalé par Godefroy est » tiré d'une nouvelle du XV^e^ siècle.

» Et se... il lui plaise nous demonstrer *anuyt* comme les autres nuitz précédentes.
(God. sub. verbo *anuit*).

» Le sens est encore bien clair dans ce vers de Rou ;

» Kar jeo li manderai *anuit* u le matin
» cette nuit ou le matin ».

» Dans les patois modernes *anuit* semble n'avoir » plus que le sens d' « *aujourd'hui* ».

» *Anuit* (et ses variantes) se partage la France avec » les représentants incontestables d'*hodie*. Il occupe » l'ouest et une petite région du nord-est, laissant » l'extrême-nord, l'est et tout le midi à son rival.

» Si nous nous en rapportons à l'*Atlas linguistique* » de M. Gilliéron le domaine principal de *anuit* est » limité à l'est par le nord et la moitié ouest de la » Somme, l'extrême-est de l'Oise, l'extrême-ouest de » Seine-et-Oise, l'ouest de l'Eure-et-Loir, du Loiret, » tout Loir-et-Cher, Indre-et-Loire, l'ouest de l'Indre, » la moitié sud de l'Allier, l'ouest du Rhône, l'ouest et » le nord de l'Ardèche, le sud de la Haute-Loire, le » nord du Cantal, le sud de la Corrèze, de la Dordo- » gne, du Lot-et-Garonne, enfin de la Gironde.

Digitized by Google

« De tout ce vaste domaine qui s'étend jusqu'à » l'Océan et la Manche, il ne faut retrancher qu'une » petite enclave de *hodie* qui comprend le sud de la » Haute-Vienne, le nord-est de la Dordogne, et, suivant » la remarque de votre correspondant, un petit coin » de la Charente (lequel hésite entre *anuit* et *ui*).

» Le domaine oriental de *anuit* englobe la petite » pointe sud de la Belgique, l'ouest des Ardennes, de » la Marne, toute la Meuse et le nord de Meurthe-et- » Moselle.

» Un petit point du sud de la Creuse réunit les » deux mots (yuéné = ui + nuit) ; un territoire plus » étendu (sud du Tarn-et-Garonne et ouest de Haute- » Garonne), a des traces de la lutte des deux mots : *ui* » a triomphé, mais il s'est enrichi du *t* de nuit (*aueyt*)

» *Anuit* pourrait-il être ramené à *ui*? Ce qui auto- » rise le doute c'est que *nocte* et *hodie* ont tous les deux » un o suivi d'un son palatal (*c* d'un côté, *di* de l'autre, » l'un et l'autre ayant donné un *y*) donc *o*+*y* qui abou- « tissent également suivant les régions à *ui*, *eu*, *é*, « *u*, etc.

» Nous ne sommes pas pourtant privés du moyen » de différencier les deux mots :

» D'abord *nocte* contient un *t* en plus. Ce *t* est tombé » dans la plupart des lieux, mais il existe dans l'an- » cienne écriture et l'on peut citer divers endroits où » il sonne encore ; Iles normandes, Côtes-du-Nord, » Ille-et-Vilaine, Maine-et-Loire, Indre-et-Loire, Ven- » dée, Charente-Inférieure, environs de Cognac, Gi- » ronde et Lot-et-Garonne, enfin, à l'orient, sud de la » Belgique. Nulle part *ui* n'a de *t* sauf dans le petit » territoire que j'ai signalé.

Digitized by Google

» Ensuite il y a la première syllabe du mot *a-n*. On » peut rendre compte de *a*. On a, en effet, *aui*, *ayui* « à » hui », comme on a dui « d'hui ». Mais d'où viendrait » l'*n* ? Il ne peut pas être question d'euphonie, mot » vide qui cache une analogie inconnue.

» Aurait-on *in hodie* ? Non, car *in odio* mot formé » de la même manière est devenu *ennui* et non *anui*.

» Serait-ce *hanc hodie* fait à l'imitation de *hanc ad* » *horam* d'où l'on tire *encore* ? Mais on aurait *ancui*, » mot de l'ancien français encore usité dans le sud-est.

» Nous sommes obligés de supposer ou *ha nocte* (cf. » hodie = hoc-die) ou *ad noctem*, comme nous disons » dans la Charente : *à matin*. On a proposé les deux » formes, mais la seconde paraît préférable à MM. Gas- » ton Paris (Rons. VI, p. 629) et P. Meyer (Rons. IX, » p. 158) ; M. Cornu en tire aussi *onte*, adv. portugais » signifiant *hier* : *ad noctem* par les intermédiaires » attestés ooyten, ooyte (Rons. XI, p. 91). De même, » l'espagnol *anoche*, qui signifie « la nuit dernière » » absolument comme l'ancien *anuit* en ancien français, » fait supposer la même origine.

» Quelques mots comme *iné*, *éneu*, *in-nui*, auraient » besoin d'être étudiés de près pour savoir s'ils ne » postulent pas autre chose que *hac* ou *ad*. Mais la base » *nocte* ne paraît pas douteuse ».

M. Joseph Berthelé, archiviste de l'Hérault m'a répondu dans le même sens.

M. Camille Chabanneau, professeur de langue romane à l'Université de Montpellier, me dit : « c'est » certainement *nocte* qu'il faut voir dans la locution

Digitized by Google

» en question, laquelle est répandue dans toute la » langue d'Oc. Il y a sur cette locution une dissertation intéressante de feu le Docteur Espagne dans la » *Revue des langues romanes*... il y a 20 à 25 ans »....

Beux qui désireront étudier plus en détail cette question liront avec intérêt le mémoire du Dr Adelphe Espagne, présenté au ongrès de l'Association Française pour l'avancement des sciences à Montpellier en 1879, et publié en entier dans la *Revue des langues romanes* 3e série, t. II, p. 157. Ils y trouveront de nombreux exemples anciens et modernes des mots : *a noit*, *à nuech*, *aney*, *anueit*, *anueg*, *annuyt*, *aneut*, *ennuict*, *ennuit*, avec le sens d'*aujourd'hui*, etc. A. Eveillé. (Glossaire Saintongeais, 1887, p 25). cite *ennui* dans un des plus vieux monuments de la langue romane :

... car nos non son certan
Si la mort nos penra o ennui o deman

(Car nous ne sommes pas certains — si la mort nous prendra aujourd'hui ou demain). (*Poème vaudois de la noble leiezon*, XIe siècle) ; le résumé des différentes hypothèses étymologiques proposées : *hodie*, in *hodie*, ad *noctem*, etc. Voici ce que dit l'auteur sur ce dernier point :

« On sait que, dans les radicaux où entre *ct* latin, » le *c* se change souvent en *i*. Ex. *duit* (ductus), *frait* » (fractus), *noit* (nox noctis), qui est le même que nuit, » *peits* (pectus). On sait aussi que *ui* français peut » provenir de l'affaiblissement d'une gutturale *buie* » (boja), *truie* (troja), *buis* (buxus), *cuisse* (coxa), *cuit*,

Digitized by Google

» *fruit, huit, nuit*, (Diez, *Grammaire des langues ro-*
» *manes*, (t. I). Par conséquent *annui*, *anuit*, *annuict*
» peuvent très bien dériver de *ad noctem* (pag. 171) ».

*Conclusions*. — Il faudrait tout un volume pour résumer les travaux publiés sur ces questions. Les quelques renseignements qui précèdent suffiront, peut-être, pour légitimer les conclusions suivantes, déjà données dans ma première note et auxquelles je ne vois rien à changer :

1° La lampe de la collection Maurin (fig. page 13) est bien un objet païen portant les emblèmes des cultes sidéraux, en honneur aux premiers siècles de notre ère :

2° Les Gaulois comptaient par nuits ;

3° Des linguistes compétents pensent que *aneut*, *anuit*, dérivent de *ad noctem*.

G. Chauvet.

---

SEANCE DU MERCREDI 8 JUIN 1904.

PRÉSIDENCE DE M. CHAUVET,

PRÉSIDENT.

Étaient présents : MM. Bastier, Boilevin, Favraud, George, Guérin-Boutaud, l'abbé Mazière, Mourier, Touzaud et de La Martinière, secrétaire.

M. le Président dépose sur le bureau les volumes reçus des sociétés correspondantes et en outre, hommage de l'auteur, M. J. Baillet, *La vie est brève ; triptyque*, témoignant que notre confrère sait allier la poésie à l'érudition.

Digitized by Google

Une demande d'échange de publications adressée par le Cercle archéologique de Mons est acceptée.

La prochaine réunion des Sociétés des Beaux-Arts aura lieu à l'École Nationale des Beaux-Arts, du 14 au 17 juin 1905.

La Société décide de prendre part à la souscription pour l'érection d'un monument sur la tombe de Louis Audiat, président fondateur de la société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, dont l'ardente initiative et l'incessant labeur ont rendu d'inappréciables services à notre histoire charentaise.

M. le PRÉSIDENT fait part de la perte que vient d'éprouver la Société en la personne de Monsieur Georges MALARD, professeur d'histoire honoraire, officier de l'Instruction publique, décédé le 6 mai, et se fait, à cette occasion, l'interprète des sentiments de ses confrères. Monsieur Malard, reçu membre titulaire de notre société en 1885, remplit, à partir de cette même année, les fonctions de secrétaire adjoint, jusqu'en 1888, où il fut élu vice-président. Il le demeura jusqu'en 1890 et redevint titulaire de la même charge pendant l'année 1897. La Société le nomma membre honoraire lorsqu'il alla se fixer à Reims.

Il fit en 1886 (*Bulletin*, p. XLIII) une communication sur un frère de Richelieu tué en duel à Angoulême ; présenta les comptes-rendus des excursions à Jarnac (1886, p. LI), à Rouillac et aux Bouchauds (1890-91, p. CXXII et 169-179).

C'est à la suite de ses rapports que la Société appuya

Digitized by Google

près du Conseil général l'offre de M. Gontier de lui céder l'emplacement du théâtre des Bouchauds et de ses alentours (1893, LV-LVIII), et qu'elle décida de modifier son règlement en portant de deux à quatre le nombre des membres de sa commission de publication.

M. TOUZAUD dit que Léonce de Lavergne (1809-1880), l'auteur de l'*Essai sur l'Économie rurale en Angleterre, en Ecosse et en Irlande*, de l'*Économie rurale de la France depuis 1789*, de l'*Histoire des Assemblées provinciales sous Louis XVI* et d'une *Galerie des Économistes français au* XVIII^e^ *siècle*, était d'origine charentaise. Une biographie de cet éminent économiste et historien, ami de Chateaubriand, d'Ampère, de Michelet et de Mérimée, a paru dans la *Revue des Deux Mondes* (15 avril 1904) : on y trouve la notice suivante, que Louis-Gabriel-Léonce Guilhaud de Lavergne avait rédigée lui-même pour sa famille :

« Mon grand-père était propriétaire à S^t^-Laurent-de-Céris, arrondissement de Confolens (Charente), et avocat.

» Il appartenait à cette portion du Tiers-État qui prit au commencement de la Révolution la direction du mouvement. Il fut un des rédacteurs des Cahiers de son ordre et joua un rôle actif dans les élections de l'Assemblée Constituante. Il s'appelait Guilhaud du Cluzeau.

» Il eut plusieurs enfants mâles et, suivant l'usage du temps et du pays, chacun d'eux se distingua par un nom de terre. C'est ainsi que mon père s'appela Guilhaud de Lavergne. Un frère de mon père, qu'on appelait Guilhaud de Létanche, fut élu député de

Digitized by Google

Montmorillon (Vienne) à l'Assemblée législative de 1791. Il fut proscrit au 10 août et obligé de se cacher pendant la Terreur. Cinq de mes oncles émigrèrent. Deux moururent en émigration. La famille entière eut à subir les lois terribles rendues contre les émigrés et parents d'émigrés.

» Mon père était le plus jeune des fils. Surpris par cette tempête, il chercha un refuge dans les emplois publics. Il était employé dans les contributions, quand il épousa à Montmorillon, en l'an X, Mlle Duguet, fille d'un propriétaire du pays.

» Un changement de résidence le conduisit à Bergerac (Dordogne), ou je naquis le 24 janvier 1809. Un autre changement, car ils étaient fréquents à cette époque, les appela à Toulouse. C'est là que j'ai été élevé.

» Le modeste avoir de mes parents, déjà fort réduit par ces déplacements successifs, acheva de se perdre dans un essai d'exploitation de mine dans les Pyrénées.

» Mon enfance se passa dans une véritable gêne. La tendresse de ma mère y suppléa ».

M. Touzaud présente des observations au sujet du vieux mot *anuit*, qui a fait l'objet de communications de M. Chauvet et de M. l'abbé Préneuf (*Annexe I*).

A cette occasion, notre confrère relève, dans une lettre du 20 avril 1593, adressée par Henri IV à Gabrielle d'Estrées (voir l'*annexe*), le mot « bagues » employé comme synonyme de bijoux : aujourd'hui encore, dit M. Touzaud, nos jeunes paysannes, lorsqu'elles vont à Ruffec ou autre ville du département,

Digitized by Google

accompagnées de leur fiancé, pour faire emplette de l'« alliance », d'une bague proprement dite, de « pendants d'oreilles », d'une chaîne qui récemment encore, mais l'usage en est à peu près perdu, soutenait une croix ou « un cœur » d'or, disent qu'elles vont acheter leurs *bagues* ; ce mot, *au pluriel*, a le sens de bijoux ou de *dorures*, comme on dit encore pour désigner l'ensemble des bijoux.

Cette interprétation est confirmée par les textes suivants empruntés au *Dictionnaire de l'ancienne langue française* de Godefroy (t. VIII, *complément*, v° *bague*) :

« Le roy n'entend point que les *doreures*, bordures, chesnes (d'orfevrerie) et d'*autres espèces de bagues* soit comprinses en l'édict (1549. *Comment. sur l'édit* du 14 août) ;

» Le mollet (de l'oreille) où on pend volontiers les *bagues* (A. Paré) ;

» Une *bague* pendue au col (1588. *Invent. du prince de Condé*) ;

» Joiaus de femme qu'elle porte pandus es habitz sur le devant à différence de *pendant d'oreilles* (Monet) ;

» C'est proprement un anneau ou autre joyau, où il y a pierre précieuse, une ou plusieurs. *En pluriel*, bagues se prend pour tous affiquets d'or ou d'argent d'une femme, soient anneaux pendans, carcans, fermeillets, chaines ou autres (Nicot) ».

*Bagues*, *dorures*, *alliance*, *pendants d'oreilles*, autant de mots savoureux, ajoute notre confrère, autant d'acceptions imagées de la langue française encore vivants dans notre parler d'angoumois ; « patois » si l'on veut, mais langage en tous cas « de bonne rencontre » et qui mérite mieux que de le saluer en passant.

Digitized by Google

M. le Président dit que les études sur les vieilles expressions, encore en usage dans le patois angoumoisin, sont intéressantes pour l'histoire des origines de notre langue actuelle ; elles méritent d'être encouragées et continuées avec la méthode précise des sciences naturelles. A ce sujet il signale et analyse l'*Atlas linguistique de France*, par J. Gillieron et E. Edmont. Paris, Champion, 1902-1903 (1).

Gaston Paris disait, le 26 mai 1888, dans son discours de clôture du Congrès des sociétés savantes : « Il fau» drait que chaque commune d'un côté, chaque forme, » *chaque mot* de l'autre, eut sa monographie *purement* » *descriptive*, faite de première main et traitée avec » toute la rigueur d'observation qu'exigent les sciences » naturelles ». Messieurs J. Gillieron et E. Edmont ont essayé de réaliser cette œuvre dans leur atlas qui comprend aujourd'hui plus de 376 cartes et doit en comprendre 3.000.

Les auteurs ont établi 639 stations territoriales, à distance à peu près égale les unes des autres, et, dans chacune d'elles, ils ont relevé les équivalents patois des phrases ou des mots portés sur un questionnaire uniforme. Chaque carte comprend l'ensemble de la France, mais elle est toujours limitée à un mot, à une locution, à une phrase (*blaireau, du lait caillé, chacun pour soi, avoir la foire*, etc., etc.). En examinant l'une de ces feuilles on voit, d'un seul coup d'œil, comment se dit un mot (par exemple *foie*, *aujourd'hui*, etc.) dans tous les patois de France, y compris une portion de la Belgique et de la Suisse.

(1) *Journal des Savants*, février 1904, analysé par Antoine Thomas, pages 89 à 96.



Digitized by Google

Exprimons le vœu de voir entrer à la Bibliothèque municipale d'Angoulême cette importante publication qui serait utilement consultée, non seulement par les spécialistes s'occupant de l'origine et de l'évolution de la langue française, mais encore par tous ceux — et ils sont nombreux en Charente — qui aiment notre vieux patois d'Angoumois et de Saintonge et relisent avec plaisir les fables et contes de Burgaud Des Marets, Marchadier, etc.

M. le Président dit que notre regretté collègue M. J. Maurin a publié peu de pages sur le résultat de ses recherches ; esprit précis, il n'aimait pas les longs développements littéraires mais les *choses vues* ; aussi il recueillait avec grand soin tous les objets découverts dans sa région ; il voyait en eux les matériaux les plus solides de notre archéologie charentaise. Avant sa mort M. Chauvet a noté dans sa collection, qu'il savait destinée à notre musée, la provenance des principales pièces avec les circonstances de leur découverte. (*Annexe II*).

M. Favraud revient sur la question de la *cornuelle* (Bulletin, 1902, p., LXIV, LXIX, LXX), ce gâteau de forme triangulaire, percé d'un trou central avec lequel on le fixe au buis béni, le jour des Rameaux. Il en fait remonter l'origine jusqu'aux Romains et aux Grecs. La cornuelle serait un souvenir, dont le symbole n'est plus compris par personne, du culte lubrique rendu à Bacchus et à Cérès.

M. Mourier présente une pièce imprimée par Broquisse et Marvaud, imprimeurs du département de la

Digitized by Google

Charente. C'est un *Hymne chantée* (sic) *à la fête de l'Être suprême célébrée à Cognac le 20 prairial* an II, et dont l'auteur, L. P. Albert, était maire de Cognac. En voici le refrain :

**Honneur, honneur à la divinité,**
**Tout l'Univers lui doit son existence ;**
**Chaque mortel éprouve sa bonté ;**
**Chaque élément signale sa puissance.**

Demande à faire partie de la Société, en qualité de membre titulaire, M. René Danguy, ingénieur agronome, directeur de l'école d'agriculture de la Charente, à L'Oisellerie, par La Couronne, présenté par MM. Chauvet, Bastier, et de La Martinière.

La séance est levée à 10 h. 1/2.

*Le Secrétaire*,
J. de La Martinière.

## ANNEXES

### I

### LA COEXISTENCE

*d'ANUIT et de HUY*

*d'ANUIT et de ENHUY*

C'est avec raison que M. Chauvet a soutenu (séance du 11 mai 1904), en réponse à M. l'abbé Préneuf, que le vieux mot *anuit* vient de *ad noctem* (ou *hac nocte*) et signifie proprement « cette nuit ».

Digitized by Google

Il est constant, d'autre part, que, de bonne heure, anuit a aussi pris le sens de « aujourd'hui », ainsi que l'établissent des textes multiples empruntés notamment à Girard de Roussillon et à Froissard, à Brantôme et à Montluc (V. Godefroy, *Dict. de l'anc. langue fr.* v° *anuit*) ; et c'est ainsi que nos paysans charentais, qui parlent la langue française antérieure au XVII° siècle, entendent, par anuit, « aujourd'hui ».

Est-ce à dire : 1° qu'en employant ce même terme dans le dernier sens, on ait, au moins originairement, adopté une tradition germaine ou gauloise ; qu'on ait prétendu « compter par nuits et non par jours » ; qu'en définitive, alors que les Romains disaient *hodie*, les populations romanes auraient entrepris de dire *hac nocte* ou *ad noctem* pour désigner l'espace de temps que nous traduisons par *aujourd'hui* ? V. séance du 10 février 1904) ; 2° que le mot *anuit*, qui vient de *ad noctem* ou *hac nocte*, soit exclusif de l'existence d'un autre mot issu de *in hoc die* ? J'espère établir les deux propositions contraires.

## I

*Anuit*, (*hac nocte*) et *huy* (*hodie*) ont originairement coexisté : ce qui exclut l'idée de la nuit compréhensive du jour.

Au même âge et dans les mêmes textes, où s'employait le terme *anuit* = « cette nuit », l'espace de temps que nous dénommons « aujourd'hui » se disait *huy*

Digitized by Google

Du vers 836 de la *Chanson de Roland*, cité par M. l'abbé Rousselot :

> Enoit m'avint une avision d'angle (1)

Il suffit de rapprocher les vers 1191 et 1210 :

> Feluns Franceis, *hoi* justerez as nos...
> *Hoi* n'en perdrat France dulce sun los...,

et d'autres encore, notamment le vers 2751 qui sera cité plus loin.

Rappelons enfin le texte décisif de Gui de Saint-Pair (Godefroy, v° *huy*), où les deux mots se trouvent côte à côte dans la même phrase :

> Par Sainct Michiel, sanz altre ennoi,
> Laissiez mei ci *ennuit* et *hoi*.

Bien plus : Huy a survécu à anuit dans la langue littéraire, puisque La Fontaine l'employait encore : il figure jusqu'à trois fois dans le conte de *La Mandragore* ; il subsiste même dans la langue officielle, du moins au Palais, surtout à Paris où les assignations n'ont cessé de porter : « d'huy a huitaine franche ».

C'est donc bien *hodie* à côté de *hac nocte* et concurremment.

A vrai dire, le mot huy, que Littré regrette (v° *hui*) en présence d'un « équivalent si lourd » (*aujourd'hui*)

(1) Un texte bien formel dans le sens d'*Anuit* = « Cette nuit » au commencement du XII[e] s., s'emprunte à la *Chanson d'Antioche* :

> Anuit, en ceste nuit, est à moi retornés.

(*Chrestomathie de l'ancien français*, de Constans, p. 57).

Digitized by Google

n'était point d'une formation heureuse. Aussi, dès le début, voit-on ajouter à huy, « ce jour » :

Conquis l'avrat d'*hoi cest jur* en un meis
(*Chanson de Roland*, v. 2751);

*D'ui cest jour* en un an soiez prest d'ostoier
(*Chanson des Saxons*, XVI).

D'où par inversion « ce jourd'hui » :

« Cousin, vous m'avez *ce jour d'huy* baillé le plus meschant cheval qui fut oncques ». (B. des Périers, *Nouvelle* XCVIII);
« Il est encore pour *le jour d'huy* à ouyr des nouvelles de lui. » (*Id. Nouvelle* CIV) (1);

Pour arriver au mot pesant « aujourd'hui », que le peuple alourdit encore, ayant oublié le sens de la finale hui, et disant volontiers : « au jour d'aujourd'hui » ou, plus exactement « au jor d'aujordhui ».

Aussi, conçoit-on aisément qu'en présence du caractère peu satisfaisant du mot hui, contraction trop ramassée d'*hodie*, la finale *ui*, d'anuit, ait favorisé l'usage d'appliquer ce dernier mot, détourné de son sens originaire, à la désignation du jour où l'on parle, et que *hac nocte*, prenant le son de *hodie*, en ait aussi pris le sens.

Le mot *anuit* n'a donc jamais désigné l'espace de vingt-quatre heures que les Germains et les Gaulois exprimaient par le mot « nuit » : notre vieux mot signifiait originairement « cette nuit » ; et ce n'est qu'ultérieu-

(1) Voir dans Godefroy (v° *hui*) :
...hui cest jor ;
...hui cest jour ;
...hui jordhuy.

Digitized by Google

rement qu'il a été pris dans un deuxième sens, d'abord cumulé avec le premier, et actuellement substitué à celui-ci dans notre patois.

C'est ce qu'enseigne M. Antoine Thomas, professeur de philologie à la faculté des lettres de l'Université de Paris, qui a bien voulu nous adresser la réponse suivante :

« Dans *anuit* il y a *nuit* (et non pas *hui*),comme les plus anciens textes français en font foi. On dispute sur *a*, voilà tout. Est-ce la préposition *à* = latin *ad* ? Est-ce un reste de pronom démonstratif féminin *hic*, *hœc*, *hoc* à l'ablatif? Je suis pour *ad*, mais sans intransigeance.

» Il est certain, non seulement par le témoignage des auteurs anciens, mais par des raisons d'un autre genre (voy. le n° de la *Revue celtique* qui vient de paraître avril 1904), que les Gaulois appelaient « nuit » la réunion du « jour » et de la « nuit » au sens étroit ; mais je ne crois pas qu'il y ait de lien historique entre cette habitude et l'expression *anuit* des pays romans. L'espagnol *anoche* signifie « la nuit passée » ; en ancien français la locution qui nous occupe s'applique plus souvent à la même idée qu'à celle que nous rendons en français officiel par « aujourd'hui ». En gascon, on distingue parfaitement *aouei* (= *ad* + *hodie*) de *aneit* : ce dernier ne s'applique qu'à la partie du jour postérieure au moment où l'on parle, etc., etc.

« Donc, il y a eu évolution récente de sens, et il est possible que la consonnance *ui* ait précipité cette évolution ».

Digitized by Google

II

J'irai plus loin. Je crois qu'originairement à côté d'*anuit* (*hac nocte*) = « cette nuit » ; à côté d'*huy* (hodie) = « aujourd'hui », il existait un autre mot formé de *in hoc die* : *enhuy*, qui s'est bientôt confondu avec anuit et dont le sens a, finalement, seul subsisté dans sa forme empruntée.

A l'époque où il est permis de remonter, qui est celle de la *Chanson de Roland*, au XI^e^ siècle, on voit écrire le mot qui nous occupe et qui signifie « en ce jour », *ennui*, sans *t* final.

..... Car nos non son certan
Si la mort nous penra o *ennui* o deman.

(*Glossaire saintongeais*, d'Eveillé, v° *anuit*).

Cette forme se retrouve dans plusieurs pièces de l'*Ancien Théâtre français* :

*Farce du Badin* (I. 280) :
Comment se porte le courage
M'amye ?
— *Ennuy* bien, monsieur,
Demain en grant douleur.

*Farce d'un Pardonneur* (II. 57) :
Que pleust à Dieu qui fut *ennuy*
A la grant rivière de Seine !

*Les Esbahis, de Grévin* (IV, 246) :
Et si le bruit est tout commun
Que ce n'est d'*enhuy* qu'il commence
A lui demander jouissance.

Digitized by Google

*Les Desguisez*, de Godard (VII, 350) :
Il vous faut entendre
Que vous me faites trop attendre
Et je n'ay point mangé *d'enhuy*.

Or, il est à noter que dans les dix volumes de ce recueil, *anuit* ou *ennuyt* signifiant tantôt « cette nuit » et tantôt « aujourd'hui », se trouve toujours assorti d'un *t* final.

Trois lettres d'Henri IV donnent *anhuy* pour exprimer aujourd'hui. (*Documents inédits*, t. III).

8 janvier 1590.

« *A la Comtesse de Gramont.*

« J'ai faict la cene *anhuy* que je ne pensois pas faire en Normandie, il y a un an ».

20 avril 1593.

« *A Gabrielle d'Estrées,*

Ce billet demande à être reproduit en entier, parce qu'on y trouve deux fois le mot *anhuy*, constamment opposé à demain, et qu'on y rencontre le mot *bagues* dans le sens de bijoux, encore usité dans nos campagnes charentaises ; il jettera un rayon de grâce sur ce sujet aride :

« Mes belles amours, ce sera *demain* que je baiseray ces belles mains par millions de fois ; je ressens déjà du soulagement en mes peines par l'approche d'un tel heur, que je tiens cher comme ma vie ; mais si vous me les retardés d'un jour

Digitized by Google

seulement, je mourray. Envoyés-moy *anhuy* Lavarene, instruict de vos commandemens. J'ai recouvert (recouvré) *un cœur de diamant* qui vous faira mourir d'envie. Si les anges portaient des *bagues*, il vous seroit extresmement propre. Jamais absence ne m'a tant ennuyé que ceste-cy. Passer le mois d'avril absent de sa maistresse, c'est ne vivre pas. Vous recepvrés deux lettres *anhuy* de moy, et moy deux baisers *demain* de vous. Bonjour, ma chère maistresse ; je baise un million de fois vos pieds. De Mante, ce xx[e] avril ».

La « belle Gabrielle » ne vint pas, et fort heureusement le roi Henri n'en mourut point ; le lendemain, 21 avril, il écrivait *à la même* :

« Je n'eus point hier de vos nouvelles... Il est midy et je n'en ai point encore : c'est bien loing de l'asseurance que vos parolles m'avaient donnée de vous voir *anhuy*... »

Ne doit-on pas admettre qu'il y eut originairement deux mots distincts : *anuit (hac nocte)* et, en outre de *huy (hodie)*, *ennui, enhuy ou anhuy* (*in hoc die,*) ce qui mettrait d'accord M. l'abbé Rousselot et M. l'abbé Préneuf ?

D. T

## II

### Collection Maurin

*Menottes gallo-romaines*. — Maurin nous a signalé en 1893, *Bull. XXXV*, dans un cimetière gallo-romain situé près de la gare de Luxé, une sépulture conte-

Digitized by Google

nant un squelette accroupi dont les deux bras étaient liés par une entrave en fer dont voici la forme :

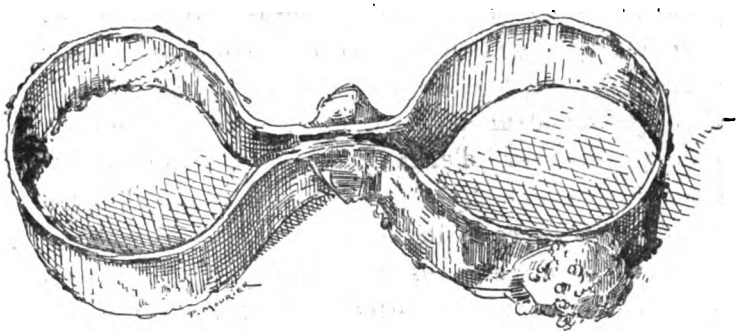

1/2 grandeur naturelle

Il était bon de figurer cette pièce qui paraît rare.

Le *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines* de Daremberg et Saglio ne figure pas d'objets semblables. Les entraves pour les pieds qu'il reproduit à l'article *compes*, fig. 1884, page 1428, ont une forme toute différente ; elles étaient formées de deux anneaux distincts fixés aux chevilles et réunis par des chaînes ou des cordes à un troisième anneau placé entre les jambes, lequel était relié à la ceinture par une autre attache.

*L'hommage du roitelet à Villejésus.* — Maurin, ne recueillait pas seulement les objets trouvés par les cultivateurs de sa région, il cherchait aussi dans les archives communales et il y a plus de vingt ans qu'il nous montrait copie de vieux papiers provenant de la mairie de Villejésus, sur l'*hommage d'un roitelet au commandeur de Malte*. Sa communication ne fut pas mentionnée à nos procès-verbaux. C'est M. George

Digitized by Google

Guigne, archiviste de la ville de Lyon, qui fit connaître cet usage bizarre dans une plaquette de 14 pages éditée à Lyon en 1885, sous ce titre : *Le Droit du Seigneur de Villejésus* (1). « A Villejésus tous les ans, au » premier janvier, les habitants étaient tenus d'aller » dans les bois chercher un roitelet et de le présenter » au commandeur de Malte ou à son représentant. » Jusque-là rien d'extraordinaire, c'est un de ces » hommages dont il y a tant d'exemples ; mais il fal- » lait prendre ce roitelet vivant, lui attacher les » pattes, le placer dans une cage pointue en haut, » carrée à la base, le porter dans un endroit donné, » où, prenant quatre jeunes enfants, « jambes, cuisses » et fesses nues » on leur confiait la cage et on les » élevait en l'air avec leur fardeau, de manière à mon- » trer leurs parties honteuses ; dans cette position ils » devaient crier plusieurs fois vive le roi ! De là on » se rendait à l'église, renouvelant de temps en temps » cette cérémonie et on présentait l'oiseau au com- » mandeur. Le cortège pouvait faire sonner la trom- » pette si bon lui semblait ».

Maurin imprima son document dans le *Journal de Ruffec* du 4 septembre 1897.

Enfin, M. Alfred Brun (2) vient de reprendre la question en y ajoutant quelques renseignements complémentaires. Comme conclusion, il demande quel pouvait être le sens de cette étrange cérémonie et il

(1) D'après expédition régulière d'un acte passé devant J. Chardon, notaire à Marcillac, du 20 avril 1683 — Fonds de Malte, commanderie de Villejésus, chap. I, n° 4. Dans les archives du Rhône qui contiennent de nombreux documents provenant des Templiers et des Hospitaliers du Centre, de l'Est et de l'Ouest de la France.

(2) *Revue des Charentes* du 30 avril 1904.

Digitized by Google

fait appel, à ce sujet, aux lecteurs de la *Revue des Charentes*.

Les hypothèses les plus probables semblent avoir été proposées par M. Georges Guigne dans son mémoire précité (page 9). C'est une coutume qu'il faut faire remonter à quelque seigneur facétieux dont les descendants auraient ensuite donné les terres à l'Ordre de Malte. Ou plutôt la rapporter à ces vieux usages à peine mentionnés dans l'histoire, se rattachant aux saturnales romaines, célébrées aux premiers jours de l'année et perpétuées bien tard chez nous par le clergé, dans de telles conditions qu'on nommait ces fêtes, fêtes des hypodiaconorum, des sous-diacres, des diacres saouls (V. du Cange).

Souvent une pratique payenne dégénère en scènes étranges n'ayant aucun rapport avec le symbolisme d'autrefois.

(*A suivre*) G. Chauvet.

---

SÉANCE DU MERCREDI 13 JUILLET 1904

Présidence de M. Chauvet,

président.

Étaient présents : MM. Bastier, Biais, Boilevin, Bourrut-Lacouture, l'abbé Chevalier, Favraud, George, l'abbé Mazières, Mourier, Touzaud, et Guérin-Boutaud, secrétaire-adjoint.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Digitized by Google

M. le PRÉSIDENT dit qu'une commission a été nommée récemment par le Ministère de l'Instruction publique, à l'effet de rechercher et de publier les documents d'archives relatifs à la vie économique de la Révolution Française. Des Comités départementaux communiquent avec la Commission créée à Paris.

Celui de la Charente, constitué par arrêté ministériel du 1er juin dernier, est composé comme suit :

Président : M *Bascou*, préfet de la Charente. — Vice-présidents : MM. *Rémond*, inspecteur d'Académie ; *de La Martinière*, archiviste de la Charente ; — Secrétaire : M. *Tallet*, professeur agrégé d'histoire au lycée d'Angoulême. — Secrétaire-adjoint : M. *Touzaud*, avocat à Angoulême. — Membres : MM. *Biais*, bibliothécaire de la ville d'Angoulême ; *Chauvet*, notaire à Ruffec, président de la Société archéologique de la Charente ; *Danton*, professeur d'histoire à l'École normale d'Angoulême ; *Esmein*, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Paris ; *Evrat*, proviseur du Lycée d'Angoulême ; *Garès*, président du tribunal civil d'Angoulême ; *George*, receveur municipal de la ville d'Angoulême ; *Gougère*, directeur de l'Ecole normale d'Angoulême ; *Guérin-Boutaud*, notaire à Angoulême ; *Michel*, professeur d'histoire au lycée d'Angoulême ; *Valory le Ricolais*, avocat à Angoulême ; *Vène*, censeur des études au Lycée d'Angoulême.

Il y a là un intéressant champ d'études, qui mérite d'attirer l'attention. C'est avec des documents authentiques et précis que pourra se faire l'histoire impartiale de cette période.

Digitized by Google

M. le PRÉSIDENT signale à ce sujet un document important relatif à la seigneurie de Ruffec (*Annexe I*).

M. le PRÉSIDENT présente ensuite diverses observations au sujet de quelques-uns des objets figurant dans la collection Maurin (*Annexe II*).

M. l'abbé CHEVALIER communique la *Carte de la baronnie de Verteuil*. Cette carte est une réduction des quatre vingt dix-huit cartes du Terrier de cette baronnie conservées à la bibliothèque du château de Verteuil et mises obligeamment à la disposition de l'auteur par M. le comte A. de La Rochefoucauld. Elle comprend soixante-deux fiefs ou parties de fiefs, et chaque fief y est marqué d'une teinte spéciale.

L'auteur étudie ensuite le document en lui-même ; cette étude porte sur les points suivants : titre et division de l'ouvrage ; — date de sa composition, son auteur ; — description de la baronnie au XV^e^ siècle (d'après les documents de cette époque), et au XVIII^e^ siècle (d'après les plans du terrier) ; limites et étendues, fiefs divers ; — remarques sur le texte accompagnant les cartes du terrier.

M. BIAIS dit que l'église Saint-Ausone, rebâtie par MM. Victor Laurent et Gustave Chénaud, sur les plans de M. Paul Abadie — 1864-1867 — eut primitivement son clocher terminé en forme de cône ou, plutôt, de tiare trapue et comme engoncée, d'un effet disgracieux, — tellement disgracieux et balourd que l'architecte démolit cette « pointe » et la remplaça par une flèche polygonale. Nombre de nos concitoyens s'en souvien-

Digitized by Google

nent encore. Il pense qu'il peut être intéressant de rapporter le fait dans notre Bulletin.

M. Biais demande à présenter quelques observations sur le procès-verbal de la séance tenue le 11 mai dernier. Il regrette de n'avoir pas donné un résumé de ses communications faites à cette assemblée, résumé que M. le Secrétaire eut certainement utilisé.

Il rapelle que les objets découverts dans le sol de l'église-cathédrale et conservés à l'évêché ont assez intéressé notre Société pour qu'elle se préoccupât du sort qui leur était réservé. Quant au sarcophage néochrétien (figuré par les soins d'Eusèbe-Castaigne sur nos anciennes cartes de convocation), M. Biais l'a plusieurs fois signalé à l'attention de ses confrères (1889-1890). Une commission fut nommée afin de l'obtenir pour le musée archéologique, mais cette commission s'inclina devant la réclamation faite par un des héritiers de Mgr Cousseau ; ce sarcophage paraissait être « propriété privée ». Donc il ne pouvait pas être classé comme monument historique ni transporté au musée sans une autorisation formelle de son « propriétaire ».

Plus tard, l'administration des Beaux-Arts s'inquiéta et demanda à son correspondant pourquoi ces divers « objets » ne lui avaient pas été proposés pour le classement : les réclamations — justifiées — seraient examinées.

En somme, M. Biais est heureux de savoir que « les pièces de sculptures anciennes et les moulages jusque là disséminés dans le jardin ou entassés sous la terrasse » constituent « dans la grande salle du rez-de-chaussée de l'évêché un véritable petit musée » ; il

Digitized by Google

pense que nous devons des remerciements et des félicitations à Mgr Ricard à qui revient l'honneur de cette excellente mesure qui permettra de conserver des fragments historiés en vue d'un autre musée plus accessible au public.

Tout nous fait donc espérer, dit M. Biais, qu'avant longtemps la dalle tumulaire du « bon comte Jean », placée dans la cour de la psallette (voir le *Bulletin* 1887-1889-1890) où chaque jour elle était naguère souillée (et non fouillée, suivant une *coquille* (année 1887, p. 421), sera mise en lieu plus honorable... et ce sera justice.

Cette dalle ou « table » dont parle Michon (*Statistique*) ne peut pas être classée : elle appartient « aux matériaux » des édifices diocésains. N'étant chargée d'aucune inscription ni sculptée sur aucune face, le service des monuments historiques ne peut l'attribuer au musée pour cette double « raison ».

En définitive, le classement empêche la disparition des ouvrages précieux au point de vue de l'Art ou de l'Histoire ; seuls pourraient s'en plaindre les « antiquaires » trafiquants.

M. Favraud fait deux communications :

L'une, au sujet de la découverte de ruines romaines à la Font-Brisson, commune des Gours (*Annexe II*);

L'autre concernant les stations lacustres de L'Osme commune de St-Fraigne (*Annexe III*).

M. Touzaud détermine, d'après un *Mémoire* conservé dans les *Archives de l'Hôpital d'Angoulême*, la date à laquelle a été fondé, au faubourg L'Houmeau, l'*Hôpital général* destiné à recueillir les mendiants et



Digitized by Google

qui fut développé en 1810, sous le nom de « Dépôt de mendicité » : cette fondation, datée de 1692 par le docteur Gigon (*Bulletin de la Soc. arch. et hist.*, 1867, p. 129, *note*), doit être reportée à l'année 1662, époque à laquelle l'hôpital fut bâti « pour l'instruction des mendiants » par la Compagnie du Saint Sacrement (V. *Bulletin de la Soc. arch. et hist.* 1900, p. CLXXIV).

M. Mourier dépose sur le bureau des poteries trouvées aux Grands-Maisons près Jarnac, lors de fouilles faites en 1882 pour extraire du sable.

Ces Poteries appartiennent à la période gallo-romaine et sont la propriété de M. Doignon, habitant Jarnac, qui a bien voulu les confier à notre confrère.

Au nombre de cinq, de forme et de pâtes différentes, ces objets sont de dimension plutôt petite, la hauteur du plus grand n'excède pas 11 centimètres.

Ce sont : un pot en terre grise du type commun, tourné, orné de cercles avec décor incisé ; — un pot en terre rouge avec une anse ; — un petit vase en terre rouge, sorte de flacon au col allongé et à la panse faite de trois cercles superposés allant se retrécissant vers le col ; objet de forme gracieuse et, croyons-nous, nouvelle ; une superbe patère de 26 centimètres de diamètre ; — en fine argile samienne, malheureusement brisée ; — un bol, à la forme élégante également de fine argile rouge ayant à la partie haute un simple filet creux comme décor, portant au fond et en relief, dans un cercle, la signature du potier ROCATI. M.

M. Mourier dépose également sur le bureau un vase en terre commune, rouge, de forme ronde ayant une anse et trouvé avec des pièces de monnaie du

Digitized by Google

IIIe et IVe siècle sur le point culminant de la commune de Jarnac, au commencement de la route de Sigogne, dans la propriété de M. Doignon.

Est élu membre titulaire : M. Danguy, ingénieur agronome, directeur de l'école d'agriculture de la Charente, présenté à la séance précédente.

La séance est levée à 10 heures et demie.

Le Secrétaire adjoint.
Guérin-Boutaud

## ANNEXES

### 1

REGISTRE IN-FOLIO

DE 346 PAGES ENTIÈREMENT ÉCRITES PORTANT CE TITRE :

COMPTE QUE REND A LA NATION

Jean-Baptiste Thorel

DE LA RECETTE ET DE LA DÉPENSE QU'IL A FAITES DE LA TERRE DE RUFFEC DEPUIS LE 1er JANVIER 1783 AU 10 OCTOBRE 1792

Fait pour les héritiers du comte de Broglie en date à Angoulême, le 1er vendémiaire, 4e année de la République.

Digitized by Google

Arrêté définitivement le 29 vendémiaire an IV, en séance publique de l'Administration départementale après avis du Procureur général syndic.

Les renseignements fournis par ce précieux document ont tous les caractères désirables d'authenticité et d'exactitude ; ils répondent à la plupart des questions posées par la commission chargée de rechercher les documents d'archives relatifs à la vie économique de la Révolution Française.

A ce titre il mériterait d'être publié. Pour donner une idée de son importance, M. G. Chauvet fait un court résumé indiquant les principaux points de la table analytique qu'il en a dressée.

*Agriculture.* Recettes et dépenses par domaines, quelques fois pour un champ dont la contenance est connue ; culture de la vigne qui paraît avoir reculé vers le sud ; aménagements de la forêt de Ruffec.

*Douanes et compagnies privilégiées* au sujet desquelles nous voyons à la pag. 199, cette curieuse mention :

Forge de Taizé-Aizie

Paiement du droit de marque sur les fers.

Observe le comptable que, par décision du Conseil du 25 juin 1782, il a été ordonné que jusqu'au 1er juillet de lad. année, Mme de Broglie jouirait de l'exemption des droits sur tous les fers et aciers fabriqués dans la forge de Ruffec et qu'à compter dudit jour 1er juillet 1782, elle en payerait le droit entier, dont néanmoins il lui serait remboursé la moitié à l'expiration de chaque année.

En exécution de cet arrêté il a été payé aux receveurs de la Régie la somme de 49.671 livres 19 sols 6 deniers, pour la totalité des droits de marque des fers fabriqués à lad. forge

Digitized by Google

depuis le 1er juillet 1782 jusqu'au 13 avril 1790 que ces droits *ont été supprimés*.....

Et de leur côté les receveurs de la Régie ont remis au comptable 24.835 livres 19 sols 9 deniers, faisant moitié de celle de 49.671 livres 19 sols 6 deniers.

*Droits féodaux*, frais de perception des lods et rentes ; droits de lods, ventes et échanges, gros et portions congrues.

*État industriel* dont on peut juger une partie par la comptabilité de la Forge de Taizé-Aizie et des Moulins de Condac.

Quelques petites notes sont à retenir, notamment celles-ci :

22 juillet 1784. Fait dépense le comptable de 3 livres 7 sols par lui payé au sr Gallard pour drogues pour faire de l'encre.

*Foires* et marchés, halles, etc.

*Fondations* et réparations d'églises.

*Fours banaux* affermés 3.600 livres par bail authentique de 1777.

*Impôts*. Un article de dépense porte qu'il a été payé 51.625 livres au receveur des tailles d'Angoulême et aux collecteurs de la ville de Ruffec de 1781 à 1790.

*Justice seigneuriale*, greffe, prison, etc.

*Mesure d'assistance*, enfants assistés.

Le 8 novembre 1783, il a été payé 2.000 livres au subdélégué de l'Intendance de Limoges pour être employées au chemin de Ruffec à Condac qui s'est fait par *atelier de charité*.

De 1783 à 1792, on note 21 enfants exposés.

Digitized by Google

*Moulins banaux.* Du 25 avril 1790 au 1er juillet 1792, les recettes sont de 6.876, les dépenses de 4.015.

*Prix.* Il y a naturellement à ce sujet une multitude de renseignements précis sur la valeur des choses, et des journées de travail : une corde de bois vaut 6 livres, une meule de moulin 210 livres, neuf brasses de planches de peuplier 95 livres ; 23 livres de cordes 13 livres 6 sols, etc., etc.

*Rentes seigneuriales* ont produit en 1783, 9.402 livres, elles sont portées en recette jusqu'au 1er mai 1792.

*Salaires et traitements*, on trouve :

Payé à Cazenave pour avoir fait conduire des Moulins de Condac à Angoulême 3 milliers de farine, 13 livres 10 sols.

Payé 600 livres au s. Sicault, lieutenant des chasses pour 2 années échues le 1er avril 1785.

Payé à Régnault, employé aux Archives, pour 3 mois de ses appointements échus au 30 septembre 1782, 150 livres ; il lui est payé ensuite une fois 300 livres, une autre fois 100 livres pour supplément d'appointements.

*Sociétés.* — Nous constatons pour l'administration des Moulins de Condac une première société ; puis une seconde qui débute le 10 novembre 1784, avec des actions de 3.000 livres ; elle possède des magasins à Angoulême.

Une recette de 30.356 livres 13 sols forme la portion revenant à la succession de M. de Broglie dans le *bénéfice* qui a été fait auxdits moulins depuis le 10 novembre 1784 jusqu'au 10 novembre 1791. Ladite succession reçoit en outre pour compte final au 13 septembre 1792, 29.155 livres 7 sols.

*Divers renseignements.* — Dépense de 725 livres 2 sous payées à Georges, garde de 1783 au 12 août 1792, pour bêtes puantes et oiseaux de rapine ; — 12 sols

Digitized by Google

pour un chat putois ; — 2 livres 19 sols pour 14 oiseaux de rapine.

G. Chauvet.

## II

### Collection Maurin

### *Tête Humaine en Terre cuite*

La fig. ci-après reproduit une tête humaine en terre cuite d'une teinte noirâtre, trouvée au Redour, commune de Villejésus, canton d'Aigre (1).

Ce petit monument est le produit d'un art ou d'une fantaisie populaire difficile à déterminer et à dater d'une façon précise. Il y a sur ce sujet une étude à entreprendre pour laquelle les matériaux sont encore insuffisants ; l'important, pour le moment, est de publier des dessins exacts de ces objets trop souvent négligés.

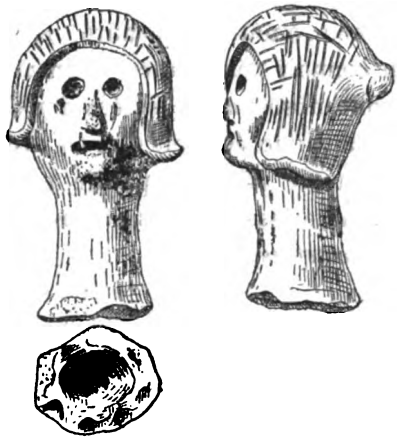

1/2 grandeur naturelle

(1) G. Chauvet. *Revue archéologique*, 1901, I, p. 279, fig. 9.

Digitized by Google

J. Maurin voyait dans cette figurine une tête d'idole gauloise (1), mais cette attribution n'est appuyée sur aucune base solide.

*Carnassier androphage.*

La collection Maurin contient une pièce sur laquelle M. Salomon Reinach vient de publier un intéressant mémoire (2). C'est un petit carnassier en bronze reproduit. fig. b, hauteur, 0,045.

Cette petite figurine a une importance toute particulière, on n'en connaît qu'une autre du même type découverte près d'Oxford et déposée au British Muséum ; les deux pièces sont figurées ci-après ; M. S. Reinach les considère comme la représentation d'un animal divin ou d'un dieu à figure animale, survivance de la mythologie celtique. « La preuve, dit-il, » que le motif des statuettes d'Angoulême et du Bri» tish Muséum est bien indigène, que ce n'est pas » un type greco-romain emprunté, ressort du fait » qu'on n'en connaît pas d'autres exemples ; ces deux » figurines sont absolument isolées dans le riche tré» sor de l'art antique. Je crois être en droit d'affirmer » cela, après avoir réuni et publié près de 15.000 » statues et statuettes grecques et romaines. *Je con*» *clus que ce motif est celtique* :

(1) J. Maurin. *Bull. Soc. arch. et hist. de la Charente*, 1883, XLVII.
(2) S. Reinach. *Les carnassiers androphages dans l'art gallo-romain* (Revue Celtique, t. XXV, p. 209-224.).-J. Maurin. *Bull. Soc. arch. de la Charente*, 1883, XLVIII.

Digitized by Google

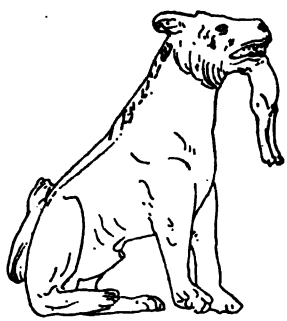

Fig. a

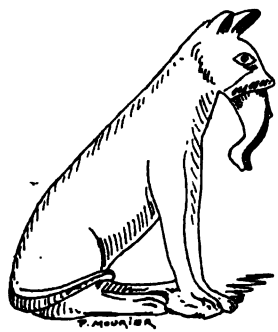

Fig. b

Grandeur naturelle

» 1° Parce que les deux seuls exemples connus se « sont rencontrés en pays celtique ;

» 2° Parce que la différence très marquée entre » la grandeur de l'animal et celle de l'homme n'est » pas conforme aux traditions de l'art classique ;

» 3° Parce que cette différence est très fortement » accusée dans d'autres œuvres celtiques ou inspirées » par la mythologie des Celtes ».

M. S. Reinach remarque qu'il n'y a aucune indication de lutte entre l'animal et l'homme ; ce dernier pend de la gueule du carnassier plutôt à la façon d'un attribut que d'une proie. Les proportions de l'homme par rapport à celles de l'animal sont très petites. Si le carnassier est de dimensions colossales c'est qu'il est quelque chose de plus qu'un carnassier ordinaire ; c'est un animal divin ou dieu à figure animale. Cette disproportion entre les dieux et les simples mortels se retrouve souvent dans les œuvres d'art attribuées aux Celtes.

Digitized by Google

Il pense que les deux statuettes ci-dessus figurées sont les survivantes d'une imagerie populaire, consistant surtout en statuettes de bois dont naturellement

il ne s'est rien conservé. Elles rappellent probablement un *dieu loup* gaulois dont l'époque gallo-romaine nous a conservé des traces dans quelques monuments inexpliqués représentant des fauves dévorant des hommes. M. S. Reinach cite notamment les carnassiers androphages reproduits par lui et A. Bertrand d'après les sceaux Celtiques (1).

(1) Alexandre Bertrand et Salomon Reinach. *Les Celtes* dans les vallées du Pô et du Danube. 1894, fig. 65, 68.
A propos du *Dieu loup* celtique comparer *The early Christian mo-*

Digitized by Google

Il était bon de conserver dans nos Bulletins ces renseignements sur une des pièces les plus rares de notre Musée. L'hypothèse est un des plus puissants facteurs du progrès de nos études, sous la seule réserve de n'être pas donnée comme chose acquise ; elle force l'esprit à des recherches comparatives qui aboutissent souvent à des conclusions importantes... et quelquefois imprévues.

La figure pag. 39 représente une statuette de Mercure trouvée près de Fouqueure, hauteur 0m20, au milieu d'ossements humains, avec une monnaie de Néron. La main droite porte la bourse ; la tête, le bras gauche et la partie inférieure, les jambes manquent. La pierre employée par le sculpteur semble provenir de Charmé, commune voisine de Fouqueure (1).

G. Chauvet.

## III

### Ruines romaines, a La Font-Brisson, Cne des Gours.

Il y a quelques mois M. le Docteur Mouclier, propriétaire à La Font-Brisson, faisait enlever, sur l'extrémité est de sa propriété, la terre arable qui recouvre le sol formé en cet endroit de sable calcaire. Il ne tarda

*numents of Scotland*, Edimbourg, 1903, 3e part. figures des pages 243, 245, fig. 87, 288. — Faut-il voir une survivance de ce dieu dans les figures des pages 11, 13, 55, 177, 207 (3e partie) ?

(1) J. Maurin. *Bull. Soc. arch. et hist. de la Charente*, 1882, p. xxxm. D'après M. Blais, un torse semblable aurait été trouvé sur le plateau de la Terne, commune de Luxé, près Fouqueure, *Bull.Soc. arch. et hist. de la Charente*, 1876, p. xli, avec des monnaies de Tetricus, Faustine, Crispus et Antonin le Pieux.

Digitized by Google

pas à remarquer, en plusieurs endroits, des espaces circulaires formés d'une terre noire mélangée de sable, et il eut l'idée de fouiller le sol en cet endroit. Sa curiosité ne tarda pas à être récompensée par la découverte de débris de vases divers en verre, en terre noire ou rouge, brute ou lustrée, unie ou couverte de dessins. La récolte était trop intéressante pour rester isolée ; toutes les fosses furent fouillées et donnèrent les mêmes résultats. J'ai assisté à la fouille de la dernière.

Ces fosses sont évidemment des latrines gallo-romaines. Mais des latrines, surtout au nombre de sept, supposent une habitation. L'endroit où se trouvent les fosses serait bien choisi pour y bâtir une villa ; c'est un petit vallon, abrité au levant, au couchant et au nord par des coteaux, et ouvert au midi sur un ruisseau entouré de marais. On a fouillé partout et s'il est vrai qu'on a trouvé dans les latrines des débris de tuiles à rebord, on n'a pas rencontré un seul pan de mur, pas même une pierre ayant subi le choc du marteau ; deux ou trois pierres brutes tout au plus. Cependant une construction quelconque devait exister là et même a dû y subsister assez longtemps, car on a trouvé dans une des fosses une monnaie de bronze de Vespasien (69-79). Il n'est pas à supposer que les pierres de la construction aient toutes été enlevées ; il en serait au moins resté une. Or j'ai exploré les fossés et les chemins qui se trouvent à proximité, il n'y en a pas trace.

Nous devons donc supposer que cette villa, bâtie au début de la conquête, a dû être construite en bois comme les habitations gauloises de la contrée, exemple rare, il est vrai, mais d'autant plus remarquable.

Lorsque la villa fut détruite, une autre construction

Digitized by Google

s'éleva, en pierres celle-là, à 500 mètres de là, au lieu où se trouve actuellement La Font-Brisson.

A. Favraud.

## IV

### Les stations lacustres de L'Osme.

Il y a quelques années, M. Edouard François, dit Luron, propriétaire à Saint-Fraigne, canton d'Aigre, faisait l'acquisition d'une pièce de pré marécageux, dans la prairie de L'Osme, au lieu dit La Font-Fouérouse, section D, n° 40 du plan cadastral de cette commune et se livrait à l'extraction de la tourbe. Il découvrit, à des profondeurs diverses, des objets en os et en métal qui furent perdus et que je n'ai pu voir. Le 14 juin dernier, je me rendis à la tourbière et nous trouvâmes ensemble, dans la couche la plus profonde, des objets intéressants et qu'il est bon de mentionner :

1° Un poignard en bronze, genre larnaudien, muni des deux rivets d'attache du manche ; — 2° une anse de vase d'argile caractéristique, de la même époque ; — 3° dans une couche un peu supérieure, à 2 mètres de profondeur environ, des fers de chevaux avec clous triangulaires ; — 4° à toutes les profondeurs, des os et des dents de cheval et de cerf.

M. Luron a trouvé, seul, au fond de la tourbière, couchées sur le sol, des pièces de bois, aiguisées par un bout et durcies au feu, brûlées entièrement par

Digitized by Google

l'autre bout. Malheureusement ces débris ont été détruits par lui.

Comme cette station est très intéressante, je me suis assuré que toutes les pièces trouvées à l'avenir seront conservées et je me réserve de continuer les fouilles au mois de septembre prochain.

La station de Saint-Fraigne n'est pas du reste un fait isolé dans le pays ; j'ai rendu compte, à des dates diverses, de découvertes analogues au Château-Adam, au Châtelier (c^ne^ de St-Fraigne) et au Petit-Moulin (c^ne^ de Lupsault).

A. Favraud.

Digitized by Google

# MÉMOIRES

## ET DOCUMENTS

Digitized by Google

Digitized by Google

# LES

# COMTES HÉRÉDITAIRES D'ANGOULÊME

DE

## VOUGRIN Ier A AUDOIN II

(869-1032)

PAR

J. DEPOIN

Secrétaire général de la Société historique du Vexin.

---

### I

Angoulême eut des comtes particuliers sous les premiers Mérovingiens. Saint Eparchius ou Cybard, vers le milieu du VIe siècle, dépendit et ranima un voleur fourché par ordre du comte *Ramnoul Ier*. Après la mort du vénéré patron d'Angoulême, son intercession rendit à la santé un successeur de Ramnoul *(Waragailfus, comitivam exercens militiam)* (*). Grégoire de Tours cite deux autre comtes, *Maracharius* et *Nantinus*, contemporains de Childebert II. Sous ce prince (575-596), la basilique élevée sur le tombeau de saint Cybard étant devenue le centre d'un monastère, l'avouerie de cette abbaye fut donnée aux comtes d'Angoulême. Ils reçu-

(*) *Acta Sanctorum Julii*, I, 115, 116.

Digitized by Google

rent, à titre d'émolument, la terre de Rancogne en bénéfice (*).

On voit par là de quelle importance est l'étude des archives de Saint-Cybard pour éclairer l'histoire des comtes d'Angoulême. Les plus intéressantes des observations rassemblées dans la présente communication sont tirées du plus considérable des cartulaires de cette abbaye. Ces recueils, inédits encore, feront l'objet d'une publication prochaine, que prépare M. de La Martinière, archiviste de la Charente.

L'objet de ce mémoire n'est point de rechercher la suite des comtes amovibles institués en Angoumois par les Mérovingiens et les Carolingiens, mais uniquement de fixer la succession des comtes héréditaires issus de *Vougrin l'Ancien*, depuis la fin du règne de Charles le Chauve jusqu'à l'avènement de Henri Ier.

## II

*Vulgrinus*, ou Vougrin Ier, le fondateur de la dynastie des Vougrinides qui gouverna l'Angoumois durant trois siècles et demi, était de haute naissance. Il eut pour frère *Hilduinus* ou Audoin, abbé de Saint-Denis de 816 à 842, abbé de Saint-Médard de Soissons et de Saint-Germain-des-Prés, archichapelain de Louis le Pieux ; bref, un des plus grands personnages de l'Empire.

Vougrin était de plus l'allié (*propinquus*) du roi

(*) Adémar, III, 36. — Rancogne, cne de La Rochefoucauld, arrt d'Angoulême.

Digitized by Google

Charles le Chauve (1). Pris dans son sens habituel, ce terme familial laisserait supposer une parenté entre Vougrin et la reine Ermentrude, première femme de Charles, fille d'Eudes Ier, comte d'Orléans. D'autres indices, sur lesquels ce n'est pas le moment d'insister, confirmeraient cette hypothèse. Un rattachement s'établirait par là entre le premier comte héréditaire d'Angoulême et Robert le Fort. Celui-ci, d'après les Annales de Xanten, était *ortus de Francia*, celui-là l'était de même, d'après une source utilisée par l'interpolateur limousin d'Adémar (2), et ce terme géographique est à prendre évidemment dans son acception courante au IXe siècle. D'ailleurs la même source place en *Francia* le diocèse dont un neveu de Vougrin (3), appelé *Frodebertus* (c'est-à-dire Rodbertus ou Robert) était évêque, et ce diocèse serait celui de Bâle (3). C'est en *Francia* que naquit Vougrin, c'est là qu'il résidait après son mariage; c'est de là qu'il partit avec ses deux fils (4) pour aller, en 859 ou 860 (5), prendre possession du comté d'Agen.

Il ne devait plus revenir au lieu de sa naissance. Une telle expatriation n'avait, à l'époque carolingienne, rien d'anormal. D'ailleurs, au poste qui lui était confié, Vougrin avait des droits du chef de sa femme. Sœur

(1) Adémar, III. 19. — Duplessis, *Annales de Paris*, pp. 15, 17, 21, 133, 137, 140.

(2) Éd. Chavanon, p. 137 (Ad. III, 19).

(3) Éd. Chavanon, p. 141 (Ad. III, 23) et p. 137, note 7.

(4) *Alduinus comes. . vocato a Francia Fredeberto episcopo consanguineo suo.* (ibid.). — Donc Frodbert était neveu de Vougrin : car la mère d'Audoin était de Languedoc.

(5) *Rexit perstrenue Aginnum per XXVI annos*, dit l'interpolateur de Limoges (Éd. Chavanon, p. 140; ad. Adém. III, 21). Vougrin mourut le 3 mai 886 (*Ann. Limovicenses ; Annales Egolismenses*, ap. Pertz, XVI, 486).

Digitized by Google

de Guillaume II, comte de Toulouse (3), c'était une des filles de Bernard, duc de Septimanie et chambrier de Louis le Pieux. Sa mère, la duchesse Douée (*Duoda*), était sœur de l'impératrice Judith, comme on le voit par le nom de *frère chéri* qu'elle donne à Louis le Pieux, en rappelant sa mort dans le mémorial qu'elle écrivit pour l'instruction de son second fils.

Par cette alliance, un rapprochement nouveau s'établit entre Vougrin, mari d'une nièce de Judith, et Charles le Chauve, fils de cette princesse. Aussi Vougrin resta-t-il fidèle à Charles le Chauve, tandis que son frère Audoin prenait le parti des fils de Louis le Pieux et d'Ermengarde contre leur belle-mère Judith, accusée par eux d'adultère avec ce même duc Bernard. C'est pour ces motifs que Charles le Chauve fut sans doute amené à confier plus tard à Vougrin, malgré son âge avancé (3), le gouvernement de deux autres provinces.

## III

C'était le temps où les Normands — *more formicarum ebullientes*, suivant la métaphore pittoresque d'un moine de Charroux — envahissaient le sud-ouest de la France. Le comte d'Angoulême Turpin, vaillant, généreux et populaire, succomba le 5 octobre 863 en défendant contre eux son pays.

Son jeune frère, Émenon, voyant la capitale du comté réduite en cendres par les pirates, prit pour poste de défense le château de Rancogne, où il s'était fortifié. Bientôt la guerre éclata entre lui et son voisin

Digitized by Google

Landri, comte de Saintes. Le 16 juin 866 les deux rivaux en vinrent aux prises. Landri fut tué; Émenon blessé se retira dans son château où il succomba le 22 juin (6). Il laissait un fils au berceau, Adémar, seul héritier de toute sa race. « A cette nouvelle *(hoc audito)*, dit Adémar de Chabannes, Charles le Chauve décida de confier à Vougrin le comté d'Angoulême et celui de Périgueux ».

Faut-il prendre ces termes (*hoc audito*) dans leur rigueur ? Doit-on attribuer, dès lors, à Vougrin, l'initiative de la reconstruction d'Angoulême, commencée le 31 mai 868 ?

C'est au moins douteux. Avant de recourir au comte d'Agen, il est vraisemblable qu'on chercha plus à proximité, et que le comté d'Angoulême fut commis tout d'abord à l'un des fils de Ramnoul, comte de Poitiers, tué à Brissarthe aux côtés de Robert le Fort. La charte de fondation du prieuré de Cunaud, datée de 868, porte les souscriptions de plusieurs comtes de la région, dont aucun ne s'appelle Vougrin, mais on rencontre parmi eux un *Ramnulfus comes*. A la fin de 868, les fils de Ramnoul tombèrent en disgrâce, et Charles le Chauve leur enleva leurs bénéfices.

Ce fut, croyons-nous, dans ces conjonctures, que Charles le Chauve se décida à faire appel au comte Vougrin. L'interpolation de Limoges attribue à celui-ci dix-sept ans de séjour à Angoulême (2). Sa mort est du 3 mai 886; son avénement serait donc postérieur au 2 mai 869 et antérieur au 3 mai 870. Son gouver-

(6) *a. Chronicon Aquitanicum* (Pertz, II, 253) ; — *b. Annales Egolismenses* (Pertz, XVI, 486) ; — *c. Annales Egolismenses* (Pertz, IV, 5).

Digitized by Google

nement, d'après une autre indication du même manuscrit, commença dans l'année qui suivit la mort de Lothaire II (8 août 869) (3). Adémar laisse entendre que le roi Charles désigna simultanément Vougrin comme comte et Olive (*Oliba* ou, par une allusion biblique, *Ooliba*) comme évêque d'Angoulême (1). Mais ce synchronisme est sans intérêt, la date de l'intronisation d'Olive, et même celle de la mort de Gerbaud, son prédécesseur, étant incertaines.

## IV

Vougrin soutint avec vigueur les assauts réitérés des Normands (7). Pour la défense du pays contre les Païens il fit élever, à l'instar de Rancogne, deux autres forteresses, Marcillac et Matha (8). A Marcillac fut placé le siège d'un tribunal et d'une vicomté. Le juriste Robert (*legis doctus*) et le vicomte Ramnoul furent chargés de gérer ces offices (7).

L'interpolateur de Limoges ajoute que Carloman et plus tard Charles-le-Gros (9) confièrent à Vougrin le *missaticum* d'Aquitaine et que celui-ci, tout âgé qu'il fût, parcourait les villes en rendant la justice, *assisté de ses rambourgs (cum ramburgis)* (2). Ce détail con-

(7) Adémar, III, 20.

(8) *Martiliacum* et *Mastacium* : c$^{on}$, c$^{on}$ de Rouillac, arr$^{t}$ d'Angoulême ; et ch.-l. de c$^{on}$, arr$^{t}$ de S$^{t}$-Jean-d'Angély (Charente-Inférieure).

(9) Par une confusion entre les deux Carloman contemporains, le roi de France et le roi de Germanie, l'interpolation présente l'empereur Charles (le Gros) comme frère du premier, alors qu'il l'était du second, auquel d'ailleurs il succéda.

Digitized by Google

corde avec les indications d'un acte analysé par ADÉMAR sur les marges du manuscrit de Leyde. Cet acte, daté de l'an 2 de Carloman (880-882), mentionne un jugement par le comte Vougrin et ses assesseurs (*cum raimburgis suis in mallo publico*) dans des assises publiques tenues à Angoulême (10). Cette confirmation authentique d'une des indications tout à fait spéciales à l'interpolation de Limoges nous semble devoir être soulignée.

Vougrin mourut le 3 mai 886 (5) et fut enterré le 6 près de la basilique de Saint-Cybard (7). La chronique d'Aquitaine lui donne le titre de comte de Périgord (6). Avant sa mort, il disposa de ses honneurs, laissant à l'aîné de ses fils, Audoin I, le comté d'Angoulême ; au second, Guillaume I, ceux de Périgueux et d'Agen (7).

Cette assertion d'ADÉMAR concorde avec la durée de trente ans qu'il attribue au principat d'Audoin, mort le 27 mars 916 (11). Mais comment concilier cette chronologie avec la présence à Angoulême, au milieu de cette période, d'un comte différent, y exerçant sa juridiction ? Un document hagiographique vient heureusement donner la clé de cette énigme.

C'est la relation détaillée, écrite par un moine de Charroux, des événements qui provoquèrent la cession à son monastère du domaine de Loubillé par le comte Audoin Ier. Cette narration d'un style élégant et orné, dont ADÉMAR a tiré, « dans sa langue plate et inco-

(10) *Cum resideret Vulgrimnus comes Aequalisma cum raimburgis in mallo publico... S. Ramnulfo vicecomiti... Actum anno II regnante Carlomanno.* (Ed. par L. DELISLE, *Notes et extraits des manuscrits de la Bibl. Nationale*, 1896, XXXV, 317).

(11) ADÉMAR, III, 23.

Digitized by Google

lore » (12), une analyse assez fidèle, est la source où il a puisé aussi l'attribution, si discutée, au roi Eudes du titre antérieur de *duc d'Aquitaine*. Elle débute ainsi :

« Odone qui, consilio Francorum, *cùm esset dux Aquitaniæ*, rex elevatus fuerat, regni principatum obtinénte, Normanna gens non mediocriter perfida, more formicarum ebullientes, fines Carolorum et precipue Aquitaniam continuis improvisisque decursibus depopulabantur. Quorum metu accolæ regionis compulsi, ad munitia superioris Aquitaniæ sese contulere. Loci Carrofensis etiam monachi... urbem Engolismam quæ tunc temporis inter Aquitaniæ urbes, cum murorum ambitu, tum naturali loci situ, munitior habebatur, adientes... »

Ce fut pour ces motifs que les moines de Charroux portèrent à Angoulême le plus précieux de leurs reliquaires contenant un fragment insigne de la Croix. C'était un dépôt laissé à la bonne foi de l'évêque et du comte. La tourmente passée, ils revinrent le réclamer. Mais, dans l'intervalle, Audoin ayant appelé à Angoulême des architectes de la *Francia* (3), avait fait élever, près de la basilique sans doute en ruines (13) de Saint-Cybard, un second édifice que son cousin l'évêque de Bâle consacra (3), et qui touchait au chevet même de la basilique.

La nouvelle église fut dédiée au Saint-Sauveur, comme il était d'usage alors pour celles destinées à recevoir une portion du bois de la Croix. Audoin y fit, en effet, placer le reliquaire de Charroux, en l'hon-

(12) Chavanon, *Préface*, p. xvi.

(13) C'est apparemment pour ce motif que Vougrin ne fut pas inhumé *dans* l'ancienne basilique, mais *auprès* (*juxtà*) (Adémar, III, 20).

Digitized by Google

neur duquel il fit orner somptueusement l'édifice. Son désir était aussi d'y transférer le corps de saint Cybard, et Frodbert devait accomplir cette translation après la dédicace de l'église. Mais, à peine cette longue et laborieuse cérémonie venait-elle de s'achever, que le prélat consécrateur s'affaissa entre les bras de ses assistants et expira doucement au pied du maître-autel (3). L'évêque Olive l'inhuma au lieu même où il avait succombé (1). Olive lui survécut peu de temps (3).

Cet épisode se place entre l'avénement d'Eudes, en 888, et la mort d'Olive, qu'Adémar fixe à 891 et les annalistes à 893. C'est sous le second successeur d'Olive, Gombaud, sacré le 2 mars 896, que les moines de Charroux sollicitèrent la restitution de leur dépôt. A leur profonde déception, le comte Audoin refusa de le rendre. Ils s'en retournèrent navrés, invoquant la vengeance du Ciel.

Bientôt une maladie de langueur envahit le dépositaire infidèle et, pendant sept ans, Audoin fut privé de tout exercice d'une vie active (*gravi languore corporis per septennium percussus*), dit le narrateur de Charroux (14).

L'impotence subite qui frappa le comte Audoin explique comment son frère Guillaume de Périgord vint, en 898 au plus tard, administrer Angoulême, laissant ses autres comtés à son fils Bernard I.

Une des chartes de Saint-Cybard analysées par Adémar sur les marges du manuscrit de Leyde dit for-

(14) Adémar dit : *Per annos vero septem langore corpus multatus est*, et l'interpolateur : *Per annos multos*. L'*Historia pontificum* éditée par Castaigne (*Rerum Engolismensium scriptores*, t. I) porte à tort : *Post annos vero septem*.

Digitized by Google

mellement qu'au temps du roi Eudes (mort le 2 janvier 899) Guillaume fut comte d'Angoulême : *Tempore Odonis regis fuit Willelmus comes Engolismensis* (14).

Or ce Guillaume est bien le fils de Vougrin, comme le prouve un acte de donation — inédit, croyons-nous — transcrit au cartulaire in-folio, du XII^e^ siècle, du fonds Saint-Cybard aux archives de la Charente (15). Un domaine indivis de leur commun patrimoine est cédé par ce comte (*in Dei nomine vir illuster Willelmus comis qui fuit filius Vulgrimno*) par sa femme *Regilindis* et par deux personnages leurs alliés, *Theoto* et *Ausbertus* (peut-être *Gausbertus*). La pièce est ainsi datée : *Facta cessio ista in mense januario, anno VIII regnante Carolo rege*, c'est-à-dire janvier 901, Charles le Simple ayant fait remonter le début de son règne à sa proclamation en 893. L'évêque Gombaud apparaît comme *rector* du monastère occupé par des chanoines remplaçant alors les moines dispersés par les Normands.

Qu'était Regilinde, femme de Guillaume de Périgueux ? Une addition précieuse de l'*Historia pontificum et comitum Engolismensium* au texte d'ADÉMAR montre qu'elle était fille de Robert le Fort, et, par suite, qu'elle était née au plus tard en 866 (16).

(15) N° CCXI, fol. CVI.

(16) Post cujus (Aldoini) mortem, occisi sunt a Bernardo *nepote Odonis*, in ultionem Sancie sororis, Lambertus vicecomes et *Ramnulfus* frater ejus qui eam occidere conati sunt (Cap. XVI). ADÉMAR qui omet *nepote Odonis*, ajoute en revanche deux précisions au récit et le rectifie sur un point : « Post cujus mortem *secundo anno*, occisi sunt a Bernardo in ultionem Sancie sororis *sue* quam occidere conati sunt, Lambertus, vicecomes *Martilipcensis* et *Arnaldus* frater ejus. » Le nom d'*Arnaud*, donné par les *Annales Egolismenses*, est le vrai. Ramnoul était le père et non le frère de Lambert.

Digitized by Google

La maladie d'Audoin, ayant duré sept ans, prit fin vers 905. Lorsqu'il eut recouvré la santé commença dans le pays une disette qui, se prolongeant, prit le caractère d'une famine effroyable. Les hommes, devenus loups, assassinaient leurs semblables pour les dévorer (11). De tels actes de cannibalisme n'ont absolument rien de légendaire. Cinquante ans d'invasions normandes et de guerres civiles rendent très vraisemblable l'existence de grandes disettes au début du x^e^ siècle, et il n'y a aucune raison de bonne critique pour révoquer en doute la narration de Charroux recueillie par Adémar (11).

Il faut du reste que ce fléau ait pris les proportions d'une catastrophe inouïe, pour qu'il ait pu frapper l'esprit du comte Audoin au point de le décider à se dessaisir du pieux trésor qu'il avait usurpé.

L'année qui précéda sa mort (915) Audoin, regardant les calamités qui l'avaient accablé comme un châtiment de son indélicatesse, envoya Guillaume, son fils, reporter au monastère de Charroux le fragment de la Croix, renfermé dans une châsse d'or sertie de perles. Il accompagna cette restitution d'une offrande expiatoire : le don de la terre de Loubillé (17).

## V

Audoin I^er^ mourut le 29 mars 916 et fut inhumé auprès de son père Vougrin I. A cette époque, son fils, Guillaume II, né probablement après son rétablisse-

(17) *Lubeliaco villam* (Adémar, III, 23). L'*Historia pontificum* (cap. XVI) porte : *Tribeliacensem villam*.

Digitized by Google

ment, n'était pas en âge de gouverner. Bernard, son cousin, ne pouvait quitter Périgueux, car il n'avait pas non plus de fils assez âgés pour le suppléer (18). Il délégua l'autorité temporaire, qui eût dû lui revenir, à son beau-frère Adémar Ier, fils de l'ancien comte d'Angoulême mort en 867.

Descendant, par son père Émenon, de Bernard Ier, comte de Poitiers sous Charlemagne, Adémar n'avait cessé de revendiquer ce comté, passé par alliance dans la famille des comtes du Maine, après la disgrâce des fils de Ramnoul II. Lorsque Ramnoul III, frère du comte Gausbert et d'Ebles, abbé de Saint-Denis, mourut à la cour du roi Eudes, en 892, ce prince fit droit aux réclamations d'Adémar et lui donna le comté de Poitiers. Adémar était déjà l'un de ses grands officiers (19) et lui devint allié en épousant Sanche, sœur de Bernard de Périgueux (11) et par conséquent nièce du roi (17). Mais après la mort d'Eudes, Guillaume d'Aquitaine, tuteur du jeune Ebles, fils naturel de Ramnoul, vint occuper Poitiers et y installa son filleul; dès 902, Ebles avait repris la place du rival de son père.

Qu'Adémar, fils d'Émenon, ait occupé le comté d'Angoulême, c'est ce qu'affirme un texte incontestable (20) et ce qui ressort par déduction d'un passage

(18) Le *troisième* fils de Bernard fut tué dans un combat en 975. Il est difficile de lui supposer plus de 60 ans, ce qui reporte sa naissance à 915 au plus tôt. On peut admettre que l'aîné de ses frères naquit entre 902 et 904.

(19) Nous interprétons ainsi les termes de l'interpolateur de Limoges: *Odone magno honore in palatium habitus.*

(20) *An. 930, Ademarus comes Egolismensis, maritus Sancie comitisse, obiit 4 nonas aprilis (Annales Egolismenses,* ap. Pertz, IV, 5). — Il mourut sans enfants et fut enterré à Saint-Hilaire de Poitiers. Sanche, décédée un 4 avril, fut inhumée à Angoulême près de son aïeul Vougrin (Adémar, III, 24).

Digitized by Google

d'Adémar de Chabannes (21). On ne peut guère s'expliquer autrement, d'ailleurs, la révolte des fils du vicomte Ramnoul Ier contre la femme d'Adémar, la comtesse Sanche.

Ramnoul, que Vougrin avait amené avec lui (22) et créé vicomte à Marcillac, avait épousé Sénegonde, avec laquelle, en 888, il offrait à Saint-Cybard l'église de Nersac-sur-Charente, bâtie par eux en l'honneur de saint Pierre, et dont l'évêque Olive fit la dédicace le 10 décembre 887 (23).

Lambert, l'aîné des trois fils de Ramnoul, avait succédé à son père après la mort du roi Eudes (24). Pour un motif qu'on ignore, il fut disgracié — sans doute par Adémar Ier — car il était remplacé, dès novembre 917, par un vicomte Gauslin (25). Au cours de ce même hiver Lambert et son frère Arnaud s'attaquaient à la comtesse Sanche qui faillit périr entre leur mains. Informé de cette attentat, Bernard de Périgord marcha sur Angoulême, s'empara des rebelles et les fit exécuter par le glaive pour crime de félonie, le 10 avril 918 (26).

Le comte de Périgord se rendit compte toutefois qu'il y avait dans le pays des susceptibilités à ménager. Il rendit la vicomté de Marcillac à Odalric Ier, le plus jeune fils de Ramnoul (11), et installa comme régent du

(21) *Alduino et Willelmo familiarissimus existens, honore eorum* (l. e. comitatu) *ac si frater potiri videbatur* (Adémar, III, 21).

(22) *Qui cum eo venerat* (Interp. de Limoges, éd. Chavanon, p. 138).

(23) Notes d'Adémar, ap. *Notices*, XXXV, 315, 317. — Coll. Baluze, XXXVIII, 140. — Cartulaire de Saint-Cybard, n° CCXXVIII, fol. CXVI.

(24) *Post obitum Odonis regis, Carolo rege, tempore Lamberti vicecomitis* (Notes d'Adémar, loc. cit.)

(25) *Gallia Christiana*, II, Instrumenta, col. 443.

(26) *Lantbertus vicecomes Egolismensis et Arnaldus frater ejus gladio sunt trucidati* (Pertz, IV, 5 ; XVI, 486 ; Adémar, III, 23.)

Digitized by Google

comté l'aîné de ses fils, *Arnaud Ier*, surnommé *Aoûteron* (27). Dès juillet 918, Arnaud souscrit en qualité d'avoué de Saint-Cybard — charge héréditaire des comtes d'Angoulême — une charte de Gombaud, évêque de cette ville (28).

Quelques années plus tard Guillaume II, fils d'Audoin I, devenu majeur, prit la direction du comté. Adémar accueille le récit légendaire d'un combat corps à corps dans lequel le comte aurait, d'un coup d'épée, fendu par le milieu, à travers sa cuirasse, le roi normand Storm (29). De là lui serait venu le surnom de Taillefer (30). Ce récit, embelli encore par l'interpolateur de Limoges, qui attribue pour auteur au braquemart de Guillaume le forgeron Véland (*quem Walander faber cuserat*), a dû être forgé lui-même après coup pour expliquer un surnom qui, moins d'un demi siècle après, était porté par un comte de Toulouse du même prénom de Guillaume. Ne serait-ce pas plutôt, comme

(27) C'est ainsi que nous traduisons *Avultro* ou *Avoltronus*. L'*aoûteron* est le nom donné à l'ouvrier des champs qui n'apparaît qu'au mois d'août, et qu'on engage pour les travaux de la moisson : c'est un *tard-venu*. Arnaud a pu être ainsi appelé parce que sa naissance fut tardive, ou parce qu'elle eut lieu au temps de la moisson. Adémar ne donne aucun surnom à Arnaud Ier. L'interpolateur de Limoges lui attribue celui de *Boirratio*, tiré d'une fable ridicule (éd. Chavanon, p. 149).

(28) L'acte où figure *Arnardus advocatus* (Cartul. de Saint-Cybard, n° CCXXXV, fol. CXXI) est daté de l'an 15 du roi Charles le Simple). Mais en 908, Audoin I était comte d'Angoulême. La correction *anno XXV*, au lieu de *anno XV*, s'impose. Une des notes d'Adémar (*Notices*, XXXV, 317) porte : *Tempore Caroli minoris (Simplicis) Arnaldus comes filius Bernardi.*

(29) Ce nom est imprimé à tort *Storin* (Adémar, III, 28; éd. Chavanon, p. 149). *Stormand*, en danois, veut dire un grand du royaume, un magnat.

(30) Surnom traduit en latin tantôt par *Sector ferri*, tantôt par *Incisor ferri*, mais dont la forme la plus ancienne est *Talafer*, analogue à *Talarandus* qui lui est contemporain et qui est devenu *Talleyrand*, se prononçant *Tailleran*.

Digitized by Google

la plupart des surnoms de ce temps, une réminiscence ancestrale? Et n'en faut-il pas chercher la source à Toulouse même, d'où la mère d'Audoin Ier l'aurait apporté?

## VI

Adémar rapporte que Guillaume Taillefer et son cousin Bernard de Périgord, ayant assemblé les nobles du pays, rétablirent solennellement à Saint-Cybard l'ordre monastique, remplacèrent les chanoines par des bénédictins, et instituèrent pour abbé Mainard, probablement parent du vicomte de Saintes homonyme.

Mainard ayant fait élever, près de l'ancienne basilique, une élégante chapelle de la Résurrection, Guillaume II lui fit don des églises Saint-Hilaire de Pillac en Périgord et Sainte-Eugénie de Peyrat en Saintonge, avec plusieurs domaines importants. On cite parmi les témoins de cette donation le comte Bernard et son fils Arnaud, le vicomte Odalric de Marcillac, le vicomte Adémar et les deux fils de Guillaume II, Arnaud et Adémar.

Tout ce passage d'Adémar (III, 24) est transcrit mot pour mot au Cartulaire de Saint-Cybard et précédé de cette mention : *In Gestis Francorum sic legitur.* C'est donc sous le titre de *Gesta Francorum* qu'un peu plus d'un siècle après sa rédaction, l'œuvre du chroniqueur angoumois était connue.

Mais le même cartulaire contient le texte même de l'acte de donation — ou plutôt de confirmation dressé

Digitized by Google

par ordre du comte Guillaume devenu lui-même moine de Saint-Cybard — détail qu'Adémar de Chabannes et son interpolateur limousin n'ont pas relevé. De plus, Guillaume s'assure le consentement d'un co-donateur, le diacre Gausbert, qui pourrait bien être l'Ausbert associé en 901 à la donation de Guillaume Ier (31).

Les souscriptions de cet acte ne sont pas moins intéressantes. Les voici :

*S. domni Guillelmi comitis et monachi.*
*S. Bernardi comitis.*
*S. Arnaldi, filii sui, comitis.*
*S. Odolrici vicecomitis.*
*S. Mainardi vicecomitis.*
*S. Seguini. S. Mainardi. S. Ramnulfi. S. Aladoni.*
*S. Ademari comitis filii Guillelmi* (32).

Ainsi, après Guillaume qui, devenu moine, conserve le titre honorifique de l'office dont il s'est démis, vient le comte de Périgord, son frère, puis Arnaud, fils aîné de Bernard, titré comte parce qu'il exerça par anticipation les fonctions comtales à Angoulême ; puis les vicomtes d'Angoumois et de Saintonge, Odalric Ier et Mainard le Riche, et enfin, le nouveau comte d'Angoulême, Adémar II, fils de Guillaume II. Arnaud, bien qu'il fût l'aîné des fils de Guillaume, non seulement ne lui succéda pas, mais il ne figure même pas parmi les signataires de la charte. Pourtant, comme son frère, il était fils naturel de Guillaume II, qui ne laissa pas d'enfants légitimes : mais, issus de mères diffé-

(31) Peut-être Théoton et Gausbert étaient-ils deux clercs, frères cadets d'Audoin et de Guillaume de Périgord.
(32) N° CCXXII, fol. CXII.

Digitized by Google

rentes, tandis qu'Adémar étant né d'une femme libre d'engagements, Arnaud était le fruit d'un adultère, c'est-à-dire que sa mère avait été enlevée par le comte Guillaume à son mari. Adémar était apte à succéder aux charges de son père, tandis qu'Arnaud pouvait seulement obtenir un apanage.

Adémar de Chabannes nous a soigneusement laissé ignorer ces détails (dont l'un nous est fourni par l'interpolateur de Limoges (33) et l'autre par l'*Historia pontificum*) (34); à l'en croire, on supposerait naturellement qu'à la mort de Guillaume, son cousin Bernard profita de la trop grande jeunesse d'Arnaud pour s'emparer d'Angoulême, et que ses fils s'y maintinrent par une sorte d'usurpation à laquelle Arnaud mit fin en recouvrant par la force l'héritage paternel (35).

En l'exhérédant au profit de son frère cadet, Guillaume avait lui-même dénié à Arnaud tout droit à sa succession. Aussi, lorsqu'Adémar II mourut sans hoirs, Bernard de Périgord réunit l'Angoumois à son comté (36) et le laissa à ses enfants. Adémar de Chabannes dit que cette dynastie gouverna 30 ans à Angoulême. L'expiration de cette période tombe après le 27 juillet 975, date où Ramnoul Bompar, troisième fils de Bernard,

(33) *Willelmus non habuit prolem ex legitima conjuge. Nam supradicti Arnaldus et Ademarus ex concubinis* (au pluriel) *ei nati sunt.* (Ed. Chavanon, p. 146; Adémar III, 24).

(34) *Arnaldus dictus Manzer, quia erat adulterinus* (cap. XIX).

(35) *Rannulfus extinctus est ab Arnaldo, qui pro patre suo in principatum Engolismae successit* (III, 28).

(36) L'unique document d'archives constatant la présence du comte Bernard à Angoulême nous est connu par une analyse d'Adémar qui ne porte pas de date : (*Dederunt*) *unum mansum* (Sancto Eparchio) *in villa Lupsallo* (Lupsault), *Matfredus et filius ejus Gauzfredus. S. Bernardi comitis. S. Odolrici vicecomitis* (*Notices*, XXXV, 318).



Digitized by Google

fut tué dans un combat. Mais Richard, son frère, se maintint quelque temps encore. On peut croire que ce fut jusqu'en 982, car le chroniqueur laisse entendre que l'avénement de Bernard suivit la mort de l'évêque Foucaud (10 février 952) (37).

Ce fut à l'aîné de ses fils, Arnaud Aoûteron, qui avait déjà par intérim exercé les fonctions comtales à Angoulême, que Bernard laissa ses deux comtés. Arnaud abusa de son droit d'avouerie pour soustraire au patrimoine de Saint-Cybard deux beaux domaines : Saillant (38) près de Barbezieux, dont il s'empara, et Bouex (38) aux portes d'Angoulême, qu'il donna à Hélie Ier, comte de la Marche, fils de sa sœur Emme et de Boson-le-Vieux (37). En compensation, il légua, en mourant, la terre de Jarnac à Saint-Cybard (38). De concert avec sa femme Audelinde (*Aldealendis*), il fit abandon aux moines et à Guigues, leur abbé, de nombreux droits dûs par eux aux comtes d'Angoulême (39).

Son frère Guillaume III surnommé Talleyrand (*Talerandus*) lui succéda et mourut regretté le 8 août 962. Un des annalistes le qualifie : « *Valde amantissimus comes* » (6 *b*). Après lui gouverna Ramnoul, auquel Adémar de Chabannes donne le surnom de Bompar (*Bomparius*). C'était le troisième fils du comte Bernard.

(37) Il n'y a aucune présomption qui permette de révoquer en doute le récit d'Adémar (III, 28), confirmé par les deux *Annales Egolismenses*, d'après lequel les *quatre fils* de Bernard se succédèrent à Angoulême.

(38) *Villam Salasensem ; Villam Boensi ; Villam Ajarniacensem*. M. Chavanon (p. 149) n'identifie pas ces deux dernières localités et propose avec hésitation, pour la première, Chez-Salais (?) canton d'Angoulême.

(39) Notes d'Adémar (*Notices*, XXXV, 317).

Digitized by Google

## VII

Guillaume II, avant de mourir, avait largement disposé de ses biens. Outre ses libéralités à Saint-Cybard et à Saint-Martial, il avait donné à son vassal Itier de Bouex la terre de Cellefrouin, et à son fils Arnaud un domaine voisin, probablement celui de Mansle, où se trouvait compris l'ermitage de Saint-Amant. « *L'an 956*, dit une chronique dont Baluze nous a conservé une version française, *Arnaud Taillefer, fils de Guillaume, et sa femme Raingarde voüerent de fonder une abbaïe au lieu de sainct Amand hermite, laquelle ils commencerent, mais prévenus de mort, ne la sceurent parachever* (40).

Ce vœu suivit de près le moment où les Périgourdins dominèrent sur l'Angoumois. Il ne fut réalisé qu'après leur expulsion ; on peut donc croire qu'il se rattachait à l'espérance de recouvrer l'héritage paternel. Arnaud du reste reprenait le surnom de Guillaume, affirmant ainsi son origine et ses droits. Moins de vingt ans plus tard, Arnaud avait pris les armes et livrait au comte Ramnoul un combat où périt ce dernier, le 27 juillet 975 (6). Quelques années après, il était maître d'Angoulême dont il avait chassé Richard le Fou (*Insipiens*), dernier rejeton mâle de la branche cadette des Vougrinides (37).

Cette conquête ne fut pas exempte de difficultés; mais là encore, Adémar de Chabannes garde un silence prudent et nous devons recourir à l'*Historia pontificum*.

(40) Coll. Baluze, XXXVIII, 127. Cf. Adémar, III, 35.

Digitized by Google

Une réaction se faisait alors, dans le monde religieux, contre les bâtards dont les grands seigneurs et les princes peuplaient les hautes charges ecclésiastiques. C'était le temps où le clergé et le peuple de Bourges, par une sédition prolongée cinq années durant, empêchaient l'intronisation d'un bâtard de Hugues Capet, *dicentes una voce : Non decet dominari ecclesiæ filium scorti* (41).

S'appuyant apparemment sur cet argument, l'évêque d'Angoulême, Hugues Comptors, fils du châtelain de Jarnac, fit les plus grands efforts pour s'emparer du comté et le réunir à son évêché. Ce prélat habile, éloquent et lettré n'usa pas seulement de ces dons naturels pour agir par la persuasion sur ceux dont le concours lui était nécessaire. Aux nobles de l'Angoumois, du Limousin, du Périgord et de la Saintonge, il distribua sans mesure, en *casamenta*, les biens de son église, sacrifiant tout au but qu'il poursuivait : finalement il la laissa si appauvrie par ces aliénations imprudentes et, somme toute, infructueuses, que les revenus suffisaient à peine à entretenir quelques chanoines (42).

Devenu maître du pays, Arnaud II et sa femme commencèrent l'exécution de leur vœu. Un couvent s'éleva en l'honneur de saint Amant sur le lieu de sa cellule ; des moines, ayant à leur tête un abbé nommé Francon, y furent appelés. Raingarde étant morte sur ces entrefaites, laissant un fils appelé Guillaume comme son aïeul, le comte Arnaud se remaria à la veuve d'Arbert,

(41) Adémar, III, 39.

(42) *Historia Pontificum*, cap. XIX. — Hugues, élu le 21 mars 973 *(ibid.)*, mourut le 21 novembre 990 et fut remplacé par Gombaud, ordonné le 22 septembre 991 *(Annal. Egolism. continuatio* II, ap. Pertz, XVI, 487, dont la précision mérite toute créance).

Digitized by Google

vicomte de Thouars, Audegarde, fille de Calon, vicomte d'Aunai et de Sénegonde de Marcillac (43). Guigues, abbé de Saint-Cybard, obtint des nouveaux époux la confirmation partielle des libéralités d'Arnaud Ier portant sur la dîme du tonlieu d'Angoulême, *decimam tributi ex venditione thelonei* (44).

Arnaud Taillefer a vécu après le 1er juin 987, puisque sa souscription figure au bas d'une charte de sa femme, datée *Hugone regnante anno primo* (45).

Il mourut le 2 mars suivant, s'étant fait moine à Saint-Cybard, et fut inhumé près de son père. En janvier 989, Audegarde, deux fois veuve, donnait au monastère de Noaillé l'église Saint-Gaudens en Niortois pour fonder les anniversaires de ses parents et de ses maris (43).

De son côté, Guillaume IV donnait, dès 988, pour l'âme de son père Arnaud, à Hugues, évêque d'Angoulême, le monastère de Saint-Amant, « construit, dit-il, sur un domaine autrefois enlevé à l'Église par ses ancêtres ». Avant sa mort, en novembre 990, Hugues reçut la restitution du domaine lui-même faite par le comte, le clerc Belhomme, son oncle maternel, et Raingarde, sa sœur (46).

Guillaume IV assistait en 1002 à la fondation de

(43) Voir une charte de Noaillé, publiée par M. Lot, *Derniers Carolingiens*, p. 404. — La date : *mense januario, anno primo Roberti regis*, doit être janvier 989 et non janvier 988.

(44) Cartulaire de Saint-Cybard, n° CCXXII, fol. CXII.

(45) *Arch. hist. du Poitou*, III, 455.

(46) *Ego Willelmus comes, et Bellus homo clericus avunculus meus, et ego Raingardis matrona, soror domni hujus* (nous rectifions ainsi la copie fautive de Baluze : *ergo Raingardis mater soror doni hujus*) *reddimus sancto Petro curtem que vocatur sancti Amantii*. (Coll. Baluze, XXXVIII, 111).

Digitized by Google

l'abbaye de Bassac et en mars 1004 à un plaid tenu par l'évêque Grimoard (47). Il épousa Gerberge d'Anjou, dont le frère Foulques Nerra fut le pupille de Guillaume IV, duc d'Aquitaine (49). Leur père Geofroi Grisegonelle était mort en 987. Or, en janvier 989, le fils d'Arnaud II assistait à Poitiers à la dotation de l'hôpital par le duc, sa femme Emme et leur fils, Guillaume le Grand (48). Ce dernier devint l'intime ami du comte d'Angoulême dont il fit son conseiller : on disait d'eux qu'ils n'étaient qu'un cœur et une âme. Ils firent ensemble campagne contre un petit fils de Bernard de Périgord, Boson II, comte de la Marche, auquel ils enlevèrent le château de Rochemeaux. Le duc aida le fils d'Arnaud à s'emparer de Blaye et lui inféoda les vicomtés de Melle, Aunai et Rochechouart ainsi que les honneurs de Chabanais, de Confolens et de Ruffec (49).

Le 3 août 1016, on retrouve aux côtés du duc, à Poitiers, Guillaume d'Angoulême et son fils Audoin. Un nouveau lien allait se créer entre eux. Sanche III, duc de Gascogne, avait deux sœurs, Aremburge dite *Prisca* (l'aînée) et Alaizie. Le duc devenu veuf épousa la première, et fit unir sa belle-sœur au fils de son ami.

Audoin était devenu l'aîné des fils de Guillaume IV par la mort successive de ses frères Arnaud et Guillaume (50). Lui et Geofroi, son cadet, étaient mariés

(47) Mss. fr. 18.736, fol. 205. — Coll. Doat, CXXVIII, 31.

(48) Mém. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest, 1847, p. 30. — Coll. Moreau, XIV, 91.

(49) Adémar, III, 41.

(50) *Ego in Dei nomine Willelmus Engolismensium comes... exhortante nobilissima conjuge mea Girberga atque filiis meis dulcissimis vivis Helduini, Gauzfredi* (sic), *nec non defunctis Hernaldi atque Willelmi, dono... ecclesiam S^ti Christophori martyris super*

Digitized by Google

et pères de famille à une date qui se place entre 1021 et 1024 (51).

On peut lire avec intérêt dans Adémar des épisodes nombreux de la vie très mouvementée de Guillaume IV d'Angoulême : son voyage à Rome, le châtiment d'Aimeri de Rancogne révolté pendant son absence, le plaid de Saint-Junien pour la désignation d'un évêque à Limoges, la destitution de Guillaume, fils du vicomte Odalric III, qui avait eu la cruauté de faire aveugler son frère Audoin pour lui enlever le château de Marcillac (avril 1024), l'expédition en Lombardie avec le duc d'Aquitaine (1025), enfin le départ pour la Terre-Sainte du comte, le 1er octobre 1026, son retour inespéré après diverses vicissitudes, l'ovation qui l'accueillit à Limoges d'abord, puis dans sa capitale.

Les bornes de cette communication nous obligent à éliminer ces détails, auxquels nous aurions peu de choses à ajouter. Il n'en est pas de même du dernier chapitre de la vie de Guillaume IV d'Angoulême.

Revenu dans ses foyers avec toutes les apparences d'une santé florissante, le comte, au moment de partir en Saintonge pour châtier des séditieux, se trouva pris d'une langueur subite. Les médecins ne pouvant rien comprendre à l'affaiblissement progressif qui s'accentuait malgré leurs remèdes, diagnostiquèrent un maléfice. A l'insu du comte, qui s'était fait installer, — comme plus tard Philippe II d'Espagne à l'Escurial —

*fluvium Caranta... pro remedium anime progenitoris mei seu genitrice mea, Hernaldi atque Raingardi...* (Coll. Baluze, XXXVIII, 111). Le jeune Guillaume souscrit encore à une donation de ses parents à St-Ausone publiée par M. Babinet de Rencogne (*Mémoires* de Jean Gervais, p. 402), d'après les Arch. de la Charente, H. 529.

(51) Charte de l'év. Rohon (Coll. Baluze, XXXVIII, 127).

Digitized by Google

une chambre donnant sur une église pour suivre les offices durant sa maladie, on arrêta une sorcière présumée et l'on fit appel au jugement de Dieu. Après une défense acharnée, qui ne dura pas moins de six heures, le champion de l'inculpée, ayant la tête fracassée et les membres brisés, succomba enfin dans le duel judiciaire. Supposée coupable et mise à la torture, la sorcière supporta tous les tourments sans proférer un mot. Mais trois autres femmes, arrêtées avec elle, l'accusèrent d'avoir façonné de grossières images de limon pour perpétrer un sortilège. On découvrit ces figurines enterrées et déjà putréfiées. Le comte, alors informé de l'affaire, défendit qu'on tourmentât davantage la misérable créature et lui fit grâce de la vie.

Cependant l'état du comte empirait. Sentant sa fin prochaine, il fit venir les siens et régla sa succession. Rohon, évêque d'Angoulême, et Arnaud de Cognac, évêque de Périgueux, vinrent le visiter avec tous les abbés du pays ; il leur demanda pénitence et fut par eux absous et béni. Ayant passé le carême entier en exercices de dévotion, il reçut l'extrême-onction et le viatique, et le 6 avril, il dormit son dernier sommeil, les lèvres posées sur un fragment de la Croix rapporté de Jérusalem.

Le lendemain était le dimanche des Palmes. Au milieu de la ville en deuil, le corps du comte, couvert de branchages verdoyants et de fleurs, fut porté à la basilique de Saint-Cybard. Devant l'autel de Saint-Denis les deux évêques le déposèrent dans une tombe où fut placée son épitaphe inscrite sur une tablette de plomb. La cérémonie funèbre accomplie, les officiants et le peuple continuèrent la procession des Rameaux

Digitized by Google

en chantant l'*Hosanna* et parachevèrent la solennité du jour.

Guillaume avait, par avance, laissé à la basilique des témoignages de sa munificence. Outre le don du bois de Vénat, il lui avait offert de riches ornements, une croix processionnelle pesant sept livres d'or, enrichie de pierres précieuses, et des candélabres d'argent d'orfèvrerie sarrazine, pesant quinze livres ou trois cents sous.

## VIII

Le premier acte d'Audoin II, proclamé comte d'Angoulême, fut de faire brûler hors de la ville, à l'heure même où le peuple assistait aux obsèques du comte, la sorcière à qui son père avait pardonné et les trois femmes qui l'avaient dénoncée. Adémar a tu cet épilogue, mais l'interpolation de Limoges, qui seule parle des tortures, qui seule indique la provenance des candélabres offerts à Saint-Cybard, nous l'a révélé. Les réticences d'Adémar s'expliquent fort bien. Cette affaire de sorcellerie, étouffée dans un bûcher, masquait un crime réel. Guillaume savait que le mal dont il se mourait était un long empoisonnement, il en connaissait l'auteur. C'était le secret de sa clémence.

Le corps du fils d'Arnaud reposait depuis une nuit à peine dans son tombeau que déjà la guerre avait éclaté entre ses fils ; Geofroi, trouvant son apanage insuffisant (52), s'était emparé de Blaye. Audoin le réduisit et

(52) Il avait reçu Rancogne par avance d'hoirie (Adémar, III, 60).

Digitized by Google

lui laissa les trois quarts de ce château, en lui imposant l'hommage poour ceux d'Archiac et de Bouteville, en Saintonge, apportés à Geofroi par sa femme, fille du vicomte Mainard le Riche.

Le 8 septembre suivant, Audoin assistait à Blaye, dans l'église Saint-Romain, au sacre de Geofroi, archevêque de Bordeaux (39), en présence de ses alliés, les ducs de Gascogne et d'Aquitaine.

Il mourut, d'après l'*Historia pontificum*, dans la quatrième année de son principat, donc après le 7 avril 1031, mais avant le mois de juin, date où Geofroi, son frère et successeur, donnait le village de Muron à l'abbaye de Saint-Jean-d'Angély (53).

De son union avec Alaizie, Audoin avait eu deux fils, Guillaume et Arnaud (54), et une fille, Actilde. Il est certain que non seulement celle-ci (55), mais aussi son frère aîné survécurent à leur père, et pourtant la succession d'Audoin ne passa pas à son plus proche héritier légitime. Guillaume, surnommé *Chansard* (par antiphrase sans doute), qu'on verra plus tard souscrire des actes de son oncle Geofroi à son rang familial, avant les enfants du comte, fut exhérédé, et — fait bien remarquable, — non par son père, mais par son aïeul. L'*Historia pontificum* — encore une fois instructive — fait connaître le motif de cette infraction aux coutumes féodales. Guillaume IV laissa la jouissance viagère de ses états à son aîné, dont il n'avait pas à se plaindre,

(53) Ms. lat. 12.898, fol. 7 et 36.

(54) Ils souscrivent à une charte de Rohon donnant à Saint-Amant le village de Guissalle (Coll. Baluze, XXXVIII, 127).

(55) *Ego in Dei nomine Willelmus, dux Aquitanie, et Actildis, filia Alduini, circa nos tractantes de Dei amore*, alodum nostrum in pago Alniensi, quod vocatur *Carantiniacus cum appendiciis suis in castro Metule*... (Sans date. Coll. Baluze, XXXVIII, 106).

Digitized by Google

mais il exclut les enfants d'Alaizie, ayant acquis la certitude que cette ambitieuse, désespérée de se voir reléguée au second plan après un an de pouvoir intérimaire, l'avait fait empoisonner. Telle fut la cause de cette proscription : elle montre que l'aînesse ne consacrait nullement le droit absolu de l'enfant premier-né, mais bien la faculté pour le chef de famille d'avantager l'hoir le mieux apte à gérer sa fortune et à tenir son rang.

J. Depoin.

Digitized by Google

Digitized by Google

# RECUEIL DE LETTRES MISSIVES

ADRESSÉES A

# ANTOINE DE BOURBON

(1553-1562)

ET DE

# DOCUMENTS DIVERS DU XVI[e] SIÈCLE

## AVANT-PROPOS

Il existe aux archives du chapitre d'Angoulême un manuscrit intéressant, qui a déjà plus d'une fois attiré l'attention de quelques prêtres de ce diocèse : M. l'abbé Rousselot pensa un moment à en tirer le sujet de sa thèse de doctorat ; M. le vicaire général Chaumet, quand il était vicaire de la cathédrale et second aumônier du lycée, en publia des extraits dans la *Semaine religieuse* de 1869 et 1870 ; enfin j'étais sur le point d'en préparer une publication complète, quand ma nomination à la cure de Barbezieux me créa de tout autres préoccupations. Revenu au bout de deux années à l'Asile de Sainte-Anne de la Providence, j'employai mes instants de loisir à écrire la *Vie* de Dominique Lacombe, évêque constitutionnel de la Gironde en 1797,

Digitized by Google

puis évêque légitime d'Angoulême en 1802, et à réviser mes *Noëls anciens* en vue d'une troisième édition. Je ne songeais plus au manuscrit du chapitre, quand notre aimable collègue, M. de La Martinière, le digne successeur aux Archives départementales de M. Paul de Fleury, qui avait eu connaissance de mon précédent dessein, me proposa de le mettre à exécution et d'imprimer le manuscrit précité dans le *Bulletin de la Société historique et archéologique de la Charente* de l'année 1904 : il me persuada que cela pouvait avoir quelque utilité et je cédai à ses bienveillantes instances, d'autant plus facilement qu'il me promit de m'aider du concours précieux de sa science de paléographe et d'historien. Qu'il veuille bien agréer l'hommage de ma cordiale reconnaissance ! (1).

Le manuscrit dont il s'agit est un volume in-folio, de 0,42 de hauteur et de 0,27 de largeur, relié en maroquin rouge, orné sur les plats de filets dorés et fleurdelisés aux quatre coins, et, sur le dos, d'arabesques, dorées aussi et encadrant, entre chaque saillie des coutures, une grande fleur de lis d'or, sauf entre la deuxième et la troisième couture, où se lit le titre COVR DE NAVARRE. Il renferme près de deux cents feuillets de papier fil, dont quelques-uns sont entièrement blancs ; sur les autres sont collées plus de quatre-vingts pièces originales, émanant de personnages divers du XVI[e] siècle : Charles-Quint, Henri II, Catherine de Médicis, François II, Charles IX, Antoine de

(1) J'adresse aussi mes sincères remerciements à M. Émile Biais, non seulement pour la gracieuse obligeance avec laquelle il a mis à ma disposition toutes les ressources du dépôt confié à ses soins, mais encore pour les précieuses indications qu'il m'a données dans le cours de mes recherches à la Bibliothèque de la ville d'Angoulême.

Digitized by Google

Bourbon, Jeanne d'Albret, l'empereur Ferdinand Ier, Philippe II, roi d'Espagne, Élisabeth de France, sa troisième femme, Élisabeth, reine d'Angleterre, des princes d'Allemagne ou d'Italie, des prélats, de grands officiers de la couronne, le connétable Anne de Montmorency, le duc François de Guise, son frère le cardinal de Lorraine, etc. La plupart de ces pièces sont des lettres, quelques-unes entièrement autographes, d'autres, en plus grand nombre, écrites par un secrétaire, mais signées de leur véritable auteur, de celui qui les a fait écrire.

A côté des pièces il y en a une transcription en belle écriture et quelques notes de la même main, avec de légères erreurs.

Le collecteur des pièces les a fait précéder d'une dédicace au roi Louis XIV, d'une seconde dédicace au Dauphin, et d'un *Avertissement* où il explique les motifs de son travail, en présente une courte analyse et raconte brièvement l'histoire d'Antoine de Bourbon, de Jeanne d'Albret et de Henri IV. Il mentionne, au cours de cet Avertissement, des pièces qu'il n'avait point en original et dont il a placé néanmoins les copies à la fin de son volume.

Il a signé ses dédicaces : *de Candé de Chastres*. Voici les renseignements que j'ai trouvés sur son compte dans le Dictionnaire de Moréri.

Jean Brodeau, fils de Victor Brodeau, IV du nom, et de Claudine Du Val, de la maison de Fontenay-Mareuil, fut seigneur de Candé (1), de Vaugrigneuse (2),

(1) Candé, hameau de la commune de Monts, canton de Monbazon (Indre-et-Loire).

(2) Vaugrigneuse, dans le canton de Limours (Seine-et-Oise).

Digitized by Google

etc., marquis de Chastres (1) près de Montlhéry, grand maître des eaux et forêts de France, et capitaine des chasses de Touraine. Il eut la douleur de perdre son fils unique, N... Brodeau, capitaine au régiment de la Reine, qui fut tué au combat de Steinkerque, en 1692, âgé de dix-sept ans. Il ne lui resta que sa fille, N... Brodeau, mariée en 1711 à Pierre-Julien Brodeau, seigneur de Montcharville, son cousin, chef de la branche cadette de cette famille, qui mourut peu après, et remariée à N..., marquis de Guenand, lieutenant-colonel du régiment de Froulay-Infanterie. Le marquis de Chastres mourut lui-même le 21 décembre 1712, âgé de 90 ans.

Dans sa dédicace au Roi, il dit qu'il « est réduit depuis vingt ans dans des déserts aussi éloignés du commerce des honnestes gens que ceux de la Thébaïde », et, dans sa dédicace au Dauphin, il s'exprime ainsi : « Vous scaurez, Monseigneur, que celui qui vous parle peut compter le temps qu'il est relégué à la campagne par le nombre des années de votre naissance ». Du rapprochement de ces deux passages nous pouvons induire la date à laquelle il les écrivait : c'était en 1681, puisque le Dauphin, né en 1661, avait alors atteint sa vingtième année.

Les fonctions de maître des eaux et forêts et de capitaine des chasses obligeaient naturellement le titulaire à vivre au milieu des champs et des bois, et ne lui laissaient guère de loisir pour « aller gratter aux portes de Versailles », suivant son expression : il semble bien qu'il n'eût pas été fâché d'échanger la cam-

(1) Chastres, aujourd'hui Arpajon, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Corbeil (Seine-et-Oise).

Digitized by Google

pagne pour la ville et surtout pour la cour ; les louanges pompeuses qu'il prodigue au roi-soleil n'étaient pas pleinement désintéressées. A soixante ans, du reste, il est permis de désirer le repos ; or, en 1681, le marquis de Châtres n'était pas loin de la soixantaine, et il y avait plus de vingt ans qu'il travaillait, comme le prouve la lettre originale suivante, qui se trouve collée sur un des derniers folios de son recueil :

« Monsieur de Candé, les occasions de gratiffier la dame marquise de Rosny m'estant très agréables, je desire qu'en cette considération vous lui fassiez délivrer tout le bois qu'elle a obtenu pour son bastiment de Monrond et pour son chauffage, à prendre dans ma forest de Wassy ; que, nonobstant l'arrest de mon conseil du XIIIe septanbre 1653, vous teniez la main que cette délivrance lui soit faite sans aucun retranchement et sans tirer à conséquance. C'est ce que je me prometz du soing que vous avez pour les choses que j'affectionne. Cependant je prie Dieu qu'il vous ayt, Monsieur de Candé, en sa sainte garde. Escrit à Paris le XXIe jour de février 1655.

LOUIS.

De Guenegaud.

Cette marquise de Rosny était vraisemblablement la veuve de Maximilien de Béthune, II du nom, Françoise de Créqui, belle-fille du grand Sully, et on aime à voir Louis XIV reconnaître les services rendus à Henri IV. Pour modestes que fussent ceux de M. de Candé, je voudrais savoir s'ils obtinrent aussi leur récompense ; mais je n'en puis rien dire d'une façon certaine.

Quoi qu'il en soit, revenons à son recueil. Dans le classement des lettres il a suivi l'ordre de dignité des

Digitized by Google

correspondants, et il les a placées, comme il nous en avertit, « selon le rang que ceux qui les ont écrites tenaient dans le monde ». J'ai préféré à cet ordre artificiel l'ordre chronologique et j'ai disposé les pièces, autant que possible, suivant leur date : la clarté y gagne et telle pièce mise en son vrai lieu en devient plus intelligible elle-même et dissipe l'obscurité d'autres pièces.

Pour bien dater plusieurs de ces lettres, il ne faut pas oublier que jusqu'à l'édit de Charles IX donné à Roussillon (1) en Dauphiné, en janvier 1564, l'année commençait en France seulement à Pâques (ce qu'on appelle le vieux style) et que la date de l'année dans les lettres écrites en janvier, février, mars et parfois avril, doit être augmentée d'une unité pour être ramenée au nouveau style, d'après lequel l'année commence au premier jour de janvier.

Je n'ai point cru utile de réimprimer ici les copies des quelques pièces placées par M. de Candé à la fin de son volume, comme le monitoire décerné contre Jeanne d'Albret par le Saint-Office, sous le pontificat de Pie IV, ou les instructions données à l'évêque d'Auxerre, Philippe de Lenoncourt, par Antoine d'Albret, pour négocier avec Philippe II une compensation de la Basse Navarre détenue par l'Espagne depuis Ferdinand V, ou le partage de Jeanne d'Albret avec le prince de Condé après la mort d'Antoine de Bourbon, ou la

(1) Roussillon, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Vienne (Isère). L'édit de Charles IX fixant par son article XXXIX le commencement de l'année au 1er janvier est connu sous le nom d'édit de Roussillon, parce qu'il fut enregistré au Parlement de Paris, le 22 décembre 1564, avec une déclaration datée de la ville de Roussillon. (Lud. Lalanne, *Dict. hist. de la France*).

Digitized by Google

lettre de Henri de Navarre au Pape du 3 octobre 1572. Outre que le texte de ces copies ne me paraît pas sûr, il suffit que les originaux aient été déjà publiés ailleurs pour qu'elles n'aient guère d'intérêt. Je n'ai fait qu'une exception pour l'inventaire de la garde-robe du roi de Navarre, dressé en 1562 ou 1563, parce qu'il m'a paru plus correct et plus curieux que les autres copies.

Il va de soi que, dans un travail du genre de celui que j'ai entrepris, les textes originaux doivent être aussi fidèlement reproduits que la faiblesse humaine le permet ; cependant je n'ai pas été esclave de la ponctuation, capricieuse parfois jusqu'à nuire au sens de la phrase, mais j'ai scrupuleusement respecté l'orthographe bizarre de certains correspondants d'Antoine de Bourbon, sauf à mettre entre parenthèses la vraie forme quand la forme du scribe était trop déconcertante. J'ai aussi mis les accents, quoique absents des originaux.

Il me reste à dire un mot du système d'annotation que j'ai suivi. Il m'a semblé inutile d'accumuler sur des hommes connus des renseignements qu'on peut trouver partout ; j'ai réservé mes éclaircissements pour les endroits obscurs, me contentant d'identifier d'ordinaire les personnages mentionnés dans les lettres et d'élucider les événements auxquels il y est fait allusion sans entrer dans de longs détails ; un éditeur n'est pas un historien.

Je n'ai point réussi, du reste, à fournir une réponse à tous les points d'interrogation ; d'autres plus habiles combleront mes lacunes. De ces points d'interrogation, en voici un qui ne manque pas d'être embarrassant :

Digitized by Google

comment le manuscrit de M. de Candé, qu'il avait eu l'intention d'offrir au roi pour sa bibliothèque du Louvre, est-il arrivé dans les archives du chapitre d'Angoulême ? L'explication traditionnelle a été recueillie, en 1869, par M. l'abbé Chaumet, des lèvres de M. l'abbé Frédéric Saivet, chanoine-archiprêtre de Saint-Pierre, mort en 1879 évêque de Perpignan. M. de Candé, pour des raisons que nous ne connaissons nullement, n'exécuta pas son projet, et son recueil de lettres n'entra point dans la bibliothèque du Roi. S'il y était entré, il n'en serait jamais sorti ou il porterait, au moins, quelque estampille officielle. Il resta donc dans la famille de M. de Candé et, à un moment donné au cours du XVIII[e] siècle, il passa, par voie de succession, dans les papiers d'un chanoine d'Angoulême, devenu héritier des Brodeau, qui en fit don à son chapitre. Pourquoi n'a-t-on pas conservé le nom de ce chanoine généreux ?

J. P. G. Blanchet,

*Supérieur honoraire de l'École Saint-Paul d'Angoulême, Aumônier de l'Asile Sainte-Anne de la Providence.*

Digitized by Google

# COUR DE NAVARRE.

RECEÜIL D'ORIGINAUX DE LETTRES ÉCRITES A ANTHOINE ET HENRY DE BOURBON ROYS DE NAVARRE ET JEANNE D'ALBRET, MÈRE D'HENRY LE GRAND. DANS CE MESME VOLUME IL Y A PLUSIEURS MANUSCRITS QUI DONNENT COGNOISSANCE DE CE QUI S'EST PASSÉ EN CETTE COUR DEPUIS 1555 QU'ANTHOINE PARVINT A CETTE COURONNE JUSQU'A LA FIN DU RÈGNE D'HENRY LE GRAND.

CE RECUEIL EST INTITULÉ LA COUR DE NAVARRE ET EST PRÉSENTÉ

## A LOUIS LE GRAND.

### AU ROY

*Sire, il n'y a que Vostre Majesté seule qui pouroit nous dire à quel point d'élévation vos vertus ont nouvellement placé le trosne de la France. Nous sommes persuadés que les intelligences que l'on a creu qui avoient la direction et conduite du règlement des cieux ce donnent présentement le soin de soustenir le trosne que Dieu veut que vous occupiez. Tous les peuples de l'un et l'autre hémisphère vous y considèrent tous les jours environné de gloire et de nouveaux brillants : ce qui fait trouver l'opinion de Copernic vraysemblable du système du soleil et du mouvement de la terre ; car tout l'univers ne pouroit pas s'apercevoir de la hauteur surprenante où*

Digitized by Google

*vous êtes élevé, si ce globe que nous habitons avoit de la stabilité. Personne n'a la hardiesse de vous demander de quelle manière de cette pompeuse scituation vous voyez tous les autres potentats, pour ce que votre modestie nous imposeroit silence ; mais les mânes d'Henry le Grand vostre ayeul, qui sont en droit d'être plus entreprenantes que nous, ont résolu de mesurer de combien de degrés vous êtes au-dessus de la place qu'il occupoit. Elles ne peuvent plus vous souffrir entrer en parallèle avec aucune puissance terrestre, et ses mêmes mânes nous disent que, si ce héros revenoit au monde, qui* (1) *ne vous droit pas vous redemander un septre que vous tenez de meilleure grâce et encore plus dignement que luy. Elles publient qu'il ce contenteroit de son royaume de Navarre ; mais auparâvant que de reprandre un nouveau règne, il soitteroit inmanquablement vous faire entendre la conversation de son antienne cour de Navarre et de quelle sorte les ayeuls de Vostre Majesté, ses alliés et domestiques, luy parloient. Mais, Sire, sans remuer les cendres ny faire quitter les tombeaux à ses illustres deffunts, Vostre Majesté peut entendre leur lengage et juger de la force de leur génie par les originaux de lettres qui ont été écrites à vos ayeuls ; mais après avoir entendu l'entretien de cette vielle cour, on a lieu de conjecturer que cela vous sera un plaisir singulier de vous représenter vostre bienfacteur en robe de chambre, habit de cour et de guerre, l'épée au costé. Sire, ces épées que l'on vous va faire voir sont celles qui ont servi à gangner tant de batailles et détruire des ennemis qui vouloient s'approprier une couronne qui vous étoit destinée. Vostre Majesté peut donc connoistre de quelle manière nostre héros étoit vestu lorsqu'il paroissoit en public ou qui gardoit le cabinet, par l'invantaire de sa garderobbe, qui est en la fin de ce*

(1) Qu'il.

Digitized by Google

*volume. Il semble que ce conquérant, que vous voyez sur ce monceau d'épée* (sic) *ne respire que le feu et le sang; cependant un moment de réflexion vous va le faire paroistre en habit et en posture de pénitent quant il reconnoist qu'il est égaré de la véritable voye qui conduit au ciel et qu'il ce souvient d'avoir entendu gronder sur la teste de la reine sa mère les foudres du Vatican. Ce prince trouve le moyen de mettre Dieu, qui est le dispensateur des couronnes, dans ses intérests. et désarme son lieutenant en terre, en dénonçant à Rome qu'il veut vivre et mourir dans la foy ortodoxe,comme l'on justiffie par cette lettre de soumission écrite au Pape, qui lui servit pendant sa vie du premier degré pour monter sur le trosne des fleurs de lys et, après sa mort, lui a fait ouvrir la porte des cieux. Cette lettre importante, se monnitoire qui a esbranlé le courage de ce vinceur* (sic), *l'invantaire de la garderobbe vous sont présentés avec ses manuscrits par une personne qui, par le malheur de son étoille, est réduit depuis vingt ans dans des déserts aussi éloignés du commerce des honnêstes gens que ceux de la Thébaïde, où la contagion des mauvais exemples et la rouille de la province ont tellement terni le peu de pollitesse que ce sollitaire avoit acquis avec des personnes de la première qualité que c'est une témérité en luy insupportable que de se vouloir mesler d'apostropher le plus grand roy de l'Univers, luy qui a présentement l'esprit si limité que c'est tout ce qui pouroit faire que d'haranguer un mousquetaire, s'il en étoit besoin. C'est pourtant ce provincial qui peut se vanter avec raison que ces prédécesseurs sont les plus anciens domestiques de vostre maison et qui ont eu le bonheur d'avoir été assez aymés des roys et reines de Navarre, dont ils ont été secrétaires de leurs commandemens, la part qu'ils ont eue aux bonnes grâces de vos illustres ayeuls ce justiffie*

Digitized by Google

*assez pár les amplois importants qui leur ont été confiés et par les lettres qui leur ont été écrites* (1). *Il y en a encore trois cents qui demandent le mesme sort de leurs compagnes* (2). *Vostre Majesté peut dire si la conversation de ses vielles ne luy seroit point annuyeuze. Elles espèrent une réponce favorable ; après quoy le sieur de*

(1) Voici quelques-uns des ancêtres ou des parents dont pouvait se réclamer M. de Candé auprès d'un roi descendant d'Antoine de Bourbon et de Henri IV :

D'abord Victor Brodeau II, secrétaire des commandements d'Antoine de Bourbon, roi de Navarre, et de Jeanne d'Albret.

Victor Brodeau III, fils du précédent, et de Catherine de Beaune, fut seul secrétaire d'État et des commandements de Henri IV, alors roi de Navarre, pendant plusieurs années ; après le mariage de ce prince avec Marguerite de Valois, il abjura de bonne foi l'hérésie en 1573 Le roi l'employa, comme avait fait Antoine de Bourbon, à des missions d'importance. Il est souvent désigné par le titre de sieur de La Chassetière. Il avait épousé Marie Courtin, de laquelle il eut Victor Brodeau IV, qui fut le père de M. de Candé.

Une branche collatérale, la branche cadette, avait elle aussi produit de fidèles serviteurs des rois de Navarre.

François Brodeau, avocat au Parlement de Paris, en 1550, conseiller d'Etat et maître des requêtes d'Antoine de Bourbon, dont le fils, Charles Brodeau, fut avocat général du roi de Navarre, depuis Henri IV, dans le xvi^e^ siècle ; Julien Brodeau, avocat au même Parlement, qui plaida par goût jusqu'en 1653.

Julien Brodeau II, seigneur de Montcharville : un de ses fils, Pierre-Julien Brodeau, seigneur de Montcharville, inspecteur général des fortifications de France, servit longtemps sur mer avec distinction, et épousa le 31 janvier 1711 N. Brodeau, la fille unique de Jean Brodeau, le collecteur de nos lettres.

Son frère, Julien-Simon Brodeau, seigneur d'Oiseville, fut conseiller au Parlement de Metz, puis lieutenant général au présidial de Tours, puis conseiller suprême de Roussillon.

Un autre frère, Claude-Julien. seigneur de Fresne, capitaine de frégate légère, fut tué à la bataille de Malaga, le 24 août 1704.

Enfin leur unique sœur, Madeleine-Catherine Brodeau, fut mariée à François-René de La Corbinaye, comte de Bourgon.

(Cf. *Moréri* au mot Brodeau).

(2) Je ne sais quel a été le sort de ces trois cents autres lettres, il est peu probable que M. de Candé les ait fait habiller comme il avait habillé les premières : du moins je n'en ai aucune preuve.

Digitized by Google

*Chastres les fera habiller le plus à la mode qu'il poura, et cependant cet ancien domestique espère que parmy la foule nombreuse de vos sujets, vous jetterez sur lui des yeux de distinction pour luy faire du bien, comme auroit fait soz deffunt maistre Henry le Grand, et que vous voudrez bien qu'il jouisse d'une qualité que les services de ses pères et la pocession de trois siècles luy ont acquis, qui est d'estre inviolablement*

*Vostre très humble, très obéissant serviteur et sujet,*

*DE CANDÉ DE CHASTRES.*

---

## A MONSEIGNEUR LE DAUPHIN

*Monseigneur, vous pouvez conjecturer que ce n'est pas sans peine que l'on réveille d'un profond sommeil d'illustres vielles qui dormoient plaines de poudre sur des bancs et des coffres depuis près d'un siècle et demy. A leur réveil et après avoir repris leur sens, elles ont été bien surprises de voir une cour si esclatante de leurs descendants, dont elles ne cognoissent pas un seul visage, cette cour ayant changé quatre ou cinq fois depuis qu'elles reposoient. L'on ne pouvoit résoudre ces endormis de parler le langage de leur temps, dans un siècle où il y a tant de délicatesse ; mais enfin elles ont résolu, pour complaire à nostre monarque, de ce faire entendre quand elles ont appris, par la bouche de la renommée, que le chef de leur postérité entendoit tous les jours les harangues extravagantes des peuples de Siam et des Iroquois et que de crainte de déconcerter ces orateurs barbares, ce monarque est assez bon pour jetter sur eux des oiellades d'approbation, et jamais n'a tes-*



Digitized by Google

*moigné par la rudesse de ces regards le supplice de ces oreilles. Ces illustres qielles ont lieu de ce persuader que nostre héros ne ce moquera pas de ces parans et bonnes amyes, puisqu'il écoute les complimans mal tournés de ces idolastres et qu'il reçoit leurs encens ensoufrez comme si c'estoit des parfums les mieux composez et les plus recherchez, elles ce sont résolues, Monseigneur, de parler devant le Roy qui est le plus indulgent prince du monde et que l'on scait qui se fait un plaisir singulier de pardonner ; mais lorsque l'on leur a appris que vous vous faites une estudde exacte d'imiter les vertus d'un prince qui vous donnant la vye vous a fait naistre avec des panchans si heureux pour faire du bien à tout le monde et ne désobliger personne, sur ce fondemant ses muettes depuis si longtemps veullent bien que l'héritier présomptif de la Couronne escoute leur conversation. L'on ne doute point, Monseigneur, que, dans la bibliothèque du Roy, vous ne trouviez beaucoup d'originaux de lettres escrittes aux Roys très chrétiens par toutes les puissances de la terre, mais vous voulez bien que l'on prenne la liberté de vous dire que tous les monnarques vous étoient parants à des degrés fort éloignez ; mais Antoine de Bourbon et Henry le Grand, Roys de Navarre, ce sont ces princes qui vous voient descendre d'eux en ligne directe. Qu'il vous est glorieux, Monseigneur, de quelque costé que vous regardiez, que vous ne voyez que des héros et des monnarques qui ont maintenu les droits qu'ils avoient sur leurs estats au prix de leur sang et par des batailles ! mais il est bien plus plaisant pour vous d'avoir entre vos mains une couronne que vous ne devez point souhaitter mettre sur vostre teste. Son grand poids accableroit les foibles, mais toujours fatigue les plus forts. Qu'il est doux de commander et qu'une puissance suprême vous face obéir et ce voir tous les jours environné d'un essain de courtisans*

Digitized by Google

*qui vous présentent du miel et des douceurs et ne voir jamais des esmotions fâcheuses devant vos yeux et que vos oreilles ne sont point fatiguées de bourdonnemans incommodes, pour ce que le roy de la ruche a esloigné tout ce qui étoit nuisible et a prévenu tous les besoins de ceste multitude. Quand vous scaurez, Monseigneur, que celui qui vous parle peut compter le temps qu'il est relégué à la campagne par le nombre des années de vostre naissance, vous ne serez point surpris qui* (sic) *ce serve d'une similitude champestre pour faire admirer vostre bonheur et celui de toutte la Cour. Si ce solitaire avoit plus tost quitté les déserts pour ce faire voir au grand monde, il n'auroit pas manqué de vous aller demander, avec un profond respect, votre protection. Il croit être plus en droit de l'espérer que beaucoup d'autres, puisqu'il prétend au décanat des domestiques des Roys de Navarre. Jugez si, ceste prétention bien recognüe par des preuves littéralles, si le sieur de Chastres ne peut pas aller gratter aux portes de Versailles comme une infinité d'autres, pour vous demander la permission de publier partout qu'il est né domestique de vos illustres ayeuls et, par une conséquence infaillible,*

*Votre très humble, très obéissant serviteur.*

*DE CANDÉ DE CHASTRES.*

---

Digitized by Google

## *ADVERTISSEMENT.*

*Il est vray que ce fut un coup du ciel et un bonheur inespéré quand la succession de ceste couronne fut devolue à Henry le Grand ; mais il est certain aussi que, quand il n'auroit pas tenu les resnes de cette monarchie, il ce trouveroit toujours revestu du titre de Roy et de Grand. Il y a bien des gens, ou ignorans ou malintentionnés, qui voudroient faire croire que, si le septre de cet état ne lui eust point tombé entre les mains, que ce n'étoit qu'un prince qui avoit beaucoup d'égaux. Il fault pourtant qu'ils conviennent qu'il était monnarque né avec la plus belle âme et les sentiments les plus héroïques que l'on puisse souhaiter dans un souverain. Tous les potentas de la terre, n'étant que roi de Navarre, envoyoient des ambassadeurs et conservoient les mesmes mesures d'honnêteté et de bienséance qu'ils ont fait quand il a eu la couronne de France sur la teste. Tous les plus esclairez prévoyoient bien que les bornes de la Navarre étoient trop reserées pour satisfaire la juste ambition de nostre héros. Il avoit des prétentions si bien fondez contre l'Espagne dont il auroit eu inmanquablement un succès favorable, s'il n'avoit tenu le timon de cet état qu'il l'occupoit sans relâche. Il est de notoriété publique que tous les souverains du monde se faisoient honneur que l'on cognust qu'ils avoient grande liaison d'amitié avec ce prince, et cela ce justiffie par les originaux de lettres qui sont dans ce volume. Elles sont écrites par des personnes trop illustres pour demeurer plus longtemps dans la pousière d'un cabinet d'un particulier. Il est juste de restituer à Louis le Grand ce dépost qui a été dans les ténèbres pendant près d'un siècle et demy.*

Digitized by Google

*Ces originaux ne peuvent être mis au jour ny veus du public sans une permission expresse du successeur de Henri le Grand : le sieur de Chastres n'a point ignoré qu'ayant ses ayeuls secrétaires d'Estat des Roys et Reines de Navarre que les lettres devoient être secrettes ou les condamner à une prison perpétuelle. Mais, pour n'avoir pas l'affront de les voir appellantes de ce jugement, on a résolu de demander place pour elles dans la bibliothèque du Roy. Ces écrits sont d'assez bonnes maisons pour avoir les premiers lieux dans le cabinet du Louvre. Mais pour faire paroistre ses lettres, prisonnières depuis un si long temps, on a fait toutes les tentatives imaginables pour les reblanchir, ou du moins les rendre un peu plus propre* (sic) *pour les faire voir à une cour aussi florissante que celle de Louis le Grand ; mais la viellesse a un brun et des rides qu'aucun artifice ne peut ôter. Il fault que ces vielles paroissent avec tous leurs deffaults et qu'elles se retranchent sur leur sincérité qui les doit rendre recommandables. Elles ne ce trouveront point ni fourbes ni manteuses. Il y en a pourtant quelqu'une de ces descrépittes qui cachent leur aage ; mais c'est un deffault si commun aux vielles que cela autorise leurs faultes. Ce manque de datte est pourtant une chose assez fâcheuse pour ce receuil, pour ce qu'il est impossible de les mettre dans l'ordre des temps qu'elles ont été adressées. Il fault* (les) *faire marcher selon le rang que ceux qui les ont envoyées tenoient dans le monde. Par exemple l'empereur Charles V aura la première place. Il c'est fait plaisir de ne point datter sa missive. Comme il étoit le plus ambitieux prince du monde, s'il n'eust point tombé dans cette obmission, il n'auroit marché qu'à rang du datte de sa lettre. L'on en usera de mesmes par touttes les autres. L'invantaire de la garderobbe du Roy a le mesme deffault ; mais quand elle auroit un datte antérieur à touttes les autres ma-*



Digitized by Google

*nuscrips, elle auroit toujours le mesme sort d'estre la suivante des écrits. Il fault que la production de l'esprit des princes passe devant les ouvrages des tailleurs et autres artisans. Cet invantaire, quoyque mortifié d'avoir les derniers lieux et de voir marcher les ouvrages du cabinet devant elle, cet abaisement néantmoins ne luy ôte point de sa fierté, et on la voit résolue de démentir quelques grands seigneurs de la cour qui soustiennent que Henry le Grand, n'étant encore que Roy de Navarre, que ce prince n'avoit que la toilette et la garderobbe d'un fantasin. Cet invantaire ce trouvera aussi bien fondé, étant constant que nostre prince étoit aussi propre et aussy gallant que s'il avoit fait capital et exercice ordinaire d'estre toujours en ruelle auprès des dames. Il est vray que cet invantaire doit surprendre bien des gens, que l'on voye, il y a plus d'un siècle, tant de propreté et d'ajustement dans un conquérant qui voyoit tous les autres princes fainéans et ses contamporains revestus de serge et de tiretaine. Cela fait connoistre que les grands hommes ne ce conforment point à l'usage vulgaire : un esprit éclairé pénètre mesme dans la nuit du futur et par anticipation ce faisoit des modes qui n'ont eu cours que cent ans après sa mort* (1). *Pendant son vivant, il a creu que le successeur de S. Pierre vouloit briser des foudres de l'Église la couronne de Navarre sur la teste de la Reine sa mère Jeanne d'Albret, comme il ce voit par le monnitoire émané de la cour de Rome du temps du pontificat de Pye quatriesme. Nostre héros a bien voulu faire connoistre à tout le monde qu'il avoit autant redouté les canons de l'Église qu'il a méprisé ceux de ses ennemis. Il a voulu mettre de son costé le Vicaire de Jésus-Christ, comme il se justiffie par la soub-*

(1) Tout cela, comme l'inventaire lui-même, doit se rapporter à Antoine de Bourbon plutôt qu'à son fils. Cfr. l'*Inventaire* après les lettres.

Digitized by Google

*mission qu'il fit au Pape, où il proteste qu'il veut vivre et mourir dans la religion orthodoxe. Cette lettre est de l'année 1572 ; ce prince avoit dix-neuf ans quand il fit abjuration de l'hérézie. Touttes les lettres qui sont écrites dans ce receuil depuis 1555 jusqu'en 1562 adresantes au Roy de Navarre, ses missives pendant ces sept années étoient écrites à Antoine de Bourbon, père de nostre héros, qui paroint à la couronne de Navarre, par la mort d'Henry d'Albret arrivée en 1555. Par le déceds de ce prince, Jeanne d'Albret, fille et seule héritière d'Henry, ce vit en pocession de l'État de Navarre et concéquenment Anthoine de Bourbon, prince de Béarn, duc de Vendosme et d'Albret, comte de Foix, gouverneur de Picardie et Guyenne, mary de Jeanne d'Albret, fut recognu et proclamé Roy de Navarre. Cette qualité ne luy fist point quitter la cour de France et mesme, en l'année 1559, il assista au sacre, couronnement de François second, en paroissant en qualité de premier prince du sang royal ; il représenta au sacre le duc de Bourgongne. Ce prince étoit venu à la Cour croyant que sa naisance et son mérite luy feroient donner part aux affaires ; mais la Reine Catherine de Médicis ne trouva pas à propos de voir partager son autorité : elle trouva un prétexte spécieux pour le renvoyer chez luy et l'engagea d'aller recevoir dans ces États la princesse Élisabeth de France, qui étoit promise par la paix de Cateau-Cambrésis à Phelippes second, Roy d'Espagne. La mort prématurée de François second étant arrivée, un reigne nouveau changea la face des affaires. Il prist des mesures favorable pour ses déseins avec la Régente, et ce fist déclarer, de concert avec elle, Lieutenant général du royaume, durant la minorité de Charles neuf, se servit de cette autorité pour se mettre à la teste des armées ; Bourges fut sa première conqueste en 1562. Il ne borna pas ses entreprises à cela ; il entra en Normandie, assié-*

Digitized by Google

*gea Rouen, la ville capitalle de la province, où, visitant la tranchée, il receut une mousquetade à l'épaule, de laquelle bleseure il mourut à Andeli-sur-Seine le 17e novembre 1562. De ce jour Henry le Grand fut recogna pour Roy de Navarre, et touttes les lettres de ce receuil qui sont depuis cette année 1562 adressantes au Roy de Navarre, l'on doit comprandre qu'elles sont écrites à Henry le Grand. Nostre jeune héros n'avoit que huit ou neuf ans quand le Roy son père mourut. Il demeura soubs la conduitte et tuttelle de Jeanne d'Albret, une des plus habiles femmes de son siècle. Pendant huit ans de sa minorité on ne trouve point de lettres adressantes à ce prince, et, quand il en auroit receües, sa tutrice l'auroit deschargé du soing d'y faire responce. A l'aage de seize ans, il fut recognu chef du parti des gens de la religion. Le conseil de Charles neuf trouva qu'il étoit à propos d'opposer d'abord quelque obstacle au progrès de ce nouveau conquérant. Le mariage, qui est un lien pour tous ceux qui s'i engagent, est une chaisne d'un poids insupportable quand on prand pour sa compagne la sœur d'un Roy de France. Cependant Henry donna dans ce panneau, qui luy avoit été tendu : il épouza Marguerite, sœur du Roy très chrestien, lequel, prenant occasion de ceste alliance pour tesmoigner à Henry qu'il ne pouvoit pas dans la conjoncture des affaires du royaume ce séparer de luy, après luy avoir donné de meschantes raisons pour ne pas s'éloigner, on lui donna des gardes affidez pour les apuyer. Il demeura dans cette obcession pendant quatre ans, qui dura jusqu'à la mort de son beau-frère. L'on peut bien conjecturer que, quand le maistre est captif, qu'il y a cessation de la fonction d'un secrétaire. Pandant tout ce temps on ne trouve point de lettres qui lui soient écrites, tous ses amis sachant bien à quel point il étoit obsédé. Le déceds de Charles neuf étant arrivé, il eschappa de ceste captivité*

Digitized by Google

*et fut chercher sa seureté avec ceux de la religion prétendue réformée, dont il faisoit lors une profession apparante, ayant dès l'année 1572 escrit une lettre de soubmission au Pape, qui est produitte dans ce receuil. Depuis 1572 jusqu'à la mort d'Henry 3e, il travailla incessemment à la gloire, et il amployoit sans relâche le sieur de La Chassetière* (1) *à des voyages et négotiations : pendant son absance se secrétaire n'avoit point les dépesches entre les mains. Cependant ce héros gangna trois batailles rangées ; il eut advantage en 35 rancontres considérables et en 140 combats moins de conséquance, et gagna trois cents places qu'il avoit assiégez, et enfin, ne pouvant plus dissimuler les véritables sentimens de son cœur, ce héros fist une profession solennelle de la religion catholique dans le lieu où reposent les cendres de nos Roys. Après la mort d'Henri 3, ce vainceur ce fist couronner à Chartres.*

*Touttes les lettres qui sont dans le recueil sont toutes adressantes à Antoine et Henry, Roys de Navarre, et à Jeanne d'Albret. Il y en a mesme quelqu'unes escrites aux secrétaires ; mais tout le monde scait que d'escrire à un secrétaire des commandements pour les affaires de son maistre, c'est la mesme chose que de s'addresser au Roy mesme.*

*On trouvera à la fin du volume quatre pièces qui donnent cognoissance de ce qui (se) passoit dans la cour de Navarre pendant les règnes d'Antoine et Henry et Jeanne d'Albret, Reine. La première est un partage fait à Moulins entre la Reine de Navarre et Monsieur le prince de Condé. La seconde est l'invantaire des meubles de la garderobbe. La troisième, l'adjournellement* (sic) *personnel décerné par l'Inquisition de Rome, du ponti-*

(1) C'est Victor Brodeau III, fils de Victor Brodeau II et de Catherine de Beaune, le grand-père de M. de Candé.



Digitized by Google

*ficat de Pie quatriesme, et la dernière est une instruction que le Roy et la Reine de Navarre donnent à Monsieur l'Évêque d'Auxerre, leur ambassadeur près du Roy d'Espagne, pour tâcher de trouver des moyens d'assoupir leurs différands avec Sa Majesté catholique. Cest ambassadeur avoit ordre de proposer une échange des États de Navarre avec un royaume ou souveraineté dans la langue d'Italie; et surtout Anthoine et Jeanne d'Albret, Reine de Navarre, soitoient le duché de Milan et faire revivre le tiltre de Royaume de Lombardie. Ce païs est plus gras et abondant en tout biens que le voisinage de Pampelume. Si cest eschenge eust réussy, ces princes auroient eu chacun ce qui leur étoit nécessaire : Anthoine se seroit trouvé plus riche et Phelippes second auroit goûté plus de tranquilité* (1).

(1) A la suite de cet Avertissement vient la Table écrite par le même copiste et occupant trois pages : elle a été augmentée par quelques intercalations qui sont de la main de M. Michel-Daniel Lemaistre, secrétaire du chapitre d'Angoulême avant la Révolution, mais elle est bien loin d'être complète.

On aura remarqué sans peine, dans le précédent Avertissement, comme dans les deux dédicaces, à quel point est bizarre et capricieuse l'orthographe de M. de Candé, ou plutôt du scribe employé par lui.

Digitized by Google

1. — 1529 (1). — Charles-Quint à François Ier (Autographe sur papier).

A monsieur mon bon frère, cousin et alyé le Roy très chrestien.

Ce m'a esté gros playsyr, monsieur mon bon frère, d'avoyr entendu par les lettres de vostre main et du sieur de Bryon (2), amyral de France (3), l'afection qu'avés afin que nos maysons demeurent perpétuellement joyntes et unyes en très estroyte amytyé, et, comme l'ay dit audit sieur amyral, n'en ay moyns de désir et d'entendre ès moyens qui ce trouveront en ce convenables; et en escrips à madame ma tante, affin que, celon l'entier vouloyr qu'elle y a et qu'elle m'en a escript fort affectueusement, elle s'y emplie (emploie) avec Madame vostre bonne mère

(1) Cette lettre n'est pas datée ; mais il est manifeste qu'elle a été écrite pendant les négociations de Marguerite d'Autriche, tante de Charles-Quint, gouvernante des Pays-Bas, avec la mère de François Ier, Louise de Savoie, négociations qui aboutirent au traité de Cambrai, dit *Paix des Dames*, signé le 15 août 1529 ; elle est par conséquent peu antérieure à cette date.

(2) Philippe de Chabot, second fils de Jacques Chabot, seigneur de Jarnac et de Brion, et de Madeleine de Luxembourg, comte de Charny et de Buzançois, connu sous le nom d'amiral de Brion, originaire du Poitou, nommé amiral en 1525. Il est célèbre par sa bravoure, ses démêlés avec le connétable Anne de Montmorency et ses malheurs qui en furent la suite. Il mourut en 1543. François Ier l'avait envoyé en 1529 en Italie auprès de Charles-Quint.

(3) Le sens de cette phrase un peu amphibologique doit être celui-ci : *d'avoir entendu par les lettres de votre main et (entendu de la bouche même) du sieur de Brion*. L'ambassadeur avait confirmé de vive voix les sentiments exprimés par les lettres du roi son maître.

Digitized by Google

et mienne, sans délayser chose qui puisse servyr et duyre (convenir) à si bonne euvre et à tesmoingner la vraye intention que j'ay d'estre toujours mays

Vostre bon frère, cousin et alyé,

CHARLES.

2. — 19 juin 1553. — Le cardinal Louis de Bourbon (1) à Antoine de Bourbon (Signature autographe).

A monsieur mon nepveu, monsieur le duc de Vendosmois (2).

Monsieur, encores que ne m'avez escript de voz nouvelles par Gennes, si est-ce que j'en ay sceu au long par luy, et de si bonnes que en suys fort joyeulx, vous asseurant que le Roy et toute ceste court, depuys le plus petit jusques au grant, tient tel langaige de vous que en aurez bon contantement (3). Je partiray de ce pays incontinant apres ce baptesme (4) pour aller en mon évesché

(1) Louis de Bourbon, né en 1493 de François de Bourbon, comte de Vendôme, et de Marie de Luxembourg, dame de Saint-Paul, d'Enghien, etc., nommé évêque de Laon dès 1510, cardinal en 1517, fut pourvu de l'église du Mans en 1519, de l'archevêché de Sens en 1535, de l'évêché suburbicaire de Palestrina en 1550, mort en 1557. Outre ces quatre évêchés, il avait de nombreuses et riches abbayes, Saint-Denis, Saint-Vincent de Laon, Saint-Crépin-le-Grand, diocèse de Soissons, Saint-Valéry, d^es^ d'Amiens, Morimond, etc. Il était le frère puîné du père d'Antoine de Bourbon. « Il laissa la réputation d'un prince magnifique et d'un bon Français », dit Durozoir dans la Biographie de Michaud. Il est vrai qu'il détenait assez de biens d'Eglise pour dépenser largement

(2) A côté est écrit : Mons. le cardinal de Bourbon le XIX^e^ de juing 1553.

(3) Antoine de Bourbon était alors gouverneur de Picardie et se signalait par sa vaillance dans la guerre contre Charles-Quint et ses alliés.

(4) Je crois qu'il est question ici du baptême de Marguerite, duchesse de Valois, fille de Henri II et de Catherine de Médicis, née le 14 mai 1553, (d'après Claude de l'Aubespine, dans *Négociations sous*

Digitized by Google

de Laon, de où retourneray à Compiengne trouver le roy, pour là recevoir ses commandements pour me retirer la part que (1) sera la royne et présider en son conseil. Quy sera fin, priant le créateur que voz affaires puyssent tousjours prospérer de myeulx en myeulx et qu'il vous donne, monsieur, en santé très bonne et longue vie. De Sainct-Germain en Laye, ce XIXe de juing.

Louis, *card*$^{al}$ *de Bourbon.*

3. — 19 juin 1553. — Le cardinal Charles de Vendôme (2) à Antoine de Bourbon (Autographe).

Monsieur, je ne vous scaroys assez escripre la joye que receut hyer le Roy et toutte la court du secours qu'avez donné à Thérouanne (3), et avez mis beaucous des gens hors de grande painne ; mais, à ce que je (ay) entendu en ceste court, il y en avoyt qui vouloit attribuer ceste en-

*Francois II*, page 895), la future épouse de Henri IV. On s'étonnera peut-être du retard de son baptême ; mais, d'après M. Louis Paris (Cfr. *Négociations, etc.* page 893), un retard semblable est constaté pour le baptême de son frère Louis, duc d'Orléans, qui eut lieu seulement le 19 mai 1548, quoique le jeune prince fût né dés le 3 février. Il est très probable, du reste, qu'il s'agit dans l'un et l'autre cas, de la suppléance des cérémonies du baptême, plutôt que du baptême lui-même, ou ondoiement, fait aussitôt après la naissance.

(1) *La part que*, c'est-à-dire *à l'endroit où.*

(2) Charles de Bourbon-Vendôme, né en 1523 de Charles de Bourbon, duc de Vendôme, et de Françoise d'Alençon, frère d'Antoine de Bourbon, évêque de Nevers de 1540 à 1546, de Saintes de 1544 à 1550, fait cardinal en 1547, archevêque de Rouen de 1550 à 1582, évêque de Beauvais de 1569 à 1575. C'est lui que, après la mort de Henri III, la Ligue opposa comme roi, sous le nom de Charles X, à son neveu Henri IV. Il mourut le 8 mai 1590.

(3) Thérouanne. Autrefois comté et évêché, c'était en 1553 une ville très forte devant laquelle les Impériaux avaient mis le siége en avril. Le secours introduit dans la place par Antoine de Bourbon n'était pas suffisant pour la sauver : après une résistance héroïque, François de Montmorency, fils aîné du connétable, fut obligé de capituler. Charles-Quint fit détruire entièrement la ville, qui n'est plus qu'un bourg des environs de Saint-Omer.

Digitized by Google

treprise au duc de Boullion (1) ; maiz monsieur Gennes a joué aussi dextrement en ceste affaire comme il est possible de faire à bon serviteur, et s'est on moqué très bien de monsieur de Boullion qui a toujours des advertisseman (*sic*) de mesme de Cedan. Je vous asseure, monsieur, que le Roy parle souvent de vous, en louant vostre diligence et que vous luy avez faict ung grand secours en ses affaires de ceste année. Le prince de Ferrare (2) est icy, qui ne selle poinct le debvoir que faictes au service du Roy et du bon traictemant que luy avez faict, an donnant dez nouvelles de ceste court. Le Roy ne bougera d'icy de quinze jours, pour après s'en aller à Compiengne. On a fort icy regrecté monsieur Dessay (3) et Piennes (4), mais qui n'y va n'y prand. Dieu veulle avoyr leurs âmes. Monsieur, le Roy a eu nouvelles comme le prince d'Espaigne a espousé la fille de la rainne Léonor (5). Veoyla, monsieur, ce que je

(1) Henri-Robert de La Marck, duc de Boullion, prince de Sedan, fils de Robert IV de La Marck, et de Françoise de Brézé.

(2) Hercule d'Est, fils d'Alphonse d'Est, duc de Ferrare, et de la fameuse Lucrèce Borgia, époux de Renée de France, fille du roi Louis XII ; il servit quelque temps les intérêts de Henri II contre le roi Philippe II ; il se réconcilia cependant avec l'Espagne avant sa mort arrivée en 1558.

(3) Dessay. André Montalembert, seigneur d'Épanvilliers en Poitou, né en 1483, remarquable par sa bravoure : dès sa jeunesse il était si estimé de François I^er^ que ce prince le choisit pour compagnon au célèbre tournoi du Camp du Drap d'or (1520). Nommé gouverneur de Thérouanne, il promit au roi Henri II de la défendre jusqu'à la mort, et il tint parole : il fut tué le 12 juin ; c'est alors que le commandement passa entre les mains de François de Montmorency, qui fut obligé de capituler.

(4) Antoine d'Halluin, seigneur de Piennes, de Maignelais, etc., fils de Phillipe d'Halluin, et de Françoise de Bourgogne, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de cinquante hommes d'armes et grand louvetier de France. Une de ses filles Jeanne de Piennes, fille d'honneur de Catherine de Médicis, a eu une certaine célébrité : François de Montmorency avait promis de l'épouser ; mais le connétable s'opposa à l'exécution de la promesse de son fils et, soutenu de l'autorité de Henri II, il réussit : Jeanne de Piennes fut épousée par Florimond Robertet, baron d'Alluye, secrétaire d'Etat.

(5) Il s'agit sans doute dans cette phrase du futur Philippe II et de Marie, née en 1521 de Emmanuel le Grand, roi de Portugal, et

Digitized by Google

vous puys mander pour ceste heure, priant le Créateur, monsieur, vous donner en santé très bonne et longue vie. De Saint-Germain, 19e de juin.

Vostre très humble et obéissant frère,

CHARLES, *car*al *de Vendosme*.

4. — 7 juillet 1555. — Henri II à Jeanne d'Albret (1) (Signature autographe).

A ma seur la Royne de Navarre.

Ma seur, suivant ce que mon cousin le Roy de Navarre et vous m'avez escript par Haraucourt (2), présent porteur, j'escripts au sieur de Burye (3), chevalier de mon ordre, qu'il vous aille trouver pour assister pour moy aux obsèques de feu mon oncle, le Roy de Navarre, vostre

d'Éléonore d'Autriche, sœur aînée de Charles-Quint. Cfr. lettre 22. Ce mariage n'eut point lieu, et, l'année suivante, Philippe épousa la reine d'Angleterre, Marie Tudor, fille de Henri VIII et de Catherine d'Aragon.

(1) Jeanne d'Albret, née le 7 janvier 1528 de Henri d'Albret II du nom et de Marguerite d'Orléans. — Angoulême sœur de François Ier mariée le 20 octobre 1548 avec Antoine de Bourbon ; devenue reine de Navarre par la mort de son père en 1555 ; veuve en 1562, morte à Paris le 9 juin 1572.

(2) Haraucourt. Peut-être Philippe de Longueval, seigneur de Haraucourt et de Cramail.

(3) Burie. — Charles de Coucy, seigneur de Burie, chevalier des ordres du roi, fut nommé lieutenant général en Languedoc en 1546, lieutenant général en Guienne en 1557, à la place de M. du Lude : il empêcha par sa vigilance le succès de l'entreprise des huguenots contre le château Trompette le 26 Juin 1561, fut gouverneur de Turin, eut la compagnie de 50 hommes d'armes qui avait été auparavant au marquis de Saluces révolté contre le roi. Je tire ces détails d'un *Traité en forme d'abrégé de l'histoire d'Aquitaine et de Gascogne* composé par M. Pierre Louvet, docteur en médecine, qui le fit imprimer en 1659, dit une note manuscrite de M. Louis Desbrandes, laquelle remplace le titre perdu du volume de la bibliothèque municipale d'Angoulême.

Digitized by Google

père (1), ainsi qu'il feit à celles de feu ma tante, la Royne vostre mère (2). Ne voulant oublier à vous mercier bien fort, ma seur, des honnestes offres que vous me faictes par vos dictes lettres, et vous asseurer que, en toutes choses qui vous toucheront, vous me trouverez tousjours en la mesme volunté que j'ay tousjours esté de vous y faire plaisir d'aussi bon cueur que le scauriez désirer, ainsi que congnoistrez par effect quant les occasions se y offriront, et que j'ay donné charge audict Haraucourt vous dire de ma part, ensemble de mes nouvelles. Sur quoy me remectant, je feray fin en priant Dieu, ma seur, vous avoir en sa très saincte garde. Escript à Sainct-Germain-en-Laye, le 7e jour de juillet 1555.

HENRY.

*Clausse*. (3).

(1) Henri d'Albret était mort le 25 mai 1555, (M. de Ruble dit le 29, d'après Claude Régin, évêque d'Oloron), à 52 ans révolus. Ses funérailles furent célébrées le 25 juillet. « On s'étonne de n'y voir figurer aucun représentant du roi de France », dit M. de Ruble (Tome I, page 114) ; mais il semble d'après cette lettre qu'il s'est trompé.

(2) Marguerite d'Angoulême était morte le 21 décembre 1549 : elle était née le 11 avril 1492. Ses funérailles furent célébrées le 10 février 1550.

(3) Clausse. Côme de Clausse, second fils de Jean de Clausse et de Philippe de Bailly, seigneur de Marchaumont en Picardie, de Fleury en Bièvre, etc. fut, sous François Ier, secrétaire du Dauphin Henri et le servit si fidèlement que celui-ci, parvenu au trône, le fit secrétaire d'État. Il mourut en 1558. De ses nombreux enfants, Nicolas devint évêque et comte de Châlons (conséquemment pair de France) et, étant mort à 28 ans, il eut pour successeur Côme, autre fils du secrétaire d'État, qui dura plus longtemps, puisqu'il ne mourut qu'en 1624, âgé de 76 ans. Marie Clausse, sœur de ces deux évêques, fut mariée en 1559 à Florimond Robertet, seigneur de Fresnes, lui aussi secrétaire d'État.

Digitized by Google

5. — 29 juillet 1555. — Lettre du Cardinal de Mantoue (1) Hercule de Gonzague à Antoine de Bourbon (Autographe).

All' Illustrissimo et Eccellentissimo signor mio osservandissimo, Monsignor di Vandomo.

Illustrissimo et eccellentissimo signore, havendo io intesa la morte (2) del serenissimo Re di Navarra, socero di Vostra Eccellenza, non ho potuto far, per la servitù ch'io tengo con lei, di non condolermene seco, havendo massimamente l'occasione di M. Domenico nostro dalla Mirandola che lo saprà meglio far a bocca che scriverlo io; la onde rimettendomi nel resto allui, solo voglio ricordar a Vostra Eccellenza che in queste bande nostre ne forse altrove non ha servidor che più l'ami et più la desideri di servir di me, et con questo baciandole le mani me le raccomando in gratia.

Di Mantova il XXX di luglio del LV
Di Vostra Eccellenza

Humile servitore.
Her. *car*$^{al}$ *de Mant.*

(1) Hercule de Gonzague-Mantoue, fils de François de Gonzague II et d'Élisabeth d'Est, ne en 1505, créé cardinal en 1527 par Clément VII ; fut évêque de Mantoue dès l'âge de quinze ans par résignation de son oncle Sigismond de Gonzague, puis archvêque de Tarragone ; et mourut en 1563.

(2) Henri d'Albret était mort le 25 mai 1555. M. de Ruble (*Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret*, tome I, page 106) dit le 29 mai, d'après Claude Régin, évêque d'Oloron.

Digitized by Google

6. — 4 septembre 1555. — Marguerite, duchesse de Mantoue (1), à Antoine de Bourbon (Signature autographe).

Al Serenissimo Re di Navarra cugino et signor mio osservandissimo.

Serenissimo signor cugino et signor osservandissimo, si mandano alla corte di (Vostra) Magestà M. Vespesiano Bobba, gentilhuomo di Madama mia madre (2) et M. Dominico d'Achille, gentilhuomo del duca mio figliuolo(3), per la causa che Vostra Magestà intenderà da loro a bocca. Le supplico a dignarsi di creder pienamente a questi gentilhuomini et di far in ciò conforme all'amorevolezza ch'ella, secondo la buontà et humanità sua, ha sempre dimostrata verso questa casa, con haver appresso accetto l'ufficio di riverenza ch'essi per me le faranno, che lo terrò a gran favore da Vostra Majestà, alla cui felice gratia mi raccomando, pregando Nostro Signore Dio che le adempia ogni suo desiderio.

Di Mantova li IIII di settembre MDLV,
Di Vostra Magestà
Obediente cugina et afecionata serva,

MARG., *duchessa de Mantova.*

(1) Marguerite Paléologue, fille de Guillaume Paléologue, marquis de Montferrat, et de Anne d'Alençon, mariée en 1532 à Frédéric de Gonzague II du nom, duc de Mantoue, veuve en 1540, tutrice successivement de ses fils François et Guillaume ; morte en 1566.

(2) Anne d'Alençon, fille de René, duc d'Alençon et de Marguerite de Lorraine ; c'était une sœur puinée de Françoise d'Alençon, mère d'Antoine de Bourbon.

(3) Guillaume de Gonzague, duc de Mantoue et de Montferrat. (Cfr. la lettre qui suit).

Digitized by Google

7. — 5 septembre 1555. — Le duc de Mantoue Guillaume (1) à Antoine de Bourbon (Signature autographe).

Al serenissimo Re di Navarra mio signor osservandissimo.

Serenissimo Re, mio signor osservandissimo, mandandosi de quà alla corte M. Dominico d'Achille, mio gentilhuomo et M. Vespasiano Bobba, gentilhuomo di Madama illustrissima mia avia, io ho commesso loro che per parte mia facciano riverenza alla Magestà Vostra et le espongano la cagione della venuta loro. Le supplico a degnarsi di vederli volentieri, creder loro pienamente et haver accetto l'ufficio come se io in persona il facessi, che me sarà di singolar favore, et alla buona gratia di Vostra Magestà humilmente mi raccomando, priegandole vita longa et felice.

Di Mantova, alli V di settembre del MDLV.
Di Vostra Magestà

*Humil servitore,*
Il Duca de Mantova.

(1) Guillaume de Gonzague, duc de Mantoue et de Montferrat, né le 14 avril 1538 de Frédéric de Gonzague II du nom et de Marguerite Paléologue ; successeur en 1550 de son frère Frédéric ; il mourut en 1587.

Digitized by Google

8. — 5 octobre 1555. — Louis, cardinal de Bourbon à Antoine de Bourbon (Signature autographe).

Monsieur, j'ay receu vostre lettre par le sieur de La Boissière (1) qui m'a faict entendre vostre bonne santé, dont je suis fort joyeux. J'ay quasi donné ordre à tout le contenu en vostre dicte lettre, et au surplus est venu vers moy ung de voz solliciteurs, qui m'a tenu quelques propos touchant vostre procès de la terre de Semblancey (2), suivant lesquels ay parlé au Roy, qui m'a dict n'avoir jamais eu voulunté de donner ratiffication à vostre partie adverse, comme il m'a promis de ne le faire : et à cest effect a donné le billet à monsieur le connestable, pour commander aux secrétaires de n'en faire aucune dépesche. Vous ferez bien d'en mander ung mot à mondict sieur le connestable par la première dépesche que ferez à ceste court, affin d'en avoir souvenance. Je partiray de ce lieu pour aller au giste à Sainct-Denis, où je dépescheray à Rome pour mon abbaye de Corbie (3), en attendant le Roy, qui y arrivera mercredy, pour remettre les corps saincts (4),

(1) Jean de La Boissière, fils d'autre Jean et de Marie de Chailly, seigneur de Montigny-sur Loing, maître d'hôtel ordinaire du Roi, surintendant de ses meubles et grand louvetier de France. mort en 1575 (Cfr. le P. Anselme).

(2) Semblancey, commune du canton de Neuillé-Pont-Pierre, Indre-et-Loire.

(3) Corbie, abbaye bénédictine fondée par sainte Bathilde en 662, et l'une des plus riches du royaume, que l'insatiable prélat voulait ajouter encore à tous les autres bénéfices qu'il possédait : il en obtint, en effet, l'investiture, mais il la résigna en 1556 à son neveu, Charles de Bourbon, frère d'Antoine de Bourbon, déjà évêque de Nevers et archevêque de Rouen, et il mourut la même année.

(4) La lettre dominicale de l'année 1555 étant F, le 5 octobre tombait un samedi, et le mercredi d'après était le 9 octobre, propre jour de la fête de S. Denis et de ses Compagnons martyrs, dont les reliques devaient être exposées, à cette occasion, à la vénération des fidèles.

Digitized by Google

estant délibéré de luy faire bon recueil et le bien traister, et ne partiray de ceste court jusques à la Toussainctz. Ce sera l'endroict où feray fin, en priant Dieu vous donner en bonne santé longue vie. A Chantilly le 5e jour d'octobre 1555.

Vostre humble oncle,

Louis, *car*al *de Bourbon.*

(Sceau).

9. — 2 novembre 1555. — Le cardinal Georges d'Armagnac à Antoine de Bourbon (Autographe).

Sire, après vous avoir adverty des expéditions de Foix et d'Oloron pour Messieurs de Mende et Saincte-Colombe, je n'ay cessé d'intercéder envers nostre sainct Père, pour celle de Lescar en faveur de Monsieur le prothono-

(1) Georges d'Armagnac, né en 1501 de Pierre, bâtard de Charles comte d'Armagnac, et de L'Isle-en-Jourdain, et de Yolande de la Haye, dame de Passavant, fut évêque de Rodez en 1529, administrateur de l'évêché de Vabres en 1536, ambassadeur du roi de France à Venise et à Rome, cardinal en 1544, administrateur de Lescar en 1555, archevêque de Toulouse en 1562, transféré à Avignon en 1577, où il avait déjà été l'auxiliaire du légat de cette ville, le cardinal Charles de Bourbon, avec le titre de co-légat. Il était aussi abbé d'Auriliac, de La Clarté-Dieu et de Conques, conseiller d'état, lieutenant général au gouvernement de Languedoc, etc. Il mourut à Avignon en 1585, avec la réputation d'un prélat très zélé pour la religion, protecteur généreux des lettres et des savants.

(2) Nicolas Dangu, évêque de Mende, abbé de Saint-Volusien de Foix, avait établi en 1535 pour son vicaire général dans cette abbaye Antoine de Regert : peut-être l'expédition dont il est question était-elle relative à cet objet.

(3) Sainte-Colombe. Je ne sais de quelle expédition il s'agit ici relative au diocèse d'Oloron et à un M. de Sainte-Colombe. Il y avait dans ce diocèse l'abbaye de Saint-Vincent du Luc et c'est un Arnaud de Foix qui en fut pourvu en 1556 ; or, M. de Sainte-Colombe est certainement un Montesquiou, mais lequel ?

Digitized by Google

taire d'Albret (1), et ay tant faict que, le 25e du passé, il fut pourveu en consistoire de l'évesché, nonobstans les oppositions d'aulcuns Espaignols que s'y vouloient opposer. Je vous en donnay dès le landemain advys par le prothonotaire de la maison de Pengeas (2), qui s'en alloit par mer en France. Mais, craignant que son voyaige soit long, je vous en ay voulu escripre ce mot par le voyaige de la court, me remettant audict Pengeas, et ad ce que par luy vous ay escript de tous aultres affaires, me contentant vous asseurer, Sire, que je ne prendz plus grand plaisir en ce monde, que de m'emploier en chose qui vous soit agréable, comme je feray toute ma vie, moyenant l'ayde de Dieu que je supplye m'en faire la grâce, et me tenir en la vostre aussi longuement que très humblement je m'y recommande. De Rome, le 2e jour de novembre, 1555.

Vostre très humble et très oubéissant serviteur,

*Le Card*$^{al}$ *d'Armagnac.*

(1) Louis d'Albret, évêque de Lescar de 1556 à 1559. Le *Gallia* dit qu'il fut un des évêques accusés en ce temps auprès du Pape de favoriser l'hérésie calviniste. Les Espagnols qui, au dire du cardinal d'Armagnac, s'opposaient à sa promotion, soupçonnaient sans doute déjà ses tendances.

(2) C'est vraisemblablement la maison de Pardaillhan, qui possédait les seigneuries de Gondrin, de Castillon, d'Antin, de Montespan, de Panjas, etc., etc. Panjas est aujourd'hui une commune du canton de Cazaubon, arrondissement de Condom (Gers).

Digitized by Google

10. — 26 novembre 1555. — Claude de Bourbon-Ligny, à Antoine de Bourbon (Autographe).

Au Roy de Navarre (2).

Sire, après avoir faict entendre au Roy l'estat auquel je vous avés lessé au partir de Pau, il ne scet pas contempté de me demander une douzène de fois : Ligny, vous m'asseurés donques que le Roy de Navarre est guéri du tout. Après l'en avoir bien asseuré, il me demandist de la Reiyne (3) et de monsieur le prince vostre filz (4). Je luy dis que il ni avet plus de malade en vostre maison et que tout estet guéri, et que je apportés à la Reiyne les paintures de messieurs vos enfants (5). Il me commanda les aller quérir. Les aians veuees (*sic*), il me demandist s'il estet bien aussi beaux que la paincture. Je l'asseuré bien que ouy. Au partir de là, je les porté à la Reiyne (6), qui ne les a trouvé moins beaus que le Roy les avoit faict, et me asseura bien que vous ne luy eussiés sceu faire présent

(1) Claude de Vendôme, fils de Jacques de Vendôme, seigneur de Ligny, (le dit Jacques, bâtard de Jean II, comte de Vendôme), et de Jeanne de Rubempré, fut seigneur de Ligny, comme son père et gouverneur de Doullens. Il mourut en 1595, âgé de quatre-vingts ans. Il était cousin germain du père d'Antoine de Bourbon, Charles, comte de Vendôme.

(2) A côté est écrit : *Envoyé de Ligny 26e novembre. Receue le 16e décembre 1555.* Le message avait mis vingt jours pour aller d'une extrémité de la France à l'autre. Je suppose que le Ligny dont il est parlé ici est Ligny-en-Barrois, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Bar-le-Duc (Meuse), ancien comté donné en 1481 par Louis XI à Louis de Bourbon.

(3) Jeanne d'Albret.

(4) Le futur Henri IV, qui avait à peine deux ans : il portait le titre de prince (*al.* comte) de Viane.

(5) Ces enfants devaient être le prince de Viane et la petite princesse dont Henri II mentionne la mort dans une lettre du 20 mai 1556.

(6) Catherine de Médicis.

Digitized by Google

qui lui fust plus agréable que cestui-là. Je ne veux oublier à vous dire que je parlé à monsieur le connestable (1) de vostre monoie. Il me fist responce, sire, qu'il ne fautderet bien tost de vous en faire entendre l'intention du Roy.

Sire, je suppliré le créateur vous donner en sancté longue et heureuse vie. De Hanyn (2), ce XXVI[e] de novembre.

Vostre très humble et très obéissant serviteur.

DE BOURBON.

11. — 5 décembre 1555. — Henri II à Antoine de Bourbon (Autographe).

A mon cousin, le Roy de Navarre.

Mon cousin, j'ay esté très aise d'entendre que vous commancez à si bien vous porter que me l'escripvez par vos lettres du 26[e] du passé ; mais je crains que vous vous hastiez trop de faire du guéry et que cela vous face oublier de continuer à vous contregarder, comme il est besoing de faire longuement après une si grosse et longue malladye que celle qu'avez eue, et mesme en telle saison que celle où nous sommes. A ceste cause, je vous prye y prendre bien garde, estant asseuré que ne me scauriez faire plus grand plaisir. Au demourant, mon cousin, j'ay trouvé très bon qu'ayez mandé par toutes les costes mari-

(1) Anne de Montmorency.

(2) Hanyn. Probablement pour Hénin. Il y a deux localités de ce nom dans le Pas-de-Calais : Hénin-sur- Cojeul, canton de Croisilles, arr. d'Arras, et Hénin-Liétard, canton de Carvin, arr. de Béthune, dont la seigneurie avait été portée en 1533 par Anne de Rouchicourt dans la maison de Bournonville et fut érigée en 1579 par Philippe II en comté. Cette localité, comme la précédente, appartenait aux Pays-Bas et il est vraisemblable que c'est dans le château de Hénin-Liétard que Henri II avait son quartier général à ce moment.

Digitized by Google

times de vostre gouvernement, que chascun eust à se y tenir sur ses gardes et faire bon guet jusques après le passaige de l'Empereur (1) en Espaigne ; mais, quant à l'arrest qu'avez faict faire à Bordeaulx, Sainct-Jehan-de-Luz et La Rochelle, de tous les vaisseaulx qui s'y sont trouvés (au moyen de quoy la pluspart qui estoient sur le poinct de faire voille en mes païs de Normandye, Bretaigne et Picardye, chargez de vins et aultres marchandises, n'en sont auzez partir), je suis bien de vostre advis que cela ne peult estre sans grand intérest et dommaige aux marchans ; parquoy je veulx et entendz que faciez incontinent lever ledict arrest, lequel je ne pense poinct vous avoir escript que feissiez faire. Bien vous ay-je mandé que, attendu que ledict Empereur debvoit bien tost s'ambarquer pour aller audict Espaigne, et que nous estions en saison que les ventz et tourmentes régnoient fort, lesquelz pourroient estre telz que les navires et aultres vaisseaulx qui l'accompaigneroient, seroient contrainctz se séparer et escarter çà et là et peult-estre donner le long desdictes costes, mesme celle où luy et ses sœurs (2) seroient, vous eussiez à donner ordre et faire en sorte que, par toutes lesdictes costes et portz et havres de vostre dict gouvernement, chacun eust à faire bon guet et se préparer pour, oudict cas, arrester et saisir tous ceulx desdicts vaisseaulx et aultres qui, par fortune de temps ou aultrement, pourroient donner en icelles costes, portz et havres, pour visiter ce qu'il y auroit dedans, et retenir ce qui seroit à retenir, soit personnes, papiers, ou aultres choses quelzconques, appartenant à icelluy Empereur ou aux siens. Vous advisant au reste, mon cousin, que je n'ay poinct maintenant d'aultres nouvelles dudict Empereur, sinon qu'il est

(1) Charles-Quint. Il retarda son départ pour l'Espagne, jusqu'en septembre 1556.
(2) Eléonore et Marie. Cf. plus loin la lettre du 20 mai 1556.

Digitized by Google

travaillé de ses gouttes ; qui (1) a quelque peu retardé son partement. Si j'en puis entendre d'aultres, je vous en advertiray. Priant Dieu, mon cousin, qu'il vous ayt en sa saincte garde. Escript à Ennet (2) le 5e jour de décembre 1555.

HENRY.

*Clausse.*

12. — 5 décembre 1555. — Le connétable Anne de Montmorency à Antoine de Bourbon (Signature autographe).

Au Roy de Navarre.

Sire, j'ay receu les lettres qu'il vous a pleu m'escripre du XXVIe du passé et veu celles qu'avez escriptes au Roy, lequel a esté fort aise d'entendre le grand amandement auquel vous vous retrouvez ; mais il crainct que vous vous hastiez trop de travailler et que soiez pour vous en trouver pis. A quoy je desire que preniez garde, comme je m'asseure que scaurez bien faire. Au demourant, Sire, il vous escript que faciez lever l'arrest que, pour raison de passaige de l'Anpereur, avez faict faire des navires et aultres vaisseaulx qui se sont trouvez es portz et havres de vostre gouvernement, pour l'intérest dont il est à ses

(1) *Qui* : latinisme équivalent à *ce qui, quod.*

(2) Anet, chef-lieu de canton près de Dreux (Eure-et-Loir) : là était le château que le roi Henri II avait fait bâtir pour Diane de Poitiers. Cfr. page 70, note 2.

(3) Anne de Montmorency, né en 1493 de Guillaume, seigneur de Montmorency, Écouen, Chantilly, etc., et d'Anne Pot, fille de Guy Pot, comte de Saint-Paul, premier baron, pair, maréchal, connétable, etc., est trop célèbre pour qu'il soit besoin d'énumérer tous ses titres et tous ses exploits. Atteint à la bataille de Saint-Denis de six dangereuses blessures, le 10 novembre 1567, il remporta cependant la victoire sur les calvinistes et mourut deux jours après.

Digitized by Google

subgectz. N'ayant entendu, par ce que cy devant il vous a mandé, que feissiez arrester sinon ceulx des ennemys qui, par fortune du temps ou autrement, donneroient esdictz portz et havres et costes de vostre dict gouvernement, et que, au reste, donnassiez ordre que, le long d'icelles costes, chacun se teinst sur ses gardes, et se équipast pour faire du pis qu'il seroit possible ausdictz ennemys : mesmement durant ledict passaige d'icelluy Anpereur, du partement duquel nous n'avons autres nouvelles, si n'est qu'il est ung peu retardé pour ce qu'il se trouve depuis quelzques jours travaillé de ses goutes, si est ce qu'il monstre désirer plus que jamais de se veoir en Espaigne. Il a puis naguères perdu le marquis de Marignan (1), et d'aultre costé l'évesque de Vincestre (2), chancelier d'Angleterre, est aussi mort ; qui n'est pas grande perte pour nous. Demain le Roy part de ce lieu, faisant compte d'es-

(1) Jean-Jacques Médichino ou Médicis, marquis de Marignan, fils d'un fermier des terres du duc de Milan, naquit en cette ville en 1497. Il fut l'un des plus grands capitaines de son temps, et rendit d'éclatants services aux ennemis de la France, à Charles-Quint en particulier. Il mourut le 9 novembre 1555, du chagrin que lui causèrent, dit-on, certains reproches de l'Empereur au sujet du siège de la ville de Sienne devant laquelle il avait échoué. Le cardinal Jean-Ange de Médicis, qui devint Pape en 1560 sous le nom de Pie IV, était son frère.

(2) Étienne Gardiner était né en 1483. Très heureusement doué pour l'intelligence, il fit de brillantes études à Cambridge et devint secrétaire du cardinal Wolsey. Henri VIII le mit au nombre des commissaires envoyés à Rome pour faire annuler son mariage avec Catherine d'Aragon ; il conniva avec le roi dans tout ce qu'il fit contre les catholiques et jouit d'une grande faveur. Evêque de Winchester dès 1531, il fut comblé par le prince dont il acceptait tous les caprices. Disgracié à l'avènement du jeune Edouard VI, il sut redevenir *persona grata* à la reine Marie Tudor, qui le nomma chancelier du royaume : il déploya de grands talents et, malgré son âge avancé, beaucoup d'habileté dans cette haute charge ; il fut un des habiles ministres du siècle. Mais son caractère n'était pas au niveau de ses talents, et ses variations religieuses l'ont fait appeler justement un protestant catholique et un catholique protestant : l'explication de ses faiblesses, c'est qu'il était dévoré par l'ambition. Il mourut le 12 novembre 1555.



Digitized by Google

tre le 15 ou le 16e de ce mois à Bloys, vous pouvant asseurer qu'il est en très bonne santé, Dieu mercy. Lequel, après m'estre très humblement recommandé à vostre bonne grâce, je supplieray vous donner, Sire, en bonne santé longue vye. De Ennet, ce 5e jour de décembre 1555.

Vostre très humble serviteur,

MONTMORENCY.

13. — 6 décembre 1555. — Le seigneur de Popla (1) à Antoine de Bourbon (Autographe).

Au Roy de Navarre.

Sire le XXVIe du passé, le Roy estant à Dangu (2) je partis au seigneur de Ligny, qui estoit arrivé le jour précédent, la venue duquel fut fort agréable aux seigneurs et à toute la suite, à cause des nouvelles qu'il apporta de vostre entière reconvalescence. Audict lieu Dangu furent veues les pourtraictures de messieurs voz enfans qui furent trouvés fort beaulx, comme j'estime avez esté du tout adverti. Ce mesme jour et audict lieu Dangu, se retira à moy ung de voz faulconiers pour le faire depêcher de quelques lettres qu'il demandoit que mons. le conestable escrivit à Monsieur le conte de Touher (3), pour recouvrer pour vous des oeseaulx. Le lendemain ledict faulconier eut sa dépêche. Le 4e du présent le seigneur de Maucor (4) est arrivé en ce lieu, le Roy y estant. Le 5e je luy ay

(1) *Popla*, gentilhomme du roi de Navarre.

(2) *Dangu*, village et château près de Gisors (Eure).

(3) Touher pour *Thouars*. Louis de La Trémoille, baron de Sully, comte de Taillebourg et de Benon, vicomte (et à partir de 1563) duc de Thouars, né en 1521 de François de La Trémoille et d'Anne de Laval ; il était gendre du connétable, dont il avait épousé la fille Jeanne en 1549. Il mourut en 1577.

(4) *Maucor*, aujourd'hui commune du canton de Morlaas, arr. de Pau.

Digitized by Google

faict compaignie pour présenter les missives qu'avez escrit pour le faict de vostre monoye à messieurs le conestable (1), garde des seaulx (2), et à madame de Valentinois (3),qui ont remys lesdictes affaires à quant ledict seigneur sera à Bloys. Vray est que, si ladicte dame eust esté creue, ledict seigneur eut mandé assembler son conseil pour promptement y pourvoir,ayant entendu la grave playe que le descrieement de votre dicte monoie apporte au pouvre peuple. J'espère, Sire, que vous dépêcherez monsieur le prothonotaire de Miossans, pour s'en retourner à la court trouver ledict seigneur audict Bloys, où yl pourroit beaucop; par lequel ou par aultre voye la plus briefve que faire se pourra, je vous supplye, Sire, adviser s'il seroit bon qu'en escriviscicz au Roy et à messieurs de Guyse (4), et Sainct-André (5),et encores, de renfort, ausdicts sieurs conestable et garde des seaulx et principalement à ladicte dame, qui véritablement set monstrée affectionnée à vous faire service.

Sire, je supplie le créateur en parfaicte santé et prospérité vous donner très bonne et longue vie. A Ennet, le xvi[e] jour de décembre, que le Roy part dedict lieu.

Vostre très humble et très obéyssant subgect et serviteur.

De Popla.

(1) Le connétable Anne de Montmorency.

(2) Jean Bertrand, archevêque de Sens, président au Parlement de Paris, garde des sceaux depuis 1551 jusqu'à la mort de Henri II : il fut élevé au cardinalat en 1557.

(3) *Madame de Valentinois*. Diane de Poitiers. Cfr. lettre 14.

(4) Le 5 janvier 1550 Henri II avait donné un édit portant que toute pièce de monnaie qui n'aurait pas le poids normal serait réputée fausse. C'est de cet édit que se plaignait Antoine de Bourbon, en en signalant les fâcheux résultats pour le pauvre peuple et surtout pour ses sujets de Navarre et de Béarn, détenteurs sans doute de nombreuses pièces de monnaies vieilles, usées et par conséquent trop légères.

(5) Le duc de Guise.

(6) François Jacques d'Albon.Cfr. la lettre 5.

Digitized by Google

14. — Décembre 1555(1). — Diane de Poitiers (2), duchesse de Valentinois, à Antoine de Bourbon (Autographe).

Au Roy de Navarre.

Syre, j'ay receu la lettre qui vous a pleu m'escrire et suys très aise d'avoir sceu de vous nouvelles, et mesmes de vostre bone santé, et quant à se qui vous plet me mander pour le fet des monnoye (3), je vous asseure, Syre, que je y feré tout se qui me sera possible, et me feray peyne que le Roy antandera l'intérest que me mandés que son peuple en a, et de vous fère toute ma vye d'aussi bon cueur servisse, que je me vois recomander très humblement à vostre bonne grasse, et que je désyre demourer

Vostre très humble et obéissante servante,

Dianne de Poytiers.

(1) Un secrétaire a écrit à côté de la suscription : *Madame la duchesse de Valentinois ; receue le 16 décembre 1555.*

(2) Diane, fille aînée de Jean de Poitiers, seigneur de Saint-Vallier, et de Jeanne de Batarnai, était née en 1499; mariée à 13 ans à Louis de Brézé, comte de Maulévrier, veuve en 1531, elle devint la maîtresse du Dauphin (depuis Henri II), qui la fit duchesse de Valentinois après son avénement au trône. Chassée de la cour à la mort de ce prince (1559), elle mourut en 1566, retirée dans son château d'Anet que le roi avait fait construire pour elle par Philibert Delorme.

(3) *Pour le fet des monnoye.* Cfr. la lettre du sieur de Popla du 6 décembre 1555.

Digitized by Google

15. — Décembre 1555 (1). — Le maréchal de Saint-André (2), à Antoine de Bourbon (Autographe).

Sire, je vous remersie très humblement de la bonne sovenance qu'il vous playst avoir de moy, et de tant de bonnes offres que, de votre grâce, vous m'avez voulu fayre par la lettre qu'il vous a pleu m'escripre par monsieur Descars, qui me fera ce plésir de vous dire, en atendant vostre arrivée en ceste court, le désir que j'ey de vous y veoir, et d'avoir moyen de vous fère quelque service, et de la mesme voulanté que celle que toute ma vye j'ey heue. Et pour ce, Sire, qu'il vous a pleu aynsy le croyre, j'estyme n'estre besoing vous ennuyer pour cela de longue lettre, mays remettre le surplus audict sieur Descars, et à ce que j'espère vous dire moy mesme, quant j'arey cest heur d'estre auprès. Ce pandant je vous suplierey très humblement, Sire, tenir tousjours en vostre bonne grâce.

Vostre très humble et très obéissent serviteur,

SAINCT-ANDRÉ.

(1) Cette lettre doit être la réponse à celle que le roi de Navarre écrivit au maréchal de Saint-André sur le conseil du seigneur de Popla, elle a donc été écrite à la fin de 1555 (ou au commencement de 1556).

(2) Jacques d'Albon, marquis de Fronsac, seigneur de Saint-André, fils de Jean d'Albon et de Charlotte de La Roche, maréchal de France en 1547, vaillant et habile capitaine, forma en 1561, avec le duc François de Guise et le connétable de Montmorency, la ligue connue sous le nom de *triumvirat*, combattit avec eux contre les calvinistes à Dreux et fut tué dans la bataille (1562). Il avait joui d'un grand crédit auprès du roi Henri II, qui, n'étant encore que Dauphin, l'estimait et l'aimait beaucoup.

(3) François, comte d'Escars, chevalier des ordres du roi, lieutenant général au gouvernement de Guienne, fils de Jacques de Pérusse, seigneur d'Escars (Les Cars, près Chalus en Limousin), et de Anne Jourdain de L'Isle, dame de Merville, eut à un très haut degré la confiance d'Antoine de Bourbon et remplit pour lui de nombreuses missions. Marié quatre fois, il avait épousé en secondes noces Isabeau de Beauville, veuve du fameux Blaise de Montluc mort en 1577.

Digitized by Google

16. — 1 janvier 1556 (n.s.). — Ordonnance d'Antoine de Bourbon (1) (Original sur parchemin).

Antoine, par la grâce de Dieu Roy de Navarre, seigneur souverain de Béarn et de Donnezan, (2) duc de Vendosmoi et de Beaumont (3), Nemours (4), Gandie (5), Montblanc (6) et Penefiel (7), Comte d'Armaignac, Rhoddetz, Bigorre et Perrigord, etc.

A tous ceulx qui ces présentes lettres verront, salut.

Scavoir faisons que, pour mettre ordre, pollice et règle en nostre maison, et ad ce que la charge et debvoir de nos maistres de garderobbe, maistres d'hostel, escuiers d'escurie et contrerolleurs soit spécifiée et limitée, avons, par l'advis et délibération des gens de nostre conseil privé estans lez nous, statué et ordonné et par ces présentes statuons et ordonnons ce quy s'ensuyt :

Premièrement

Que le maistre de notre garderobbe arrestera, avec le

(1) Antoine de Bourbon, né le 22 avril 1518 de Charles de Bourbon, duc de Vendôme et de Françoise d'Alençon, marié avec Jeanne d'Albret le 20 octobre 1548, à Moulins, devenu roi de Navarre par le décès de son beau-père, Henri d'Albret, en 1555, mort aux Andelys le 17 novembre 1562, des suites de la blessure qu'il avait reçue au siège de Rouen. Prince très brave, mais léger et inconsistant, favorisant tour à tour le calvinisme et le catholicisme, ami du plaisir jusqu'à en avancer sa mort, dupe pendant tout son règne de ses propres intrigues et de l'astuce de Philippe II. Cfr. le savant ouvrage de M. le baron Alphonse de Ruble, qui a pour titre *Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret*, 4 vol. in-8, Paris, 1886, Adolphe Labitte. Ce beau livre m'a beaucoup servi pour mon travail d'annotation.

(2) Donnezan. Je n'ai pu identifier ce pays.

(3) Beaumont-le-Vicomte, érigé en duché en 1543 par François Ier en faveur de Françoise d'Alençon, mère d'Antoine de Bourbon.

(4) Nemours, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Fontainebleau, Seine-et-Marne.

(5) Gandie. Ville et duché d'Espagne, dans le royaume de Valence, qui appartenait aux Borgia. Est-ce celui-là ?

(6) Peut-être Monblanc, canton de Samatan, arrondissement de Lombez, Gers.

(7) Penefiel. Pennafiel (la tour fidèle), dans la vieille Castille.

Digitized by Google

contrerolleur de notre maison servant, touttes les parties qui seront baillées et délivrées en nostre chambre, desquelles parties sera faict par chacun mois ung roolle et cahier que voulons estre en semblable arresté et signé d'eulx, et, au pied d'icelluy roolle, dressé mandement que signerons pour icelles parties estres payées par cellui que y ordonnerons ;

Item que les parties d'argenterie et aultres qui seront baillées et délivrées (tant pour) les pages de nostre escuierie (que pour les dictz escuiers d'icelle) seront arrestées par l'escuier et contrerolleur de nostre dicte escuierie, desquelles aussy sera faict roolle par chacun mois qui sera baillé à celluy qui aura charge et superintendance en nos finances, pour nous estre présenté à signer ou renvoyé au bureau ;

Item que les façons seront arrestées par le maistre d'hostel et contrerolleur de nostre maison servant, les quelles ils employront ou roolle extraordinaire qu'ils feront par chacun mois pour estre payées par notre argentier ;

Item que la despence qui se fera pour nos chevaulx sera couschée et employée sur le bureau et journal de l'ordinaire ainsy qu'elle sera faicte chacun jour, et rapportée par le contrerolleur d'escuyrie ou aultre qui en fera les provisions, pour estre payée par nostre dict argentier selon l'ordonnance des susdictz maistre d'hostel et contrerolleur ;

Item que les voyaiges tant à pied qu'à cheval quy seront faictz par les chevaucheurs d'escuirie, lacquais et aultres allans à leur journée, et toutte aultre menue despence qui pourroit journellement survenir, viendront à la notice et congnoissance des dictz maistre d'hostel et contrerolleur pour estre couschez et employez oudit roolle extraordinaire, selon la taxe qui en est sur ce faicte ; mais quand

Digitized by Google

aux postes, ilz seront paiez par nostre général suyvant le mandement que luy en addresserons;

Item que les tailleurs et chaussetiez ne fourniront aulcunes estoffes; ilz seront payez seulement de leurs façons et labeur. Les selliers et cordouanniers fourniront de touttes estoffes fors le veloux et drap, qui leur sera délivré par l'argentier, appellé le contrerolleur;

Item que touttes parties seront rapportées aux dessusdictz chacun en son regard, pour estre veues et arrestées dans la fin de chacun mois et durant le quartier, aultrement déclarées nulles sauf nostre exprès commandement.

Lesquelles noz présentes ordonnances contenues en sept articles, mandons à nostre cher et bien amé le chancelier de Foix et de Béarn, ayant charge et superintendance en noz finances, faire entretenir et garder selon leur forme et teneur, et en bailler coppie à nostre maistre de garderobbe, maistre d'hostel, escuyer d'escuyrie et contrerolleur, ad ce quilz n'en prétendent cause d'ignorance. Car tel est nostre plaisir.

Faict à Tarbe le premier jour de janvier l'an mil-cinq-cent-cinquante-cinq. (v. s).

ANTOINE.

*Par le Roy de Navarre :* BRODEAU.

17. 11 mars 1556 (n. s.). — Henri II à Antoine de Bourbon (Signature autographe).

A mon cousin le Roy de Navarre.

Mon cousin, maintenant les Espaignols auront occasion de ne plus faire les ignorans de la conclusion de la

Digitized by Google

tresve (1), comme ilz ont voulu faire jusques ci; car l'empereur et le roy d'Angleterre (2) m'ont envoyé leur rattiffication du traicté d'icelle, dont ilz advertissent présentement par courriers exprès leurs ministres, tant du costé d'Espaigne que de tous aultres, leur mandant qu'ilz ayent à la faire publier oudictz pays, et que, si aulcune chose avait esté par leurs gens et subgetz prins ou innové sur mes pays et subgetz et ceux de mes alliez et serviteurs depuis ce cinquième du moys de febvrier dernier, que ledict traicté fut arresté et passé, ilz le facent incontinant rendre et restituer avec satisfaction des dommaiges et intérests, selon le contenu en icelluy traicté. Dont vous les ferez requérir et poursuivre, leur offrant faire faire de de vostre costé le semblable en leur endroict, suivant ce que je vous en ay mandé et mande encores présentement, voullant en ce et toutes aultres choses user de bonne foy, et, pour ce faire, entretenir, garder et observer de poinct en poinct ce que par icelluy traicté est accordé et promis. En quoy vous prye, mon cousin, faire ensuivre en vostre gouvernement mes voulloir et intention, et pour ce que je n'ay pour ceste heure que vous dire davantaige, si ce n'est que j'ay receu les lettres que vous m'avez escriptes par le protonotaire de Myossens (3), très aise d'avoir par

(1) Cette trêve avait été conclue le 5 février 1556 (nouveau style) pour une durée de cinq ans, à Vaucelles, près Cambrai, par les soins de Charles-Quint, qui allait abdiquer : elle ne dura guère et fut rompue avant la fin de l'année par une malheureuse inspiration de Henri II.

(2) Charles-Quint et son fils, Philippe II, qui était devenu (25 juillet 1554), roi d'Angleterre par son mariage avec Marie Tudor.

(3) Apollon d'Albret, fils puîné de Henri d'Albret I, baron de Miossans, et d'Antoinette de Pons, est indiqué par Moréri comme protonotaire du Saint-Siège ; mais il me paraît difficile d'admettre qu'il s'agisse de lui dans cette lettre : un fils puîné de Henri d'Albret I et d'Antoinette de Pons était-il en état dès 1556 de remplir les fonctions que nos lettres prêtent au protonotaire de Miossans ? J'aurais besoin, pour décider la chose, d'avoir des dates précises que Moréri n'indique pas. Il pourrait y avoir eu un premier protonotaire de Miossans autre qu'Apollon d'Albret ; son oncle peut-être

Digitized by Google

luy entendu de voz nouvelles et mesme de celles de vostre bonne disposition, je ferai fin en priant Dieu, mon cousin, qu'il vous ayt en sa saincte garde. Escript à Amboise, le 11e jour de mars 1555 (v.s.).

HENRY.

*Clausse.*

18. — 15 mars 1556 (n. s.) — Henri II à Antoine de Bourbon (Signature autographe)

Mon cousin, je vous ay depuis troys jours escript comme j'avois receu la rattiffication de l'Empereur et du Roy d'Angleterre au traicté de la tresve. Maintenant je vous envoye l'extraict d'une lettre de mon cousin le maréchal de Brissac (1), que j'ay ce jourd'huy receue, par où vous pourrez veoir comme les Impériaux du costé de Piedmont, ou lieu de faire leur proffict, comme ilz espéroient, en faisant les ignorans de ladicte tresve, ont esté chastiez (2).

(1) Charles de Cossé, né en 1506 de René de Cossé et de Charlotte Gouffier, gouvernante des enfants de France, comte de Brissac, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, lieutenant général des armées du roi en Piémont, puis gouverneur de cette province, vaillant capitaine, fait maréchal de France en 1550, mort en 1563.

(2) Voici d'après la traduction de P. du Ryer, comment M. de Thou raconte le fait dans son *Histoire* :

« La trêve de Vaucelles fut publiée plus tard en Italie, ou par la négligence des Impériaux, ou plutôt par leur artifice, ce qui ne réussit pourtant qu'à leur perte. Car ce pendant, s'étant emparés de Gattinara, où ils mirent une garnison, comme ils voulurent passer plus avant, Louis de Birague survint avec la milice de la province et deux enseignes de Suisses, et, la ville s'étant rendue par la lâcheté du gouverneur avant même que le canon se fût approché, il y mit une garnison. Ensuite, prévoyant que les Impériaux ne manqueraient pas de revenir bientôt au même endroit, il feignit d'aller à Sanctia, fit camper les siens non loin de là en des lieux propres et ne fut pas trompé dans son espérance. En effet, il ne fut pas sitôt parti que les ennemis arrivèrent avec neuf enseignes d'Italiens, avec cent chevaux Allemands et trois pièces de canon. Lorsque les nôtres eurent abandonné la ville, les ennemis attaquèrent la citadelle ; mais, comme la

Digitized by Google

Au demourant, pour ce que j'ay esté adverty que, pour estre ladicte tresve communicative et marchande comme en temps de paix, plusieurs prétendent pouvoir en vertu d'icelle, sans aultre permission de moy, tirer de mon royaulme toutes sortes de marchandises indifféremment, j'ay bien voulu vous adviser qu'en cela sont réservées les traictés de bledz, et de toute aultre marchandise prohibée et deffendue par les ordonnances sur ce de longtemps faictes, non seullement pour le regard du temps de la guerre, mais aussi de celluy de la paix, si ce n'est des aullonnes (1), que, pour certaines considérations, j'ay puis naguères déclaré ne voulloir estre quant à ce comprinses ny de la quallité desdictes marchandises prohibées. Ce que vous ferez publier et sçavoir par tous les lieux et endroictz de vostre gouvernement que besoing sera, de façon que nul n'en puisse prétendre cause d'ignorance. Et n'aiant que vous dire davantaige pour le présent, je feray fin en priant Dieu, mon cousin, qu'il vous ayt en sa saincte garde.

Escript à Amboise, le 15e jour de mars 1555 (v. s).

HENRY.

*Clausse* (4).

nuit approchait, Birague survint avec les siens, et tandis qu'il amusait l'ennemi d'un côté, comme s'il avait voulu attaquer la ville par là, il envoya d'un autre côté les Suisses qui entrèrent avant que l'ennemi s'en aperçût. De sorte que les ennemis, ayant été surpris entre la ville et la citadelle, furent facilement défaits. L'on prit leurs enseignes, leur canon et la plupart d'entre eux ; car Manfrède Torniello, qui avait été envoyé à leur secours, arriva trop tard. Les nôtres surprirent Vignole dans la même contrée, bien qu'il y eût une garnison d'Italiens de grande réputation ; car il y avait quinze cents hommes de pied sous dix capitaines, dont il y en eut quatre de tués et les six autres furent pris. Les soldats furent désarmés, malgré les efforts que fit le marquis de Pescaire pour les secourir. » (Livre XVII).

(1) *Aullonnes* ou *aulomnes*. Toiles dont on faisait les voiles des navires, ainsi nommées du lieu de leur provenance, savoir Olonne, près des Sables (Vendée), d'après Littré, et Allonnes en Beauce (canton de Voves, arr. de Chartres), d'après Frédéric Godefroy.

Digitized by Google

**19. — 15 mars 1556 (n. s.). — Le connétable Anne de Montmorency à Antoine de Bourbon (Signature autographe).**

Au Roy de Navarre.

Sire, vous pourrez veoir, par ce que le Roy vous a depuis troys jours escript, comme il avoit receu la ratiffication de l'Empereur et du Roy d'Angleterre du traicté de la tresve et, par la dépesche qu'il vous faict maintenant, vous verrez ce que les Impériaulx ont gaigné du costé de Piedmont, en faisant les ignorants d'icelle ; par où et par aultres pertes, que pour semblable occasion ilz ont faictes ailleurs tant par mer que par terre, nostre Seigneur faict bien congnoistre comme il veult favoriser les justes causes et, au contraire, chastier ceulx qui, cuydans faire des fins, veuillent user de mauvaise foy. Au demourant, Sire, ledict seigneur vous advertit comme il n'entend que, soubs coulleur de ladicte tresve, l'on tire de son royaulme, sans exprès congé de luy, bledz ny aultre marchandise prohibée et deffendue par les ordonnances. Il va mardy à Tours, puis reviendra icy faire Pasques, et après s'en retournera à Bloys ou il y aura tournoy, de façon qu'il n'eslongnera ces quartiers que ne soit la fin du moys qui vient, auquel temps il prendra son chemyn vers Fontainebleau.

Sire, me recommandant très humblement à vostre bonne grâce, je supplieray nostre Seigneur vous donner en santé longue vie. D'Amboise, le 15e jour de mars 1555 (v. s.)

Quant vous viendrez par deçà, il ne faut pas que vous oubliez à faire venir de vos bons vins : car vous n'en beustes jamais de plus mauvais que les nouveaux de ces cartiers.

Vostre très humble serviteur

MONTMORENCY.

Digitized by Google

**20. — 26 avril 1536. — Henri II à Antoine de Bourbon (Signature autographe).**

Mon cousin, j'ai entendu, par vostre lettre du XIX^e^ de ce mois et par ce que vous m'avez faict savoir par le baron de Cramail (1), la plaincte que vous faictes des procédures du premier président de Bourdeaulx Lagebaston (2) contre aucuns de vos serviteurs et subgectz de Béarn et Navarre, que vous luy avez envoyez pour estre oyz, interrogez et confrontez au procès du sieur de Hurtebye (3) et sa femme, Alsatte, leur filz, et autres, leurs alliez et complices, les ayant détenu prisonniers et voulu enquérir sur les advertissementz que aucuns d'entre eulx ont donnez au feu Roy de Navarre, mon oncle, vostre beau-père, et à vous depuis sa mort (4). Pour à quoy vous respondre, je vous advise,

(1) *Le baron de Cramail*. Peut-être Philippe de Longueval, mentionné par le P. Anselme et aussi par Moréri dans la généalogie des ducs d'Estrées comme seigneur de *Haraucourt* et de *Cramail*, chevalier de l'ordre du roi, maître de la garde-robe d'Antoine de Bourbon, roi de Navarre, mort en 1620, âgé de 107 ans ; il avait épousé Françoise d'Estrées.

(2) Lage-Baston. Jacques Benoit, seigneur de Lage-Baton en Angoumois, premier président au Parlement de Bordeaux.

(3) Hurtebye. François d'Alsatte, vicomte de Hurtebye, époux de Marie de Belsunce, fille de Jean III de Belsunce, vicomte de Macaie seigneur de Lissague, et de Marie d'Armendarits.

(4) Henri d'Albret et, après lui, Antoine de Bourbon, sous prétexte de se faire restituer la partie de la Navarre que les rois d'Espagne détenaient depuis Ferdinand V, avaient entretenu avec leurs puissants voisins des négociations dont quelques-unes étaient peu loyales à l'égard de la France. Le gouvernement de Henri II ne paraît pas avoir connu parfaitement toutes ces menées : Antoine de Bourbon, par précaution, lui en révéla pourtant une partie : mais, en dehors de ces révélations discrètes et mesurées, le président de Lage-Bâton crut avoir découvert une conspiration remontant au règne de Henri d'Albret, laquelle aurait eu pour but de livrer à l'Espagne une ville française, Bayonne ou Bordeaux. Le vicomte de Hurtebye, sa femme, leur fils Alsatte, et leurs complices furent arrêtés et compromirent certains serviteurs du roi de Navarre, deux de ses secrétaires en particulier, Arnault de Gensane et Arnault de Coulon. Le président

Digitized by Google

mon cousin, que le jour mesmes de la réception de vostre dicte lettre, apportée par ledict baron de Cramail, j'en receu d'autres dudict président Lagebaston, qui me feit entendre le discours de ses dictes procédures, et comme

ne se contenta pas d'interroger les accusés et les témoins sur le fait de Hurtebye et d'Alsatte, mais il étendit ses interrogations sur les menées de Henri d'Albret et de son gendre. C'est alors que celui-ci, effrayé de ce que l'on pouvait découvrir, réclama contre le premier président, qui venait d'emprisonner plusieurs des témoins pour les avoir à sa disposition, entre autres, le curé de Garritz; il lui envoya un de ses secrétaires, Jean de Lescrivan, recteur de Bouloigne-sur-Gesse, qui le rencontra en chemin (il revenait de Dax, où il avait confronté les accusés et les témoins du procès), Bouloigne ne put rien obtenir du magistrat, mais il trouva moyen de faire parvenir au curé de Garritz un billet dans lequel il l'exhortait à ne point parler, et par malheur le billet tomba aux mains du président, dont il confirma et augmenta encore les soupçons.

Sur ces entrefaites, Alsatte s'échappa de sa prison de Bordeaux et Antoine de Bourbon témoigna d'un grand zèle pour le reprendre. Il fut arrêté de nouveau à Bayonne par le comte du Lude, mais il tomba si malade qu'on ne put l'interroger, quoiqu'il témoignât, disait le comte du Lude, avoir grande affection de se guérir afin d'aller à Bordeaux pour se justifier. (Cfr. *Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret*, par le baron Alphonse de Ruble, tome I (pages 163-178).

Henri II défendit au président de Lage-Bâton, par la présente lettre du 26 avril, d'étendre ses interrogatoires au-delà de l'affaire de Hurtebye et de son fils Alsatte : mais le juge ne tint pas compte de cette défense, qu'il ne croyait pas sincère. Antoine revint à la charge, et Henri II, comme le prouve la lettre du 18 mai 1556, insista pour être obéi et pour faire mettre en liberté Detchasserii, le curé de Garritz.

Les choses durent en rester là ; probablement qu'Alsatte mourut avant d'avoir fait les révélations sur lesquelles comptait le président. M. de Ruble constate que, dès le 27 juillet 1557, Jean de Belsunce, le beau-père de François d'Alsatte, vicomte de Hurtebye, fut pourvu du gouvernement de Dax, et son fils, un peu plus tard, de la lieutenance dans la vicomté de Soule en Béarn. (Cfr. *ibid.* page 173).

Les États de Béarn protestèrent contre l'usurpation que Lage-Bâton avait commise contre leurs privilèges en citant à sa barre le secrétaire Arnault de Coulon, et Antoine obtint du Roi la récusation de ce magistrat dans toutes les instances qui l'intéressaient, lui ou les Béarnais.

Abandonné par Henri II, dont il avait voulu servir les intérêts, et peut-être aussi maltraité par Antoine de Bourbon, le premier président quitta Bordeaux et se retira d'abord en Angoumois, puis à Paris, où il se mit au service du connétable de Montmorency, l'ennemi personnel à ce moment-là du roi de Navarre. (Cfr. la lettre du cardinal de Lorraine du 6 décembre 1557).

Digitized by Google

luy et les autres commissaires avoient fait mener et conduire à Bourdeaulx les secrétaires Gensane et Colomb et un presbtre de Garritz (1) nommé Detchasserii, que vous leur aviez envoyez. Ausquelz secrétaires Gensane et Colomb ilz avoient donné congié pour vous aller retrouver ; mais quant audict presbtre de Garritz, ilz l'avoient détenu prisonnier, par le suspeçon que ledict premier président et commissaires avoient eu d'ung certain brevet que vostre secrétaire Boloigne avoit secrestement fait bailler par ung sien postillon à icelluy presbtre de Garritz sur les chemins, estant mesme reconduict audict Bourdeaulx, m'ayant esté envoyé le double dudict brevet, où véritablement il y a quelsques propos couvertz qui mettront tousjours ung juge en suspeçon. Toutesfois, mon cousin, incontinant après avoir veu vostre dicte lettre et entendu la créance dudict baron de Cramail, j'ay escript et mandé bien expressément par luy mesmes audict président Lagebaston, que soubs umbre du fait desdictz de Hurtebye et Alsatte, luy ne lesditz autres commissaires ne passent oultre à s'enquérir et informer plus avant des advertissements, menées et praticques, que le dict presbtre de Garritz et autres voz serviteurs et subgectz, que vous leur aviez envoyez, peuvent avoir faitz pour feu vostre dict beau père, le Roy de Navarre, et vous, depuis sa mort ; d'autant que ce sont choses qui m'estoient assez congneues et qui se faisoient de mon vouloir et consentement pour aucunes bonnes causes et occasions ; au moyen de quoy, ayant interrogé ledict presbtre de Garritz sur ledict fait de Hurtebye et Alsatte, ilz n'eussent à l'enquérir plus avant sur lesdictz avertissementz, menées et praticques, où ledict feu Roy de Navarre, mon oncle, et vous soyez meslez et nommez, dont je n'entendois qu'ils prins-

(1) Garritz ou Garris, paroisse près Saint-Palais, arrondissement de Mauléon (Basses-Pyrénées).

Digitized by Google

sent aucune congnoissance, mais luy donnassent congié comme aux autres. Vous povant asseurer, mon cousin, que vostre entière affection et dévotion envers moy ne sont de si long temps congneues et expérimentées, qu'il ne fault point que vous soyez en doubte que je ne vous tienne tousjours en tel degré de parfaicte amytié que vous méritez, ainsi que j'ay dit plus amplement audict baron de Cramail, pour le vous faire entendre de ma part. Priant Dieu, mon cousin, qu'il vous aict en sa saincte et digne garde. Escript à Bloys, le xxvi[e] jour d'avril 1556.

Vous scavez, mon cousin, le maulvais tour que m'a faict Alsatte ; par quoy il y a ordre de le povoir retrouver : je vous prye y mectre toute la peine que vous pourrez.

HENRY.

*Duthier* (1)

21. — 18 mai 1556. — Henri II à Antoine de Bourbon. (Signature autographe).

A mon cousin le Roy de Navarre, gouverneur et mon lieutenant général en Guyenne.

Mon cousin, j'ay receu vostre lettre par ce porteur, vostre secrétaire, et entendu ce qu'il m'a dit de vostre part, oultre le contenu d'icelle, vous advisant que depuis que j'escripvis au président Lagebaston pour la déli-

(1) Jean du Thier, chevalier, seigneur de Beauregard, né à Sens, y était receveur des domaines, comme l'avait été son père, Olivier du Thier, lorsque en 1547 il devint l'un des quatre premiers titulaires de l'office de *conseiller et secrétaire des commandements et finances de Sa Majesté*, avec Guillaume Bochetel, Côme Clausse et Claude de l'Aubespine ; titre changé à partir de 1559 en celui de *secrétaire d'État*. Il se rendit recommandable pas son intégrité et sa capacité et fut nommé en 1553 contrôleur général des finances. Il mourut en 1559, n'ayant pas soixante ans.

Digitized by Google

vrance du personnaige dont est question, qui est vostre aumosnier, Detchasserii de Garritz, je n'ay eu responce ne ung seul mot de lettre de luy touchant cest affaire : mais je vous veulx bien dire que je suis très marry de ce qu'il n'a fait et exécuté ce que je luy avois commandé pour ladicte délivrance : car il ne fault point que vous doubtez, mon cousin, que je n'aye les choses qui vous touchent en aussi grande recommandation que les miennes propres, et escriptz bien expressément et vivement audict président que, sans entrer en aucune contestation, ne user d'une seulle longueur, dissimulation ne difficulté, il aict à délivrer et vous renvoyer, incontinant après avoir receu ma lettre, ledict Detchasserii de Garritz, lequel il n'est point de besoing, lorsque vous me viendrez veoir, que vous admenez quant et vous, comme vous m'escripvez, pour me faire cognoistre sa justiffication, d'autant que, en cella et autres plus grandes et importantes choses, il me suffira tousjours de vostre simple parolle, et ne vouldrois permettre à aucun de mes ministres que ce soit faire ne entreprendre chose dont vous eussiez raisonable occasion de vous plaindre, ne penser qu'il y eust aucune dyminution ne altération de la bonne et parfaite amytié que je vous porte, ainsi que j'ay donné charge expresse à vostre dict secrétaire vous dire et faire entendre de ma part, vous povant asseurer que vous ne scauriez jamais si tost venir et arriver devers moy que je désire, pour la bonne envye que j'ay de vous veoir et embrasser de bien bon cueur, duquel je prie à Dieu, mon cousin, qu'il vous aict en sa très saincte et digne garde. Escript à Chastillon (1), le 8e jour de may 1556.

HENRY.

*Duthier.*

(1) Chastillon. Beaucoup de localités portent ce nom. Il s'agit ici probablement de Châtillon-sur-Marne, châtellenie importante d'où



Digitized by Google

**22. — 20 mai 1556. — Henri II à Antoine de Bourbon (Signature autographe).**

A mon cousin le Roy de Navarre, gouverneur et mon lieutenant général en Guyenne.

Mon cousin, j'ay receu vostre lettre du XVIII[e] du mois passé contenant l'advertissement que vous m'avez fait des nouvelles que vous avez de voz voisins, qui m'a esté plaisir, vous advisant que par cy devant auparavant la tresve (1), sont tumbées en mes mains plusieurs lettres interceptés (*sic*), toutes conformes audict advertissement, quant à la nécessité où ilz sont réduictz de toutes choses, au moyen de quoy il est à croire qu'ilz treuvent si bonne ladicte tresve qu'il ne leur viendra de long temps envye de retourner à la guerre. Et, quant à l'allée du Roy d'Angleterre (2) par delà, l'on en parle si diversement que je ne scay quel fondement y faire. L'on dit quelquefois que c'est le père qui y va, une autre fois le filz; mais, quoy qu'il en soit, nous avons nouvelles que la Royne Léo-

relevaient plus de 500 fiefs. Cette ville est aujourd'hui un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Reims (Marne).

Ce pourrait être aussi Châtillon-sur-Loing en Gâtinois, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Montargis (Loiret), d'où Gaspard de Coligny et ses frères sont souvent dénommés.

(1) La trêve de Vaucelles. Elle ne devait pas tarder à être rompue contre l'opinion et par le fait même de Henri II; avant la fin de l'année 1556, sur son ordre, le connétable de Montmorency portait la guerre en Flandre et le duc François de Guise en Italie : ce fut une faute et un malheur.

(2) *L'allée du Roy d'Angleterre par delà.* Le voyage du roi Philippe II en Espagne : on parlait de ce voyage tantôt pour lui, tantôt pour son père Charles-Quint, qui venait d'abdiquer et voulait se réfugier dans un monastère de la Péninsule. Embarqué le 15 septembre 1556, Charles débarqua à Larédo le 28 septembre.

Digitized by Google

nor (1) et encores celle de Honguerye (2) tiennent propos de vouloir partir de brief et de me faire faire instance de leur passaige par ce royaume : nous verrons que ce sera. Et cependant je vous asseure que j'ay esté aussi marry que vous mesmes de la perte de vostre petite fille (3), dont vous avez escript à mon cousin le connestable ; mais il fault prendre en pascience, puisque le père et la mère sont en estat et disposition de povoir recouvrer ladicte perte, quant il plaira à Dieu : auquel je prie, mon cousin, qu'il vous aict en sa saincte et digne garde. Escript à Jargueau (4) le XX^e^ jour de may 1556 au soir.

HENRY.

*Duthier* (7).

23.—23 juillet 1556.— Le connétable Anne de Montmorency (5) à Jeanne d'Albret (Signature autographe).

A la Royne de Navarre.

Madame, j'ai receu la lettre qu'il vous a pleu m'escripre et vous supplie très humblement vouloir penser que vous n'avez serviteur, tant affectionné vous soit-il, qui plus désire l'aise, contantement et satisfaction du Roy de Navarre et de vous, Madame, que je faiz ; et si le temps et

(1) *La Royne Léonor.* Éléonore d'Autriche, sœur de Charles-Quint, veuve d'Emmanuel, roi de Portugal, puis de François I^er^, roi de France. Née en 1498, elle mourut en Espagne la même année que son frère, 1558.

(2) *Celle de Honguerye.* Marie d'Autriche, autre sœur de Charles-Quint, veuve, après un an de mariage environ, de Louis II, roi de Hongrie et de Bohême, le dernier de la maison des Jagellons, qui mourut en 1526 à la bataille de Mohacz. Elle mourut elle-même en 1558, étant gouvernante des Pays-Bas pour son neveu Philippe II.

(3) Moréri ne mentionne pas cette petite princesse parmi les enfants d'Antoine de Bourbon et de Jeanne d'Albret.

(4) Jargeau, chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Orléans.

(5) Cfr. lettre 20, note 1.

Digitized by Google

l'occasion eussent permis que le Roy vous eust peu mainctenant gratiffyer tous deux ès choses qui deppendent de vostre affaire, soyez certaine, madame, que ce m'eust été le plus grant bien et plaisir que j'eusse sceu recevoir : mais il fault prandre les choses comme elles se trouvent, remectant à une autre foiz ce qui ne se peult faire à l'heure, ainsi que le Roy a très bien et prudemment faict entendre au sieur de Lioux, (1) présent porteur, lequel je vous supplie croire de ce qu'il vous dira quant à la singulière affection et dévotion que je porte à tout ce qui deppend de vostre service. Me recommandant très humblement à vostre bonne grâce.

Madame, je prie à Dieu vous donner en parfaicte santé très bonne et longue vye. Escript à Chantilly, le XXIIIme juillet 1556.

Vostre très humble serviteur,

MONTMORENCY.

24. — 16 décembre 1556. — Henri II à Jeanne d'Albret (Signature autographe).

A ma seur la Royne de Navarre.

Ma seur, j'ay sceu que mon cousin le Roy de Navarre et vous venez à Limoges, et combien que j'estime que ce soit pour de là vous acheminer droict icy, si est ce que,

(1) De Lioux. Joachim de Montesquiou, 3e fils de François de Lasseran de Massencomme, seigneur de Montluc, et de Françoise d'Estillac, seigneur de Lioux et de Longueville, fut gouverneur d'Albi en 1552 et lieutenant du roi en Piémont, chevalier de l'ordre du Roi et gentilhomme de sa chambre. Il avait acquis la seigneurie de Chabanais qu'il laissa en 1567, année de sa mort, à son frère aîné le fameux Blaise de Montluc. Le second frère Jean, évêque de Valence, favorable aux réformés, était un des conseillers les mieux écoutés de Catherine de Médicis.

Digitized by Google

pour la bonne envye que j'ay de vous veoir et l'ung et l'autre, j'ay bien voullu vous escripre à tous deux, pour vous prier bien fort d'ainsy le faire, vous asseurant qu'en ce faisant, me ferez bien grand plaisir, et que serez d'ausy bon cueur veuz et receuz en ceste compaignye que le scauriez désirer, comme congnoisterez par effect. Davantaige nous regarderons à mectre fin au mariage de mon cousin le duc d'Anguyen (1), que je ne désire moingz que luy veoyr joyr de ses amours, comme j'espère qu'il fera. Priant sur ce nostre Seigneur, ma seur, vous avoir en sa très saincte garde. Escript à Saint-Germain en Laye le xvi^me^ jour de décembre 1556.

HENRY.

*Clausse.*

25. — 16 décembre 1556. — Le connétable Anne de Montmorency à Jeanne d'Albret (Signature autographe).

A la Royne de Navarre.

Madame, vous verrez, par les lettres que le Roy escript présentement au Roy de Navarre et à vous, la bonne envye qu'il a de vous veoir tous deux en ceste compaignye, qui me faict espérer que, au partir de Lymoges, où on luy a dict que pouvez estre maintenant, vous vous achemynerez droict par deçà, qui luy sera bien grand plaisir. Et quant à ma part, Madame, comme l'un de voz

(1) Jean, duc d'Enghien, né en 1528 de Charles de Bourbon, duc de Vendôme, et de Françoise d'Alençon (frère par conséquent d'Antoine de Bourbon), qui épousa, par contrat du 14 juin 1557, Marie de Bourbon, duchesse d'Estouteville, née le 30 mai 1539 de François de Bourbon, comte de Saint-Paul, et d'Adrienne d'Estouteville. Le duc d'Enghien mourut moins de deux mois après son mariage, à la funeste bataille de Saint-Quentin, le 10 août 1557.

Digitized by Google

plus dévotz et affectionnez serviteurs, je vous supplieray très humblement d'ainsi le faire et croire que, en tous les endroictz où j'auray moyen de vous faire service, je m'y employeray tousjours d'aussi bon cueur que très humblement je me recommande à vostre bonne grâce, suppliant nostre Seigneur vous continuer, Madame, en parfaicte santé longue vye. De Sainct-Germain en Laye, le XVI^e^ jour de décembre 1556.

Vostre très humble servyteur,

MONTMORENCY.

26. — 30 juin 1556. — Sept princes d'Allemagne à Antoine de Bourbon (Signatures autographes).

Serenissimo Principi Domino Anthonio, Regi Navarræ, ac Domino et amico nostro dilecto.

Salutem et officia nostra amica, Serenissime Rex, domine ac amice dilecte. Posteaquam presentes nostros consiliarios, secretarios, fideles ac nobis dilectos, Melchiorem a Feiltsch, Florentium Graseck, Philippum Biber et Anthonium Carret ad Regem Galliarum, dominum ac consanguineum nostrum dilectum, quædam regiæ suæ Dignitati, nostro nomine proponendi et referendi causa, ablegavimus, nobis autem non dubium, sed certo persuasum sit regiam vestram Amplitudinem nostros in eo non parum juvare posse et nostra causa etiam lubenter velle, mandavimus illis, ut regiam vestram Amplitudinem nostro nomine adeant, causamque commissam exponant, quemadmodum copiose ex illis intelliget. Quare amice ac studiose rogamus ut regia vestra Dignitas dictos nostros legatos benigne audire, ac iis hac vice non secus ac nobis

Digitized by Google

ipsis fidem adhibere, seque ita benevolam, amicam et facilem praestare dignetur, sicuti de ea indubitatam spem habemus. In eo regia vestra Amplitudo opus rege clementissimo dignum faciet ; nos autem beneficium magnum in nos collatum arbitrabimur, quod vicissim omni studio et diligentia demereri studebimus. Quod reliquum est, regiæ vestræ Amplitudini a Deo Optimo Maximo omnem felicitatem precamur, eidem nos ad grata et amica officia commendantes. Datæ ultima junii anno MDLVII.

Dei gratia

Otto Henricus, Comes Palatinus Rhenensis, sacri Romani Imperii Archidapifer et Elector, inferioris superiorisque Bavariæ dux 1).

Fridericus, Comes Palatinus Rhenensis dux Bavariæ, comes Spanheymensis (2).

Wolfgangus, Comes Palatinus Rhenensis, dux Bavariæ, comes Veldentiæ. (3)

(1). Othon-Henri, dit le Magnanime, duc de Bavière, comte palatin du Rhin, grand maître du palais et électeur, né en 1502 de Robert, dit le Vertueux, et d'Élisabeth de Bavière-Landshut, se fit luthérien en 1542 et mourut en 1559.

(2) Frédéric, III du nom, duc de Bavière, comte palatin du Rhin, comte de Spanheim, né en 1515 de Jean II, duc de Bavière, comte palatin de Simmeren, de Veldents et de Spanheim, et de Béatrix de Bade, se fit luthérien, puis calviniste. Il fournit de puissants secours aux calvinistes de France en 1567 et 1568. Il était devenu électeur en 1559, à la mort d'Othon-Henri sus-nommé, dont il était le plus proche parent. Il mourut lui-même en 1576.

(3). Wolfgang, duc de Bavière et de Deux-Ponts, comte palatin du Rhin, comte de Veldents, né en 1526 de Louis II, duc de Bavière et de Deux-Ponts, et d'Élisabeth de Hesse. Il montra beaucoup de zèle pour les calvinistes de France et conduisit en 1569 des troupes à leur secours : il mourut de la fièvre, en Limousin, ladite année.

Digitized by Google

Christophorus, Dux Wirtembergensis et Tecciæ, Comes Montispeligardi. (1)

Philippus, Landgravius Hassiæ, Comes in Catzenellenbogen. (2)

Carolus, Marchio Badensis et Hochbergiæ. (3)

Georgius, Comes Wirtembergensis et Montispeligardi (4).

Cinq des princes ont signé : Otto Hanricius, elector, Christophorus, dux Wirtembergensis ; Philippus L. Hassiæ, Fridericus Palatinus, *manu propria* ; G. C. Wirtembergensis, *manu propria*.

Cinq cachets sont au bas de la lettre.

(1). Christophe, dit le Pacifique, duc de Wurtemberg et de Teck, comte de Montbéliard, né en 1515 d'Ulrich VIII du nom, duc de Wurtemberg, et de Sabine, fille d'Albert IV, dit le Sage, duc de Bavière-Munich. Ce prince fut un luthérien fervent et montra beaucoup de zèle pour faire adopter la Confession d'Augsbourg. Il mourut en 1568.

(2). Philippe I du nom, landgrave de Hesse et comte de Catzenellebogen, né en 1504 de Guillaume, landgrave de Hesse-Rheinfeld, et de Yolande de Lorraine, fille de Ferri II comte de Vaudemont : il réunit tous les états de la maison de Hesse dans sa main, fut un zélé luthérien : c'est en sa faveur que Luther autorisa la polygamie. Ce prince mourut en 1567.

(3). Charles, marquis de Bade-Dourlach, et de Hochberg, né en 1529, de Ernest, marquis de Bade, et d'Ursule de Rosenfelds ; il établit la Confession d'Augsbourg dans tous ses états ; il mourut en 1577.

(4). Georges, comte de Wurtemberg et de Montbéliard, né en 1498 de Henri, duc de Wurtemberg et d'Ève de Salm, sa seconde femme : il était le frère puîné d'Ulrich VIII et l'oncle de Christophe le Pacifique mentionnés dans la note ci-dessus, n° 4. Georges mourut en 1558.

Digitized by Google

27. — 24 août 1557. — Henri II à Antoine de Bourbon (Signature autographe).

A mon frère le Roy de Navarre.

Mon frère, je ne vous scauroys assez à mon gré remercyer du coursier et des deux chevaulx d'Espaigne que m'avez envoyez ; car ilz sont si beaulx et venuz si à propos pour m'en servir au besoing que j'en ay maintenant, qu'il ne seroit possible de plus, qui m'est tel plaisir que vous povez penser. Et croyez, mon frère, que pour ceste heure vous ne m'eussiez sceu faire présent que j'eusse eu plus agréable, ainsi que j'ay donné charge à vostre escuyer Carles, présent porteur, vous dire plus au long. Lequel les a si bien amenez et me les a renduz en si bon estat qu'il ne semble pas qu'ilz ayent aucunement travaillé. Et pour ce que je vous escriptz bien au long par le sieur de Renty (1), qui s'en va devers vous, je ne vous feray la présente plus longue, si n'est pour prier Dieu, mon frère, qu'il vous ayt en sa très saincte garde. Escript à Paris, le XXIIII[e] jour d'aoust 1557.

HENRY.

*Clausse.*

(1) Guillaume, marquis de Renty, fils de Philippe de Croy, premier duc d'Arschot, et de Anne de Croy, princesse de Chimay. Anne de Croy était la fille aînée de Charles de Croy, prince de Chimay, parrain de Charles-Quint, et de Louise d'Albret, dame d'Avesnes, grand' tante de la reine de Navarre Jeanne d'Albret.

Digitized by Google

8. — 26 août 1557. — Le dauphin François (1) à Antoine de Bourbon (Signature autographe).

A monsieur mon cousin le Roy de Navarre.

Monsieur mon cousin, je ne scauroys tropt vous remercyer du beau cheval que m'avez donné, lequel j'estime estre encoires meilleur. J'espère en faire preuve pour faire service au Roy à l'occasion qui se présente et ne choisir autre monture. Au demeurant, je vous prye d'adviser si aucune chose qui peult estre en ma puissance vous est acceptable, de l'eslire et prandre comme vostre, pour en disposer à vostre voullenté ; comme d'abondant vous prye de la mienne recepvoir mes recommendations de bien bon ceur à vostre bonne grâce, priant le créateur, monsieur mon cousin, vous donner la sienne. A Paris, ce XXVI[e] jour d'aoust 1557.

Vostre bien bon cousin,

FRANÇOYS.

29. — 11 septembre 1557. — Henri II à Antoine de Bourbon (Signature autographe).

A mon frère le Roy de Navarre.

Mon frère, voyant le doubte qu'il y a par delà que mes ennemys soient pour y faire quelque entreprise, j'ay advisé

(1) François, fils de Henri II et de Catherine de Médicis, dauphin de Viennois, était né le 19 janvier 1544 et avait, en conséquence, treize ans passés quand il dicta cette lettre. Il écrivit de sa main, outre sa signature, dont les lettres ont presque trois centimètres de hauteur, les mots *Vostre bien bon cousin*.

Digitized by Google

d'y envoyer le sieur de Nouailles (1), présent porteur, cappitaine de mes ville de Bordeaulx et chasteau du Ha, pour me faire service en ladicte charge et en toute aultre chose que luy vouldrez commander pour mondict service, ainsi que les occasions s'y offriront, m'asseurant qu'il ne fauldra de s'y employer, selon la parfaicte seureté et fiance que je ay en luy. Lequel, au reste, vous fera entendre ce que je luy ay donné charge vous dire. Sur quoy me remectant, je ferai fin en priant Dieu, mon frère, qu'il vous ayt en sa très saincte garde. Escript à Paris, le XI[e] jour de septembre 1557.

HENRY.

*Clausse.*

30. — 23 septembre 1557. — Charles de Guise, cardinal de Lorraine (2) à Antoine de Bourbon (Autographe).

Au Roy de Navarre.

Monsieur, si ma maladie m'a osté le moyen de vous escripre et vous respondre à la lettre que vous m'aviez

(1) Antoine, seigneur de Noailles, de Noaillac, etc., lieutenant du Roi en Guienne, gouverneur et maire de Bordeaux, du château du Ha, etc., né en 1504 de Louis de Noailles et de Catherine de Pierre-Buffière, fut ambassadeur en Angleterre, où il contribua à faire conclure la trêve de Vaucelles, chambellan des enfants de France, eut commission d'amiral en 1547, mort à Bordeaux en 1562.

(2) Charles, né en 1525, de Claude de Lorraine, premier duc de Guise, et d'Antoinette de Bourbon, archevêque de Reims, de Narbonne, évêque de Metz, de Toul, de Verdun, de Térouanne, de Luçon et de Valence, abbé de Saint-Denis, de Fécamp, de Cluny, de Marmoutier, etc., cardinal en 1547 à 22 ans, jouit d'une grande influence sous Henri II et surtout sous François II, devenu son neveu en épousant Marie Stuart ; assista au colloque de Poissy et y combattit Théodore de Bèze, fut présent aux dernières sessions du concile de Trente, plus tard prit part au conclave qui élut Grégoire XIII. Prélat éloquent, ministre habile, mais ambitieux, très calomnié par les calvinistes, mais digne de censure sur plusieurs points. Son frère aîné était le grand duc de Guise François ; un autre de ses frères Louis était aussi cardinal. Le cardinal de Lorraine mourut en 1574 à Avignon, où il était venu saluer Henri III qui retournait de Pologne.

Digitized by Google

faict ce bien m'escripre si franchement de quelques occasions que vous aviez de mal contentement, pour vous trouver esconduit des demandes que vous aviez faict au Roy, elle ne m'a pas toutesfoys osté la justice de mes escuses, ni des raisons qui me mettent du tout hors de faulte d'avoir oublié aulcune chose de l'affection que j'ay de vous servir et obéir, comme vous avez veu par ce que le Roy vous en a escript. Vous entendrez par ceste dépesche tout ce que nous avons de nouveau. Et si il survient quelque foys que vous soyez plus tost adverty d'ailleurs de nos fortunes que par lettres du Roy, vous attriburez cela, Monsieur, à la nature des mauvaises nouvelles, qui ce font tousjours trop tost scavoir. Monsieur, je me recommanderay très humblement à vostre bonne grâce et priray Dieu qu'il vous doint très bonne vie et longue. De Boullongne, ce XXIII[e] de septembre.

Vostre humble frère prest à vous obéir,

C. *car*[al] *de Lorraine.*

*1557.*

31. — 23 septembre 1557. — Charles de Guise, cardinal de Lorraine, à Jeanne d'Albret (Autographe).

A la Royne de Navarre.

Madame, j'ay esté depuis quinze jours si mallade que jamais je n'ay sceu vous pouvoir escripre et remercier très humblement de l'honneur que j'ay receu par vostre lettre, par laquelle j'ay conneu le mal contantement du Roy vostre mari de certennes choses qu'il avoyent demandées au Roy, dont ledict seigneur luy a faict responsse durant ma maladie, et vous en diray encoires ung

Digitized by Google

mot : car, quant à l'estat de feu monsieur du Lude (1), sus la lettre que le Roy vostre mari escripvit, où il nommoit Burie (2) entre aultres, l'évesque de Mande (3) asseura le Roy que c'estoit celuy de tous que il vouloit le plus. Ainsi le Roy cuidoit luy avoir satisfaict. Quant à la compaignye de feu monsieur d'Aguion (4), jamais, par la première dépesche que le Roy vostre mari escripvit, il n'en fit ung seul mot ; et je confesse bien que je n'eusse pas pansé qui l'eust demandée pour monsieur vostre filz : car il me samble que c'est ung estat bien horz de propos et ung assez foible avancement pour ung si grand prince (5) :

(1) Jean de Daillon, premier comte du Lude, fils de Jacques de Daillon, seigneur du Lude, et de Madeleine, dame d'Illiers, lieutenant général en Guienne, dont le roi de Navarre était gouverneur : M. du Lude venait de mourir à Bordeaux le 21 août 1557 et le successeur que le roi lui avait donné n'agréait pas à Antoine de Bourbon, quoique, d'après ce qu'en dit le cardinal de Lorraine, il l'eût mis parmi ceux qu'il proposait à Henri II et que l'évêque de Mende, son conseiller fidèle et dévoué, eût ajouté que c'était le candidat de son choix, à lui roi de Navarre.

(2) Burie. Cfr. lettre 4, note 3.

(3) Nicolas Dangu, fils naturel du chancelier du Prat et de Françoise N..., né à Blois, est dit par le *Gallia* prêtre du diocèse de Chartres, parce que Blois n'en fut démembré qu'en 1697, fut légitimé vers 1540, devint évêque de Séez en 1539, puis de Mende en 1545, fut chancelier du royaume de Navarre et s'efforça de détourner Antoine de Bourbon du calvinisme. Il était abbé de Saint-Savin, diocèse de Tarbes, de Saint-Volusien de Foix, de Juilly ; c'est dans cette abbaye qu'il fut inhumé en 1567.

(4) *M. d'Aguion.* C'est vraisemblablement Alain de Foix, vicomte de Castillon-sur-Dordogne, fils de Gaston de Foix, II du nom, comte de Candale et de Benauges, captal de Buch, et de sa seconde femme Isabelle d'Albret. Alain de Foix avait épousé Françoise de Montpezat, fille de Guy de Montpezat et de Jeanne de Mareuil de Villebois, ladite Françoise de Montpezat baronne de Montpezat, Madaillan, *Aiguillon* et Sainte-Livrade.

(5) Antoine de Bourbon insista sans doute et, si Henri de Béarn n'eut pas la compagnie de feu M. d'Aiguillon, il en obtint une autre ; M. de Ruble (tome III, page 219) s'exprime ainsi : « Henri de Béarn, depuis le règne de Henri II, était capitaine d'une compagnie de cinquante hommes d'armes. A ce titre il touchait des gages de 450 livres par trimestre (Quittance originale du 31 octobre 1561 ; fonds fr., vol. 20.387, f. 105.) ».

Digitized by Google

et, quant il en escripvit la seconde foys, Estrée (1) en avoit esté pourveu il y avoit plus de dis jourz et n'estoyt plus possible de y remédier. Quant à Poitou (2), cela n'a jamais esté faict par mon moyen, et disoyt tousjourz le Roy que il scavoit bien que le Roy de Navarre ni panseroit point, et qu'il luy en avoit dit son opinion à Compiengne, mais je vous confesseray bien que je fitz ce que je peus pour l'avoir pour monsieur le prince de La Roche-sur-Ion (3), qui m'an avoit prié, et, si mon opinion eust esté suivie, il l'eust emporté ; mais le Roy voulut en cela gratiffier madame de Vallantynoys (4). Quoy qu'il en soyt, madame, le Roy faict ce qui luy plaît, et moy seulemant ce que je puis, qui sera toujourz employé pour vostre servisse et celuy du Roy vostre mari, vers lequel je scay bien que vous me seray tousjourz bonne dame, et croyez aussi, Madame, que je vous confesseray tousjourz tout ce que j'aray sus le cueur et serviray toute ma vie, en tout ce que vous me commanderez, vous suppliant me tenir tousjourz en vostre bonne grâce, et je priray Dieu, Madame, après vous y avoir présanté mes très humbles recommandations, qu'il vous doint en santé bonne vie et longue. De Boullongne ce XXIII[e] de septembre.

Vostre très humble cousin prest à vous faire servisse,

C. *car*[al]. *de Lorraine.*

*1557.*

(1) Jean d'Estrées, seigneur de Valleu et de Cœuvres, ancien page d'Anne de Bretagne, maître et capitaine de l'artillerie en 1550, capitaine de Folembray en 1556, travailla au siège de Calais. Il était fils d'Antoine d'Estrées et de Jeanne de La Cauchie en Boulonnais ; il mouen 1567.

(2) Poitou. Jean de Daillon, qui venait de mourir, était aussi gouverneur du Poitou, et Antoine de Bourbon dés irait cette succession ; Henri II finit par la lui accorder en principe, mais sans en venir à l'effet ; Antoine de Bourbon ne fut gouverneur du Poitou que nominalement, le gouverneur effectif fut Guy de Daillon, 2[e] comte du Lude, qui remplaça son père.

(3) Charles de Bourbon. Cfr. lettre 39.

(4) Diane de Poitiers.

Digitized by Google

32. — 7 octobre 1557. — Henri II à Antoine de Bourbon, roi de Navarre (Signature autographe).

A mon frère le Roy de Navarre.

Mon frère, le jour du partement de la dernière dépesche que je vous ay faicte, Lamarque (1) arriva en ce lieu, lequel m'a sceu rendre très bon compte de ce que luy aviez donné charge me dire, oultre le contenu ès lettres que m'avez par luy escriptes. Et pour ce que le sieur Descars, présent porteur, lequel je vous envoye, suivant la prière que m'en avez faicte, ne fauldra de vous faire le semblable de ce que, sur ce et aultres choses, je l'ay aussi chargé de vous faire entendre de ma part, m'en remectant sur sa suffisance, je ne m'estenderay à vous faire par luy plus longue lettre, si n'est pour vous prier, mon frère, de l'en vouloir croire tout ainsi que vouldriez faire moy mesmes. Il vous dira, oultre tout cela, des nouvelles de l'estat de mes affaires de çà et vous monstrera les extraictz que je luy en ay faict bailler, qui est ce que pour le présent je vous en scauroys escripre. Par quoy feray fin en priant Dieu, mon frère, qu'il vous ayt en sa très saincte garde. Escript à Sainct-Germain en Laye, le VII[e] jour d'octobre 1557.

HENRY.

*Clausse.*

(1) Lamarque, gentilhomme que je n'ai pu identifier.

Digitized by Google

33. — 3 novembre 1557. — Bref du Pape Paul IV (1) à Antoine de Bourbon (Sur parchemin).

Paulus Papa quartus.

Charissime in Christo fili noster, salutem et apostolicam benedictionem. Impulit nos pastoralis officii nostri munus ut de latere nostros legatos ad charissimos in Christo filios nostros, Henricum, Francorum regem christianissimum, et Philippum, Hispaniarum regem catholicum, mitteremus : ut, quoniam perspicimus quantopere ipsorum discordia et bellum intestinum christianae reipublicae calamitosum, quantoque impedimento nobis futurum sit ad reliquas res quas, ad Dei honorem, reipublicae christianae in commodiorem statum redigendae causa, agere instituimus perficiendas, ad pacem utrumque eorum hortaremur. Hujus rei causa misimus ad christianissimum regem dilectum filium nostrum Antonium, tituli sanctorum Joannis et Pauli presbyterum cardinalem, Trivultium (2) nuncupatum, cui mandavimus ut tuam Serenitatem nostris verbis diligenter salutaret, ejusque et auctoritate et gratia, in hoc tam gravi negotio, uteremur. Non dubitamus autem quin Serenitas tua et perspiciat pro sua prudentia idem populi christiani periculum, et pro sua pietate cupiat occurri illi, pace aequis conditionibus inter

(1) Jean-Pierre Caraffa, Napolitain, né en 1466 de Jean-Antoine Caraffa, comte de Matalone, et de Victoire Componesca, héritière du comté de Montorio, pape en 1555, très ami de la France, mort en 1559.

(2) Antoine Trivulce, II du nom, fils de Jérôme Trivulce et d'Antoinette Barbiana, fut évêque de Toulon en 1528, vice-légat de Pérouse, puis, en 1544, vice-légat d'Avignon, où il se fit aimer et estimer. Paul IV le fit cardinal en 1557 et l'envoya comme légat en France (ainsi que nous l'apprend ce bref), afin de ramener la paix entre Henri II et Philippe II : il y réussit par le traité de Cateau-Cambrésis. Il mourut peu après en 1559.

Digitized by Google

ipsos reges composita. Qua in re, ut pro sua sedis apostolicae reverentia, legati nostri actionem suo studio quantum poterit adjuvet, te hortamur in Domino et rogamus, quemadmodum nostris quoque verbis tecum aget legatus noster, cui Serenitas tua, perinde ac si nos ipsos audiret, fidem habebit.

Datum Romae apud sanctum Petrum sub annulo Piscatoris, die III novembris MDLVII, Pontificatus nostri anno tertio.

Jo. Barengus.

34. — 29 novembre 1557.— Charles de Guise, cardinal de Lorraine, à Antoine de Bourbon (Signature autographe).

Au Roy de Navarre.

Monsieur, je ne vous scauroys pour ceste heure escripre aultre chose que ce que pourrez veoir, tant par les lettres du Roy que par l'extraict que vous envoye, si n'est vous asseurer de sa bonne santé, et, au reste, me recommander tousjours très humblement à vostre bonne grâce, suppliant nostre Seigneur vous donner, monsieur, en bonne santé longue vye. De Sainct-Germain en Laye, ce XXIX[e] jour de novembre 1557.

Vostre très humble frère prest à vous obéir.

C., *Car[al] de Lorraine.*



Digitized by Google

35. — 6 décembre 1557. — Charles de Guise, cardinal de Lorraine, à Antoine de Bourbon (Autographe).

Au Roy de Navarre.

Monsieur, le Roy vous escript comme il a trouvé mauvais que le présidant de Bourdeaus (1) ce soyt retiré de sa charge, que je croy avoir esté sans propos, ainsy que j'an ay asseuré Sa Majesté, laquelle je ne vous doibs céle que je n'an aye veu ung peu fâchée, pour ce qui luy samble que cela touche à son authorité. Je vous supplie, monsieur, que ce présidant-là ne soyt point cause que vous ne recepviez du Roy la continuation de la bonne volunté que il vous porte ; car je vous puis asseurer qu'elle est telle que vous ne la scariez souhaitter meilleure, et si, monsieur, lessant ung peu courre de temps, je ne foys doutte que vous ne vous trouviez antièrement satisfet de ce que vous désirerez du Roy, soit en ce faict, soit en aultre de plus grande importance. Je vous supplie m'escuser si je vous an escrips privémant, c'est pour ne rien oublier de ce que je panseray pouvoir servir à la continuation de l'amitié que le Roy vous porte et au désir que j'ay de vous faire servisse ; et, me recommandant très humblemant à vostre bonne grâce, je prieray Dieu, monsieur, qu'il vous doint bonne et longue vie. De Sainct Germain, ce VI[e] de décembre 1557.

Vostre très humble frère prest à vous obéir.

C., *Car*[al] *de Lorraine.*

(1) Jacques Benoît de Lage-Bâton. Il semble bien par cette lettre que le roi de Navarre n'était pas pour rien dans la retraite du président et que Henri II regardait cette intervention comme un empiétement sur son autorité. Cfr. page 80, note 4 *in fine*.

Digitized by Google

36. — Fin 1557. — Catherine de Médicis à Antoine de Bourbon (Autographe).

A mon frère le Roy de Navarre.

Mon frère, le Roy vous envoye Lamarque pour vous prier d'une chause de quoy je m'aseure que seré byen ayse et ne fayré faulte d'y venir, ynsin qui le vous mande, et ancore que, après set qu'il vous en mende, mes prières soynt seuperfleue, sy ne lasége (si ne laissé-je) de vous en suplyer byen fort, afyn que je aye set plésyr de voyr la Royne vostre femme et vous. Et oultre l'envye que j'é de vous voyr toudeus, je m'aseure que set voyage vous seré de si grant contentement que, pour l'amour que je vous porte, je sayrés byen marrye que ne vinsyé à ses fyensalles ; car vous aystes asés proche de tous lé deus, et de mon fyls (1) et de la Royne d'Ecose, pour n'y volouyr fallyr, encore que le Roy ne vous en priet poynt. Ausi vous entendrés, par set que le Roy vous mende, lé propos qui sont du mariage de vostre neveu Daurval (2) et

(1) François, Dauphin de Viennois (plus tard François II) était né le 19 janvier 1544 et il fut marié avec Marie Stuart le 24 avril 1558 : cette lettre et la suivante ont dû être écrites quelques mois avant cette dernière date. D'une lettre de Henri II datée de Calais le 26 janvier 1558 (1557, vieux style), nous pouvons inférer que l'invitation aux fiançailles du Dauphin avait déjà été adressée à cette époque au roi et à la reine de Navarre puisqu'ils avaient promis de venir à la cour au commencement du carême. Les deux lettres de Catherine me semblent, en conséquence, avoir été adressées en Navarre vers la fin de 1557 ou le commencement de 1558.

(2) *Daurval.* Jacques de Clèves, né le 1er octobre 1544 de François de Clèves, duc de Nevers, et de Marguerite de Bourbon-Vendôme (propre sœur d'Antoine de Bourbon), comte d'Orval, mort en 1564.

Digitized by Google

de madamoyselle de Boullon la jeune (1), de quoy je m'aseure que le trouverés bon, tant pour l'amytyé que portés à madame de Valantynoys, que ausi sele seré (cela sera) tout jour cause de ayder à tous veos afayres, et pour l'amour que je vous porte et à tout set qui vous touche, et ausi sele (celle) que j'é tout jour portaye à Madame de Valantynoys et à sa fylle. Je ne me puys guarder de vous prier d'en mander vostre volonté à Madame et Monsieur de Nevers le plus tost que pourez et leur conseller de le fayre plus tost que plus tart ; car set chause ne valle jeamés ryen de treyner. Je ne vous manderé poynt de nous nouvelles, car set pourteur vous en conteré, qui seré tans que fayre fyn, me recomandant à vostre bonne grase.

Vostre bonne seur,

CATERINE.

37. — Fin 1556. — Catherine de Médicis à la Reine de Navarre (Autographe).

Alla Royne de Navarre, ma seur.

Ma seur, je suys byen ayse de quoy y se présente heune sy bonne aucasyon que selle dé fyansalle de la Royne d'Écose et de mon fyls pour avoyr set (ce) plésyr de vous voyr, m'asseurent que ne veodrés (voudrez) fallyr à y venyr, ynsin (ainsi) que le Roy vous en prie, et, sy après ses prières, le myéne povest servyr de quelque

(1) *Madame de Boullon.* Diane de La Marck, fille de Robert IV de La Marck, duc de Bouillon, et de Françoise de Brézé, comtesse de Maulévrier, fille elle-même de Louis de Brézé, comte de Maulévrier, et de Diane de Poitiers : Diane de La Mark était donc petite-fille de la duchesse de Valentinois ; elle avait une sœur aînée, Antoinette, qui fut mariée au duc Henri de Montmorency, fils du connétable, en l'année 1558.

Digitized by Google

chause pour vous fayre venyr, aseuré vous que je ne priés jeamés personne de chause que j'euse bien grant envye de meilleur ceur (cœur) que je vous seuplyré de ne nous refuser poynt d'eune chause sy résonable, pour aystre vous come nous mesmes, car heune chause qui nous touche de sy près que nostre fyls. Asseuré vous que ne sarés avoyr plus grant déplésyr que sy vous ne vous y volyé trover : car je ne panseré plus que volysié fayre tent pour moy come je veodrés pour vous : car je sayré byen marrye. sy avyés encore heun aultre fyls que seluy qui ayst à vous deus, sy me pryés de me trover à ses noses, d'y fallyr. Par quoy je vous prye encore byen fort de n'y trover neule aysceuse (excuse), car, heultre set que que le Roy le troveret movés, je an serés encore plus marrye, m'aseurent que set voyage vous donneré, au Roy vostre mari et à vous, tant de contentement, que, pour l'amour que je vous porte, je arés toutte ma vye regret, et, m'asseurent que fayré (ferez) tent pour nous, je ne vous fayré (ferai) plus longue lestre, aprés m'estre recomendée à vostre bonne grase et à vostre fyls, que je veodrés qui peut venyr aveques vous. Set (ce) pourteur vous dyré (dira) du mariage de monsyeur Dorval et de madamoyselle Dyane (2), qui me garderé (dispensera) de vous en ryen mander ; soulemant vous priré de fayre que le Roy de Navarre en mende byen le contentement que je m'asseure qui lan aré (qu'il en aura) à sa seur et à monsyeur de Nevers. Je fayré fyn, priant Dieu vous dauner set que désyrés.

Vostre bonne seur.

CATERINE

(1) La Royne d'Écose, Marie, née le 8 décembre 1542, de Jacques Stuart V du nom, roi d'Écosse, et de Marie de Lorraine, (sœur du duc François de Guise), célèbre par sa beauté et par ses malheurs, fut décapitée, par ordre d'Élisabeth, reine d'Angleterre, le 18 février 1587.

(2) *Monsieur Daurval et Mademoiselle Dyane.* Cfr. les notes de la lettre 36 à Antoine de Bourbon, pages 101 et 102.

Digitized by Google

38. — 7 janvier 1558 (n.s.) — Henri II à Antoine de Bourbon (Signature autographe).

A mon frère, le Roy de Navarre.

Mon frère, j'ay receu les lettres que m'avez escriptes par le cappitaine Montfort (1) et par luy entendu comme, peu après que la Royne d'Angleterre m'eut faict signifier la guerre, ung nommé Mémyn Soubdain, par commandement du sieur d'Estissac (2), print en la rivière de Charente ung navire anglois : et auparavant ung nommé Malazar en avoit prins sur les Espaignolz ung appellé la patache de Don Alvaro, desquelz l'on se pourra bien servir, tant pour la garde, seuretté et deffense de la coste maritime de vostre gouvernement que pour le convoy. De quoy j'ay bien voullu vous advertir, ad ce que, si ainsi est, vous faictes dellivrer lesdictz deux navires audict cappitaine Montfort, pour les employer pour mon service ausdictz effectz, avec les aultres vaisseaulx qui pour ce luy ont esté et seront ordonnez. Et si lesdictz Soubdain et Malazard ou aultres prétendent en cela aucun intérest, vous leur y pourveoyerez ou ferez pourveoir, selon et ainsi que verrez estre à faire par raison. Ce faisant, vous me ferez très agréable plaisir et service. Priant Dieu, mon frère. qu'il vous ayt en sa très saincte garde. Escript à Paris, le VII[e] jour de janvier 1557 (v. s.).

HENRY.

*Clausse.*

(1) On verra plus loin que le capitaine Montfort fut le chef de l'expédition de Fez organisée par Antoine de Bourbon.

(2) Louis de Madaillan, seigneur d'Estissac, gouverneur de Saintonge et d'Aunis, fils de Bertrand de Madaillan, et de Catherine Chabot de Jarnac. Il épousa, après la mort d'Antoine de Bourbon, Louise de La Béraudière, dite la belle Rouet ; il mourut en 1565.

Digitized by Google

**39. — 7 janvier 1558 (n. s.). — Le prince de la Roche-sur-Yon (1) à Antoine de Bourbon (Autographe).**

*La suscription manque dans le Recueil.*

Monsieur, ce qui a gardé monsieur de Guise sitost respondre à la lettre que vous luy avez escrite par monsieur de Descars, est l'empeschement qu'il a eu à la conqueste de ceste ville, qui, je crois, n'eust esté entreprise, si on l'eust pensée tieule, et vous assure qui ne nous a donné guères de loysir durant l'esbat. Il me honore de tout ce qu'il peult aux charges. Je pense bien que c'est pour l'assurance qu'il a (que) je suis en vostre bonne grâce, et fault que je vous dye sans dissimulation qu'il la désire ce qu'il est possible, et ny assoy jugement seulement des honnestes paroles qui m'a tenues pour cest effect, mais d'une verte façon qu'il a bien délibéré de vous faire congnoistre. Je lui ay parlé de toute la créance dudict sieur de Descars. et est très aise de quoi avez eslongné ce fou (2) de vostre gouvernement. Je vous puis dire que ung seul de sa mai-

(1) Charles de Bourbon, fils puîné de Louis de Bourbon I du nom, prince de La Roche-sur-Yon, et de Louise de Bourbon, comtesse de Montpensier, prince de La Roche-sur-Yon, duc de Beaupréau, comte de Chemillé, fut gouverneur du Dauphiné, devint quelque temps gouverneur de Charles IX à la place de Philibert de Marcilly, seigneur de Cypierre. Il mourut en 1565. De sa femme Philippa de Montespedon, veuve du maréchal René de Montejan, il avait eu un fils, Henri, marquis de Beaupréau, qu'il eut la douleur de perdre dans le tournoi d'Orléans de décembre 1560. Charles de Bourbon était cousin germain du père d'Antoine de Bourbon. Son frère aîné, Louis II duc de Montpensier, épousa en secondes noces, en 1570, Catherine de Lorraine, fille de François de Guise, la célèbre ligueuse, qui affectait, vers la fin du règne de Henri III, de porter à sa ceinture des ciseaux d'or destinés, disait-elle, à tondre le dernier des Capétiens.

(2) Ce fou. C'est probablement du président de Lage-Bâton qu'il s'agit. Antoine de Bourbon, cherchait, contre le mécontentement de Henri II au sujet de cette affaire, l'appui du duc de Guise.

Digitized by Google

son ne l'ayme ni estime, et ne c'est jamais, ce dit l'on, adressé que au cardinal de Chastillon (1) et aux siens. Quant à la compaignye, (2) il m'a assuré y faire ce qui luy sera possible à ceste arrivée du Roy en ces cartiers ; qui sera dans quatre jours. Il a bien délibéré ne s'y espargner. On s'atant de vous veoir bien tost à la court. Il me semble, Monsieur, que ce voyage vous profitera beaucoup, mesme pour l'effect de la compaignie et considération que désirez ; non moins tout leur cousté, et en tieule affection, que, je croy, en recevrez contentement ; où n'oublierez celuy qui autant le désire que sa propre vie et la vostre en bonne santé très longue et très heureuse. De Calais, le VIII[e] jour de janvier 1557 (v. s.)

Attandant la lettre que Monsieur de Guyse vous veult escrire de sa main, j'ay bien voulu vous envoyer ceste cy. Il m'a laissé icy avec la pluspart de l'armée et toute l'artillerie et allé avec la cavalerye à Guynes (3).

Vostre très humble et très obéissant cousin et fidèle serviteur.

CHARLES DE BOURBON.

(1) Odet de Coligny, né en 1515 de Gaspard de Coligny I, et de Louise de Montmorency, sœur aînée du connétable Anne, archevêque de Toulouse en 1534-35, évêque de Beauvais en 1535, cardinal en 1537, apostasia en 1562, suivant l'exemple de ses deux frères puînés, l'amiral Gaspard de Coligny et François d'Andelot, et mourut en Angleterre l'an 1571, empoisonné, dit Moréri, par son valet de chambre.

(2) *La compaignie*. Probablement celle de feu M. d'Aiguillon, ou une autre à la place de celle-là, que le roi de Navarre désirait pour son fils. Cfr. la lettre du cardinal de Lorraine, n° 29.

(3) La ville de Guines fut prise par le duc de Guise et le roi ordonna de la raser. Pour la ville de Calais, dont le prince de Bourbon avait jugé avec raison le siège si difficile et si laborieux, elle se rendit le lendemain de la date de sa lettre ; le 8 janvier 1558 (n. s.), en effet, la garnison capitula. Henri II venait recueillir les honneurs de la victoire.

Digitized by Google

40. — 6 janvier 1558 (n. s.). — Le Cardinal d'Armagnac (1) à Jeanne d'Albret. (Signature autographe).

A la Royne de Navarre (2).

Madame, j'ay différé jusques à présent à vous escrire, attandant d'heure à aultre de pouvoir parler au sieur de Montpéroux (3) pour le faire condescendre à quelque bonne résolution au maryaige de sa fille selon l'intention de Vostre Majesté. Mais n'ayant eu le moyen de le veoir pour encores, je n'ay voulu passer ceste occasion sans vous faire très humble révérance et vous asseurer, Madame, que je prens tant à cueur toutes choses qui vous touchent et vous sont en recommandation. que je ne puys bonnement reposer que je ne les aye rendues à la perfection que vous désirez, comme j'espère vous faire congnoistre en cest affaire. Au moins ne tiendray il à moy d'y user tout mon pouvoir et dilligence pour vous obéir et complaire, nons (sic) seullement en ce, Madame, mais en tout aultre endroict où il vous plaira me commander. J'espère que, dans peu de jours, j'auray commodité de veoir ledict sieur de Montpéroux, qui, à cause de la maladye contagieuse qui a courru par deçà, s'est absenté de ce pays de Rouvergue pour quelque peu de temps. Lhors je vous advertiray amplement de ce que j'auray

(1) Cfr. lettre 9.

(2) Un secrétaire a écrit à côté : Mons. le car^al d'Armaignac. Receu le 9 janvier 1557. (v. s.).

(3) Un membre de cette famille a paru à Angoulême à la fin du xviii^e siècle : c'est Charles-Alexandre-Augustin de Grégoire des Gardies de Saint-Rome de Montpeyroux, prêtre du diocèse de Rodez, qui, vicaire général de Bazas et chanoine de Meaux, permuta son canonicat de Meaux pour un canonicat d'Angoulême où il fut installé le 26 avril 1788. Il avait voulu se rapprocher de son compatriote Mgr P.-F. d'Albignac, dont il devint l'homme de confiance.

Digitized by Google

peu faire, aydant nostre Seigneur Dieu, que je prie, Madame, vous donner si longuement et heureusement vivre que le vous désire celluy qui est à vostre château de Gaye (1). Le vi[e] janvier 1557, (v.s.).

Vostre très humble et très oubéissant serviteur.

GEOR., *Car*[al] DARMAIGNAC.

41. — 14 janvier 1558 (n. s.) — Charles de Guise, cardinal de Lorraine à Antoine de Bourbon (Signature autographe).

Au Roy de Navarre,

Monsieur, le Roy ayant veu, par ce que lui avez escript, le désir que vous avez que l'évesque de Tarbes demeure paisible possesseur que l'abbaye Sainct Pierre de Générez (2), qu'il vous a cy devant accordée pour luy, la incontinant escript, pour cest effect, à son ambassadeur estant à Rome, lettres de la substance qu'entendrez par ce porteur ; qui est ce que pour ceste heure se y peult faire. Et si tant est que l'aultre, auquel Sa Majesté avoit pareillement accordé ladicte abbaye, ayt jà levé ses bulles, il y

(1) Gaye, pour Gages, hameau de la commune de Montrozier, canton de Bozouls (Aveyron). « Ce château est aujourd'hui complètement détruit ; il n'en reste plus qu'un semblant de fossé et une vieille tour. La plus grande partie de ces ruines appartient à M. Billoin, de Sébazac de Concourès » (Note due à l'obligeance de M. l'archiviste adjoint de l'Aveyron).

(2) Saint-Pé de Générez, abbaye bénédictine du diocèse de Tarbes. Cette abbaye étant venue à vaquer par la mort ou la démission de François d'Antin de Montespan, Henri II la donna à Jean de la Porte, puis, sur la demande d'Antoine de Bourbon, il la donna à l'évêque de Tarbes Gentien de Bussy d'Amboise : déjà le premier et légitime titulaire avait été pourvu en Cour de Rome et le second ne put obtenir de bulles ; mais (par son influence peut-être) les religieux firent une longue opposition à l'abbé Jean. L'évêque de Tarbes occupa ce siège de 1554 à 1575.

Digitized by Google

sera pourveu ainsi que Sadicte Majesté le vous mande. A quoy je ne fauldray de tenir la main, comme je feray tous jours en toutes choses qu'il vous plaira me recommander, d'aussi bon cueur que très humblement je me recommande à vostre bonne grâce, suppliant nostre Seigneur vous donner, monsieur, en santé bonne et longue vye. De Paris, ce XIIII[e] jour de janvier 1557, (v. s.)

Vostre très humble frère prest à vous obéir.

C., *Car[al] de Lorraine*.

**42. — 14 janvier 1558 (n. s.) — Henri II à Antoine de Bourbon (Signature autographe).**

A mon frère le Roy de Navarre.

Mon frère, par le prothonotaire de Myossans (1) que j'envoyay avant hier devers vous et aussi par ce porteur, vous entenderez comme, suivant ce que m'avez escript en faveur de l'évesque de Tarbes, j'ay escript et mandé bien expressément à mon ambassadeur estant à Rome, qu'il ayt à empescher de par moy que la despêche que j'avoys faicte à nostre Sainct Père dès le V[e] de novembre dernier, pour pourveoir ung aultre de l'abbaye de Saint Pierre de Générez, n'ayt lieu, et qu'il me la renvoye si tost qu'elle sera tombée en ses mains. Et là où, en vertu d'icelle, aulcune expédition en auroit jà esté faicte audict Rome, je donneray ordre que en ma chancellerye les lettres requises pour l'exécution des bulles ne seront dépeschées (2), pour le désir que j'ay de vous grattifier en cela

(1) Apollon d'Albret (?) Cfr. lettre 17, note 3.

(2) Cette détermination d'empêcher l'expédition des bulles de Jean de la Porte était un acte de bon plaisir absolument contraire à la justice.

Digitized by Google

que je voy que vous avez en si grande affection ; ainsi que j'ay donné charge à ce dict porteur vous dire plus au long. Sur quoy me remectant, je feray fin en priant Dieu, mon frère, qu'il vous ayt en sa très saincte garde. Escript à Paris, le XIIII[e] jour de janvier 1557 (v. s.)

HENRY.

*Clausse.*

43. — 26 janvier 1558 (n. s.). — Henri II à Antoine de Bourbon (Signature autographe).

A mon frère le Roy de Navarre.

Mon frère, ce gentilhomme, présent porteur, me baillant la lettre que m'avez escripte par luy, m'a faict entendre la charge qu'il avoit de vous d'en présenter aussi une à mon cousin le duc de Nemours (1) et ce qu'elle contenoit ; laquelle, pour le désir que j'ay tousjours eu de veoir passer entre ceulx que j'ayme toutes choses plus tost par la voye doulce que autrement, et que j'ay veu

(1) Jacques de Savoie, né en 1531 de Philippe de Savoie. duc de Nemours, et de Charlotte d'Orléans-Longueville, avait séduit par une promesse de mariage Françoise de Rohan, fille de René, prince de Léon, et d'Isabelle d'Albret ; sommé de tenir sa promesse, il s'y refusa. Comme la victime était cousine germaine de Jeanne d'Albret, il était naturel que le roi de Navarre intervint en sa faveur ; il le faisait sans doute en des termes que Henri II trouvait trop violents ; c'est pourquoi ce prince supprima la lettre. Françoise de Rohan n'obtint point justice ; un fils qu'elle avait eu du duc de Nemours fut déclaré illégitime par le Parlement, devant qui elle prétendait qu'elle avait été vraiment mariée au duc de Nemours. L'infidèle se maria à la veuve de François de Guise, Anne d'Est, fille de Hercule d'Est, duc de Ferrare, et de Renée de France. Jacques de Savoie mourut en 1585. Françoise de Rohan est connue sous les noms de dame de la Garnache et de duchesse de Loudunois.

Digitized by Google

par vostre dicte lettre que vous ne désirez en cest endroict que la justice, je luy ay très expressément deffendu ne luy bailler. Ce que je vous prye, mon frère, avoir agréable, tenant pour certain que je ne l'ay faict que à très bonne et juste occasion, que je vous feray plus amplement entendre, quand j'auray ce plaisir de vous veoir et ma seur, vostre femme, ainsi que j'espère à ce caresme prenant, suyvant vostre promesse; qui povez estre asseuré que oudict affaire vous trouverez la justice si ouverte et ma main si ferme à l'exécution de ce qu'elle en ordonnera, que vous et ceulx ausquelz il touche aurez juste cause de vous en contanter. J'estoys venu icy veoir ma nouvelle conqueste et donner ordre au faict de mon armée, que je dépars aux garnisons, pour luy faire ung peu prendre allayne. Et m'en retourne vers Paris, où je vous attendray tous deux, en bonne dévotion de vous y faire très bonne chère, et y serez les très bien venuz, ainsi que j'ay donné charge à ce porteur vous dire plus avant de ma part, et les aultres nouvelles de ceste compaignye. Priant Dieu, mon frère, vous avoir en sa saincte et digne garde. Escript à Calais, le xxvi^me^ jour de janvier 1557 (v. s.).

HENRY.

*De l'Aubespine* (2).

(2) Claude de l'Aubespine, seigneur d'Hauterive, marquis de Châteauneuf-sur-Cher, fils de Claude de l'Aubespine et de Marguerite le Berruyer, rendit d'importants services sous François I^er^, Henri II, François II et Charles IX : il fut secrétaire d'Etat fidèle et habile, négociateur prudent et avisé. Catherine de Médicis avait en lui une grande confiance. Il était à l'extrémité, qu'elle sollicitait encore ses conseils. Il mourut en 1567.

Digitized by Google

Les deux pièces suivantes ont été traduites de l'arabe par M. Barré de Lancy, à la demande de M. l'abbé Rousselot, qui a, comme je l'ai dit dans mon avertissement, eu entre les mains le manuscrit de M. de Candé. M. Barré de Lancy les date de 1559, juin-juillet, M. le comte de Castries en avance la date d'une année et, sur l'autorité des concordances établies entre le calendrier musulman et le nôtre par le savant Wustenfeld, il les attribue à juillet 1558.

J'ai appris aussi de M. le comte de Castries que le correspondant d'Antoine de Bourbon, Muley Abdallah, reçut à son avènement le surnom de Gâlib bi Allah (vainqueur par Allah) et qu'il régna sur Fez de 1556 à 1574.

44. — Du 5 juin au 7 juillet 1559. — Lettre d'Abdallah ben Mohammed Chérif à Antoine de Bourbon. (Traduit de l'arabe par les soins de M. l'abbé Rousselot, professeur à l'Institut catholique de Paris).

Au sultan le plus élevé de sa nation, le plus brave, le plus estimé de son peuple et de son pays, l'objet pour nous d'une affection mutuelle en raison de nos rapports de correspondance et de son amitié, le garant pour tous les pays qu'il domine, très noble de parenté et d'alliance, le sultan Antoine, roi de Navarre ; que Dieu lui accorde les moyens d'arriver à sa grâce et à la bonne voie, qu'il rende visible à ses yeux les chemins de la lumière, qui conduisent vers la route du triomphe dont l'issue est parfaite, et dont les sentiers mènent à la voie de la félicité suprême !

Gloire à Dieu très haut, le Loué, l'Unique dans sa toute puissance, qui n'a ni associé ni semblable, trop élevé pour avoir ni compagne ni fils, trop grand pour permettre

Digitized by Google

qu'il se passe dans son royaume quoi que ce soit contre sa volonté, qui a clos la suite des prophètes par son envoyé de la famille de Haschem, l'Arabe notre seigneur et prophète, notre maître Mahomet, l'élu de la lignée d'Adam, supérieur à tous ceux qui l'ont précédé ou le suivront, que Dieu a placé comme le sceau de la liste des prophètes et l'a envoyé comme le soutien de son peuple, a complété par lui toute loi, toute religion, et tout ce qui l'a précédé (bénédiction sur lui et sur tous les envoyés et les prophètes et salut perpétuel jusqu'au jour du jugement. Amen).

Cette lettre, qui vient du prince des croyants, sultan des Musulmans, qui marche dans la voie du maître des deux mondes, favorisé par la victoire, la puissance et la conquête éclatante, le Chérif, descendant d'Hassan (que Dieu très haut protège son règne et le soutienne par la victoire et glorifie ses succès en le protégeant, qu'il rende prospère son temps et son époque, qu'il maintienne sa renommée dans les sphères les plus élevées de la gloire, qu'il exalte et rende éclatant son règne ! qu'il lui facilite le chemin des bonnes œuvres, lui donne la joie, qu'il éternise son règne, qu'il prolonge sa vie dans le bonheur, car il est tout puissant, et aime à accorder ce qu'on lui demande ! Il n'y a pas d'autre maître que lui, d'adoration que pour lui !

Cette lettre est adressée au sultan le plus élevé de sa nation, le plus brave, le plus estimé de son peuple et de son pays, l'objet pour nous d'une affection mutuelle en raison de nos rapports de correspondance et de son amitié, le garant pour tout le pays qu'il domine, très noble de parenté et d'alliance, le sultan Antoine, roi de Navarre : que Dieu très haut lui accorde les moyens d'arriver à sa grâce et la bonne voie, qu'il fasse briller à ses yeux les chemins de la lumière qui conduisent vers la route du

Digitized by Google

triomphe qui est la faveur suprême. Que le salut de Dieu soit avec ceux qui suivent la voie droite et ceux qui quittent le chemin de l'égarement et de l'ignorance !

Le motif de notre lettre et la cause déterminante de l'envoi de la présente missive et de sa remise entre vos mains, c'est l'arrivée devant notre trône élevé de votre envoyé, qui nous a présenté votre lettre par laquelle vous me demandez de déployer entre nous les ailes de la pacification et de l'amitié.

Nous avons été joyeux de l'ouverture contenue dans votre missive réclamant les bienfaits de la paix et des bonnes relations.

Votre envoyé m'a expliqué ce que vous lui aviez tout spécialement recommandé de me dire au sujet de vos affaires, et il m'a remis tout ce que vous l'aviez chargé de me remettre pour être l'objet de nos rapports mutuels.

Nous avons accueilli tout ce qu'il nous a dit. Nous avons accordé de notre territoire tout ce qu'il fallait pour parfaire vos espérances, et nous avons exaucé vos vœux avec des souhaits de bienvenue ! Nous avons favorisé votre grave affaire en tranchant la question. Attendez-vous à être de notre part l'objet de bons et nobles procédés, et à trouver chez nous les éléments nécessaires pour atteindre vos désirs et vos vœux. Sachez que vos affaires auprès de nous sont regardées de l'œil de la réussite, et portées sur la nuque de l'amitié qui conduit à ce que l'on désire, et sur la fidélité qui est l'apanage des meilleurs rois et des plus célèbres.

Voilà ce qu'il y avait lieu de vous écrire. Ecrit dans la dernière décade de Ramadan 966. (1)

Le cachet porte :

Celui qui a la victoire par l'aide de Dieu : Abdallah ben

(1) Du 27 juin au 7 juillet 1559.

Digitized by Google

Mohammed Chérif, descendant de Hassan, Emir el Moumé-nin.

Pour traduction conforme :

Le secrétaire interprète du gouvernement,
*Signé :* BARRÉ DE LANCY.

Paris, le 19 juillet 1886.

45. — Convention entre Abdallah ben Mohammed Chérif et Antoine de Bourbon. (Traduit de l'Arabe par les soins de M. l'abbé Rousselot).

Gloire à Dieu unique ! Rescrit du prince des croyants favorisé de la victoire, de la puissance et de la conquête éclatante, le Chérif, descendant de Hassan, que Dieu très-haut le soutienne par sa victoire et confirme sa victoire par son appui, qu'il rende fortunée sa vie ainsi que son époque, qu'il maintienne sa gloire, élève sa situation et lui donne de l'éclat, qu'il l'éternise dans son gouvernement, qu'il perpétue son règne et lui donne de longs et heureux jours ! car il en est le maître !

L'envoyé du roi des chrétiens au pays de Navarre, nommé Melchior Vaez d'Azebodo, a exprimé le désir de voir notre maître, l'émir des croyants (que Dieu très-haut lui donne la victoire !), leur accorder ce qu'ils lui demandent en fait de paix complète et parfaite, générale et perpétuelle, offensive et défensive entre les deux partis sur terre et sur mer ; que cette paix soit conclue avec de solennels serments, maintenue solidement par eux deux et leurs enfants, ainsi que l'a déclaré le susdit envoyé, parlant au nom de son maître, ainsi qu'au nom de son fils, l'aîné de ses enfants, seigneur de Vendôme ; dès que cette paix sera conclue, le capitaine susdit s'engage à fournir,



Digitized by Google

au nom de ses maîtres susnommés, à notre maître, le prince des croyants, cinq cents hommes d'armes chrétiens qui devront servir sous les ordres de l'Emir.

La moitié de ces hommes devront avoir pour armes chacun un mousquet, un sabre, un casque avec bande de mailles et un poignard ; et chaque homme de l'autre moitié, une lance, une armure, un casque, un sabre et un poignard.

Chacun des deux groupes sera commandé par un capitaine des plus renommés. L'Emir leur accordera à tous sans exception le traitement qui leur convient d'après leur rang. Le capitaine susdit viendra comme envoyé et ambassadeur avec (une escorte de) trente hommes « hallebardiers » qui, en marchant devant l'Emir, porteront la lance avec l'extrémité en forme de hache.

De plus, dix des cavaliers seront armés de pied en cap d'armures de fer, chacun d'eux aura avec lui deux chevaux de France, bardés de fer comme leurs cavaliers. L'envoyé s'engage à faire parvenir à l'Emir tout ce qu'il désirera en fait de munitions, d'armes, de mortiers, de mousquets, de lances, pour leur prix en pays chrétien, ou bien des ouvriers capables, afin que l'Emir en puisse faire fabriquer autant qu'il le voudra.

Si l'Emir a besoin de leurs navires, ces navires se rendront au port qu'il aura désigné. Pour les mortiers qu'ils apporteront, l'Emir en prendra autant qu'il en aura besoin, au poids du cuivre.

L'Emir leur remettra le port de Kars-es-Séghir (1) pour qu'ils construisent une citadelle, où ils se fortifieront pour

(1) Port situé à égale distance entre Ceuta et Tanger ; ce port, après avoir été pendant quatre-vingts ans aux mains des Espagnols, venait d'être abandonné depuis peu d'années.

Voir : Marmol. *Le Maroc* ; Renou et Berbrugger, *Description du Maroc*, 1846.

(Note du traducteur).

Digitized by Google

combattre leurs ennemis et ceux de l'Emir. Ils l'organiseront pour leur résidence : ils profiteront de tout ce qu'ils innoveront en fait de plantations, constructions, labours, pâturages.

L'Emir renonce en leur faveur à nommer, dans cette place, aucun fonctionnaire ; il leur permettra d'installer un marché un jour par semaine. Il les autorise à se servir, selon leurs besoins, d'architectes, d'ouvriers et de manœuvres, afin qu'ils puissent parfaire leurs constructions, améliorer le port, en faciliter l'accès pour l'entrée des bâtiments. Pendant ces travaux et jusqu'à leur complet achèvement, l'Emir fera placer de ses gens, chargés de veiller nuit et jour, pour les garder des surprises de l'ennemi.

Les musulmans qui voudront aller en course avec les chrétiens français dans leurs vaisseaux prendront leur part du butin.

Tous les bâtiments chrétiens français, soit marchands, soit corsaires, soit poursuivis par l'ennemi, soit faisant le commerce, entreront dans n'importe quel port musulman qu'ils pourront des domaines de l'émir : ils ne paieront que la dîme. Pour tout négociant français qui mourrait dans les états de l'émir, tout ce qu'il laissera sera réuni et remis à qui de droit des hommes de confiance, désignés par eux.

Les navires français endommagés par la tempête et jetés à la côte dans les états du Chérif ne seront l'objet d'aucune soustraction ni en nature ni en hommes. Les survivants fixeront le salaire dû à ceux qui les auront aidés dans leur sauvetage, de façon à ne souffrir aucune avanie.

Ce traité est exécutoire en faveur de tous les Français, qu'ils dépendent du Roi de Navarre ou du Roi de France, puisqu'il est l'oncle de celui avec qui la paix a été conclue

Digitized by Google

et qui a pris la responsabilité de tout tort ou dommage qui viendrait du fait de son oncle, le sultan de France.

Tous les esclaves français qui dépendent du Chérif ou de quiconque résidant dans ses Etats paieront chacun pour sa rançon quatre-vingts onces lourdes. Ils acquitteront cette somme en munitions ou en armes fabriquées.

Personne, dans toute l'étendue des Etats du Chérif, ayant un esclave français, ne sera inquiété.

Si les Français amènent des esclaves de Castille ou de Portugal, le Chérif leur donnera en échange des prisonniers français.

Si le Prince demande aux Français de venir à son secours, ils lui donneront toute l'assistance dont il aura besoin en nature et en hommes, sur terre et sur mer.

Que les marchands chrétiens autres que les Français, mais ayant entre leurs mains des patentes du Chérif les autorisant à entrer dans ses Etats, à se rendre jusqu'à notre cour et à se présenter devant nous, puis à s'en retourner, ne soient nullement troublés.

Pour traduction conforme :
*Le secrétaire interprète du Gouvernement.*
Signé : Barré de Lancy.

Paris, le 19 juillet 1886.

46. — 20 juillet 1559. — L'empereur Ferdinand I (1) à Antoine de Bourbon. (Signature autographe).

*La suscription manque dans le Recueil.*

Monsieur mon bon cousin, pour ce que présentement j'envoye le baron Guillaume de Waltpurg (2), escuyer hé-

(1) Ferdinand d'Autriche, né le 10 mai 1503, fils de Philippe le Beau et de Jeanne, dite la Folle, frère et successeur à l'Empire de Charles-Quint. Mort à Vienne le 25 juillet 1564.
(2) Waldbourg, baronnie du cercle de Souabe.

Digitized by Google

réditaire du Sainct-Empire, mon conseillier et chambellain, présent porteur, par devers monsieur mon bon frère et cousin le Roy très chrestien (1) pour luy condoloir le trespas de feu de bonne mémoire monsieur mon bon frère et cousin, le Roy son père (2) (à cui Dieu par sa bonté infinie face mercy), je luy ay enchargé se trouver aussi devers vous, pour vous visiter de ma part et dire aulcunes choses que de luy entendrez plus amplement par le rapport qu'il vous en fera. Vous pryant de bonne affection, non seullement le croyre et adjouster foy à ce qu'il vous dira de par moy, comme à ma personne propre, mais aussi en ce qu'il vous requerra, y vouloir ayder, favoriser et assister, aussi vous démonstrer si vouluntaire au bien et maintènement de ceste nouvelle alliance entre nous tous, aussi conservation, ensemble deffension de nostre saincte foy catholicque, et de noz communes affaires, comme j'ay la bonne fiance en vous, et selon que vostre debvoir vous oblige envers le commun bien et utilité de la républicque chrestienne et repoz d'icelle. Et, me mandant en quoy vous pourray aussi faire plaisir, je m'y emploieray de bien bon cueur, et à tant (3), monsieur mon bon cousin, je prye le créateur vous avoir en sa saincte garde. D'Augsburg ce xx$^{e}$ jour de juillet 1559.

Vostre bon cousin,
FERDINAND.

*J. Decock.*

*Sceau de l'Empereur.*

(1) François II.
(2) Henri II blessé à la tête d'un éclat de lance par Gabriel de Lorges, comte de Montgommery, en joutant avec lui dans la rue Saint-Antoine à Paris, le 29 juin 1559, mourut onze jours après, le 10 juillet.
(3) *A tant*, locution qui revient à *là-dessus* et sert de transition.

Digitized by Google

47. — 26 octobre 1559. — Albert, marquis de Brandebourg (1) à Antoine de Bourbon (Autographe).

Serenissime Rex, potentissime princeps, post diligentem officiorum nostrorum commendationem, Regiæ Vestræ Dignitati prosperam valetudinem et lætissimum rerum incrementum precamur, Serenissime Rex, domine gratiosissime. Cum falconarium nostrum ad Serenissimum Galliæ Regem mitteremus, nobisque paulo ante indicatum esset Regiam Vestram Dignitatem supremum gubernatorem inclyti regni Galliæ agere, ejusque regni heredem sub sua tutela habere, facere non potuimus quin Regiæ Vestræ Dignitati de hoc honore amanter gratularemur. Itaque, ad comprobandam nostram erga Regiam Vestram Dignitatem officiosam voluntatem, duximus illi sex falcones mittendos, quos ut Regia Vestra Dignitas sereno vultu accipiat et testimonium nostræ erga eamdem voluntatis esse permittat, etiam atque etiam vehementer petimus. Optamus autem ut Regia Vestra Dignitas hiis avibus in aucupio ad oblectationem et recreationem suam multo tempore feliciter fruatur. Quam porro Deo Optimo Maximo longis temporibus salvam et incolumem conservan-

(1) Albert de Brandebourg-Anspach, né en 1490, de Frédéric, burgrave de Nuremberg, marquis d'Anspach, de Culembach, etc., et de Sophie, fille de Casimir, roi de Pologne. Albert fut grand maître de l'Ordre Teutonique, embrassa le luthéranisme, renonça à ses vœux de religion, se maria en 1525, et se fit attribuer comme fief laïque la Prusse qu'il avait gouvernée comme chef de son ordre : il fut le premier duc de Prusse. Il mourut en 1568.

Il prend dans cette lettre les titres de seigneur, marquis de Brandebourg en Prusse, de Stettin, de Poméranie ; de duc des Cassubiens et des Esclavons, de burgrave de Nuremberg et de prince de Rügen.

Il l'a datée de Kœnigsberg (*Regiomonti*), où il fonda une université devenue fameuse surtout par le professorat de Kant.

La Cassubie est une contrée de la Poméranie située le long de la Baltique et dont la ville principale est Colberg.

Digitized by Google

dam committimus. Datæ Regiomonti, vigesima sexta die mensis octobris, anno a nato Christo MDLIX.

ALBERTUS, Dei gratia, Senior, Marchio Brandeburgensis in Prussia, Stetiniæ, Pomeraniæ, Cassubarum ac Sclavorum Dux, Burgrabbius Norimbergensis Rugiæque Princeps.

(*Sceau d'Albert*).

48. — 8 décembre 1559. — François II, roi de France à Antoine de Bourbon (Signature autographe).

A mon oncle le Roy de Navarre.

Mon oncle, j'ay receu la lettre que m'escrivistes dernièrement du xxx[e] du passé et veu celle que avez escripte à mes oncles, les cardinal de Lorraine et duc de Guise, suivant laquelle j'escriptz présentement à l'évesque de Lymoges, mon ambassadeur (1) auprès du Roy d'Espaigne, mon

(1) Sébastien de L'Aubespine, né en Beauce le 31 août 1518, frère puîné de Claude de L'Aubespine, secrétaire d'État, était fils d'autre Claude de L'Aubespine, seigneur d'Erouville, Plancheville et La Trousse-Rigault, et de Marguerite Le Berruyer, dame de La Corbillière et de La Pierrière. Ambassadeur auprès des Cantons Suisses, puis envoyé à Worms, avec M. de Grignan, puis l'un des négociateurs de la trêve de Vaucelles, enfin ambassadeur auprès de Philippe II, d'abord en Flandre, puis en Espagne, il s'acquitta avec autant d'habileté que de fidélité des diverses missions qui lui furent confiées. Il en fut récompensé par de nombreux bénéfices : abbayes de Basse-Fontaine près Juvigny-les-Pots (Orne), de Saint-Marc, près Orléans, de Saint-Martial de Limoges ; évêché de Vannes, remplacé presque aussitôt par celui de Limoges. Il posséda de longues années ces bénéfices en commende, n'étant que simple clerc ; il était de plus conseiller du Roi et maître des requêtes de son hôtel. Une demi-disgrâce le rappela d'Espagne au commencement du règne de Charles IX ; une disgrâce plus complète le renvoya de la cour au commencement de celui de Henri III. Alors il prit les ordres, se fit sacrer et se mit à gouverner son diocèse avec zèle, dit-on, et édification ; ce n'était pas trop tôt : il mourut en 1582. (Analyse d'une note de M. Louis Paris dans *Négociations sous François II*).

Digitized by Google

bon frère, à ce qu'il face instance de ce qu'il semble qu'ilz vous veuillent parangonner au duc de l'Infantasque (1) ; et, d'aultant que c'est chose où il y a trop de différence et d'inégualité, pour estre de mon sang si proche que vous m'estes, et l'autre ny prince ny des plus illustres et anciennes maisons d'Espaigne, qu'il le prie, de par moy, en chose qui ne luy touche ne importe, de voulloir que le ranc qui vous est deu et qu'avez tousjours tenu, vous soit gardé et conservé, escrivant pour cest effect audict duc de l'Infantasque à ce qu'il vous deffère et face l'honneur qui vous appartient. S'il en faict difficulté, vous scaurez s'ilz vouldront venir dans notre frontière, et là leur délivrerez la Royne ma sœur ; sinon, vous adviserez le lieu le plus prochain du bort de ladicte frontière pour la leur consigner, et serez le moings avecques eulx que vous pourrez. J'escriptz à mondict ambassadeur qu'il vous advertisse incontinant de ce qu'il en aura peu faire (2), affin que selon cela vous prenez une résolution, et vous envoye le pouvoir pour la leur consigner qui vous est nécessaire, vous priant, mon oncle, me mander souvent de voz nouvelles et de celles de la Royne ma seur, ne vous pouvant mander aultre chose des miennes, si n'est que j'ay eu ces jours passez une

(1) Inico Lopez Hurtado de Mendoza, duc de l'Infantado, fils de Diégo Hurtado de Mendoza, duc de l'Infantado, marquis de Santillana, etc. et de Marie Pimentel, fille de Rodrigue IV, comte de Bénévent. Inico Lopez était chevalier de la Toison d'or ; il avait épousé Isabelle d'Aragon, fille de Henri, duc de Ségorbe ; mais François II pensait que tout cela n'était pas assez pour que l'on osât le *parangonner* à Antoine de Bourbon, descendant de Saint-Louis et premier prince du sang en dehors de ses propres frères, Charles, Henri et François.

(2) L'évêque de Limoges ne put rien gagner sur l'obstination de Philippe, qui ne voulait pas même reconnaître à Antoine de Bourbon le titre de roi de Navarre qu'il gardait pour lui, en l'appelant simplement duc de Vendôme et prince de Béarn. Antoine fit donc le plus tôt qu'il put remise de la princesse Elisabeth aux délégués du roi d'Espagne, afin de n'avoir pas à subir trop longtemps l'humiliation d'être *parangonné* au duc de l'Infantado : le 9 janvier 1560, il accomplit cette mission, et il se retira, laissant ses compagnons suivre seuls la nouvelle reine d'Espagne jusqu'à la cour de son noble époux.

Digitized by Google

dépesche de Rome par l'abbé de Sainct Ferme (1), par où ilz me mandent les affaires du conclave estres aussi irrésolues qu'elles ont point esté (2), estant réductz sur ce poinct, ne pouvant estre le cardinal de Mantoue (3) ny le cardinal de Carpi (4) pape, d'en faire ung aultre tel qu'ilz adviseront. Et, pour n'avoir de quoy faire la présente plus longue, je prieray Dieu, mon oncle, vous avoir en sa saincte et digne garde. Escript à Bloys, le VIII[e] jour de décembre 1559.

FRANÇOYS.

*Robertet* (5).

(*Cachet du Roi*).

(1) L'abbé de Saint-Ferme. M. de Mas-Latrie signale, dans son *Trésor de chronologie*, colonne 1942, un monastère de ce nom : *Sancti Firmi de Plorizano*, Saint-Ferme de Plorizano, au diocèse de Bergame en Vénétie. Je n'ai pas trouvé qui était l'abbé de Saint-Ferme correspondant de François II.

(2) Le pape Paul IV était mort le 18 août 1559 et le conclave durait encore au moment où François II écrivait cette lettre : ce fut dans la nuit du 25 au 26 décembre que fut élu Pie IV, Jean-Ange de Médicis (ou Medichino), frère du marquis de Marignan dont il a été parlé plus haut. Cfr. lettre 12.

(3) Hercule de Gonzague, évêque de Mantoue, archevêque de Tarragone, cardinal en 1527, mort en 1563. Cfr. lettre 5. Ce prélat fut un des présidents du concile de Trente.

(4) Rodolphe Pio de Carpi, évêque de Faënza, puis de Girgenti, devint évêque d'Ostie et doyen du sacré collège. Mort en 1564.

(5) Florimond Robertet, baron d'Alluye, fait secrétaire d'Etat en 1559 par François II, sur la recommandation du duc de Guise, habile négociateur, il fut envoyé au duc de Savoie en 1562, ambassadeur extraordinaire en 1564, assista, par ordre de Catherine de Médicis, à la conférence que cette princesse eut à Chaillot, en 1568, avec le cardinal de Châtillon, et répondit avec force aux raisons du cardinal. Il était fils de Claude, trésorier général de France, maître d'hôtel du roi, et d'Anne Briçonnet, et petit-fils du célèbre Florimond Robertet, secrétaire d'Etat, qui se signala par ses services sous Charles VIII, Louis XII et François II. Il avait épousé Jeanne de Halluin, la célèbre victime de François de Montmorency, fille d'Antoine, seigneur de Piennes, et de Louise de Crévecœur. Mort en 1569, à 36 ans.

Son cousin, des mêmes nom et prénom, fils de Jean Robertet, seigneur de la Mothe-Jolivette, et de Jeanne le Viste, dame de Fresne, avait épousé Marie, fille de Côme Clausse, auquel il succéda en 1557 comme secrétaire d'Etat. Il mourut en 1567.

Digitized by Google

49. — 18 décembre 1559. — Philippe II roi d'Espagne à Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret (Signature autographe).

A monsieur le Roy et la Royne principes de Biarne.

Messieurs, j'ay receu ces jours passez, par don Pedro de la Brid (1), la lettre que m'avez escriptez avecq luy et ay ouy les affaires que, de vostre partz, m'a proposé, et combien que, devant mon département de Valladolid, l'ay mandé à respondre ce qui me alors bon sembloit, touttesfois aprez, en tempz diverses, il ha touché et parlé de aultres choses, pour laquelle cause ay différé à donner response jusques à maintenant et, ayant entendue ce qu'il m'a dict et que ce concerne à la conservation de la pais, luy ay commandé à respondre ce qu'il voz dira. Croyez, messieurs, que, en tout ce que voz puisse faire playsir et amytié et bonne correspondence, le feray de très bon cueur et volunté. Pryant, messieurs, à Dieu voz maintenir en prospérité et donner sa grâce. De Toledo, XVIII[e] de décembre *anno* 1559.

Vostre bon cousin,

YO EL REY.

(*Sceau de Philippe II*).

(1) *La Brid*, *La Brit*, ou *Lebret*, en latin *Lebretum*, contracté de *Leporetum*, noms divers du pays d'Albret faisant tous allusion à l'abondance des lièvres qu'on y trouve.

(2) Don Pedro de la Brid ou d'Albret, bâtard de Jean II d'Albret, clerc tonsuré, chanoine de Pampelune, prieur de Roncevaux ; fut chargé de missions importantes par Antoine de Bourbon ; nous le voyons ici auprès de Philippe II ; dans une autre lettre nous le verrons à Rome, auprès du Pape Pie IV. Il devint en 1562 évêque de Camminges.

Digitized by Google

50. — 8 janvier 1560 (n. s.). — Philippe II roi d'Espagne à Antoine de Bourbon (Signature *Yo el Rey* (1) autographe).

A mon cousin le duc de Vendosme, prince de Béarn.

Mon cousin, ce m'a esté bien grand plaisir d'entendre par le sieur Dandraulx (2), porteur de ceste lettre, la bonne disposition où il vous avoit laissé avecq ma cousine, vostre bonne compaigne, et povez bien penser que je ne doibz avoir eu moins agréables les bonnes nouvelles qu'il m'a aussi dit de la Royne ma dame (3) et du bon succès de son voiage, desquelles je ne poeulx oblyer de vous mercyer bien affectueusement.

Et, quant au désir que vous m'escripvez avoir de passer deçà avecq madicte cousine, vostre compaigne, vous entenderez, par le rapport dudict sieur Dandraulx, les causes et raisons évidentes pour quoy il me semble que ceste peine se doibt excuser. Auquel je me réfère pour

(1) Les mots *Vre bon cousin* sont aussi autographes dans les lettres 49 et 50.

(2) Je suppose que Philippe altère le nom du messager, que je crois être Armand de Gontaut, seigneur d'Andaux ou Andoz (auj. commune de Licq-Atherey, Basses-Pyrénées), baron de Biron, élevé comme page de la reine Marguerite, devenu plus tard le fidèle ami de Henri IV, et mort maréchal de France au siège d'Epernay en 1592.

(3) Elisabeth de Valois, fille de Henri II et de Catherine de Médicis, fiancée par son père à Philippe II, et épousée au nom de celui-ci par le duc d'Albe le 22 juin 1559, mais conduite en Espagne seulement après la mort de Henri II. Antoine de Bourbon, avec son frère, le cardinal de Bourbon, et le prince de La Roche-sur-Yon, avait été chargé par le roi François II d'accompagner la princesse et de la remettre à son époux ; il s'était flatté aussi de l'espoir de profiter de cette occasion pour revendiquer avec Jeanne d'Albret, auprès de Philippe II en personne, ses droits sur la Navarre et avait par son messager demandé à l'orgueilleux roi d'Espagne la permission d'aller lui faire sa cour : Philippe repousse cette proposition, qui me semble tout à la fois trop humble et trop intéressée pour être digne du chef de la maison de Bourbon.

Digitized by Google

éviter prolyxité. Et à tant, mon cousin, je prie à Dieu qu'il vous aict, avec madicte cousine, vostre compaigne, en sa saincte garde. De Toledo, le VIII[e] de janvier 1559. (v. s.).

Vostre bon cousin,

YO EL REY.

*J. Couxberville.*

51. — 9 janvier 1560. — Déclaration des députés de Philippe II reconnaissant avoir reçu d'Antoine de Bourbon la reine Elisabeth.

Nos, don Francesco de Mendoça, card. de Burgos, y don Ynigo Lopez de Mendoça, duque del Infantadgo, dezimos que, por los señores diputados del Rey christianissimo para traer y aconpañar a la Reyna de España, nostra senhora, nos fue entregada Su Magestad, por virtud del poder arriba scripto (1) para el efecto contenido en el, conforme a lo capitolado entre sus Magestades Catholica y Christianissima. Fecha en Ronces Valles a nueve dies de enero de mill y quinientos y sesenta años.

F., *cardinalis Burgensis* (2).

*Y. Lopez* (3), *duque del Ynfantadgo.*

(1) Voir ce pouvoir ci-après : il convient, ce me semble, de le placer ci, quoiqu'il soit daté du 23 novembre 1559.

(2) François de Mendoza, né en 1508 de Diégo Hurtado de Mendoza, comte de Cagnete, et d'Elisabeth Bobadilla, évêque de Coria quand il fut en 1514 fait cardinal, devint ensuite évêque de Burgos, puis fut nommé à l'archevêché de Valence, mais n'en prit pas possession. Il mourut en 1556.

(3) Ynigo Lopez de Mendoça. Cfr. la lettre 48 de François II du 8 décembre 1559.

Digitized by Google

52. — 23 novembre 1559. — Pouvoir donné par Philippe II au cardinal de Burgos et au duc de l'Infantado pour recevoir sa femme Elisabeth des mains d'Antoine de Bourbon et autres députés du roi de France (Signature autographe).

Don Philippe, por la gracia de Dios, Rey de Castilla, de Leon, de Aragon, de las Dos Secilias, de Hierusalem, etc.

Por quanto, en la capitulacion que se hizò entre nos y el christianissimo Rey Enrique de Francia (que sea en gloria !), se tractò y concertò matrimonio entremi y la serenissima Reyna dona Ysavel, su hija, mi muy chara y muy amada muger, laqual le viene a celebrar, con ayuda de Nuestro Señor, a estos nuestros reynos y en su acompañamento y servicio, Moss. de Vandoma y el muy Rdo cardinal de Borbon, y el Principe de la Roxa-sur-Ion, diputados por el christianissimo Rey Francesco de Francia, su hermano, para entregarla, en la raya y confin d'estos dhos reinos, a la persona o personas que nos nombraremos para ello ; porende, por la presente, damos y otorgamos todo nuestro poder cumplido, libre, llenero, bastante, segund que lo havemos y tenemos y de hecho y de derecho lo podemos dar y otorgar, a vos, el muy reverendo don Francesco de Mendoça, card. de Burgos, y don Ynigo Lopez de Mendoça, duque del Ynfantadgo, nuestro primo, specialmente para que, por nos y en nuestro nombre y como nos mismos, podais recivir y recivais a la dicha serenissima Reina, con la solemnidad y cerimonias que se deve y acostumbra hazer en semejantes casos, y traer la donde nos estimieremos para el dicho efecto, y para que podais hazer y otorgar y dar y deis la scriptura y scripturas y testimonios que cerca d'esto os pidieren y demandaren los dichos Mos. de Vandoma, card. de Borbon, y principe de la Roxa, para que conste de la dicha entre-

Digitized by Google

ga, y para que, si necessario fuere, podais hazer y hagais de nuestra parte, en el sobredicho caso, las diligencias que convengan y sean necessarias, conforme a lo contenido en los capitulos que tratan desto del matrimonio en la dicha capitulacion de la paz, de manera que de una parte y de otra se cumpla y satisfaga en este caso enteramente que para todo lo quedicho caso y cada una cosa y parte dello y lo dello anexo y dependiente, os damos y otorgamos el dicho nuestro poder, como el caso requiere, y prometemos y aseguramos quo lo que asi hiziereades y otorgaredes sera guardado y cumplido y executado sin que en ello haya falta. En firmeza de loqual, mandamos dar y damos la presente firmada de nuestra mano, y sellada con nuestro sello secreto, y refrendada de nuestro ynfrascripto secretario. Fecha en Aranjuez a XXIII de novembre de mill y quinientos y cinquenta y nueve anos.

Yo el Rey.

Francesco de Crasso, *secretario* (1).

*Poder para recivir a la Serenissima Reyna al card. de Burgos y duque de l' Ynfantadgo.*

53. — 19 janvier 1560 (n.s.). — François II, roi de France, à Antoine de Bourbon (Signature autographe).

A mon oncle le Roy de Navarre.

Mon oncle, l'ambassadeur du Roy d'Espaigne, mon bon frère, m'a faict entendre avoir esté adverty d'Espaigne qu'il y a certains mariniers nommés Melchior

(1) Probablement François de Crasso, Milanais, qui fut fait cardinal par Pie IV le 12 mars 1565, et mourut en 1566.

Digitized by Google

Baiz (1) de Azebodo et Bertrand Agairre demourans à Altie près de Vidache (2), qui ont armé ung navire pour aller aux Indes et se joindre avec ung nommé Jehan Bertrand, de Sainct-Jean-de-Luz, et ung autre nommé Municot de l'Hospital, qui ont parellement armé une façon de gallaire, pour se mectre sur la routte des Indes et pirater, et endommaiger les subjectz du Roy d'Espaigne, mon bon frère. Et pour ce que c'est chose que je ne vouldrois nullement du monde endurer, ny permectre que aucun de mes subjectz entreprint chose qui leur tournast à aucun préjudice ou dommaige, je vous prie, mon oncle, envoier sur les lieux, pour vous en bien informer et faire faire bien expresses deffences à ceulx-là, s'ilz sont encores en mes portz et havres, qu'ilz n'ayent sur peine de la vye à aller ès terres qui appartiennent audict Roy d'Espaigne, mon bon frère, et donner aucun trouble à ses subjectz ny partir de mesdictz havres, sans vous avoir, à vous, qui estes admiral de la mer de Guyenne, donné asseurance du lieu où ils veullent et se delibèrent aller, afin que vous en soiez tant mieulx informé, et que, s'ilz alloient au contraire, l'on en puisse savoir la vérité, pour les en faire

(1) Melchior Baiz ou Vaez, seigneur portugais, fut le lieutenant du capitaine Montfort dans son expédition de Fez. Cfr. la convention faite avec le Chérif, n° 45.

(2) *Altie*. Probablement pour *le This* ou *Thys*, que les habitants prononcent encore *Aii Thys*, petite plaine entourée de collines et située au pied du château de Bidache, sur la rive gauche de la Bidouze ; la plaine s'étend aussi sur la rive droite de la rivière (partie dans laquelle elle était autrefois plantée de chênes à haute futaie remplacés aujourd'hui par des pâturages). Les deux parties de la plaine sont réunies par un pont. « S'il en faut croire une tradition très répandue et qui s'est transmise de génération en génération, m'écrit M. l'abbé Pon, curé-doyen de Bidache, à qui je dois tous ces détails, une grande bataille aurait eu lieu dans cette plaine, au moyen-âge, entre les seigneurs d'alentour et les habitants de Bidache, sujets du seigneur de Gramont. Elle aurait eu pour résultat la prise et le sac de Bidache. Ce qu'il y a de certain, c'est que la ville (aujourd'hui chef-lieu de canton de l'arrondissement de Bayonne) et le château furent pris et saccagés, après un siège de vingt jours, par l'armée de Charles-Quint, sous les ordres de Velasco, connétable de Castille (1523) ».

Digitized by Google

très bien chastier, vous priant, mon oncle, m'advertir de ce qu'en aurez trouvé, pour en respondre audit ambassadeur. Priant Dieu, mon oncle, vous avoir en sa saincte et digne garde. De Bloys, ce XIX[e] jour de janvier 1559 (v.s.).

FRANÇOYS.

*Robertet* (1).

54. — 25 janvier 1560 (n.s.). — Charles de Guise, cardinal de Lorraine à Antoine de Bourbon (Signature autographe).

Au Roy de Navarre.

Monsieur, il ne se peult dire combien la Royne catholicque (2) se contante de l'honneur et bon traictement que luy avez faict par les lettres qu'elle en a escriptes ; et combien le Roy et la Royne sa mère (3) se trouvent satisfaictz du bon et grand devoir que vous avez faict jusques à l'extrémité, à l'endroict de ladite dame, qui véritablement en avoit grand besoing. Quant à moi, il me semble qu'en avez usé en galanthome, pour faire congnoistre à ces messieurs de delà la différence qu'il y a de vous à eulx (4), et a esté trouvé le meilleur du monde de toute ceste compaignye, ainsi que le sieur de Ste-Coulumbe (5)

(1) Florimond Robertet, baron d'Alluye. Cfr. lettre 48.
(2) Elisabeth, qu'il venait de conduire en Espagne.
(3) François II et Catherine de Médicis.
(4) Antoine de Bourbon trouvait que c'était le rabaisser de mettre le duc de l'Infantade sur le même pied que lui ; du reste, on a remarqué que Philippe II ne voulait pas lui reconnaître le titre de Roi de Navarre et ne lui avait donné dans sa lettre du 9 janvier 1560 que ceux de duc de Vendôme et de prince de Béarn.
(5) *Ste-Coulumbe*. L'un des fils d'Imbert de Montesquiou, peut-être Bernard, seigneur de Sainte-Colombe, grand écuyer du roi de Navarre, colonel de ses gardes françaises ; peut-être son frère Joseph de Montesquiou, dit de Sainte-Colombe, gentilhomme de la chambre du susdit roi, enseigne de sa compagnie des gendarmes, fait sénéchal de Béarn en 1549 ; peut-être leur frère aîné, Jean de Montesquiou, seigneur de Gélas, etc., qui fut gentilhomme suivant du roi de Navarre et son écuyer, qui fut aussi gentilhomme du roi Charles IX et colonel du régiment des gardes françaises, mort en 1562.

Digitized by Google

le vous dira et que vous verrez que le Roy vous en escript.

Au demourant, il vous dira comme j'ay, à l'instant mesme de la réception de voz lettres, commandé la dépesche de l'abbaye dont vous m'escriviez, estant très aise d'avoir eu quelque moyen de faire pour vous, et vous faire congnoistre la bonne volunté que j'ay de vous faire service (1), vous priant, monsieur. en ce que vous verrez que je pourray faire, sans cérémonye, m'enploier et vous asseurer que je useray de telle affection que le pouvez désirer, et si jusques ycy, en ce qui vous a touché, dont m'avez escript ou quelques ungs des vostres, il y a eu quelquefois de la longueur, cela, s'il vous plaist, ne sera atribué à faulte de bonne volunté, mais à la nécessité du temps là où nous sommes réduictz ; laquelle, estant jà fort grande à l'heure de vostre partement, comme vous avez peu veoir beaucoup de fois, et croissant de jour à aultre, est maintenant telle qu'il ne se peult davantaige, et nous oste le moyen de faire beaucoup de choses que bien souvent nous désirerions bien. Aussy veulx je croire que cela est tant considéré par vous, qu'il vous faict excuser souvent ce qu'il est impossible de faire ; et pour ceste cause je ne vous en diray rien davantaige. Me recommandant bien humblement à vostre bonne grâce et priant Dieu, monsieur, vous donner bonne et longue vye. De Bloys, ce xxv$^{e}$ jour de janvier 1559. (v. s.)

Vostre très humble cousin à vous obéir,

C., *C$^{al}$ de Lorraine.*

(1) Les services rendus à l'Etat se payaient, on le voit, en biens d'Église.



Digitized by Google

35. — 4 février 1560 (n. s.). — Simon Burgensis, médecin d'Elisabeth de France, à Antoine de Bourbon (Autographe).

*La suscription manque dans le Recueil.*

Syre, depuys que Vostre Majesté délivra (1) la Royne catholique, elle se porta bien jusques au lendemain qu'elle eut en sa lictière mal de cueur, duquel estant adverti par monsieur le prince (2), luy conseillé de vomir, ce qu'elle feist peu après, devant qu'arriver au logis, et croyant conseil se trouva si bien le matin qu'elle ne laissa de passer oultre, après avoir disné, pour gaigner Pampelune, où elle a esté, et partout, aultant magnifiquement receue que vous pourra dire le présent porteur. Sa dicte sancté continua jusques à Thyence (3), où sa migraine la print bien forte, et s'y gouverna si saigement que l'on n'y demeura que un jour davantaige. Sont deulx foix que ladicte dame s'est trouvée mal davant qu'estre mariée, et puis le lendemain des nopces, par ce qu'elle se contraignoit à vivre à l'Espaignolle, ainsi qu'a déclairé sa guérison, en la faisant dormir et repaistre à la Françoyse. Tout cecy ne s'est faict sans se souvenir de son flux de ventre qu'elle souffrit dernièrement à Nantueil (4), et de la très bonne remonstrance que luy feist Vostre Majesté à ce qu'elle receust des clystères et aultres remèdes, qui luy ont, grâces à Dieu, saulvé la vye. Je luy ay remémoré cela, et quant et quant les aultres biens et honnestetés que lui ay veu recepvoyr de vostre part. Le tout pour faire service à Vostre Majesté. Nous allons demain à

(1) Délivra, c'est-à-dire remit entre les mains des députés du roi Philippe II.

(2) Charles de Bourbon, prince de la Roche-sur-Yon. Cfr. lettre 39.

(3) *Thyence*. C'est *Atienca*, située sur l'ancienne route de Pampelune à Madrid, aux deux tiers du chemin.

(4) Nanteuil. Probablement le château de ce nom, dans la paroisse de Huisseau-sur-Cosson, près de Blois.

Digitized by Google

Maderic et de là à Tolète, si plaist à Dieu, auquel je supplie très humblement, Syre, qu'il vous doint l'accomplissement de tous vos bons désyrs. D'Alcala, ce quatriesme de febvrier 1559 (v.s.).

Vostre très humble et très obéissant serviteur,

Symon Burgensis (1).

56. — 16 août 1560 (2). — Le Duc de Guise (3) au Roi de Navarre. (Autographe).

A mon oncle (sic) le Roy de Navarre.

Monsieur, j'ay receu, par le sieur de Decars (4), présent porteur, la lettre qu'il vous a pleu m'escripre, et de luy entendu ce qu'il m'a dict de votre part de l'asseurance que me donnés de vostre amitié, laquelle j'estime beaucoup, espérant bien vous faire conoystre par esfaict com-

(1) Fils ou petit-fils de Louis Burgensis, médecin de François Ier et de Henri II, qui rendit grand service au premier pendant sa captivité à Madrid et fut autorisé, au retour de ce prince, à acheter les seigneuries de Mongougier et de Meulan. Louis Burgensis, né en 1494, était fils de Jean, médecin de Louis, duc d'Orléans, plus tard Louis XII. Simon Burgensis appartenait ainsi à une dynastie de médecins royaux.

(2) Cette lettre ne peut être que de 1559 ou de 1560 : elle est de cette dernière année (1560), car, au mois d'août de 1559, Antoine de Bourbon était en route pour se rendre à la cour et il y arriva le 18 août 1559, à Saint-Germain-en-Laye. La lettre de duc de Guise concerne donc un autre voyage du prince, postérieur à celui qu'il fit pour conduire la nouvelle reine d'Espagne à Roncevaux : c'est celui où il se livra avec son frère, le prince de Condé, et vint à Orléans le 30 octobre 1560. Son frère fut sur le point d'être mis à mort comme complice de la conjuration d'Amboise et lui-même courut risque de la vie. La mort inopinée de François II arrivée le 5 décembre 1560 sauva les deux princes.

(3) François de Lorraine, 2e duc de Guise, fils aîné de Claude de Lorraine, Ier duc de Guise, et d'Antoinette de Bourbon, l'un des plus grands capitaines de son temps. C'est lui qui reprit Calais en 1558 et qui fut assassiné par Poltrot de Méré devant Orléans en 1563.

(4) Decars. Cfr. lettre 15, note 3.

Digitized by Google

bien je désire vostre bonne grasse. Et, pour ce que ledict sieur de Decars vous est fort fidelle, et qu'il vous sara randre bon compte de toutes noz nouvelles et de ce que je luy ai dict, je ne ferai ceste plus longue, sinon pour vous supplier venir le plus tôt que vous pourez trouver nostre mestre, et les roynes, ses mères et fames (1), qui, je m'asseure, vous feront bonne chère et verront volontiers. Cependant je me vois recomander très humblement à vostre bonne grasse, priant Dieu, monsieur, qu'il vous donne ce que désirez.

De Saint-Germain, ce 16e d'aoust.

Vostre très humble cousin (2) et dévot serviteur.
FRANÇOYS de LORRAINE.

57. — 26 septembre 1560. — Catherine de Médicis, reine de France, à Antoine de Bourbon, roi de Navarre.

A mon frère le Roy de Navarre.

Mon frère, ayant despesché le sieur de la Viéville (3) pour retourner devers vous, il m'a adverty, par le contrerolleur présent porteur, comme la fièvre l'a prins à Paris où il est demouré mallade, ne povant si tost partir qu'il vouldroit, et désirant que ce dit porteur vous aille rendre compte de ce qu'il a aprins icy et vous porter mes lettres, ausquelles je ne sçaurois rien adjouster, sinon vous

(1) Catherine de Médicis et Marie Stuart.

(2) Antoine de Bourbon et François de Guise étaient fils d'un frère et d'une sœur et partant cousins germains ; c'est par erreur que le secrétaire qui écrivit la suscription mit *à mon oncle le Roy de Navarre.*

(3) Pierre de la Vieuville, fils de Sébastien, seigneur de Farbus, et de Perrine de Saint-Vaast, seigneur de Farbus, Challenet, etc., chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme de sa chambre, était l'un des conseillers et chambellans d'Antoine de Bourbon.

Digitized by Google

asseurer que vous ne serez jamaiz si tost icy que je vous désire. Et, ce pendant, je prie Dieu. mon frère, vous donner ce que plus désirez. De Saint-Germain en Laye, le XXVI[e] jour de septembre 1560.

Vostre bonne seur,
CATERINE.

58. — 19 décembre 1560. — Le Cardinal de Gaddi (1) à Antoine de Bourbon, roi de Navarre (Autographe).

Al Serenissimo Re di Navarra.

Serenissimo Re, sebene all'amorevolissima lettera della Magestà Vostra ho risposto per la via del medesimo suo ambasciadore che me la presentò, nondimeno, venendo Monsignor il Vescovo di Fermo, mio fratello, mandato dalla Santità di Nostro Signore a coteste Magestà Christianissime, ho voluto di nuovo farle riverenza e certificarla che quella servitù che Monsignor riverendissimo cardinal mio zio (2), di buona memoria, tenne con la Magestà Vostra e con tutti gli altri di sua corona, s'é perpetuata in me con una affettione e divotion tali che, quando La si degnerà comandarmi, sarà una delle segnalatissime gratie ch'io possa ricever da quella, desiderando sopra modo che, con qualche opera mia in servigio suo, La si veglia certificare di questa mia ottima volontà in corrispondenza di quel buon animo che nella sua lettera ha mostrato a me La Magestà Vostra, alla quale, poichè detto Monsignor di Fermo in mia vece farà di bocca più chiara testimonianza di tal mia divotione verso di Lei, a-

(1) Thaddée de Gaddi, Florentin, archevêque de Cosenza, créé cardinal en 1557 par Paul IV, mort en 1561.

(2) Nicolas de Gaddi, Florentin, évêque de Fermo, de Sarlat, (1534-1546), archevêque de Cosenza, créé cardinal en 1527 par Clément VII, mort en 1552.

Digitized by Google

lui me ne riporterò e farò fine a questa, baciandole humilmente le mani e pregandole felicità in tutti desideri suoi. Da Roma li XIX di dicembre MDLX. Della Magestà Vostra humillimo servitore

IL CARDINAL DI GADDI.

(*Cachet du cardinal*).

59. — 20 décembre 1560. Le cardinal de Saint-Georges (1) à Antoine de Bourbon (Autographe).

Al serenissimo Re di Navarra, mio signore osservandissimo.

Serenissimo Re, con la presente occasione de la venuta di Monsignor di Fermo (2) presentator di questa, mi sarebbe parso mancar al debito mio, s'io lasciassi, come non voglio lasciar, di fare riverenza et baciare humilmente la mano a la serenissima Magestà Vostra et significarle il molto dolore che m'ha recato l'improvisa morte de la Magestà del Re christianissimo (3), per ogni rispetto et in particolar per la divotion et obligho ch' io tenevo (*sic*) et terrò sempre a la felicissima memoria sua. Però, convenendo che ci conformiamo et consoliamo con il santo volere di Nostro Signore Iddio, non mi par dir altro intorno a questo caso, rimettendomi a quel che di più sarà referto per me a la serenissima Magestà Vostra, così del dispiacere ch'io ho di tal perdita sentito, come de la divotione et prontezza

(1) Antoine Serbelloni, Milanais, evêque de Foligno, créé en février 1560 cardinal de Saint-Georges *in Velabro*, devint évêque de Novare, puis évêque d'Ostie et doyen du Sacré Collège. Il mourut en 1591.

(2) Monsignor de Fermo, N... de Gaddi, frère du cardinal Thadée de Gaddi, envoyé par le Pape Pie IV à la cour de France à l'occasion de la mort de François II et de l'avènement de Charles IX.

(3) La mort de François II arrivée le 5 décembre 1560.

Digitized by Google

mia verso Lei, dal medesimo Monsignor di Fermo, oltre al testimonio et relatione che a la Magestà Vostra serenissima potrà venir di quà dall' illustrissimo Signor Don Pietro Albret, dal quale ho havuta una lettera di quella, et infinitamente la ringratio de la memoria che tien di me, suo divotissimo servitore, sapendo esso signor don Pietro che in ogni occasione di quà non sono mancato, come non mancherò mai, di tener quella debita protettione et mira che conviene a la divotissima servitù et affettione mia verso Lei et a la sua satisfatione, et nuo vamente baciando con humiltà la mano di Vostra Magestà serenissima, in sua memoria et buona gratia, quanto più posso con tutto l'animo, raccomando et offero questa mia divotissima et affettionatissima servitù, pregandole, a la serenissima persona et regno suo, l'accrescimento et conservatione di quella compita felicità che desidera. Di Roma, a xx di decembre 1560, Di Vostra Magestà *humillimus et devotissimus servus*.

IL CARDINALE SAN-GIORGIO.

(*Cachet du cardinal.*)

60. — 21 décembre 1560.— Le cardinal de Sermoneta (1) à Antoine de Bourbon (Autographe).

Al serenissimo Re di Navarra.

Sire, l'ambasciadore della Magestà Vostra (2) me dè l'altr'hieri la lettera sua de 28 de ottobre passato, e me portò anco la nova (*sic*) della morte del Re Francesco e

(1) Nicolas Cajetan de Sermonetta, de la parenté du pape Boniface VIII, créé cardinal en 1536 par Paul III, archevêque de Capoue, mort en 1585.

(2) Don Pietro Albret, Pierre d'Albret, le même que don Pedro de la Brid (Cfr. lettre 49) ou Pedro de Navarre.

Digitized by Google

del governo che la Magestà Vostra haveva avere del Re Carlo e del regno (1), al quale essendomi offerto in tutte le occasioni come La intenderà da esso, dolutomi della morte de quella Magestà e ralegratomi della asuntione del altro, et in particulare per l'interesse della Magestà Vostra, che con il governo della quale se spera che tutta la christianità quietarà, ho voluto con queste quattro parole ancora come servitore affettionato che io ho stato, sono et seró sempre di casa sua e suo, repplicarglielo come faccio, e supplicarla che, se gli occurirà cosa che io possa fare per Lei, se degni comandarmi, asicurandola che dalli buoni effetti vederà la mia ottima voluntà ; che non havendo altro che dire alla Magestà Vostra, farò il fine con basciarli humilissimamente la mano e raccomandarli la Santa Sede Appostolica, pregando Dio che Le doni longa vita e complimento de quanto La desidera. De Roma il dì XXI de dicembre 1560.

Di Vostra Magestà humilissimo servitore

CARDINALE DI SERMONETA.

61. — 23 décembre 1560. — Le cardinal de Ferrare (2) à Antoine de Bourbon (Autographe).

Sire, mandando io l'abbate Salerno mio gentilhuomo per far quelli uffici che richiede la devotissima servitù mia in questo (*sic*) occasione della morte del Re di felice

(1) L'ordonnance de 1407 avait aboli l'ancien mode de régence des rois mineurs et y avait substitué un conseil dans lequel le roi de Navarre devait avoir une grande influence, qui fut bien amoindrie toutefois par Catherine de Médicis. Le roi de Navarre se contenta du titre de lieutenant général du royaume.

(2) Hippolyte d'Est de Ferrare, créé cardinal par Paul III en 1538. Administrateur de Milan, Auch, Lyon, Narbonne, Autun, etc. mort en 1572.

Digitized by Google

memoria, gli ho commesso che principalmente se ne condoglia con Vostra Magestà per mio nome, come con quella che sò ne havrà sentito tanto maggior despiacer quanto piu era stretta la congiuntion del sangue, ch'ella haveva con Sua Magestà. Pur essendo questi accidenti che vengono dalla man di Dio, havemo da accommodarci al santo voler suo, et si come a Vostra Magestà si apre la strada di poter tanto più essercitar il valor et la bontà sua, così son sicurissimo, ch'ella tanto maggiormente farà conoscer al mondo l'honorato animo, ch'ella hebbe sempre. Nel resto esso abbate potrà dar conto a Vostra Magestà del modo che è passata la cosa del concistorio suò (1) et delli uffici che ho fatto in ciò per servitio di quella. Però rimettendomi a lui in questo et in ogni altra cosa, che Le dirà per parte mia, La pregherò solo a esser sicura che in qualunche occasione piacerà a Vostra Magestà di comandarmi, ella mi troverà così pronto a ubbidirla, come si possa prometter di persona del mondo.Io baso (*sic*) humilissimamente le mani di Vostra Magestà et prego Dio che Le dia ogni felicità. Di Roma il x x i i i di decembre 1560, Di Vostra Magestà humilissimo servitore

HIP., CARDINALE DI FERRARA.

62. — 4 janvier 1561 (n. s.). — Pie IV à Antoine de Bourbon (Lettre autographe sauf la suscription).

Charissimo in Christo filio nostro Antonio, Navarræ Regi illustri.

Pius Papa quartus.

Charissime in Christo fili, salutem et apostolicam benedictionem.

(1) Le consistoire où, sur la demande de l'ambassadeur du roi de Navarre, Pierre d'Albret, Antoine de Bourbon fut reconnu comme roi par Pie IV.

Digitized by Google

Tornando l'oratore suo presente exibitore, non sarémo più longhi con quella, per che esso Le referirà con quanta cortesia et honore l'habbiamo receuto (*sic*), odutto (*sic*) et trattatto : et come non Le siamo mai per manchare d'ogni beneffìcio et piacere, che Le possiamo fare, ne vogliamo altra recompensa da Lei, se non che habbia in protectione le cose de la religione catholica et de questa Santa Sede, si come aspettiamo da la bontà sua, et La ne preghiamo ; el resto lo intendarà (*sic*) dal presente suo (1). Dio Nostro Signore La conservi e Le doni quanto desydera. Di Roma, a li 4 di genaro 1561.

63. — 25 janvier 1561 (n.s.). — Elisabeth, reine d'Angleterre, à Antoine de Bourbon, (Signature autographe).

A très hault et très excellent Prince, nostre très cher et très amé frère et cousin, le Roy de Navarre.

Très hault et très excellent prince, nostre très chier et très aymé bon frère et cousin, salut et dilection. Comme ainsy soit que nous dépeschons vers nostre très cher et très aymé bon frère et cousin, le Roy très chrestien, nostre féal et bien aymé cousin, le conte de Bedford (2), conseillier en nostre privé conseil, nous l'avons donné en charge vous veoir et visiter ensemble nostre ambassadeur (3) résidant en celle court, et, après noz très affectueuses recommendations, vous remercier des bons et honestes propos qu'avez tenu, de nostre parsone et de noz affaires, à nostre dict ambassadeur, dont il nous a faict par ses lettres très ample

(1) Son ambassadeur ici présent, Pierre d'Albret.

(2) François Russell, fils, d'Antoine Russell, comte de Bedford, et de Guy Sapcote, comte de Bedford, chevalier du Bain, mort en 1585.

(3) Nicolas Throckmorton, fils du chevalier George Throckmorton de Coughton, habile homme d'État d'Angleterre, disgracié sous Marie Tudor, mais en faveur sous Élisabeth, ambassadeur en France, puis en Ecosse, fut chambellan de l'Echiquier. Mort en 1570, à 57 ans, empoisonné, dit-on, par le comte de Leicester.

Digitized by Google

rapport, vous assurant, très cher et très aymé cousin, que ne fauldrons, toutes les foys que l'occasion s'addonera, de montrer la semblable amitié et bonne affection devers vous, tout ainsy comme vous sera relaté plus au long par ledit seigneur de Bedford et nostre ambassadeur, ausquels vous prions voulloir donner telle foy et créance que fairiez à nostre propre parsone. Au demeurant, combien que ne doubtons nullement de vostre bonne affection et inclination à l'entreteignement de l'alliance et bonne intelligence d'entre les deulx royalmes, sy est ce que, pour la firme intention que nous avons à l'inviolable observation de toute amitié suivant les traictés passés entre le feu Roy Henry, de bonne mémoire, et nous, nous avons trouvé pour bon vous prier voulloir toutz jours tenir la mayn à telle correspondence de delà, que puisse estre au bien et repos des païs, dominations et subgectz de cousté et, d'aultre. Antant (1), très hault et très excellent prince, nostre très cher et très aymé cousin, le créateur vous ait en sa saincte et très digne garde.

Escript à Londres le XXIII[e] jour de janvier 1560 (v. s.).

Votre bonne Sœur (2).

ELISABETH R.

(*Cachet*).

64. — 27 janvier 1561 (n. s.). — Guillaume de Gonzague (3), duc de Mantoue à Antoine de Bourbon (Autographe).

Al serenissimo Re di Navarra, mio signore osservandissimo.

Serenissimo Re, mio Signore osservandissimo, si come io sono affettionatissimo servitor di Vostra Magestà,

(1) *Antant* pour *à tant*, locution qui revient à *là-dessus* et sert de transition.

(2) Ces trois mots *Vostre bone Sœur* sont autographes comme la signature.

(3) Guillaume de Gonzague. Cfr. la lettre 7, note.

Digitized by Google

così ho dato espresso ordine a M. Giovanni Pietro Conegrani, mio gentilhuomo, che con Lei si condoglia particolarmente et con la riverenza che conviene della grave perdita che si è fatta del christianissimo Re Francesco, et di più Le dia conto del mio matrimonio con la principessa Eleonora, figliuola della Magestà Cesarea (1), rallegrandosi in nome mio della grande auttorità che Vostra Magestà meritamente tiene in cotesto regno, di che io, suo vero servitore, sento infinito contento, rendendomi certo di dover ricever sempre da Lei favori in coteste bande, et nel consiglio conforme alla somma bontà et cortesia sua, La supplico per tanto che si voglia degnar di aggradir questo complimento, con prestar intiera fede al detto gentilhuomo, ricordandosi che non ha persona che desideri più di me di servirle in tutte le cose, et per ciò mi sarà sempre favore che Vostra Magestà mi comandi, alla cui felice gratia mi raccomando senza fine. Di Mantova alli XXVII di genaro MDLXI.

Di Vostra Magestà humil servitore.

Il duca ni Mantova.

65.— 9 février 1561 (n. s.).— M. de L'Aubespine, évêque de Limoges, à Antoine de Bourbon (Signature autographe).

Au Roy de Navarre.

Sire, depuis le partement de mon dernier courrier, j'ay receu une lettre de Rome du sieur don Pedro de Navarre(2) du mois de décembre dernier, lequel me mande avoir

(1) Éléonore, fille puinée de l'empereur Ferdinand I et d'Anne fille de Ladislas, roi de Hongrie et de Bohême, nièce de Charles-Quint. Née en 1534. Eléonore mourut en 1591.

(2) Pedro de Navarre, Pierre d'Albret, le même qui est appelé dans la lettre de Philippe II du 18 décembre 1559 don Pedro de la Brid.

Digitized by Google

négotié, avant que l'évesque d'Isquia (1) en partist pour venir en ceste court, sus les affaires qui vous concernent, affin que, par le commandement de Sa Sainteté, il en communicast et feist instance à Sa Majesté catholique. M'ayant adressé ung mémoire en forme d'instruction pour luy mectre ès mains, duquel je vous envoie, Sire, ung double, luy ayant recommandé et prié d'en faire suivant sa charge et commandement qu'il en a. Il n'est pas pour faire long séjour en ceste court, tellement qu'à son arrivée à Rome ledict sieur don Pedro aura facile moien d'entendre bientost de luy ce qu'il y aura peu proufiter et apprendre par deçà, où toutes choses continuent doucement, ainsi qu'il vous aura pleu veoir par mes ordinaires despêches, estant la Royne catholicque (2) en fort bonne santé, Dieu mercy, après avoir toutesfois esté infiniment travaillée de la maladie qu'avez entendu. Je suis au surplus continuellement à soliciter l'affaire du pouvre Buade, (3), qu'ils

Ce personnage, on le voit, après avoir servi les intérêts d'Antoine de Bourbon auprès du roi d'Espagne, allait les servir à Rome auprès du Pape. Il était chargé de faire hommage à Pie IV, au nom d'Antoine de Bourbon, et de faire reconnaître par le Saint Siège son maître comme roi. Il arriva à Rome le 21 novembre 1560 et eut une audience le 26. Le Pape décida de le recevoir solennellement en consistoire dans la salle des Rois : ce qui eut lieu le 14 décembre. Pedro d'Albret fut récompensé du succès de sa mission par l'évêché de Comminges qu'il garda huit ans (1560-1568).

(1) *L'évêque d'Ischia.* Le Pape l'avait envoyé comme nonce à Philippe II pour lui recommander les intérêts d'Antoine de Bourbon. Je ne sais pas qui était l'évêque d'*Ischia*, petite ville dans l'île du même nom située à l'entrée du golfe de Naples.

(2) La royne catholique. Elisabeth de France. Cfr. la lettre de Simon Burgensis, numéro 55.

(3) Buade. Ce gentilhomme explique sa mésaventure dans une lettre adressée à l'évêque de Limoges et datée du 3 septembre 1560 ; cette lettre a été imprimée dans le volume intitulé *Négociations, lettres et pièces diverses relatives au règne de François II*, édité par les soins de Louis Paris en 1844 : nous en citerons les principaux passages :

« Monsieur, le moys de novembre dernier passé, le roy de Navarre détermina de envoyer un navire en Barbarie avec quelques soldats et quelques présans, qu'il envoyayt au roy de Fez, dit chérif, pour exécuter une entreprise des belles qui se sauroyt faire, entreprinse chrétienne, sans préjudice du roy d'Espaigne et d'autres princes chré-

Digitized by Google

ne veulent despêcher sans avoir premièrement veu au conseil de guerre son procès, lequel tarde beaucoup à

tiens, laquelle entreprinse il communiqua au roy, à Mgr le cardinal de Lorraine et à M. de Guise, lesquels luy promirent toute aide et faveur qu'ils porroient en ladicte entreprinse... et Mgr le cardinal de Lorraine et Mgr de Guise firent donner mille escus à ung gentilhomme nommé Montfort, qui avoit la charge de ce navire, qui nous passa, et de la légation envers le roy de Fez ; et il demeuroyt dans le pays avec quelques soldats pour commancer ladite entreprinse, laquelle n'a point sorty en effet pour l'amour et les longueurs d'un chérif, qui n'ont jamais voulu consentir ce que le roy leur avoit accordé. Le navire fut baillé par Mgr de Noailles, gouverneur de Bordeaux, audit Montfort, qui avoyt charge de négossier.

« Nous primes congé du roy de Navarre au commencement de décembre, ce jour mesme qu'il partit de Bourdeaux pour accompaigner la royne d'Espaigne ; depuis nous ne l'avons veu. Nous demeurasmes à la coste de France jnsqu'au dernier jour de février, et le premier jour de mars fismes voelle. Le dix-septiéme dudit moys arrivasmes à une terre d'un chérif, nommée le cap de Guet, et le mesme jour débarquasmes ceux qui avoient affaire pour les négosses. Le navire demeura sur ce en la mer, attendant que l'on eust négossié. Nous vinmes à Fez, par la terre de pardedans, là où nous mismes vingt et six journées de chemyn. Estant venus à Fez, ledit Montfort négossia ce qu'il avoyt charge de négossier avecque ledit chérif, et, ayant expecté sa charge, s'en retourna en barque audit cap Guet, là où il avoyt laissé son navire. Il y avoit deux gentilshommes nommés Prunès frères, et nepveulx de M. de Brichanteau, évesque de Senlis, qui s'en retournoyent avecques luy, lesquels le roy de Navarre avoyt comandé de faire ce voyage.

« Je demeurys malade à Fez, ne me pouvant acheminer avec eulx. Au bout de quelques jours, je comancis à me trouver mieulx, et partis de Fez, et m'en vins à Vacques, à trois journées dudit Fez, dans ung navire de Marseille qui étoit venu audit Fez en marchandise. Ce navyre avoyt affaire à ceste ville pour charger des tonneaux pour Marseille. Nous ne fusmes pas sitost arrivés que l'on nous feist tous prisonniers. Le navyre et les gens ont esté élargis (je sey, monsieur, que ç'a esté par vostre moyen), et encore, me tient t'on prisonnier, à plus grande cruauté que jamais povre gentilhomme fut teneu. Aujourd'hui a quarante et cinq jours que me tiennent les fers aux pieds tousjours à la renverse ; et croy, monsieur, que sy ne me secourez bientost, je ne la feray guère longue. Je ne scauroys savoir la response pourcoy il me tient ; car si j'ay jammays fet desplaisir à serviteur ni seuget du roy d'Espaigne, je veulx estre bruslé tout vif sans figure de procès. Ils me disent que le roy don Phelippes me fet tenir icy. Pour ce, monsieur, je vous supplie de en vouloir parler ung mot, afin que l'on me tire de ces cavaulx et que l'on me mette plustost à Toullède ou à Valladolid, afin que je soye entendu en mes raisons, car yssi il n'y en a point. Monsieur, monsieur vostre frère et monsieur de la Bourdaisière, et le chevalier de Surre vous tesmoi-

Digitized by Google

venir de Calis (1). Il est toutesfois maintenant sans fers. en une chambre, assez bien et honnestement pour ung prisonnier et à comparaison du mauvais traictement qu'il a eu jusques icy, m'asseurant que la Royne mère et vous, Sire, en aurez communicqué avec don Jouan de Manrique (2) pendant qu'il a esté en France, dont il vous plaira me faire advertir.

Sire, je me recommande très humblement à vostre bonne grâce, vous disant adieu ; auquel je supplie vous donner en très bonne santé très heureuse et longue vye. De Toledo, ce IX^me^ jour de février 1560 (v. s.).

Votre très humble et très obéissant serviteur.

DELAUBESPINE, *évesque de Lymoges*.

(*Cachet aux armes de l'évêque*).

gneront que je ne suys point l'homme inutile pour le servisse d'ung prince. S'il vous plaist, monsieur, de me faire tant de bien que de vouloir parler au roy, comme je l'espère que ferez, et si obtenez de me tirer hors d'Issy, il vous plaira de faire dépesche pour la poste au corrégidor de Calhys. Il vous plaira, monsieur, de commander à quelqu'un de vos gens de me faire tenir la response de ceste présente à Syville, entre les mains du fils de Guillaume le Gros, de Paris, qui se tient à Séville. Monsieur, je vous supplie de rechef, etc.

« De Calis, se 3^e^ de septambre 1560.

« Vostre bon amy et obéyssant serviteur. »

BUADE.

(1) Calis. Cadix.

(2) Don Jouan Manrique. Jean Manrique de Lara, fils d'Antoine Manrique de Lara, duc de Nagera, comte de Trévigno, etc., chevalier de la Toison d'or, vice-roi de Navarre, et de Jeanne de Cardonne, seigneur de Saint-Léonard, vice-roi de Naples en 1557, envoyé par Philippe II en France en janvier 1561, pour offrir ses compliments de condoléances à sa belle-mère Catherine de Médicis et à Charles IX, au sujet de la mort prématurée de François II. Il était alors trésorier du roi d'Espagne et grand maître de l'artillerie : il était arrivé à la cour de France le 24 janvier 1561.

Digitized by Google

67. — 16 février 1561 (n. s.)— Charles IX, Roi de France, à Antoine de Bourbon (Signature autographe).

*La suscription manque dans le Recueil.*

Mon oncle, vous scavez que, après avoir satisfaict à ceux des Estats de nostre royaulme sur les plainctes, remonstrances et requestes que leur depputez me firent dernièrement en l'assemblée tenue en ma ville d'Orléans (1), et pourveu aux choses qui regardoient le bien, soullaigement et repos de mon peuple, je leur feis entendre la nécessité de mes affaires et les grandes debtes dont je suis chargé, procédans de la calamité des années passées, telle que chacun l'a veue, et le desplaisir que j'avois de ne les pouvoir autant soullaiger et descharger que j'en avois de volunté, avesques un regret incroiable de penser que, demourant ainsi que je suis, c'est sans espérance d'avoir moien de le faire de bien longtemps, si je n'estois en cela conseillé et secouru de mes bons et loyaux subgects, de l'affection et ayde desquelz mes prédécesseurs n'ont jamais eu faulte au besoing, les priant y voulloir regarder et, de ma part, leur faire, par l'advis et bon consel de la Royne ma dame et mère, de vous, des princes de mon sang et autres princes, seigneurs et gens de mon consel, ouverture de certains moiens pour sortir de cette fascheuse nécessité. C'est assavoir du rachapt de mon domaine, aydes et gabelles par l'estat eclésiasticque ; mectre aussi certaine augmentation sur le sel et prandre, sur le vin qui se vendra en mon royaulme, une somme dont personne ne feust exempt, affin de les communicquer par lesdictz députez à ceulx qui les avoient envoyez : ce qui ne se pourroit faire sans rassembler de nouveau les troys estats, chose, mon oncle, que je désire et vous prie faire par voz juges et officiers

(1) Les Etats-généraux furent réunis à Orléans en 1560-1561, au début du règne de Charles IX et de la régence de Catherine de Médicis.

Digitized by Google

de vostre duché de Vendosmois, et ce, dedans le plus brief temps que faire se pourra ; pour là par entre eulx adviser et délibérer et convenir sur ladicte ouverture ou autres moyens et expédiens seurs et aisez pour me secourir en cest endroict ; et, ladicte résolution prinse, eslire ung de l'église, ung de la noblesse et l'autre du tiers estat seullement, pour après eulx réunir, le vingtième jour du mois de mars prochain, en la ville de Tours, que j'ay choisie comme celle qui me semble plus à propos à ladicte assemblée, en laquelle tous les bailliagers et sénéchaux du gouvernement de Touraine conviendront, et là, en la présence de vostre lieutenant général oudict gouvernement ou son lieutenant, rapporter les advis et oppinions d'ung chascun d'eulx, et sur ce prandre une bonne résolution sur ledict secours. Pour laquelle me faire entendre, je vous prie donner ordre que là soient eslus et députez pour tout ledict gouvernement troys personnes, une de chascun estat, qui à ceste fin se rendront en ma ville de Melung (1), le premier jour du mois de may prochain, où je les orray en les moyens qu'ils auront pensé pour m'ayder et secourir en affaire si urgent, que je désire principallement pour avoir occasion de soullaiger après mondict peuple et le veoir aussi doulcement traicté que sa grande bonté mérite, qui est une des choses de ce monde que avons plus à cueur. Et sur ce, mon oncle, je prie Dieu vous avoir en sa saincte et digne garde. Escript à Fontainebleau le XVI[e] jour de février 1560 (v.s.).

Vostre bon nepveu (2),

CHARLES.

*De Laubespine.*

(1) Les Etats se réunirent le 1[er] août 1561, non pas à Melun, mais à Pontoise.

(2) Ces trois mots sont autographes comme la signature.



Digitized by Google

67. — 3 avril 1561 (n.s.). — De L'Aubespine (1), évêque de Limoges, ambassadeur en Espagne, à Antoine de Bourbon, (Signature autographe).

Au Roy de Navarre.

Sire, la lettre ample que je fais à la Royne par le partement de ce porteur m'excuseront, s'il vous plaist, si plus particulièrement je ne vous redis ce qui est passé entre le Roy catholicque, Ruygaumès (2) et moi, sur ce qui vous touche et que j'avois commandement de ladite dame et de vous. En quoy je vous supplie très humblement. Sire, croire que, outre l'affection et obligation que j'ay à vostre service, il ne s'est rien oublié à leur vivement remonstrer les raisons qui les pouvoient et debvoient conduire à se remectre à quelque fin et résolution, me servant en cela du doulx et de l'amer, selon que j'ay pensé nécessaire à l'avancement d'un affaire si important, et à vostre contentement, dont toutesfois il n'est jusques à présent sorti aucun fruict que celuy que porte madicte lettre. Cela ne m'empêchera pas, après le retour du duc d'Alve (3) icy, à continuer avec toute la dextérité qu'il me sera possible. En quoy aussi, d'autre part, la Royne et vous,

(1) Sébastien de l'Aubespine. Cfr. lettre 48, note 1.

(2) Ruy Gomez de Silva, comte de Mélito, prince d'Eboli, duc de Pastrana, ministre de Philippe II : ce prince l'avait envoyé en 1559 à Paris pour présenter ses condoléances sur la mort de Henri II.

(3) *Duc d'Alve*. Ferdinand Alvarez de Tolède, duc d'Albe, né en 1508 de Garcias de Tolède et de Beatrix de Pimentel, fille de Rodrigue de Benavente, fut duc d'Albe et de Huesca, vice-roi de Naples en 1555, gouverneur des Pays Bas en 1557, chevalier de la Toison d'or, mort en 1582. C'est lui qui fut chargé d'épouser pour Philippe II, en juin 1559, la princesse Elisabeth ; c'est lui qui conquit le Portugal pour le roi qui ne s'en montra pas très reconnaissant. Il était en France quand M. de L'Aubespine écrivait cette lettre.

Digitized by Google

Sire, pouvez beaucoup vers ledict ambassadeur qui est en France, afin que Sa Majesté catholicque reprenne la confiance et assurance que j'ay veu qu'il avoit avant ceste négociation de Rome, vous suppliant en cela et autre chose qui avancera le bien de vostre service, me commander vostre volunté, me recommandant très humblement à vostre bonne grâce, vous disant adieu, auquel je supplie vous donner, Sire, en très bonne santé très heureuse et longue vye. De Toledo, ce III^me^ d'apvril 1560. (v.s.)

Vostre très humble et très obéissant serviteur.

*Propria manu.* Sire, ils monstrent icy une grande obstination à l'encontre du pauvre Buade (1) ; toutesfoys, je ne oublieray rien de mon debvoir pour le secourir.

DELAUBESPINE, *évesque de Lymoges.*

(*Cachet de l'évêque*).

**68.— 7 avril 1561.— Frédéric, électeur palatin (2), à Antoine de Bourbon (Autographe).**

A monsieur et bien aymé cousin le Roy de Navarre.

Mon cher et bien aymé cousin, j'é esté grandement resjouy après avoir entendu l'estat et gouvernement auquel

(1) Buade. Les instances de M. de L'Aubespine, soutenues par les réclamations d'Antoine de Bourbon et de Catherine de Médicis, finirent par obtenir la délivrance du « pauvre Buade ». Il apporta à la cour de France une lettre de l'ambassadeur écrite le 9 mai 1561, ce qui indique approximativement la date de cette délivrance.

Je dois à l'obligeance de M. le comte de Castries les renseignements suivants :

Geoffroy de Buade, seigneur de Frontenac en Agénois, était fils de Garcie-Arnauld de Buade, écuyer, seigneur de Frontenac, et de Jeanne des Marets ; il épousa en 1536 Anne Carbonnier et en eut : 1° Antoine de Buade, seigneur de Frontenac, baron de Palluau, conseiller d'Etat, capitaine de Saint-Germain en Laye, maître d'hôtel de Henri IV en 1607, fait chevalier des ordres du Roi en 1619 ; et 2° Roger de Buade, seigneur de Coussy, huissier des ordres du Roi, etc.

(2) Frédéric, électeur palatin, etc. Cfr. lettre 26, note 2.

Digitized by Google

il a plu à Dieu vous apeller, tant pour la bonne affection que je vous porte que pour l'espérance que moy et tous princes protestants avons conceue de vous, auquel le Seigneur dès longtemps a donné sa cognoissance. Nous scavons bien le désir qu'avez toujours eu d'avancer le règne d'icelluy et que, pendant les tyrannies et perséquutions, avez servi de port et refuge à beaucop de pauvres fidelles. Toutefois ce bon voloir a tousjours esté empesché par l'effort de voz adversaires et ennemis de la vraye relligion ; mais, puisque ce bon Dieu vous a miraculeusement délivré de leur mains et que en ung moment il vous a tellement eslevé que mesme il les a quasi aujourd'hui submis en vostre puissance, il semble que voicy le temps auquel il délibère de se servir de vous et vous tant honorer qu'il vous veult constituer pour le chef et principal conducteur de l'œuvre qui veult faire de la France. C'est donc à vous de recognoistre en toute révérence ce très grand don duquel Dieu vous a doué entre tous autres roys qui vivent aujourd'hui, et, sans avoir esgard à aucune chose qui pourroit survenir, faire néantmoins ce que Dieu requiert de vous, lequel est assez puissant pour vous garder et maintenir, et renverser toutes les entreprinses et machinations des meschants, comme nous voyons que naguières il a faict, démonstrant à ung chacung ouvertement le soing paternel qu'il a eu de vous et de vostre maison. Certes l'honneur de Dieu premièrement et puis l'amour que je vous porte me faict user envers vous de telles parolles, et vous prie affectueusement de maintenant vouloir monstrer par effect votre bon voloir, lequel ferés grandement aparoistre en vous opposant à ce concile que le Pape veult continuer à Trente (1)

(1) Le concile de Trente commencé en 1545 sous Paul III, continué et interrompu sous Jules III, allait reprendre ses délibérations en vertu d'une bulle de Pie IV datée du 29 novembre 1560 : la première assemblée des évêques eut lieu le 18 janvier 1562.

Digitized by Google

rejetté par cy devant tant du roy Henry (1) que de nous autres. Ce faisant, comme de faire nous vous prions, vous ferés chose agréable à beaucoup de princes et grands seigneurs qui en cest affaire se reposent en partie sur vous. Touchant le concile national duquel m'aviez fait parler pàr Malville, mon serviteur, pleust à Dieu qu'il n'y eust autre empeschement que le mien pour l'accomplissement d'icelluy ; et, quant à vous, je vous puis assurer que si parfaite amitié conjointe par le Saint-Esprit ne se peult diminuer, ains augmenter de jour à autre, que celle-là dont je vous ayme acroistra journellement en vostre endroist ; laquelle pour plus amplement vous tesmoigner, ensemble le soing mesme particulier que j'é de vostre personne, je vous envoye, par ce porteur que je cognoi homme seur et fidèle, une recepte exquise et bien aprouvée contre le poison, de laquelle pourrés assurément user où le cas et la nécessité le requerra. Et, pour ce que les herbes dont la recepte se doibt composer ne croissent pas si tost au commencement de l'esté, je vous envoye ce pendant une pouldre qui a esté recueillie d'icelles mesmes. Touchant d'autres nouvelles, je me remets à ce porteur lequel vous dira de bouche quelque chose. A tant je priray le Seigneur, après mes bien affectueuses recommandations à votre bonne grâce, vous acroistre, mon cher et bien aymé cousin, en tout heur et prospérité. De Heidelberg ce VII[e] d'avril 1561.

Monsieur mon cher et bon amy, après avoir dépêché la présante, mon homme Rastolon est arrivé, lequelle (*sic*) aporte tout plain de nouvelles de la court, dont je donne

(1) Henri II s'était opposé à ce que les évêques de France assistassent à la seconde période du concile de Trente sous Jules III ; il n'en fut pas de même pour la dernière période : fortement impressionnée par le discours du P. Laynez, au colloque de Poissy (qui s'était ouvert le 31 juillet 1561 et terminé le 14 octobre), Catherine de Médicis décida que les évêques de France iraient au concile, qui fut clos le 3 décembre 1563.

Digitized by Google

charge à ce présent porteur vous en contexer une partie, mesmes de ceus que je pense estre d'importance ; et, si besoing le requiert, vous dépêcherés ce présant porteur ou quelque aultre, tant plus tost. Escrit de ma mayn propre.

Vostre bien bon cousin,

FRÉDÉRIC, *conte palatin, prince électeur, etc.*

69. — Juin 1561. — Elisabeth (1), reine d'Espagne, à Antoine de Bourbon (Autographe).

Au Roy mon oncle.

Mon oncle, je ne veux lesser partir se porteur sa[ns vous] mander des nouvelles de cette compagnie (2) qui [sont] (3) telles que je les saurois désirer, Dieu mersy, et ne [puys] avoir plus grand plésir que savoir de la bo[nne] sen[té] de la Royne et du Roy mon frère, (4), qui me fera

(1) Elisabeth, fille de Henri II et de Catherine de Médicis, née le 2 avril 1545, à Fontainebleau, mariée par procureur à Philippe II, le 22 juin 1559, en même temps que Marguerite de France, sa tante, était mariée à Philibert-Emmanuel, duc de Savoie, conduite à son mari par Antoine de Bourbon en janvier 1560, morte en couches le 3 octobre 1568.

(2) La cour d'Espagne.

(3) Les lettres entre crochets manquent dans le manuscrit par suite de légères déchirures.

(4) Charles IX. Le contenu de cette lettre ne saurait convenir au temps de François II. Antoine de Bourbon, après avoir conduit la princesse Élisabeth en Espagne, demeura en Béarn jusqu'au moment où, soupçonné par les Guises et leur faible pupille, d'avoir pris part à la conspiration d'Amboise, il fut mandé impérativement à la Cour et ne vint à Orléans que pour essuyer les dédains des Guises et la froideur de François II, pendant que son frère le prince de Condé était mis en prison. Sous Charles IX, au contraire, Antoine de Bourbon, grâce au brusque revirement de fortune amené par la mort subite du roi précédent, partage le pouvoir avec Catherine de Médicis (s'il n'a pas la régence, il est, du moins, lieutenant général du royaume), avec qui

Digitized by Google

vous pri(er) de m'en vouloir despartir souvant et me tenir tousjours en leur bonne grâce, et penser que vous n'avés point de niepce qu'il vous soit plus afectionnée que moy. Et ne veux oublier, mon oncle, à vous remerssier des bons ofices que vous faites auprès de la Royne, se que je say bien que vous continurés, qui me guardera vous en prier bien fort. Aussy vous veu ge prier de une chose, de quoy je croy que la Royne vous a parlé, qui est pour un des valets de chambre du Roy mon seigneur, nommé Vandenesse. Ils envoie les papiers de se que c'est, et m'est bien fort bon cerviteur. Je m'asseure que pour amor de moy, vous en ferés quelque chose. Aussy vous prie ge bien fort que la première place d'archer qui vaquera, vous en fassiez pourvoir le gendre de Caterine. Qui sera la fin, mon oncle, où je prirés Dieu, qui vous doint en santé bonne vie et longue.

Votre bonne nièce,
ELIZABET.

70. — 28 juin 1561. — Le Pape Pie IV à Antoine de Bourbon.

PIUS PAPA IV.

Charissime in Christo fili noster, salutem et apostolicam benedictionem. Ne quod remedium prætermittamus quod ad restituendam pristinam quietem, tranquillitatem atque

d'abord il s'accorde parfaitement. D'autre part, une lettre de l'ambassadeur d'Espagne, S. de L'Aubespine, datée du 25 avril 1561, renferme cette phrase : « La Royne (Élisabeth) m'a tant chargé de vous supplier encores une fois (il s'adresse à Catherine de Médicis) que le Roy de Navarre veuille s'accomoder à ce qu'elle veult faire pour Vandenés ». Ce doit-être peu de temps après la démarche de Catherine de Médicis auprès d'Antoine de Bourbon, qu'Élisabeth intervient elle-même directement auprès de lui en faveur de son protégé, et la présente lettre peut être attribuée sans grave écart au mois de mai ou de juin 1561.

Digitized by Google

concordiam nobilissimo isti regno, præcipuo Ecclesiæ catholicæ membro, aptum et utile fore speremus, de venerabilium fratrum nostrorum sanctæ Romanæ Ecclesiæ cardinalium consilio et assensu, misimus istuc dilectum filium nostrum Hippolytum (1), Sanctæ Mariæ in Aguiro Diaconum cardinalem de Ferraria, nostrum et Sedis Apostolicæ de latere legatum, ad ea agenda, per quæ regni istius res in commodiorem et tranquilliorem statum redigi posse cognoverit. Is, cum paternæ nostræ voluntatis optimorumque consiliorum est maxime conscius, tum vero tam præclarum ipse animum affert, tamque synceram mentem, ut personam ejus non sine causa delectam fuisse a nobis ad hoc legationis omnes intellecturos esse confidamus. Quantum vero spei et fiduciæ istarum rerum componendarum in tuæ Serenitatis prudentia, virtute et auctoritate repositum habeamus, ex eo audies. Cujus orationi super his, quæ tibi, post salutem et benedictionem nostris verbis impertitam, nostro nomine exponet, fidem ut habeas ejusque actiones directas ad Dei honorem, animarum salutem ac regni pacem, quietem, atque concordiam, consilio et auctoritate tua, sicut confidimus, ut adjuves, Serenitatem tuam in Domino hortamur et omni animi studio requirimus. Datum Romæ apud Sanctum Petrum sub annulo Piscatoris, die XXVIII junii MDLXI, pontificatus nostri anno secundo.

ANT. FLOREBELLUS LAVELLINUS.

(1) Hippolyte d'Est, né en 1509, d'Alphonse d'Est, duc de Ferrare, et de la fameuse Lucrèce Borgia, nommé cardinal en 1538 par Paul III, archevêque de Lyon en 1539, puis de Narbonne en 1550, transféré en 1551, à Auch, etc. Cette lettre nous le montre comme *légat a latere* de Pie IV en France. Il mourut à Rome en 1572. C'est à lui que l'Arioste dédia son *Roland Furieux*.

Digitized by Google

71. — 1 juillet 1561. — Les magistrats d'Augsbourg, Nuremberg et Ulm à Antoine de Bourbon (Original sur parchemin).

Serenissimo Regi potentissimoque Domino. Domino Anthonio. Regi Navarræ, principi Vandomeo, etc., Domino nostro clementissimo, Nos præfecti, consules et senatores Imperialium Augustæ Vindelicorum, Norimbergæ et Ulmæ civitatum, paratissima officia nostra summississima observantia offerimus.

Serenissime Rex, potentissime Domine, proximo mense januario legatos et procuratores nostros ad christianissimum Galliarum Regem Carolum misimus, et ut æs alienum civibusque ac mercatoribus nostris, propter urgentem nos necessitatem, dissolveret, supplices oravimus, unaque Regiæ Vestræ Dominationi per eosdem legatos nostros scripsimus, et quam summississime rogavimus ut ea quoque negocium promovere dignaretur, id quod illi benignissime et liberalissime a Regia Vestra Dominatione factum esse testantur ; sed cum eo tempore negocium per varias difficultates et impedimenta confici non posset, mense maio redire jussi sunt, spe facta a regia liberalitate fore ut civibus et mercatoribus nostris abunde satisfieret rerumque ratio pro omnibus aliis nationibus haberetur. Verum is quoque dies in mensem augustum usque prorogatus est. Etsi autem, quæ graves istius moræ causæ sint, tum a regiis litteris intelleximus, tum aliunde colligere possumus, tamen crebræ istæ ac diuturnæ procrastinationes et moræ plerisque civibus nostris in dies fiunt graviores ac plane intolerabiles, mercatoribus præsertim quorum et res et fides periclitatur ob in-

Digitized by Google

gentes usuras et cancri instar proxima quæque erodentes, quas aliis solvere coguntur, cum ipsis nihil solvatur. Tacemus alios multos honestos homines qui, omnibus opibus suis regiæ fidei et liberalitati creditis, nunc cum uxoribus et liberis egent. Tacemus viduas et pupillos complures, qui non habent unde vitam tolerent. Qui cum moram longiorem sine extrema calamitate nullo modo ferre possint, facere non potuimus quin Regiam Vestram Dominationem denuo supplices summoque studio rogaremus, ut ea curare dignetur ut illis(id quod Regis litteræ pollicentur) quamprimum satisfiat. In quo Regia Vestra Dominatio considerabit, quanto studio, quanta propensione animorum erga regnum Gallicum, nostri homines suam pecuniam undecumque, magnis cum periculis et sumptibus, in Gallias transtulerint et, quocumque rerum statu, regiæ fidei et liberalitati crediderint; æquum igitur esse, præsertim post tot annorum moram, quibus pecuniæ suæ ne teruncium quidem viderunt, nedum acceperunt, ita eos tractari nunc, ut in posterum etiam idem facere non recusent, utque gravissimis sumptibus et detrimentis quamprimum leventur, et legati ac procuratores nostri confecta re absolvantur. Quod ut ita fore confidamus, præter binas regias litteras quæ id pollicentur, etiam generosus Regiæ Dominationis Vestræ et singularis erga nationem germanicam animus facit. Quod cum per se et æquum et è dignitate regni Gallici sit, nobis ita gratum est futurum, ut, pro tenuitate nostra omnibusque officiis, summam observantiam re ipsa declaraturi et accepti beneficii memoriam perpetuo conservaturi simus. Datæ 1ª die mensis julii anno Domini MDLXI.

Digitized by Google

72. — 24 août 1561. — Auguste (1), électeur de Saxe, à Antoine de Bourbon. (Autographe).

Serenissimo principi, Domino Antonio Regi Navarræ, Duci Borbonio et comiti Vindonensi, cognato et amico nostro charissimo.

Serenissime Rex, Regiæ Serenitati Vestræ salutem precamur et operam nostram in omni officii genere promptissimam deferimus. Domine cognate et amice noster charissime, diligenter et benevole commendavimus Serenissimæ Reginæ Galliæ honestos viros et imprimis nobis dilectos Nicolaum Miegeum cum fratribus suis, nec non alios itidem negotiatores Argentinenses (2), quo illis tandem debita solutio fiat. Quia vero nos non præterit quam commode Regia etiam Serenitas Vestra, in hac sua gubernatione et eximia dignitate et authoritate, eandem maturare et promovere possit, summopere rogamus ut Regia Serenitas Vestra horum hominum probatum studium et officium, quod in serenissimos Reges amplissimumque regnum Galliæ hactenus extitit, gravissimumque periculum, in quo propterea nunc ipsi versantur, clementer cogitare ac juvare velit, ut non tantum ipsorum, sed etiam aliorum, qui et pro sua singulari erga serenissimos Franciæ Reges observantia et affectione, magnas pecuniæ summas in hunc usum ipsis concrediderunt (in quorum sane numero partim etiam nostri subditi sunt) talis ratio habeatur, quo, sine longiori mora et ipsorum

(1) Auguste, second fils de Henri, duc de Saxe, et de Catherine, fille de Magnus, duc de Meckelbourg, luthérien zélé, qui fit rejeter, par tout le parti protestant d'Allemagne, la réforme du calendrier julien établie par le Pape Grégoire XIII. Il mourut en 1586.

(2) *Argentinenses*, de Strasbourg.

Digitized by Google

maximo detrimento, solutionem impetrent. Et licet non dubitemus Regiam Vestram Serenitatem hac in parte clementia sua ipsis non defuturam esse ; tamen, pro ea benignitate qua dictos Miegeos ac alios propter ipsorum perspectam fidem et integritatem complectimur, summopere rogamus, ut Regia Serenitas Vestra, ob eam necessitudinem quæ tam multos annos Gallis cum Germanis fuit ac nostro quoque nomine, et ipsos et illorum creditores, clementer commendatiores habere ac eandem solutionem maturare dignetur, ne illi ob denegationem aut longiorem dilationem ejus, simul perire et in turpissimum exitium ruere cogantur. Illud equidem et Regiæ Serenitati Vestræ et amplissimo florentissimoque Regno Galliæ, quod alias egregiam semper promptæ solutionis laudem habuit (1), gloriosum, nobisque gratissimum erit. Et si, in aliquo vicissim honesti officii genere, Regiæ Serenitati Vestræ gratificari ac inservire poterimus, senciet illa nos sane studiosissimos futuros esse. Quod insuper ad hos et alios negociatores pertinet, illi quoque in posterum submissam suam observanciam et propensionem erga Regiam Serenitatem Vestram et regnum Franciæ majori cum alacritate et promptitudine declaraturi sunt. His Regiam Serenitatem Vestram optime valere et prosperrimis perfrui successibus exoptamus. Datæ Lipsiæ, 24 die augusti, anno 1561.

Augustus, Dei gracia, dux Saxoniæ, sacri Romani Imperii archimarschalcus et Elector, Lantgravius Thuringiæ, Marchio Misniæ et Burggravius Magdeburgensis.

(1) La France était honnête et prospère, elle payait fidèlement ses créanciers.

Digitized by Google

73.— 27 septembre 1561.— Christophe, duc de Wurtemberg (1), à Antoine de Bourbon.

Serenissimo Principi Antonio a Borbonio, Regi Navarræ, Duci Vindocinensi, ac Domino et consanguineo nostro colendo.

Serenissime Rex, Domine et consanguinee colende, si Serenitatis Vestræ res bene habent, ei ex animo gratulamur atque eidem officiorum nostrorum promptitudinem offerimus. Litteras Regiæ Serenitatis Vestræ, in quibus nobis Regia Vestra Serenitas significat controversias inter Regiæ Serenitatis Vestræ fratrem, Principem de Condé, consanguineum et amicum nostrum singularem, et ducem de Guisen (*sic*), amice esse compositas, summa voluptate percepimus. Et sicut actum hujus compositionis Regiæ Serenitatis Vestræ fratri honorificum, ita etiam pro negotii magnitudine et qualitate, æquum et justum ; præterea etiam Regiæ Serenitati Vestræ satisfactum esse censemus, ac Deum toto pectore precamur ut Regiam Serenitatem Vestram una cum fratre et omnibus veram et puram Evangelii doctrinam complectentibus, ad æternam Majestatis Suæ gloriam et conservationem Ecclesiæ, diù concordes, incolumes et in suscepto cursu et negotio propagationis veræ religionis constantes, conservet et gubernet.

Quod etiam Regia Vestra Serenitas tam amanter nobis de filio nostro scribit et nobis suum studium ac operam in suscipiendo ipso offert, agnoscimus, ut ex omnibus præteritis nobis exhibitis officiis Regiæ Serenitatis Vestræ erga nos veteris et amicissimæ conjunctionis nostræ constantiam et perseverantiam, agimusque ejus nomine Regiæ Serenitati Vestræ, quas possumus, amicissimas gratias, et

(1) Cfr. lettre 26, note 4.

Digitized by Google

quamadmodum (*sic*) de hoc negotio ulterius nobis cogitandum, ita etiam officissime (*sic*) opera danda erit, ut qua possumus observantia vicissima (*sic*) erga Regiam Serenitatem Vestram perpetuum nostrum studium constantissime declareremus (*sic*), ac commendabimus Regiæ Vestræ Serenitati nos officissime (*sic*).

Datum Stuetgardiæ, 27 septembris, anno MDLXI.

Regiæ Vestræ Serenitatis deditissimus,

CHRISTOPHORUS, DUX WIRTEMBERGENSIS.

74. — 19 décembre 1561. — Catherine de Médicis à Antoine de Bourbon (Signature autographe).

Au Roy de Navarre.

Mon frère, la meilleure nouvelle que m'ayez fait scavoir par ce gentilhomme présent porteur a esté vostre bonne disposition, dont j'ay esté fort ayse et d'entendre aussi que la ville (1) soit si paisible ; à quoy je m'asseure que vostre présence a beaucoup servy. Je n'ay point trouvé dedans vostre paquet la pollice dont vostre lettre fait mention et de laquelle les gens du Roy, monsieur mon fils, vous ont fait plaincte. Quand vous viendrez, vous la ferez apporter, et ce pendant je suis seure que vous pourveyerez bien à ce quy y sera nescessaire et que aussi vous ne perdrez temps aux choses que j'ay baillées par mémoire au sieur du Mortier, (2) lequel je vous ay envoyay (sic) ce matin, ayant esté bien esbahie ceste après disnée de veoir icy

(1) Paris.
(2) André Guillard du Mortier, conseiller du Roi.

Digitized by Google

arriver le sieur de Gonnort (1) à quy on a donné la peine de venir sans que j'en eusse rien commandé ; et, sachant que vous en aurez affaire, le vous renvoie demain de bon matin. N'ayant failly sur l'advis que vous m'avez escript de l'avocat d'Aix d'escripre en Prouvence, Daulphiné et au sieur de Crussol (2) afin que, la vérité congneue, je me pourveye à ce qui sera nescessaire et que soions plus seurement adverty. Quy est, mon frère, tout ce que vous aurez de moy qui vous actends dimanche, et, ce pendant, prie Dieu vous donner bonne et longue vye. De Saint Germain-en-Laye le XIX[e] décembre 1561.

*Propria manu*. Mon frère, ne me fallé de promèse d'estre ysi dymanche ; ou aultrement je ne vous croyrè plus. Je vous prie fayre mes recomendatyon alla bonne grase de vostre bonne femme et de vostre bon frère.

Votre bonne seur,

CATERINE.

75. — 3 mars 1564 (n. s.). — Ordonnance de Jeanne d'Albret (Signature autographe).

La Royne entendant la querelle particulière qui est entre le visconte de Méherin (3) et le sieur d'Armendaris (4) et désirant, pour beaucoup de respects et considérations

(1) Artus de Cossé, fils de René de Cossé, seigneur de Brissac, et de Charlotte Gouffier, seigneur de Gonnord (auj. canton de Thouarcé, Maine-et-Loire), fut maréchal de France comme son frère aîné, Charles de Cossé, chevalier des ordres du Roi, etc. Il mourut en 1582.

(2) Antoine de Crussol, fils de Charles de Crussol, vicomte d'Uzès, et de Jeanne de Genouillac, dame d'Acier, gouverneur en Languedoc, Provence et Dauphiné. Charles IX érigea pour lui Uzès en duché en 1565, et en pairie en 1572 ; il mourut en 1573.

(3) Méharin, auj. commune du canton de Hasparren, Basses-Pyrénées. Probablement il est ici question de Bertrand de Méharin.

(4) Armendaritz, auj. commune du canton d'Iholdy, Basses-Pyrénées. Armendaritz et Méharin sont contiguës.

Digitized by Google

important le bien de son service et la tranquillité de ses estats, que, pendant les voiages qu'elle délibère faire hors de son roiaume et de ses païs de Béarn, il ne se meuve aucune chose entre eulx qui puisse troubler le repos publicq et attirer les partizans et amis des uns et des aultres à faire bandes et portz d'armes, après avoir faict venir et comparoistre en personne lesdicts sieurs de Méherin et d'Armendaris devant Sa Majesté, elle a, en présence du sieur de Grantmont (1),lieutenant général de Sadite Majesté, en ses susdicts roiaumes et païs, le seigneur de Luxe (2) et aultres notables personnaiges de son conseil privé et plusieurs gentilshommes, faict de sa propre bouche, comme elle faict encores par cest escript, inhibitions et deffences ausdicts sieurs visconte de Méherin et d'Armendaris de ne se quereller ny demander aucune chose par voye de faict ou aultrement jusques au premier jour de novembre prochainement venant, et ce, sur peine de la vie et de confiscation de biens perpétuellement unissable au domaine de sa couronne, pendant lequel temps ladicte dame veult que les susdictes querelles demeurent suspendues. Ce que lesdicts sieurs visconte de Méherin et d'Armendaris ont promis solennellement à Sadicte Majesté, se submectant respectueusement au cas qu'ils contrevinssent au susdict commandement et deffence (ce que toutefois ils ne voudroient pour chose du monde faire, comme ils ont dict dès à présent comme dès lors) aux peines cy dessus déclarées. De quoy ladicte dame les a jugez et condamnez, et, à moy secrétaire d'estat et de ses finances, commandé en retenir le présent acte, que pour ce elle a signé de sa

(1) Antoine d'Aure, I du nom, vicomte d'Aster, substitué au nom et armes de Grammont, fils de Menaud d'Aure et de Claire de Grammont, fut gouverneur de Navarre et de Béarn, combattit avec acharnement les catholiques, finit par se soumettre au Roi et mourut en 1576.

(2) Luxe, auj. commune du canton de Saint-Palais, Basses-Pyrénées.

Digitized by Google

main, pour par après en bailler coppie, collationnée à l'original, aux partyes quant par elles requis en seroy. Faict à Pau le troisième jour de mars mil-cinq-cent-soixante-et-trois (v. s.).

JEHANNE.

*Brodeau.*

76. — 10 octobre 1572. — Le grand duc de Toscane (1) à Marguerite de Valois, femme de Henri de Navarre (Signature autographe).

Alla serenissima Regina di Navarra, etc.

Serenissima Regina, il felicissimo mariaggio seguito tra il Re di Navarra et la Serenità Vostra (2) m'é stato di cosi grand contento, che, non mi bastando l'animo a declararlene, ho commesso a M. Vincentio Alamanni, mio accettissimo et nobilissimo gentilhuomo, che venga a supplir per me, poichè, come informato dell' animo mio et dell' osservanza ch' io Le porto, saprà molto ben satisfare a questo uffitio, il qual prego la Serenità Vostra a riceverlo humanamente et creder che tutte le contentezze sue mi sien cosi grate, ch' io ne godo sin di quà, come goderò davantaggio se intenderò che di questa reale congiuntione ne nasca quella feconda prole, che io spero et desidero per consolatione della Serenità Vostra, alla

(1) Côme, fils de Jean de Médicis le Populaire, et de Marie, fille de Jacques Salviati, fait grand duc de Toscane en 1569 par le Pape Pie V, mort en 1574.

(2) Le mariage du futur Henri IV et de Marguerite de Valois le 18 août 1572.



Digitized by Google

quale bacio le mani et prego ogni maggior felicità. Di Fiorenza il dì decima d'ottobre 1572.

Affectionato servitore,

El (*sic*) Gran Duca di Toscana.

(*Cachet*)

77.— 10 octobre 1572.— François-Marie de Médicis (1), prince de Toscane, à Henri de Bourbon, roi de Navarre (Signature autographe).

Al Serenissimo Re di Navarra, etc.

Serenissimo Re, se l'occasione della venuta di M. Vincentio Alamanni, gentilhuomo nobilissimo di questa città et accettissimo mio, non fusse così opportuna per representare alla Serenità Vostra, nel visitarla a mio nome, la gran contentezza ch'io ho presa dell'honoratissimo et felicissimo mariaggio seguito tra Lei et Madama sorella del Re, m'ingegnerei di farlo con la presente, con quel più vivo et affettuoso modo che possa procedere da un devoto servitore della corona di Francia et affettionato alla Serenità Vostra, per essere stato sempre desiderato da noi, come ella havrà potuto sapere, per quel buon fine che se ne sperava. Et perchè il prefato Alamanni, come conscio dell' animo mio, supplirà in questa parte, et ella, volendo far esperimento dell'osservanza et desiderio che tengo di

(1) François-Marie de Médicis, fils et héritier présomptif du grand duc Côme, né en 1540, mort en 1587. En félicitant par cette lettre le futur Henri IV du mariage que celui-ci venait de contracter avec la sœur de Charles IX, il était loin de prévoir qu'une de ses filles la remplacerait un jour : Marie de Médicis, née en 1575 de lui et de Jeanne d'Autriche, fille de l'empereur Ferdinand I, devint, comme on sait, le 27 décembre 1600, femme de Henri IV et reine de France, à la place de Marguerite répudiée.

Digitized by Google

servirla, lo potrà conoscere da altri più chiari et segnalati effetti, come La prego a farlo con valersi di me et di questi stati, per raddoppiarmi il piacere. Non Le soggiugnerò altro, se non che, dovendo rimanere el (sic) detto Alamanni ambasciadore residente appresso Lor Magestà, mi farà favore la Serenità Vostra a vederlo volentieri et servirsi di lui, havendogli comandato che L'obedisca et nell'occorenze recorra al suo aiuto, per la confidenza che ho nell'amorevolezza sua, del quale La prego a esserghene liberale et me conservare nella sua buona gratia, alla quale mi raccomando. Di Fiorenza, il dì decima d'ottobre 1572. Di Vostra Serenità servitore affettionato,

DON FRANCESCO DI MEDICI, *principe di Toscana*.

78. — 10 octobre 1572 (1). — Jeanne (2), princesse de Toscane, à Marguerite de Valois, femme de Henri de Bourbon, roi de Navarre (Signature autographe).

Alla sereníssima Regina di Navarra, etc.

Serenissima Regina, se io mi distendessi in representar a Vostra Serenità la gran contentezza mia del suo felicissimo mariaggio col Re di Navarra, non resteria che dir cosa alcuna a M. Vincentio Alamanni in questa materia, havendogli commesso che lene dimostri al naturale, com' io so che saprà fare per la prudenza sua. Prego la Serenità

(1) Je suppose à cette lettre la même date qu'aux deux précédentes : ce qui me paraît résulter de l'identité du sujet et de celle du porteur M. Vincent Alamanni.

(2) Jeanne d'Autriche, fille de l'empereur Ferdinand Ier, nièce de Charles-Quint, épouse de François-Marie, prince de Toscane, mariée en 1565, morte en 1578. C'est la mère de Marie de Médicis.

Digitized by Google

Vostra a udirlo volentieri e credergli non solo questa mia allegrezza, ma ch'io desidero et supplico Dio, che Le conceda quella feconda prole, che si può sperare delle persone Lor Regie, per consolation sua, di Lor Magestà e di me propria, laquale mi raccomando in sua buona gratia, pregando Dio che la tenga in sua santa guardia. Di Fiorenza.

Di Vostra Serenità serva,

GIOVANNA, *Principessa di Toscana.*

79. — 12 octobre 1572. — Le duc de Mantoue à Henri de Bourbon (Signature autographe).

Al Serenissimo Monsignore il Re di Navarra, etc.

Serenissimo Monsignore, mandando io al presente il marchese Guglielmo Malaspina per residere mio ambasciadore presso la Magestà del Re Christianissimo, gli ho commesso che debba visitar l'Altezza Vostra per mia parte e farle sapere come desidero di havere occasione di poterle in alcune cose servire. Priegola per tanto ad aggiadir il complimento et credere interamente al detto marchese, al qual rimettendomi, resto desiderando allei ogni sorta di prosperità. Di Mantova, alli 12 d'ottobre 1572.

Di Vostra Altezza humilissimo servitore,

IL DUCA DI MANTOVA.

(1) Guillaume de Gonzague, duc de Mantoue et de Montferrat. Cfr. lettre 7.

Digitized by Google

80. — 30 novembre 1572. — Le cardinal Charles de Lorraine (1) à Henri de Bourbon (Autographe).

Au Roy de Navarre.

Monsieur, oultre ce que le sang me commande qui me faict cest honneur de vous estre si proche, vos vertuz et saincte religion, dont, par la grâce de Dieu, vous avez faicte (*sic*) si honorable profession (2), m'obligent avecques mon devoir de vous baiser très humblement les mains, et par ceste lettre me resjouir de vostre si heureux mariage et l'honneur qu'il a pleu à Leurs Majestés vous faire, en vous faisant offre, monsieur, de mon servisse en bien bonne volunté de ni (*sic*) jamais rien épargner, vous suppliant me commander comme à celuy qui vous est antièrement serviteur et qui s'estimera fort heureus d'avoir part en vostre bonne grâce, dont vous suppliant et m'i recommandant très humblement, je priré Dieu, monsieur, qu'il vous doint très heureuse et très longue vie. De Rome, ce 30 novembre 1572.

Vostre très humble oncle (3) et serviteur,

CHARLES, *car^al de Lorraine*.

(1) Le cardinal de Lorraine n'avait pas été présent au mariage de Henri de Bourbon avec Marguerite de Valois. Il était à ce moment à Rome auprès du Pape Grégoire XIII, qui avait été élu le 13 mai précédent.

(2) Le Roi de Navarre avait abjuré le protestantisme.

(3) Antoinette de Bourbon, mère du cardinal de Lorraine, était la sœur de Charles de Bourbon, grand-père de Henri, roi de Navarre. Le cardinal ayant été cousin germain d'Antoine de Bourbon pouvait se dire *oncle* de Henri *à la mode de Bretagne*.

Digitized by Google

81. — 12 décembre 1573. — Charles IX à Henri de Bourbon (Signature autographe).

A mon frère le Roy de Navarre, gouverneur et mon lieutenant général en mon païs et duché de Guyenne.

Mon frère, désirant soulager mes subgetz le plus qu'il me sera possible et leur donner moien de se rédimer de la pauvretté en laquelle ilz ont esté réduitz par les guerres et calamitez passées, j'ay faict expédier deux mes lettres patentes, les unes pour les descharger de la tierce des quatre solz tournois pour livre à raison du principal de la taille et en faire cesser la levée; les autres pour révocquer toutes commissions extraordinaires en vertu desquelles mes dictz subgetz sont travaillez, ainsi que vous verrez par le double imprimé que je vous envoie de mesdictes lettres. Lesquelles j'ay envoyées en mes courtz de parlementz, chambre des comptes, courtz des aydes, trésoriers de France et généraulx de mes finances, bailliz, séneschaulx et esleus sur le faict de mes aydes et tailles, pour les faire publier et observer. Dont j'ay bien voulu vous advertir et vous prier de tenir la main à l'exécution et observation du contenu en icelles mesdictes lettres, faisant entendre et congnoistre à chacun que le plus grand désir que j'ay est descharger mon dict peuple ; et vous ferez chose qui me sera à singulier plaisir. Priant Dieu, mon frère, qu'il vous aict en sa saincte et digne garde. Escript à Reyns, le XII[e] jour de décembre 1573.

Vostre bon frère,

CHARLES.

Digitized by Google

82. — 1 janvier 1563. (n. s.).

Inventaire de tous les habillemens du Roy et autres meubles qui fut mise entre les mains de Mre Victor Brodeau, sieur de la Chassetière, secrétaire d'État des Roys et Reines de Navarre, pour y avoir recours quant besoin sera, qui ont été trouvez en ses coffres et garde-robbe, fait en la présence de moi soubzsigné, chambelan et maître du garderobe dudit seigneur Roy, par lequel sont par moy deschargez tant les vallets de garderobe dudit seigneur Roy de tous les autres inventaires que (*sic*) par cy-devant ont été faites par moy et de tous autres meubles dont ils étoient chargez. Fait à St Germain-en-Laye le premier jour de janvier 1562 (v. s.) (1).

(1) La date originale de cet inventaire est nettement 1562 ; mais une main étrangère a surchargé le 6 pour lui substituer un 7 et reporter la pièce à 1572. Le correcteur, persuadé, avec aussi peu de raison que M. de Candé, que le roi de Navarre visé dans l'inventaire était Henri de Béarn et trouvant en même temps, non sans raison cette fois, que ledit inventaire convenait peu aux habillements et équipements d'un enfant de neuf ans, a voulu, pour sauver la vraisemblance, le vieillir de dix ans. Toute difficulté disparaît, si l'on se rend compte qu'il s'agit ici de l'inventaire de la garde-robe d'Antoine de Bourbon, qui venait de mourir aux Andelys, le 17 novembre 1562, des suites de la blessure qu'il avait reçue au siége de Rouen. Le premier janvier après sa mort est le premier janvier 1563 suivant le nouveau style.

L'orthographe de cet inventaire est très incorrecte et très fantaisiste ; j'ai essayé de la reproduire dans toutes ses bizarreries : le copiste a laissé en blanc certains mots de l'original, qu'il n'avait pu lire : j'ai remplacé ces mots par des points, sauf en quelques cas où j'ai cru pouvoir y substituer hypothétiquement un mot qu'indiquait l'analogie ; j'ai mis entre crochets le mot supposé.

Il m'a paru bon aussi de numéroter les objets énumérés dans l'inventaire ; j'avertis que les numéros ne sont point dans la copie de M. de Candé. Enfin j'ai risqué, pour l'explication de certains mots, quelques notes que je soumets humblement aux lecteurs plus versés que moi dans la connaissance de l'habillement et de l'ameublement au XVIe siècle.

Digitized by Google

PREMIÈREMENT.

1. Une robbe de damas gris de nuit, brodée de passement (1) d'or et d'argent.
2. Une robbe de nuit de satin noir, brodée de velours, doublée de panne de soie noire.
3. Une robe de satin noire, brodée et passementée d'or et soie violette, fourée.
4. Une robbe de satin noire esgratignée (2) brodée d'une (bande) de velours noir, chamarrée et tressées de cordons de soie.
5. Une robbe de satin brodée (3) d'une (bande) faite à bors de satin et petit passement de soie noire ; chausses et pourpoint de mesmes.
6. Une robbe de vellours qui est commancée à faire en brodrie.
7. Une robbe de velours noire fait en brodrie de soie noire ; le collet et chausses de mesmes.
8. Une robbe de velours noire brodée (3) d'une tressée d'or en façon de brodrie; le collet, deux paires de chausses de velours,le pourpoint de satin de mesmes.
9. Une robbe de satin noire fait en brodrie de petits cordons de soie noire, brodée (3) d'une (bande) de velours noire ; (la bande) couverte de brodrie de fil d'or; les chausses de velours blanc et le pourpoint de mesmes de satin blanc et mesme façon.
10. Une robbe de satin noir esgratignée, brodée, et d'un bor plat et de velours noir.

(1). Passement, tissu plat, plus ou moins large que l'on forme en passant, c'est-à-dire en entrelaçant des fils d'or, de soie. de laine, etc.

(2) *Esgratignée*. Se dit d'une certaine façon donnée à une étoffe de soie avec la pointe d'un fer (Littré).

(3) Il y a bien *brodée* dans la copie, mais je suppose que l'origine portait *bordée*.

Digitized by Google

11. Une robbe de velours noir brodée de passement d'or.
12. Une robbe de velours noir brodée de passement, avec le collet de velours blanc, les chausses et le pourpoint de satin blanc, de mesmes.
13. Une robbe de velours noire, fait en quipeure (guipure) (1) fourée de loups serviers.
14. Une robbe de velours noire, brodée de bords de velours noir, le saie (2) de mesmes, le tout fouré de loups serviers, avec une paire de chauses de velours noir et mesmes robbe de toille d'or.
15. Une robbe de droguet, fourée de passement d'argent et fourée de loups.
16. Une saye de velours noire, fait par en travers de pratique de soye noir ; les faussés chausses de mesmes.
17. Deux foureures de martres.
18. Deux foureures de robbe, de loups serviers.
19. Une foureure de panthères, de martres.
20. Une foureure de collet sans manches, de panthères, de martres.

### Cappes.

21. Une cappe de drap noir, brodée d'une bande de velours noir chamarée de bords de satin, enfermées de petittes tresses de soye faites à vuides ; le collet de velours noir de mesme, avec une paire de chausses

(1) Guipure ; espèce de dentelle fort riche, soit en fil, soit en soie, qui s'applique comme ornement sur une étoffe.

(2) *Saye ou Saie*. Vieux mot qui signifiait autrefois une casaque des gens de guerre, le *sagum* des anciens. « On appelait aussi en France, il y a quelque temps, dit le Dict. de Trévoux, *un saie* un pourpoint à longues basques ». C'est dans ce sens qu'il est employé dans cet inventaire, tantôt au masculin, tantôt au féminin.

Digitized by Google

de velours cramoisi et un pourpoint de satin cramoisi, de mesmes façon.

22. Une cappe de drap noir, brodée d'une bande de velours noir, la bande couverte de bors de satin, renfermées de petittes tressettes de soye noire, avec le saye de velours noir, pourpoint de satin, chausses de velours noires, de mesme façon.
23. Un manteau de damars (damas) (1) noir brodée (*sic*) de quatre passemants (*sic*) de soie noire avec leurs bords de vellours.
24. Un manteau noir.
25. Un manteau de drap changeant, brodé de vellours cramoisi et doublé de satin cramoisi ; le saye (et) chausses de mesmes, chamaré de passemant d'argent.
26. Un manteau de drap viollet brodé de velours violet et doublé de panne de soie violet ; le saye et chausses de mesmes, le tout chamaré de petit passemant d'or.
27. Une cappe de velours noir faite à trois bandes de velours chargées de brodrie de fil d'or (et) de soye rouge ; les chausses et pourpoint de mesme, avec un collet de maroquin de mesme façon.
28. Une paire de chausse orange couvert de petits bords de satin, le bors enfermez de petits cordons d'argent ; le pourpoint de satin de mesme façon.
29. Une paire de chausses de velours noir, la bande couverte de six bords, découpée, doublée de toille d'argent et soie blanche, avec le pourpoint de mesme toille.
30. Une saye de vélours à chevaucher, brodée de petits cordons d'or fait en façon de brodrie ; les fauces chausses de velours de mesmes.

(1) *Damas*, étoffe de soie ornée de dessins formés en même temps que le tissu, ainsi appelée de la ville de Damas en Syrie, d'où on la tirait jadis.

Digitized by Google

31. Une paire de chausses de toille de soye blanche faite en brodrie d'or ; le pourpoint de mesmes.
32. Une paire de chausse de velours rouge touttes chargée de petites tresses d'argent et doublée de toille d'argent.
33. Trois paires de chausses fauces de toille rayée tant de soye que d'argent.
34. Une paire de chausse noire toutte d'estames (1), brodées de trois bandes de velours ; un pourpoint de toille jaune rayé, bordé de passemants de soye.
35. Six pourpoints de toille rayé tant d'or que d'argent.
36. Un pourpoint de toille de soye blanche faite en brodrie.
37. Un pourpoint de toille rayé tant d'or que d'argent.
38. Quatre pièces de toille d'argent et or rayée.
39. Deux gabans (2) avec une boucle d'argent.

### Collets.

40. Un collet de buffle.
41. Deux collets de maroquin.
42. Un collet de maroquin noir.

### Espées.

43. Une espées fait en personnages esmaillée de vert, noir et gris percé à jour ; sainture et dague de mesmes.
44. Une épée faite en moresque (3) garnie de petits rubis, diamants ; sainture, dague de mesmes.

(1) *Estames*, laine tricotée avec des aiguilles.
(2) *Gaban* pour *caban*, sorte de vêtements à manches et à capuchon contre la pluie ou le soleil.
(3) *Fait en moresque*, gravure qui consiste en rameaux accompagnés de feuillages de fantaisie.

Digitized by Google

45. Une espée et garde d'or, esmaillée de rouge, blanc et vert.
46. Une épée, la garde d'or esmaillée de rouge.
47. Une espée dorée et argentée ; sainture et dague de mesmes.
48. Deux espées dorées et argentées, faites à petits boutons d'argent ; sainture et dague de mesmes.
49. Une espée faite et damasquinée (1) d'or, d'argent et corsellets ; sainture, dagues de mesmes.
50. Une espée noire, sainture et dague de mesmes.
51. Une espée blanche gravée, sainture et dague de mesme.
52. Une espée grise damasquinée d'or ; sainture et dague de mesme.
53. Une épée noire dorée.
54. Une dorée à la damasquine faite à fullages (feuillages); sainture et dague de mesmes.
55. Une espée grise et dorée à la damasquine ; sainture et dague de mesmes.
56. Une espée la garde violette ; sainture et dague de mesmes.
57. Une espée dorée à la damasquine, le plombeau (2) carré ; sainture, dague de mesme avec une escarcelle.
58. Une espée Dasmas ; la sainture de mesme.
59. Une espée noire ; la sainture de mesme.
60. Une petite espée de chasse.
62. Deux espées qu'a donnée Monsieur d'Anjou(3) ; sainture et dagues de mesmes.

(1) *Damasquinée*, dont l'acier est incrusté d'or ou d'argent.

(2) Plombeau ; le pommeau. Le Dict. de Trévoux parle d'une ancienne arme appelée *plommée* (ou plombée) espèce de massue ; le terme de *plombeau* éveille une idée analogue, comme si le pommeau de l'épée était une massue.

(3) *Monsieur d'Anjou*. Edouard-Alexandre, fils de Henri II et de Catherine de Médicis, roi de Pologne en 1573, roi de France en 1574, sous le nom de Henri III.

Digitized by Google

63. Une espée à petittes figures (.....), la dague escarcelle de même, le (fourreau) d'or frisé (1) avec la sainture.
64. Une espée dorée, sainture et dague de mesmes.
65. Une espée blanche et noire, dorée ; sainture et dague de mesme.
66. Une espée grise damasquinée.
67. Une espée dorée, la fuille (feuille) gravée, faite à petits personnages ; la dague de mesmes.
68. Deux espées à porter sur le (.....).

SAINTURES.

69. Une sainture d'or taillée d'espargne (2), esmaillée de noir.
70. Une sainture de velours noir, la garniture d'argent.
71. Une sainture blanche.
72. Une sainture.
73. Une sainture de velours.
74. Deux pistollets.
75. Un fourniment d'arquebuse argenté.
76. Un fourniment.
77. Une petitte arquebuse damasquinée, avec son fourniment et plaque de mesme façon.
78. Une arquebuse dorée avec son fourniment.
79. Quatre trompes, une garnie de velours.

(1) *Or frisé*, probablement de *aurum phrygium* (d'où *orfroi*), tissu précieux brodé d'or.

(2) Taillé d'épargne. Procédé d'orfèvrerie que décrit ainsi le Dict. des Sciences de Bouillet : « On décalque un dessin sur la surface unie du métal, puis on évide tout ce qui n'est pas le contour du dessin, de manière qu'on a une sorte de gravure en relief, et tous les espaces évidés forment autant de petites cuves, que l'on couvre d'émail de diverses nuances ».

Digitized by Google

## Chapeaux.

80. Deux chapeaux de pailles, l'un garny d'un petit cordon d'or.
81. Deux chapeaux de satin, couverts de velours fait en fleurs de lys.
82. Deux chapeaux de taffetas arrirepoints (1), bordés de passemant d'or garny de cordon d'or.
83. Un chapeau de taffetas, avec un cordon plat fait de tresse d'or.
84. Deux chapeaux de velours noir, tous couverts de cordon tressé d'or, et à chacun un cordon de soye noire.
85. Un chapeau gris de souris, bordé d'un passement d'or et garny d'un cordon d'or.
86. Un chapeau de velours noir, tout couvert d'arrière-point en façon de brodrie, bordé d'un passemant d'or et garny d'un cordon d'or.
87. Un chapeau couvert de soye noire.
88. Deux chapeaux de velours noir, l'un garny d'un cordon d'or et soye noire, et l'autre d'un cordon d'argent et soye noire.
89. Un feutre de gris de souris pour faire un gaban.
90. Un chapeau de mesme feutre.

## Peaux.

91. Deux peaux de chamois.
92. Deux peaux blanches.
93. Un quartier et demy de velours cramoisi et deux

(1) *Arrirepoints*, point arrière, point d'aiguille qui empiète sur celui qu'on vient de faire.

Digitized by Google

pièces de velours blanc dont il y en a (une) environ entierre.

94. Huit aunes de taffetas cramoisy rouge.

### Vaiselle d'argent.

95. Le collier de l'ordre. (1)
96. Un grand coquemart (2) d'argent.
97. Un bassin à laver la barbe.
98. Une escuelle d'argent.
99. Une basinière (3) d'argent.
100. Un essay (4).
101. Un chandelier d'argent.
102. Deux chandeliers d'argent à tendre contre la muraille.

### Panaches.

103. Un panache de signe (cygne) rouge.
104. Un panache de plume blanche.
105. Un panache de plume blanche et rouge.
106. Un panache de signe blanc.
107. Trois panaches de grue.
108. Huit plumes blanches.
109. Un panache fauve.
110. Un panache noir garny d'or.
111. Une douzaine de plumes de plusieurs coulleurs.

(1) Le collier de l'ordre de Saint Michel fondé par Louis XI.

(2) *Coquemart*. Coquemar, pot à anse qui sert à faire bouillir de l'eau. (Littré).

(3) *Basinière* pour *bassinoire* : bassin dans lequel on met de la braise et qu'un manche permet de promener dans un lit pour le chauffer.

(4) *Essay*. Coupe dans laquelle le maître d'hôtel fait *l'essai* du vin chez les princes.

Digitized by Google

ENSEIGNES, BOUTONS ET FERCES (1) D'OR.

112. Une enseigne d'or avec une orloge.
113. Un diamant et plusieurs petits rubis,
114. Une enseigne d'or où il y a un panache.
115. Une enseigne d'or avec trois corps de perles et un rubis.
116. Une enseigne d'or où il y a un drée (?) et un saint Pière et plusieurs rochers de diamants.
117. Un petit miroir garny d'or.
118. Huit boutons d'or fait à grenats.
119. Quatorze boutons esmaillez de blanc.
120. Quatorze boutons d'or taillez d'espargnes, esmaillez de noir.
121. Dix boutons d'or fait à soé (souhait ?), où il y a escrit « Surexit a mortuis, non est hic ».
122. Douze rozes garnies de petits rubis.
123. Quatorze boutons faits en targue (2) garny chacun d'un rubis.
124. Trente-neuf petits boutons d'or, garny chacun d'une petite teste de camayeuls d'agatte.
125. Dix-huit boutons d'or esmaillez, où y a à chacun bouton un grenat.
126. Trente petits boutons d'or à chacun deux perles.
127. Vingt boutons d'or esmaillez de blanc.
128. Quatorze boutons rons esmaillez de noir.
129. Vingt-trois fermoirs et chesnons en façon de corcelets (3).
130. Quatre fermoirs garnis de chesnons de mesmes.

(1) *Ferces* pour *ferges* (autres formes *fierges*, *firges*, *ferges*), chaines, liens fermant à clé, entraves d'après Godefroy. L'inventaire l'emploie, je crois, dans le sens de fermoir.
(2) *Targue*, *targe*, bouclier ; d'où *targette*.
(3) *Corselet*, petite cuirasse.

Digitized by Google

131. Six douzaines d'esguillettes d'or esmaillez de rouge en façon de flambeaux.
132. Vingt-six esguillettes.
133. Cinq douzaines et dix petittes esguillettes esmaillez de rouge en façon de flambeaux.
134. Vingt-huit esguillettes d'or faites à trois carrée esmaillez de blanc.
135. Trente-cinq esguillettes d'or esmaillées de blanc et de noir.
136. Dix-sept grandes esguillettes d'or esmaillées d'épargne blanc et noir.
137. Trente-huit esguillettes d'or rondes esmaillée de blanc et de noir.
138. Dix esguillettes d'or faites à points esmaillez de noir.
139. Trente-quatre esguillettes d'or esmaillez de blanc et noir faites à jour.
140. Trente-huit esguillettes d'or grosses et une demye d'or faites à tortus.
141. Dix grosses esguillettes d'or et une demye à bout couppé esmaillée de noir.
142. Trois cens douzaines de petittes esguillettes d'or faites à (.....)
143. Soixante-quatre esguillettes faites d'or, faite à (.....)
144. Trente esguillettes et demye fait à jour.
145. Cinquante quatre petittes esguillettes d'or rondes, esmaillez de blanc.
146. Soixante esguillettes rondes esmaillez de noir.
147. Trente quatre esguillettes et une demye d'or faite à trois carrée esmaillez de blanc.
148. Quatre cordons de chapeaux faits à (.....)
149. Un cordon de fil d'argent et soye cramoïsi avec un petit baston d'argent.
150. Deux cordons de santeure, l'un garny de perles et de petit grenatz et l'autre garny de perles.



Digitized by Google

151. Un cordon de bonnet fait de perle et de petittes patenostres de santeure.
152. Un cordon de bonnet garny de vingt-huit petits camayeulx et de perles.
153. Un cordon de bonnet garny de vingt-trois petits boutons d'or esmaillez de blanc, faits à fleiche.
154. Un cordon de bonnet d'or garny de (.....) esmaillé de noir.
155. Deux douzaines de (.....) avec chacun un petit rubis esmaillé de blanc et viollet, avec une enseigne de mesme façon.
156. Deux douzaines de boutons d'or esmaillez de blanc, avec chacun un petit rubis fait en façon de roze.
157. Huit boutons ronds d'or esmaillez de blanc.
158. Deux douzaines de boutons d'or tous ronds.
159. Dix-neuf boutons d'or esmaillez de blanc et viollet, garnys chacun de tous petittes perles.
160. Une robbe de nuit de satin noir doublé de panne de soye cramoisi, bordé d'un passemant d'argent et les boutons en passemant d'argent.
161. Une robbe de satin noir brodée d'une bande de velours découspées.

M. l'abbé Rousselot, ayant eu en mains pendant quelque temps le manuscrit du chapitre, eut le soin de faire traduire, par M. Barré de Lancy, les deux lettres arabes d'Abdallah, shérif de Fez, et, de plus, il joignit à ce manuscrit, en le renvoyant, deux lettres originales d'Antoine de Bourbon avec signature autographe, qu'il tenait lui-même de M. Jules Pierrot-Deseilligny. J'ai cru bien faire de reproduire ici ces deux lettres.

Digitized by Google

83. — 23 septembre 1547. — Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, à Ferdinand (1) de Gonzague (Signature autographe).

Au seigneur domp Fernand de Gonzague, mon bon cousin, gentilhomme et lieutenant général pour l'Empereur en son duché de Millan.

Monsieur mon cousin, le présent porteur m'a faict entendre que, depuis huit ou neuf ans, il est advenu une fortune, en la ville de Plaisance, à ung sien parent nommé Silvestre Raizin pour la mort de quelque personnaige dénommé en l'information qu'il vous monstrera : et, pour ce que ledict porteur est en mon service, je vous prye voulloir avoir le droit dudict Silvestre en votre bonne recommandation et l'aider à avoir sa grâce, pour ce que les parens du mort ne veullent faire appoinctement avecques luy ; ou synon luy voulloir donner permission de faire sa résidence en ladicte ville de Plaisance ; et vous me ferez, ce faisant, bien grant plaisir. En cest endroit me recommanderay de bien bon cueur en vostre bonne grâce et supplieray le créateur, monsieur mon cousin, vous donner sa saincte grâce. De Chasteau Regnault, le XXIII[e] septembre 1547.

Vostre bien bon cousin et milleur amy,

ANTOINE.

(1) Ferdinand de Gonzague, né en 1507 de François de Gonzague II du nom, marquis de Mantoue, et d'Elisabeth d'Est, duc de Molfette, chevalier de la Toison d'or, vice-roi de Sicile, gouverneur du Milanais, mort en 1557, des suites d'une chute de cheval qu'il avait faite en poussant, pendant la nuit, une reconnaissance sous les murs de Saint-Quentin.

Digitized by Google

84. — 30 juin 1562. — Antoine de Bourbon, à M. le comte Rhingrave. (Signature autographe).

Monsieur le conte, j'avoys receu il y a deux jours voz lettres par vostre homme, présent porteur, et présentement celles du XXVI[e] jour de ce moys, et avoys retardé vostre dit homme jusques à ce que je veisse ce qui se pourroit espérer de la négotiation (1) en laquelle nous estions : dont finablement est sorty ce que vous entendrez par la lettre que la Royne vous escript, où est tout le discours des termes èsquels nous sommes. Vous pryant, suyvant sa lettre, vous achemyner pour nous venir trouver le plus tost que vous pourrez ; car vous ne ferez jamais service plus à propoz ne plus nécessaire, ainsy que vous dira ce porteur, auquel je remettray le surplus : pryant Dieu, monsieur le conte, vous donner ce que désirez. De Tarcy (2), le dernier jour de juing 1562.

Vostre bien bon cousin et amy.

ANTOINE.

A monsieur le conte Ringrave (3), chevalier de l'ordre du Roy.

(1) La négociation avec le prince de Condé pour l'amener à mettre bas les armes et à restituer au roi la ville d'Orléans.

(2) Tarcy pour Talcy, hameau et château du canton de Marchenoir (Loir-et-Cher), où Antoine de Bourbon avait rejoint Catherine de Médicis, qui s'y était arrêtée dès le 22 juin 1562.

(3) Probablement Jean-Philippe de Salm, né en 1545, mort en 1569, à la bataille de Moncontour où il commandait les reîtres, fils aîné de Philippe-François et de Marie-Egyptienne d'Œttingen.

Digitized by Google

# TABLE DES MATIÈRES


AVANT-PROPOS DE L'ÉDITEUR ..... 29
DÉDICACE DE M. DE CANDÉ AU ROI LOUIS XIV ..... 37
DÉDICACE DE M. DE CANDÉ AU DAUPHIN, FILS DE LOUIS XIV ..... 41
AVERTISSEMENT DE M. DE CANDÉ ..... 44
LETTRE DE CHARLES-QUINT A FRANÇOIS I (1529) ..... 51
— DU CARDINAL LOUIS DE BOURBON A ANTOINE DE BOURBON, DUC DE VENDÔNE (19 juin 1553) ..... 52
— DU CARDINAL CHARLES DE VENDÔME AU MÊME (19 juin 1553). 53
— DE HENRI II A JEANNE D'ALBRET, REINE DE NAVARRE (7 juillet 1555) ..... 55
— DU CARDINAL HERCULE DE GONZAGUE A ANTOINE DE BOURBON, ROI DE NAVARRE (29 juillet 1555) ..... 57
— DE MARGUERITE, DUCHESSE DE MANTOUE, AU MÊME (4 septembre 1555) ..... 58
— DE GUILLAUME, DUC DE MANTOUE, AU MÊME (5 septembre 1555) ..... 59
— DU CARDINAL LOUIS DE BOURBON AU MÊME (5 octobre 1555) ..... 60
— DU CARDINAL GEORGES D'ARMAGNAC AU MÊME (2 novembre 1555) ..... 61
— DE CLAUDE DE BOURBON-LIGNY AU MÊME (6 novembre 1555) ..... 63
— DE HENRI II AU MÊME (5 décembre 1555) ..... 64
— DU CONNÉTABLE ANNE DE MONTMORENCY AU MÊME (5 décembre 1555) ..... 66
— DU SEIGNEUR DE POPLA AU MÊME (6 décembre 1555) ..... 68
— DE DIANE DE POITIERS AU MÊME (Décembre 1555) ..... 70
— DU MARECHAL DE SAINT-ANDRÉ AU MÊME (Décembre 1555) 71
ORDONNANCE D'ANTOINE DE BOURBON, ROI DE NAVARRE (1 janvier 1556) ..... 72
LETTRE DE HENRI II A ANTOINE DE BOURBON, ROI DE NAVARRE (11 mars 1556) ..... 74
— DU MÊME AU MÊME (15 mars 1556) ..... 76
— DU CONNÉTABLE ANNE DE MONTMORENCY AU MÊME (15 mars 1556) ..... 78


Digitized by Google

Lettre de Henri II au même (26 avril 1556)..... 79
— du même au même (18 mai 1556)..... 82
— du même au même (20 mai 1556)..... 84
— du Connétable Anne de Montmorency a Jeanne d'Albret (23 juillet 1556) .. ..... 85
— de Henri II a Jeanne d'Albret (16 décembre 1556).... 86
— du connétable Anne de Montmorency a la même (16 décembre 1556)..... 87
— de sept princes d'Allemagne a Antoine de Bourbon, roi de Navarre (30 juin 1557)..... 88
— de Henri II au même (24 août 1557)..... ..... 91
— du Dauphin François au même (25 août 1557)..... 92
— de Henri II au même (11 septembre 1557)..... 92
— du Cardinal Charles de Lorraine au même (23 septembre 1557)..... 93
— du même a Jeanne d'Albret (23 septembre 1557)..... 94
— de Henri II a Antoine de Bourbon (7 octobre 1557).... 97
Bref du Pape Paul IV au même (3 novembre 1557)..... 98
Lettre du Cardinal Charles de Lorraine au même (29 novembre 1557)..... 99
— du même au même (6 décembre 1557)..... 100
— de Catherine de Médicis au même (fin 1557)..... 101
— de la même a Jeanne d'Albret (fin 1557)..... 102
— de Henri II a Antoine de Bourbon (7 janvier 1558).... 104
— du prince Charles de Bourbon au même (7 janvier 1557) 105
— du Cardinal Georges d'Armagnac a Jeanne d'Albret (6 janvier 1558)..... 107
— du Cardinal Charles de Lorraine a Antoine de Bourbon (14 janvier 1558)..... 108
— de Henri II au même (14 janvier 1558)..... 109
— du même au même (26 janvier 1558)..... 110
— d'Abdallah ben Mohamed, shérif de Fez, au même (juin-juillet 1559)..... 112
Convention entre Abdallah ben Mohamed et Antoine de Bourbon (même date)..... 115
Lettre de l'Empereur Ferdinand au même (20 juillet 1559).... 118
— d'Albert de Brandebourg au même (26 octobre 1559).. 120
— de François II au même (5 décembre 1559)..... 121
— de Philippe II a Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret (18 décembre 1559)..... 124
— du même a Antoine de Bourbon (8 janvier 1560)..... 125
Déclaration des députés de Philippe II a Antoine de Bourbon (9 janvier 1560)..... 126
Pouvoir donné par Philippe II a ses députés le 23 novembre 1559 (annexe de la pièce précédente)..... 127
Lettre de François II a Antoine de Bourbon (19 janvier 1560) 128

Digitized by Google

Lettre du Cardinal Charles de Lorraine au même (25 janvier 1560)..... 130
— du médecin Simon Burgensis au même (4 février 1560). 132
— du Duc François de Guise au même (16 août 1560)..... 133
— de Catherine de Médicis au même (26 septembre 1560). 134
— du Cardinal de Gaddi au même (19 décembre 1560).... 135
— du Cardinal de Saint-Georges au même (20 décembre 1560)..... 136
— du Cardinal de Sermoneta au même (21 décembre 1560) 137
— du Cardinal de Ferrare au même (23 décembre 1560). 138
— du Pape Pie IV au même (4 janvier 1561)..... 139
— d'Elisabeth d'Angleterre au même (25 janvier 1561)... 140
— de Guillaume, duc de Mantoue, au même (27 janvier 1561)..... 141
— de Sébastien de l'Aubespine au même (9 février 1561)... 142
— de Charles IX au même (16 février 1561)..... 146
— de Sébastien de l'Aubespine au même (3 avril 1561)... 148
— de Frédéric, électeur palatin, au même (7 avril 1561). 149
— d'Elisabeth de France, reine d'Espagne, au même (juin 1561)..... 152
Bref du Pape Pie IV au même (28 juin 1561)..... 153
Lettre des magistrats d'Augsbourg, Nuremberg et Ulm au même (1 juillet 1561)..... 155
— d'Auguste, électeur de Saxe, au même (24 août 1561). 157
— de Christophe, duc de Wurtemberg, au même (27 septembre 1561)..... 159
— de Catherine de Médicis au même (19 décembre 1561).. 160
Ordonnance de Jeanne d'Albret (3 mars 1564)..... 161
Lettre de Côme, grand duc de Toscane, a Marguerite de Valois, reine de Navarre (10 octobre 1572)..... 163
— du prince de Toscane a la même (10 octobre 1572)..... 164
— de la princesse de Toscane a la même (10 octobre 1572) 165
— de Guillaume, duc de Mantoue, a Henri de Béarn, roi de Navarre (12 octobre 1572)..... 166
— du Cardinal Charles de Lorraine au même (30 novembre 1572)..... 167
— de Charles IX au même (12 décembre 1573)..... 168
Inventaire des habillements du roi de Navarre (1er janvier 1562 (V. S.)..... 169
Lettre de Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, a Ferdinand de Gonzague, gouverneur du Milanais (23 septembre 1547)..... 181
— de Antoine de Bourbon, roi de Navarre, au comte Rhingrave (30 juin 1562)..... 182

Digitized by Google

Digitized by Google

# NOTES

SUR

# LES ENTRÉES SOLENNELLES

## DANS ANGOULÊME

ET

## PASSAGE DE PERSONNAGES CÉLÈBRES

EN CETTE DITE VILLE

## XVIII$^{e}$-XIX$^{e}$ SIÈCLE

PUBLIÉES PAR

M. ÉMILE BIAIS

## AVERTISSEMENT

Après les « ENTRÉES SOLENNELLES DANS LA VILLE D'ANGOULÊME DEPUIS FRANÇOIS I$^{er}$ JUSQU'A LOUIS XIV », recueillies et publiées par le maître bibliographe Eusèbe Castaigne (1), ces notes seront d'un mince intérêt; néanmoins, tout écourtées qu'elles soient, sur certains points elles fourniront un renseignement dont profitera notre histoire locale. Elles sont puisées à des sources que j'ai pris soin d'indiquer, regrettant qu'il ne m'ait pas été possible, pour la chronique du dix-neuvième siècle, de me procurer des journaux

(1). *Bulletin de la Société arch. et hist. de la Charente* (année 1856, p. 283-423).



Digitized by Google

angoumoisins dont les collections seraient consultées fructueusement (1).

Quoi qu'il en soit, il se dégage de ces menus récits une « moralité » : on peut aisément reconstituer le tableau de chacune des réceptions officielles, harangues, éloges sentencieux du régime « impérissable », protestations de dévouement, etc ; — toutes choses qui exercent singulièrement la philosophie de l'observateur et du penseur.

É. B.

(1) Qu'il me soit permis de noter que j'ai précédemment publié plusieurs autres « Entrées » (voir *Bulletin* précité) ; — j'espère y ajouter encore.

Digitized by Google

# ENTRÉES SOLENNELLES

## DANS ANGOULÊME

ET

## PASSAGE DE PERSONNAGES CÉLÈBRES

EN CETTE DITE VILLE.

### Le comte d'Artois

1777. — Mgr le Comte d'Artois, duc d'Angoulême, partit de Versailles, le 7 du mois de mai 1777, et alla coucher au haras où il séjourna le 8..... puis, le 29, il alla dîner à Niort et coucher à Poitiers.

Le 30, il alla de Poitiers dîner à Ruffec chez M. le comte de Broglie, et de là, pour aller coucher à Barbezieux, il passa par Angoulême, son duché.

Quelques heures avant l'arrivée du prince, le peuple alla en si grande foule au devant de lui qu'à peine les équipages de sa suite pouvaient la percer. Au moment de son arrivée la ville se trouva déserte. Les rues, les portes, les fenêtres des maisons du faubourg de L'Houmeau et le grand chemin depuis le Pontouvre jusqu'à Sillac suffisaient à peine pour contenir le peuple de l'un et l'autre sexe qui y étoit accouru. Chaque habitant, en un mot, de quelque profession qu'il fût, comme dans le jour le plus brillant et le plus fortuné dont il eut jamais joui, quittoit tout pour aller au devant de lui, se félicitant de l'avoir vu et, pétillant de joye et d'amour, faisoit retentir

Digitized by Google

les airs de ces mots si bien gravés dans tous les cœurs françois : « Vive le Roi ! vive Monseigneur le comte d'Artoi, duc d'Angoulême ! vive la famille royale ! ». Ce fut au milieu de ces cris d'allégresse que ce prince, les délices de l'Angoumois, donna des preuves de son affabilité et de sa complaisance en écoutant, avec plaisir, les harangues que lui firent les chefs des différents corps et en témoignant une entière satisfaction de voir en foule, autour de lui, les habitants de la ville et des faubourgs joindre à de si doux transports les preuves de l'amour le plus sincère. La cérémonie finie, ce prince aussi généreux que charitable fit distribuer des aumônes considérables aux hôpitaux de cette ville, puis, continuant sa route, il alla coucher à Barbezieux.

Le 31, il alla dîner à Cusac et coucher à Bordeaux, où il séjourna deux jours.

Le 3 juin, il vint de Bordeaux dîner à la Garde-Montlieu et coucher à Ruffec, repassant par Angoulême, où il fut accueilli avec autant de zèle et d'empressement que la première fois, car le peuple qui se trouva en foule sur son passage fit encore entendre ce cri du françois, si vif et si répété quand il voit ses augustes Bourbons.

De Ruffec, le prince alla dîner à Poitiers et coucher aux Ormes, où il séjourna le 5.

Le 6, il alla coucher à Amboise où il séjourna le 7, et le 8 il se rendit à Versailles ayant dîné à Orléans.

Les personnes qui accompagnaient le duc d'Angoulême étoient le prince Hennin, capitaine des gardes en quartier ; — le comte de Bourbon-Busset, premier gentilhomme de la Chambre d'année, — le chevalier de Crussol,— le marquis de Sainte-Hermine, le chevalier D'Escars, gentilhomme d'honneur. Les autres seigneurs étrangers étaient le prince de Nassau, le chevalier de Coigni, le baron de Buceval et le chevalier d'Esterhazi.

De sa maison étaient trois officiers des gardes, deux

Digitized by Google

premiers valets de chambre, un page, un garçon à la chambre, un garçon à la garde-robe et un barbier.

Tel est le détail du voyage de monseigneur le comte d'Artois, dont le Cortège étoit des plus brillants, car plus d'une heure avant son arrivée on ne voyait passer à chaque instant que courriers et carrosses de sa suite.

### Passage de Monsieur, comte de Provence.

Peu de jours après, *Louis-Stanislas-Xavier* Monsieur, *comte de Provence*, passa aussi par Angoulême pour aller à Bordeaux et, de là, dans la Provence. Ce prince s'arrêta comme Monseigneur le comte d'Artois, au faubourg de l'Houmeau où les chefs de la ville à la tête de leurs corps étoient également allés pour lui rendre les mêmes honneurs qu'à son frère. Après avoir entendu les différentes harangues qu'on lui fit, il continua sa route pour aller coucher à Barbezieux.

### Entrée de Mgr le prince de Condé et du duc de Bourbon.

Le 1er de juillet 1780, *Louis-Joseph*, prince de Condé, et *Louis-Henri-Joseph*, duc de Bourbon, son fils, venant de Bordeaux, passèrent aussi par Angoulême, accompagnés de plusieurs autres Seigneurs. Pour ces deux princes arrivèrent (sic) dans cette ville par la porte du Palet, à 8 heures du soir, ils furent harangués par M. le maire et conduits à l'évêché où ils prirent leur logement. Ils y furent accompagnés par la plupart des habitants qui étoient allés au devant d'eux sous les armes et avec les drapeaux.

La ville leur offrit cinquante hommes de garde, mais ils les refusèrent. Pour satisfaire la curiosité de ceux qui

Digitized by Google

étoient allés en foule à l'évêché pour les voir, ils donnèrent ordre aux gardes de les laisser entrer. Ils partirent le lendemain à sept heures du matin, escortés des cavaliers de la maréchaussée qui les accompagnèrent jusqu'à la sortie du faubourg de L'Houmeau » (1).

*
* *

1808.— Le lundi 4 avril. *Napoléon Ier* passe incognito.

— Samedi, 9 avril. Passage de l'impératrice *Joséphine* à 6 h. 1/2 du soir ; S. M. loge chez Riffaut, (hôtel de la Table Royale), et part le 10, à 6 h. 1/2 du matin.

— Passage de *Charles IV*, roi d'Espagne, jeudi, 19 mai, à 7 h. 1/2 du soir ; il loge à la préfecture (alors installée dans les bâtiments de l'évêché).

S. M. est accompagnée de la *reine* du *prince de la Paix* et de *la fille* de ce *prince*. Charles IV part le 20 à à 7h. 1/2 du matin.

— Passage de la *reine d'Étrurie*, le jeudi 26 mai, à 1 heure du matin ; elle loge à la préfecture ; elle est accompagnée de l'Infant *D. Francisco* qui va loger à l'évêché (2) ; ils partent à 10 h. 1/2 du matin.

(1) Extraits du manuscrit de M. Desbrandes : *Histoire des Antiquités d'Angoulême*, 1781, (3e copie). (Bibliothèque de la ville), p. 306-309.

On peut ajouter foi aux récits même enthousiastes de M. Louis Desbrandes, lorsqu'ils sont relatifs aux faits dont il a été témoin ; quant à ses « commentaires historiques » et à ses interprétations archéologiques, nous ne les acceptons sous-réserve — qu'après examen — et pour cause...

(2) Maison faisant face à l'Hôtel-Dieu, rue de Beaulieu. Il me paraît plausible d'attribuer la façade de cette maison à l'architecte Vallin de Lamothe. Jean-Michel Vallin de Lamothe, premier architecte de l'impératrice Catherine et de Paul Ier, a construit à Saint-Pétersbourg plusieurs édifices, entre autres l'*Académie des Beaux-Arts*, les deux petits palais de l'*Ermitage*, etc. ; il fut membre de l'Académie des Beaux-Arts et décéda à Angoulême le 17 floréal an VIII, en son domicile, situé section de la Liberté, susdite commune. (Voir les notices le concernant : les *Artistes angoumoisins*, par Emile Biais, (*Réunion*

Digitized by Google

— Le lundi 30 octobre, deuxième passage de *Napoléon* Ier (allant en Espagne). Il arrive à 11 heures du soir, descend à l'auberge tenue par Grobot, à L'Houmeau, place de l'Eglise. Il reçoit le général Junot, mais ne voit ni le préfet ni le maire. S. M. mange un œuf frais et part à.... (?)

1814. Passage *du duc d'Angoulême*, le 23 mai.

1815, 3 mars. *Duc et duchesse d'Angoulême* ; les mêmes personnages sont encore de passage en cette ville le 18 août suivant.

1839, 16 août. *Duc et duchesse d'Orléans* ;

Puis, *duc de Nemours* ;

Ensuite, *duc et duchesse de Montpensier* (1).

1843, 18 juillet.— Duc de Montpensier (2).« Le 18 juillet 1843, à 7 h. 1/2 du matin, S.A.R. Mgr le duc de Montpensier est arrivé dans la ville d'Angoulême. M. Galzain préfet, M. Ganivet-Delisle, 1er adjoint f. fonctions de Maire, le Conseil de Préfecture et le Conseil municipal ont reçu le Prince à la Porte Saint-Pierre, où il a été complimenté par le Préfet et par le maire. S.A.R. a répondu

*des Sociétés des Beaux-Arts des départements*, année 1890, p. 724-726 744-746). Si j'indique cette façade comme étant de Vallin de Lamothe, c'est qu'il n'y avait pas d'architecte à cette époque-là à Angoulême. *J.— B. Courtonne*, « architecte du roi », probablement architecte d'une province, n'était plus ; l'ingénieur *Munier* s'employa aux bâtiments élevés dans le voisinage du « pré du Parc » mais il semblerait téméraire de lui attribuer un ouvrage de grande allure et d'ordonnance absolument supérieure à tout ce que nous connaissons de cet ingénieur fort distingué, d'ailleurs, dont les écrits consciencieux sont consultés avec fruits et méritent une place honorable dans la bibliographie angoumoisine, instructive et intéressante.

(1) Ces notes comprenant les années 1808-1839 sont extraites d'un petit registre manuscrit de l'un de nos maitres : M. Eusèbe Castaigne, manuscrit qui m'a été communiqué obligeamment par son fils M. Joseph Castaigne, il y a quelques années.

(2) Les « chroniques » suivantes sont extraites d'un registre conservé au bureau du secrétariat de la Mairie d'Angoulême. Je crois qu'il a été tenu par M. *Mercier*, alors secrétaire, en collaboration avec M. *Quignon*, son employé, qui lui succéda.

Digitized by Google

que les sentiments qui lui étaient exprimés seraient transmis au roi, son père, et qu'il agréait avec plaisir et reconnaissance ceux qui lui étaient exprimés ».

M. le duc de Montpensier, jeune homme de 19 ans, était en habit bourgeois. La Cie d'artillerie de la garde nationale était, avec ses pièces, sur la place de Beaulieu. Les sapeurs-pompiers accompagnaient les autorités. — Le Prince est descendu à l'hôtel des Postes, rue de l'Arsenal. — Des jeunes gens, amateurs de musique, lui ont donné une aubade pendant le déjeuner. — A 10 heures, S.A.R. est partie pour la fonderie royale de Ruelle.

***

« Le même jour, 18 juillet 1843, LL. GG. l'archevêque de Reims, Mgr Gousset, l'évêque de Poitiers, Mgr Guitton, et l'évêque d'Angoulême, Mgr Regnier, se sont rendus à 8 heures du soir à la fonderie royale de Ruelle, où elles ont eu l'honneur d'être reçues par S.A.R. le duc de Montpensier.

« Mgr l'archevêque de Reims et Mgr l'évêque de Poitiers étaient arrivés la veille à Angoulême, où ils ont logé à l'évêché. La réception des autorités par le Prince ne devant avoir lieu que le 19 juillet à 4 heures du soir, et Leurs Grandeurs étant attendues dans la Dordogne, pour la consécration d'une église. Elles ont devancé l'heure de réception indiquée par S.A.R.».

19 juillet 1843. — Pendant la matinée du 19 juillet, des épreuves à outrance de pièces d'artillerie ont eu lieu à Ruelle, en présence du duc de Montpensier, capitaine d'artillerie. On y a remarqué des canons d'un nouveau modèle cerclés en fer.

A 3 heures du soir, en revenant de la fonderie royale de Ruelle, S. A. R. a trouvé les élèves du Collège royal

Digitized by Google

rangés en ordre devant la grille de l'ex-école de Marine— le proviseur et les professeurs en tête.

Le Prince a été complimenté par M. le Proviseur ; et comme il pleuvait pendant cette harangue, un sergent de ville tendit un parapluie pour le couvrir, mais M. de La Tour, secrétaire des commandements, dit aussitôt : « le prince ne craint pas la pluie ». Il resta ainsi découvert et tête nue pendant le discours et en prononçant sa réponse. Il est ensuite remonté en voiture pour rentrer à l'hôtel des Postes, où les corps constitués ont été reçus.

« A 5 heures du soir, le duc de Montpensier, accompagné du Préfet et du général Kœnig, commandant le département, du sous-intendant militaire de La Porte aux Loups, et du personnel attaché à sa maison, s'est rendu à l'hôpital civil et militaire qu'il a visité dans toutes les parties, en commençant par la chapelle où il s'est agenouillé un instant. —S. A. R. a manifesté son contentement de la bonne tenue de cet établissement à MM. les administrateurs et médecins et aux Dames hospitalières ; il est ensuite remonté en voiture, laissant 300 fr. pour les pauvres et le souvenir d'une noble et pieuse sollicitude pour les malheureux.

« A 6 heures 1/2 un couvert où 80 personnes ont été invitées par S. A. R. a eu lieu à l'hôtel des Postes. Des toasts ayant été portés au Roi et à la famille royale, le jeune prince y a répondu avec beaucoup de grâce et dans des termes pleins de noblesse et de patriotisme.

« La musique de la ville a fait entendre des airs sous les fenêtres de la salle du banquet.

« A 9 heures, le prince s'est rendu au spectacle où une foule nombreuse se trouvait réunie. La loge du maire avait été convenablement décorée et les panneaux de séparation enlevés ; de manière que tout le monde pouvait voir le Prince. Les Dames remplissaient les premières et secondes galeries, dans les parures les plus fraîches et les

Digitized by Google

plus élégantes. L'entrée de S. A. R. a été annoncée par l'orchestre qui a joué la *Marseillaise*, chant national que le prince a applaudi. Après avoir entendu un acte de la pièce intitulée « *Bruno le fileur* », M. le duc de Montpensier s'est retiré en saluant gracieusement l'assemblée qui a acueilli ces salutations par de nombreux et unanimes applaudissements.

« Le vestibule de la salle de spectacle était orné du chiffre de S. A. R. et décoré de guirlandes et d'arbustes en fleurs. La façade extérieure était illuminée au gaz (1) et une foule immense stationnait sur la place. Aucun désordre, aucun accident n'a eu lieu.

« Le 20 juillet 1843, à 6 heures 1/2 du matin, le prince est parti pour aller visiter la Poudrerie Royale; il a déjeuné dans cet établissement après avoir examiné toutes les usines et les détails de la fabrication. Il en est parti à 11 heures pour retourner à Ruelle apprécier les effets des épreuves des canons cerclés en fer, d'après les modèles de M. le colonel Thierry, son aide-de-camp.

« Après un léger goûter pris à la Fonderie, (2) S. A. R. est remontée en voiture, a traversé la ville d'Angoulême à 4 h. 1/2 du tantôt, et, sans s'arrêter, a continué sa route pour Tulle, par la route de Périgueux.

« S. A. R. a donné 600 fr. aux acteurs, assuré une bourse à un orphelin, fils d'un capitaine d'artillerie mort en activité de service, et fait d'autres actes de générosité. M. Printemps-Guichard fils, chef de musique, a reçu une

(1) Le premier essai d'éclairage au gaz eut lieu, à Angoulême, le dimanche 2 avril 1843. On sait que Philippe Lebon, inventeur de ce système d'éclairage, fut ingénieur à Angoulême en 179...

(2) La Fonderie de canons de la marine, à Ruelle, créée par Marc-René, marquis de Montalembert, en 1750. (Voir : « *Le Corps de Ville d'Angoulême et le marquis de Montalembert*, par Émile Biais ». *Bulletin de la Société Archéologique et historique de la Charente*, année 1880, p. 215. Voir aussi l'*Annuaire* de « l'Université Populaire de Ruelle », année 1905. (Imp. Chasseignac et Bodin, in-8°).

Digitized by Google

belle épinglette, et Mlle Pâqueron, fille de M. le commandant de la Poudrerie, un élégant bracelet.

« Le prince a reçu un accueil respectueux et sympathique à Angoulême, il s'est montré reconnaissant et satisfait de son séjour dans cette ville ».

29 août 1843. — « S. A. R. Mgr le duc de Montpensier, 4e fils du roi Louis-Philippe Ier, de retour des Pyrénées, où elle avait été inaugurer la statue de son aïeul Henri IV, à Pau, et arrivée à Angoulême, dans la nuit du 29 au 30 août 1843. Le prince est descendu à l'hôtel des Postes, rue de l'Arsenal, où il a couché. Après un déjeuner qui a eu lieu à 7 heures du matin, S. A. R. est partie d'Angoulême pour aller joindre le Roi au château d'Eu, en Normandie ».

## Duc et duchesse de Nemours.

20 septembre 1845. — M. le duc de Nemours, fils de S. M. Louis-Philippe Ier, roi des Français, et Mme la duchesse de Nemours, arrivant d'Espagne et du camp de la Gironde, sont passés à Angoulême à 3 heures du soir, où ils n'ont fait que relayer dans le faubourg, en face de l'hôtel de M. Machenaud-Gaury, sur la place de l'église, les voitures ayant été obligées de passer sur le port à cause du renouvellement du pavage dans la rue de Paris.

« MM. Galzain, préfet de la Charente, et Zadig Rivaud, maire d'Angoulême, ont adressé quelques mots au Prince pour lui exprimer les regrets que cause son passage en cette ville sans s'y arrêter. S. A. R. a répondu qu'elle désirait visiter incessamment les départements de l'Ouest, et qu'elle commencerait par les Deux Charentes, ayant l'intention surtout de séjourner à Angoulême, ville dont

Digitized by Google

la situation est si pittoresque, et de visiter les établissements de l'État et ceux de l'industrie dont elle est environnée ».

***

1846, 8 mars. — « S. Ex. Soleïman Pacha, ambassadeur de S. H. l'empereur des Turcs, est arrivé à Angoulême vers les 5 h. du soir ; il a couché à l'hôtel des Postes, rue de l'Arsenal, et est reparti le lendemain 9 mars, à 10 h. du matin, prenant la route de Bordeaux.

Soleïman Pacha était accompagné de plusieurs secrétaires ou aides de camp, il voyageait en chaise de poste, avec 2 postillons et 4 chevaux. Un courrier en avant faisait préparer les relais, il allait s'embarquer à Marseille pour retourner à Constantinople ».

***

1846, 1er juin. — « Ce jour-là 1er juin, vers 6 h. du matin, une belle voiture attelée de 4 chevaux et couverte d'une chemise en coutil, est arrivée ici, ainsi qu'un élégant char-à-bancs traîné par 2 chevaux. Des hommes du train des équipages militaires les conduisaient. Elles vont à St-Sauveur, dans les Pyrénées, où le duc et la duchesse de Nemours vont aller prendre les eaux thermales. Le surlendemain, elles ont été dirigées sur Toulouse ».

Le duc et la duchesse passent le 20 juin sans s'arrêter, à 1 heure 1/4 du soir. Ils changent de chevaux : ils avaient une voiture à six chevaux, et deux voitures à quatre chevaux pour leur suite.

### MADAME ESPARTERO.

« Le 16 août 1843. — A minuit, Mme Espartero, épouse de l'ex-régent d'Espagne, est arrivée à Angoulême où elle

Digitized by Google

a logé à l'hôtel des Postes, rue de l'Arsenal. Elle est repartie à 6 heures du matin, le 17, allant à Paris. Elle voyage dans une berline avec sa fille, une femme de chambre et deux domestiques.

### PASSAGE D'UN SEIGNEUR INDIEN.

Le 7 juin 1845. — « Vers les 6 heures du soir, est arrivé à Angoulême, avec une suite nombreuse répartie dans deux voitures de poste, le Baboo Dwarkanauth-Tagore, né au Bengale, dans la plus haute caste des Brahmanes, et élevé dans les principes de leur religion.

« Il est descendu avec ses domestiques dans l'hôtel des Postes, rue de l'Arsenal. Les gens de son pays qui l'accompagnaient étaient costumés avec des robes ouvertes sur les côtés et couverts de sortes de turbans noirs et rouges. Les hommes étaient bronzés et presque noirs.

« Deux courriers français, en costume ou livrée presque royale, précédaient les voitures. Ce grand personnage est parti d'Angoulême le lendemain, 8 juin, en prenant la route de Paris ».

### IBRAHIM PACHA VICE-ROI D'ÉGYPTE.

21 avril 1846. — Le 21 avril 1846, à 5 heures 1/2 du soir, S. A. R. Ibrahim Pacha, fils aîné du vice-roi d'Egypte, et vainqueur des Turcs dans la célèbre bataille de Nézib, a fait son entrée à Angoulême par la porte St-Pierre, au bruit d'une salve d'artillerie de 21 coups de canons et au milieu d'une immense population qui couvrait les remparts de la ville et les allées et talus du jardin de la colonne. Un détachement de gendarmerie à cheval s'était porté à son avance jusqu'aux limites de la commune.

Digitized by Google

S. A. était accompagnée d'une suite nombreuse contenue dans huit voitures. Celle du prince était attelée de 6 chevaux. On remarquait parmi les personnes qui l'accompagnaient : S. Ex. Soliman-Pacha (le colonel français *Selve* ou *Sève*, devenu mahométan), beau-frère de S. A ; S. Ex. Sélim-Pacha, l'un des ministres du vice-roi d'Égypte ; M. le marquis de La Valette, consul de France à Alexandrie ; le docteur Lallemant, médecin de la Faculté de Montpellier ; un jeune fils du prince Ibrahim, et un enfant de Soliman-Pacha, âgé de 10 à 12 ans ; un officier d'ordonnance du Roi des Français, un interprète, un postillon de la Maison Royale et les voitures de la Cour étaient à la disposition de S. A.

Ce nombreux cortège est descendu à l'hôtel des Postes, rue de l'Arsenal. M. le Préfet Galzain, le général Rambaud, commandant la subdivision de la Charente et M. Zadig Rivaud, maire d'Angoulême, ont reçu S.A. dans ses appartements.

Vers 7 heures 1/2, le Prince est sorti pour aller dîner à la Préfecture ; il était revêtu d'un riche costume — tissu d'or — avec une large décoration en brillants. Les autres personnes de sa suite se faisaient aussi remarquer par la somptuosité de leurs vêtements.

Après le dîner, il y a eu bal dans les salons de la préfecture, S. A. a fait le tour des appartements et a salué la nombreuse assemblée avec beaucoup de grâce et des témoignages de satisfaction. Le Prince s'est retiré à 11 heures 1/2.

Le 22, à huit heures du matin, Ibrahim-Pacha et une partie de sa suite sont partis dans deux voitures pour aller visiter la fonderie royale des canons à Ruelle. Au nombre des personnes restées à Angoulême se trouvait le jeune fils de Soliman, qui a voulu se promener et faire le tour des remparts, accompagné de deux domestiques égyptiens. Cet enfant parle français et on l'a entendu

Digitized by Google

chanter le couplet populaire : « *Au clair de la lune, mon ami Pierrot...* » ! Il disait aussi en regardant les allées qui se trouvent au pied du mur de la ville : « Jolie promenade ». En s'adressant en arabe à ses domestiques, on n'a pu distinguer que le mot « *islam* » (religion du prophète).

On remarquait à son air farouche et peu civilisé Ibrahim-Bey, colonel d'un régiment des gardes du vice-roi d'Égypte, ancien esclave de l'Abyssinie : il s'est probablement élevé à ce haut grade par son dévouement sans bornes aux ordres de son sultan. Il ne parle pas le français et ne répondait par signes qu'avec difficultés. Sévère observateur de la loi de Mahomet, il ne mangeait pas de viandes et s'abstenait de boire du vin, tandis que Soliman et Semi-Pacha, autres officiers supérieurs, sâblaient avec délectation tous les bons vins de France et particulièrement le Champagne.

Le fils du vice-roi s'est montré très sobre : il n'a bu que de l'eau, à l'exception du moment de la santé du roi des Français où ses lèvres ont effleuré un verre de Champagne qu'il a aussitôt répandu dans un verre d'eau.

S. A. Ibrahim-Pacha a fait remettre au maire d'Angoulême 500 francs pour les pauvres de cette ville.

Dans sa visite à Ruelle, S. A. a paru émerveillée de la quantité des approvisionnements, du nombre et du calibre des bouches à feu. On a coulé devant lui deux pièces de 80, et une épreuve de 20 canons a eu lieu dans ce moment. Cette décharge d'artillerie qui rappelait au Prince ses anciennes et glorieuses batailles a paru lui faire plaisir. Le mécanisme si savant des foreries, la fonderie de cuivre et des autres détails du service ont captivé l'attention d'Ibrahim, qui a été très étonné d'apprendre que le charbon de bois, les minerais et la castine de fusion se prenaient pour ainsi dire sur les lieux, il a laissé 200 fr. pour les ouvriers et est revenu dans le faubourg L'Houmeau d'Angoulême, où il a trouvé ses autres équi-

Digitized by Google

pages et a pris la route de Poitiers vers les onze heures du matin.

### Maréchal Soult.

Le 22 mai 1846, S. Ex. le maréchal Soult, duc de Dalmatie, président du Conseil des Ministres, est passé à Angoulême.

Arrivé le soir, il a couché à l'hôtel de la Croix d'Or, au faubourg L'Houmeau, et est reparti le 23 au matin, pour son château de Soult-Berg.

### Général Narvaez.

Le 4 juillet 1846, vers 3 heures du soir, est descendu à l'Hôtel des Postes, rue de l'Arsenal, le général Narvaez, duc de Valence, capitaine général espagnol et ancien premier ministre de la reine Isabelle. S. Ex. était accompagnée de sa femme qui est française et d'une suite assez nombreuse. La voiture du général avait quatre chevaux de poste et celle de la suite trois. Le départ a eu lieu, vers 7 heures du soir, pour Paris.

Le 9 septembre 1846, ledit général Narvaez arrive à Angoulême, le soir, il descend à l'Hôtel des Postes, avec une suite occupant une seconde voiture. Il va en Espagne probablement à cause du prochain mariage de l'infante Marie-Louise, sœur de la reine Isabelle, avec le duc de Montpensier, le plus jeune des fils du roi des Français.

### Duc de Nemours.

28 août 1846. — Le duc et la duchesse de Nemours, arrivés à Angoulême à cinq heures du soir, logent à

Digitized by Google

l'Hôtel des Postes, rue de l'Arsenal ou ils ont été reçus par le Préfet et MM. les Conseillers de préfecture M. Machenaud-Gaury, 1er adjoint, faisant fonctions de maire, ayant été admis à présenter ses hommages à LL. AA. R. Le duc de Nemours lui a demandé des renseignements sur la population, les produits agricoles, le commerce et l'industrie du pays. Les réponses de M. l'Adjoint ont satisfait le prince qui paraît prendre beaucoup d'intérêt à la prospérité de la ville et du département.

Le duc s'est retiré de bonne heure dans ses appartements. Le lendemain, à 6 heures du matin, il a fait incognito et accompagné d'un seul aide de camp, le tour des remparts de la ville. A 8 heures, LL. AA. RR. sont parties pour Paris.

### Le fils de Don Carlos.

Le 18 septembre 1846, une dépêche télégraphique datée de Bourges, annonce la fuite du comte de Montémolin, fils de don Carlos. Dès 10 heures du matin, la police et la gendarmerie ont fait d'actives recherches pour découvrir et arrêter ce prétendant à la couronne d'Espagne. Recherches vaines.

### Comte Duchatel.

Le 15 septembre 1846, vers 9 heures du matin, est arrivé à Angoulême, le comte Tanneguy Duchâtel, ministre de l'Intérieur. S. Ex. s'est arrêtée pour déjeuner à l'hôtel de la Croix d'or, dans le faubourg L'Houmeau. Elle arrive de Paris et se rend dans ses terres de Mirambeau (Charente-Inférieure) : trois voitures, précédées d'un courrier, transportaient le ministre et sa suite.



Digitized by Google

### Ducs de Montpensier et d'Aumale.

Le 29 septembre 1846, à six heures du matin, S. A. R. Mgr le duc de Montpensier, le plus jeune des fils de S. M. Louis-Philippe Ier, roi des Français, est passé à Angoulême, se rendant à Madrid, où il va épouser l'infante, Maria-Lucia-Fernanda, sœur de la reine Isabelle d'Espagne. Le duc de Montpensier était accompagné de son illustre frère le duc d'Aumale, du colonel Thierry, son aide-de-camp, et d'une suite nombreuse dans laquelle on remarquait les dames d'honneur qui vont auprès de la princesse.

M. Galzain, préfet, s'étant approché de la portière de la voiture, un valet de pied l'a ouverte et les deux princes qui dormaient se sont éveillés en souriant à M. le Préfet qui s'est excusé d'interrompre leur repos pour leur présenter ses hommages.

M. le Préfet a dit qu'il regrettait que les Princes ne pussent s'arrêter à Angoulême. Le duc de Montpensier a répondu qu'il en était personnellement contrarié, mais qu'il espérait coucher dans cette ville à son retour.

Après quelques mots affectueusement échangés, la voiture est partie au galop des chevaux prenant la route de Bordeaux.

La suite des Princes était composée d'une quarantaine de personnes réparties dans six voitures du Roi, dont quatre à six chevaux et deux à quatre chevaux.

### Le comte de Roffignac, ancien maire de la Nouvelle-Orléans.

4 octobre 1846 ou 1844 (?). — Un journal de cette ville publie une notice nécrologique sur le comte de Roffignac, ancien député de la Nouvelle-Orléans au Congrès des

Digitized by Google

États-Unis, colonel de légion, brigadier général par suite de la défense de cette ville (?) (*sic*) contre les Anglais, en 1814, enfin maire de la Nouvelle-Orléans jusqu'en 1828.

M. de Roffignac (Louis-Philippe-Joseph) était né à Angoulême ; il fut tenu sur les fonts baptismaux par LL. AA. RR. le duc et la duchesse d'Orléans, père et mère du roi des Français, Louis-Philippe 1er. Rentré en France en 1828, il vint y rétablir son domicile et habitait alternativement la ville d'Angoulême et ses propriétés situées dans la Charente et la Dordogne ; il avait été élevé par l'abbé Duruisseau, au château de Belleville (Charente), où se trouvaient aussi les jeunes de Lameth et de Broglie, qui ont joué, dans la question de liberté, des rôles très importants au moment de la grande Révolution.

M. de Roffignac a toujours correspondu avec ces personnages ainsi qu'avec Lafayette ; il avait conservé l'amitié du roi Louis-Philippe, fils de son parrain (d'Orléans-Egalité) ; il est mort au Castel, près Périgueux...

### Le duc d'Aumale.

25 octobre 1846. — Est arrivé ce matin, à une heure, venant d'Espagne où il était allé assister au mariage de son frère le duc de Montpensier avec l'infante héréditaire Maria-Lucia de Bourbon ; il n'a fait que relayer ses chevaux. Une dépêche lui a été remise et il est parti pour Paris immédiatement.

### Duc et duchesse de Montpensier.

2 novembre 1846. — On avait appris ce matin seulement que S. A. R. le duc de Montpensier devait arriver dans la soirée accompagné de sa jeune épouse l'infante d'Espagne Marie-Louise Ferdinande de Bourbon. Des préparatifs

Digitized by Google

furent faits à la hâte ; une illumination au gaz sur la place de la commune fut préparée et la porte S^t^-Pierre ainsi que les sentiers du chemin de la colonne au jardin public reçurent des ifs disposés de manière à produire des effets pittoresques en même temps qu'ils devaient éclairer la route.

A cinq heures du soir, la compagnie de pompiers prit position à la porte S^t^-Pierre, et plus tard, la c^ie^ d'artillerie de la garde nationale fut occuper la cour de l'Hôtel des Postes, rue de l'Arsenal, où se trouvaient déjà les compagnies de grenadiers et de voltigeurs du 14^e^ régiment d'infanterie de ligne en garnison à Angoulême.

A 7 heures, le conseil municipal, précédé de MM. les maire et adjoint, se rendit à la porte Saint-Pierre où ne tardèrent pas à arriver M. le Préfet, les conseillers de Préfecture, le général Rambaud, commandant la subdivision militaire, et les autres fonctionnaires de la ville.

Le premier courrier du prince n'est arrivé qu'à 8 heures.

Le temps était magnifique ; un clair de lune éclatant et une douce température avaient permis aux habitants d'être tous dehors. Les rues, places, remparts étaient littéralement encombrés de monde, et l'illumination des édifices publics et des maisons particulières attirait encore un plus grand nombre de curieux sur les points que devaient suivre leurs altesses royales.

A 9 heures 20 minutes, les voitures du Prince montaient le chemin de la colonne. Dans la première se trouvait S. A. R. et son épouse. Pendant un moment d'arrêt à la porte Saint-Pierre, M. Zadig Rivaud, Maire, adressa quelques mots à M. le duc de Montpensier et immédiatement après le cortège se mit en marche pour entrer en ville aux cris de : Vive le Roi !

La gendarmerie à cheval ouvrait la marche ; les pom-

Digitized by Google

piers entouraient les voitures pour éviter les accidents possibles au milieu d'une immense agglomération d'individus de tout âge et de tout sexe. L'itinéraire suivi était : le parvis de la Cathédrale, la rue Saint-Pierre, le rempart Desaix, la place de la Commune, la rue de Plaisance, et la rue de l'Arsenal.

Arrivés à l'Hôtel des Postes, LL. AA. RR. ont reçu les diverses autorités civiles et militaires, et aussitôt la réception terminée, le dîner a été servi. Mgr le duc de Montpensier y a convié M. Galzain, préfet, le général Rambaud, M. Zadig Rivaud, maire, Mgr Régnier, évêque, et ses vicaires généraux; le lieutenant général Teste, pair de France, qui se trouvait momentanément à Angoulême chez Madame Vallier, sa fille, le commandant de la fonderie royale de Ruelle et plusieurs autres notabilités de la ville.

On remarquait parmi les personnes qui accompagnaient LL. AA. RR. M. *Martinez de la Rosa*, ambassadeur de S.M. Catholique auprès du Roi des Français ; le colonel d'artillerie Thierry, aide de camp du prince, et M. de La Tour, secrétaire de ses commandements. La musique de la garde nationale a exécuté divers morceaux d'harmonie, des marches militaires et des airs patriotiques pendant le dîner.

A 11 heures 1/2, le Prince et toute sa suite sont partis en prenant la route de Paris. Il y avait trois voitures à 6 chevaux et deux à quatre ; toutes étaient aux armes du Roi (L.P.). Des cris de : Vive le Roi ! ont accueilli les princes au moment où ils remontaient en voiture.

Un incident arrivé auprès de la rue d'Iéna fit quelque sensation : un individu, croyant que la princesse se trouvait dans la voiture du Préfet où il y avait une dame lança son poing dans la portière et cassa la glace. Arrêté sur le champ, on le conduisit au corps de garde. Il a été reconnu plus tard que c'était un polonais réfugié qui avait

Digitized by Google

l'intention de donner un bouquet à l'infante et que croyant les stores baissés, il avait précipitamment avancé la main dans le panneau de la voiture et brisé la vitre. En effet, on trouva le bouquet dans la voiture.

Cet individu a été bientôt mis en liberté ; mais on croyait déjà dans le public que c'était une tentative d'attentat (*sic*) de la part d'un des réfugiés espagnols carlistes en résidence à Angoulême.

Cette erreur s'est dissipée, et il faut dire à la louange de ces réfugiés qu'ils se conduisent très bien à Angoulême et qu'ils justifient l'hospitalité et les secours que leur accorde le gouvernement.

### Général Concha, espagnol.

Le 14 avril 1847. — Vers les 6 heures du soir, est arrivé à Angoulême, avec trois voitures de suite, le général *Concha*, au service de S.M. Catholique. Ce dignitaire espagnol paraît chargé d'une mission particulière de la reine Isabelle auprès de sa mère la reine Christine (douairière) qui habite Paris depuis quelque temps.

Le général a couché à l'hôtel des Postes, rue de l'Arsenal, et est reparti le lendemain pour Paris.

### Duc de Nemours.

22 juin 1847. — Ce matin, vers les 5 heures, S. A. R. le duc de Nemours est arrivé à Angoulême, où elle ne s'est arrêtée que le temps de changer de chevaux. M^gr^ le duc de Nemours se rend aux eaux des Pyrénées accompagné de son secrétaire. Une seule voiture de poste à quatre chevaux et sans armoiries prouve que ce voyage est fait avec le plus grand incognito.

Digitized by Google

### Maréchal Soult.

Le 28 juin 1847, vers les 5 heures du soir, S. Ex. le maréchal *Soult*, duc de Dalmatie, président du conseil des ministres, est descendu à l'hôtel de la Croix d'Or, au foubourg L'Houmeau, en compagnie de madame la maréchale. L'illustre maréchal se rend dans sa terre de Soult-Berg, dans la Haute-Garonne.

### Duc de Nemours.

28 juillet 1847. — Ce matin à 11 heures, S. A. R. le duc de Nemours est passé à Angoulême, se rendant à Paris. Une seule voiture à 4 chevaux composait son équipage. Le prince était accompagné de son secrétaire. S. A. R. vient des eaux des Pyrénées.

### Maréchal Bugeaud.

28 février 1848. — Le maréchal *Bugeaud* passe dans le faubourg L'Houmeau. Pendant que l'on relaie sa voiture, il exhibe un laisser-passer du gouvernement provisoire, et il dit qu'il a offert ses services à la République, dans le cas où elle aurait besoin de l'employer.

### Napoléon Bonaparte.

25 avril 1849. — M. Napoléon Bonaparte, fils de Jérôme, ambassadeur français en Espagne, est arrivé ce soir à 5 heures, à Angoulême, venant de Madrid. Ce personnage s'est arrêté pour dîner, seulement, au faubourg L'Houmeau, dans l'auberge de la Croix d'Or. Il y a peu de temps que M. Napoléon Bonaparte occupait le poste élevé de

Digitized by Google

représentant de la République française près de S. M. Catholique. On attribue ce brusque retour à la correspondance qui fut échangée entre lui et M. Louis Napoléon Bonaparte, Président de la République, au sujet d'un banquet donné à Bordeaux, à cet agent diplomatique, et dans lequel il aurait développé un toast contraire à la politique du Président et du ministère.

M. Napoléon Bonaparte est parti pour Paris à 6 h. 1/4 du soir, dans une chaise de poste ordinaire.

***

1850, 20 février. — Général (depuis maréchal) de *Castellane.*

— 15 août. — Général *Cavaignac.* (1)

1851, 5 septembre. — M. *Thiers* passe en cette ville d'Angoulême venant des bains des Pyrénées. « Il était dans une magnifique chaise de poste attelée de quatre chevaux ».

1852, 26 août. — Général (depuis maréchal) de *Saint-Arnaud.*

(1) Il n'est pas hors de page de rappeler que le fils du général Cavaignac, M. Godefroy Cavaignac, fut ingénieur des Ponts-et-Chaussées à Angoulême durant près de deux années : 1879-1881.

Digitized by Google

# TABLE DES MATIÈRES

## I. — ÉTAT DE LA SOCIÉTÉ AU 31 OCTOBRE 1904.


| | Pages |
|---|---|
| Membres du bureau pour l'année 1903 | I |
| Membres du bureau pour l'année 1904 | I |
| État des précédents bureaux de la Société | II |
| Membres honoraires | V |
| Membres titulaires | V |
| Membres correspondants | XIV |
| Sociétés correspondantes et relevé de leurs publications périodiques | XVI |


## II. — PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES.


Séance du 11 novembre 1903 ..... XXV

Échange de publications. — Correspondance : Cinquantenaire de la société archéologique d'Eure-et-Loir ; Union des sociétés pour la défense des monuments des paysages et des cités ; Congrès des sociétés savantes ; Concours de chants populaires organisé par la Tribune de St-Gervais. — MM. L. Dumuys et Chauvet : Fouilles au Trou du Cluzeau, cne de Villebois-Lavalette. — M. Chauvet : analyse des bronzes de Vénat, cne de St-Yrieix. — Hommages : M. Dujarric-Descombes : *Augustin Simson, ancien agent-voyer du département de la Dordogne* (1819-1836), et *Ex-libris de deux prélats de la maison de La Cropte*. — M. Biais : boulets en pierre du château de Chalais. — M. Chauvet : Excursion de la société à Périgueux. — M. l'abbé Chaumet : cornaline de Chassenon représentant un homme accroupi avec *lituus*. — M. Biais : cornaline représentant un personnage avec *lituus*. — M. l'abbé Chaumet : proposition de fouilles pour retrouver les traces des monuments gallo-romains de Chassenon. — M. Mourier : Impression de Claude Rezé à Angoulême, 1631 ; édition elzévirienne de Balzac. — MM. de Massougnes et de La Martinière : proposition d'un travail collectif sur les fiefs de l'Angoumois et leurs possesseurs. — M. Favraud : grotte de La Sigogne, cne de Soyaux. — Échange




Digitized by Google

Pages

d'estampages du Musée avec celui du Trocadéro. — M. PAPILLAUD : Don par M. François Veillon d'une matrice de sceau. — M. l'abbé TRICOIRE : observations à propos de l'église de Sireuil, de la Rivière de La Guirlande, de l'inscription du monument de Condé à Bassac, de la dénomination de Trois-Palis. — Élection.

ANNEXES : I. — Excursion à Périgueux. G. CHAUVET..... XXXII
II. — Extrait du Programme du Congrès des sociétés savantes de Paris en 1904..... XXXVII

Séance du 9 décembre 1903..... XXXIX

Correspondance : Congrès des Sociétés savantes ; Description de St-Victor de Marseille par M. JEANSOULIN. — Échange de publication. — M. FAVRAUD : molaire de mammouth découverte aux Planes, cne de St-Yrieix. — M. BIAIS : bas-relief placé derrière le banc d'œuvres, à la cathédrale. — M. TOUZAUD : Trafic des esclaves dans les colonies au XVIIIe s. — M. CHAUVET : visite aux grottes de Teyjat (Dordogne). — État financier de la Société ; commission des finances. — Élection du bureau. — Élection. — Présentations.

ANNEXE. — Une visite aux grottes de Teyjat. G. CHAUVET... XLIV

Séance du 13 janvier 1904..... L

Correspondance ; échange de publications.— Hommage : M. l'abbé NANGLARD, *Pouillé historique du diocèse d'Angoulême*, t. IV. — M. CHAUVET : collection Maurin ; monnaies provenant de Fouqueure. — M. FAVRAUD : pendeloque mérovingienne en bronze provenant d'une sépulture voisine de la forêt de Boixe. — M. FAVRAUD : journal de bord du chevalier de Plas capitaine de frégate, 1757-1758. — M. TOUZAUD : projet d'examen comparé du parler d'Angoumois et de la langue française du XVIe siècle. — Visiteurs du Musée. — Élections.

ANNEXES : I. — Vieilles cloches. G. CHAUVET..... LVII
II. — Extrait du journal de bord du chevalier de Plas (1757-1758). FAVRAUD..... LX

Séance du 10 février 1904..... LXIV

Échange de publications ; Correspondance. — M. BIAIS : Antoinette Dubuisson, sergent d'une compagnie d'invalides, 1776. — M. BIAIS : tapisserie à la Licorne du château de Verteuil.— M. de LA MARTINIÈRE : tapisserie à la Licorne des Borromée, à l'Isola Bella (lac Ma-

Digitized by Google

Pages

jeur). — M. Mourier : jeu du maître cartier toulousain Pratviel. — M. de Massougnes : un registre paroissial de Marcillac-Lanville. — Commission de publication. — M. Chauvet : histoire de l'éclairage.

Annexe : Vieilles lampes charentaises. G. Chauvet..... LXVIII

Séance du 9 mars 1904..... LXXXI

Échange de publications. — Hommage : Dujarric-Descombes, Mussidan et les guerres de religion (1562-1569). — Correspondance. — M. Touzaud : chanson patoise de M. Esmein. — M. Touzaud : *le bourg de Baigne au Moyen-Age* : M. Biais : fondeurs de cloches ambulants à Angoulême (1826). — M. Biais : entrées solennelles à Angoulême, XVIII^e-XIX^e s. — M. Favraud : foyers de La Petite Garenne, c^ne d'Angoulême. — M. de La Martinière : lecture d'une étude sur *Les comtes héréditaires d'Angoulême de Vougrin I à Audoin II*, par M. Depoin. — M. Chauvet : sépultures préhistoriques de la Charente et de l'Égypte ; comparaison. — Présentation.

Annexes : I. — Chanson patoise. A Esmein..... LXXXIV
II. — Le bourg de Baigne au Moyen-Age. D. Touzaud.. LXXXVI
II. — Sépultures préhistoriques de la Charente et de l'Égypte. Comparaison. G. Chauvet..... LXXXIX

Séance du 13 avril 1904..... XCIV

Échange de publications.—M. Favraud : Visite aux grottes de Teyjat. — M. Mourier : brevet de colonel délivré par d'Épernon. — M. Mourier : donation de Charles d'Orléans au comte d'Angoulême (1459). — M. l'abbé Prêneuf : origine et signification d'*aneut*.— MM. Papillaud et de La Martinière : feuillet d'une impression gothique de Michel Le Noir, à Paris (1508). — M. Depoin. *Les comtes héréditaires d'Angoulême de Vougrin I à Audouin II*.— M. Chauvet : monnaie gauloise de Lorigné (Deux-Sèvres). — Présentation. — Élection.

Annexes : I. — Les grottes de Teyjat. Favraud..... XCIX
II. — Monnaie gauloise de Lorigné (Deux-Sèvres). G. Chauvet ..... CIII

Séance du 11 mai 1904..... CVIII

Médaille d'argent décernée par la Société des Antiquaires de France à M. Chauvet. — Élection de M. Esmein à l'Académie des sciences morales et politiques. — Échange de publications.— Hommages : Dujarric Descombes, *Les Épizooties en Périgord* et *Ex-libris de la famille*

Digitized by Google

Pages

*de Besset.*— Louis THOMAS : *La vie privée de Guillaume de Nogaret.* — Congrès archéologique de France. — M. BIAIS : liste des monuments historiques classés en Charente. — M. de LA MARTINIÈRE : musée archéologique de l'évêché. — M. BIAIS : compte-rendu du Congrès des sociétés des Beaux-Arts. — M. MOURIER : Philippe Pèbre, cartier angoumoisin ; exportation des cartes d'Angoulême sur Bordeaux. — M. de LA MARTINIÈRE : lecture d'un travail de M. BAILLET sur *Les Déesses Mères.* — M. CHAUVET : Aneut, anuit. La lune et les Gaulois.— M. FAVRAUD : le puits de S[t] Cybardeaux serait un puits rituel. — Rapport de la Commission des finances. — M. l'abbé BLANCHET : Recueil de lettres missives adressées à Antoine de Bourbon. — Élection. — Présentation.

ANNEXE.— Aneut, anuit. La lune et les Gaulois G. CHAUVET. CXIV

Séance du 8 juin 1904..... CXXIV

Echange de publications.— Hommage : J. BAILLET, *La vie est brève.* — Réunion des Sociétés des Beaux-Arts. — Érection d'un monument à Louis Audiat. — Décès de Georges MALARD, membre honoraire de la Société. — M. TOUZAUD : Léonce de Lavergne. — M. TOUZAUD : *anuit, bagues.* — M. CHAUVET : *Atlas linguistique de la France.* — M. CHAUVET : Collection Maurin. — M. FAVRAUD : La cornuelle. — M. MOURIER : Hymne chanté à la fête de l'Être suprême célébrée à Cognac, le 20 prairial an II. — Présentation.....

ANNEXES. — I. La coexistence d'Anuit et de Huy, d'Anuit et de Enhuy. D. TOUZAUD..... CXXXI
II. Collection Maurin. G. CHAUVET..... CXXXVIII

Séance du 13 juillet 1904..... CXLI

Comité départemental de recherche et de publication des documents relatifs à la vie économique de la Révolution française. — M. CHAUVET : Compte de séquestre de la seigneurie de Ruffec (1783-1792). — M. CHAUVET : Collection Maurin. — M. l'abbé CHEVALIER : Les fiefs de la baronnie de Verteuil. — M. BIAIS : clocher de S[t]-Ausone. — M. BIAIS : musée archéologique de l'évêche. — M. FAVRAUD : Ruines romaines de La Font-Brisson, c[ne] des Gours. — M. FAVRAUD : Stations lacustres de L'Osme, c[ne] de S[t]-Fraigne. — M. TOUZAUD : Date de la fondation de l'Hôpital Général. — M. MOURIER : Poteries gallo-romaines des Grandes-Maisons, près de Jarnac. Élection.

Digitized by Google

Pages

ANNEXES. — I. Registre in-folio de 346 pages entièrement écrites portant ce titre : Compte que rend à la Nation Jean-Baptiste Thorel de la recette et de la dépense qu'il a faites de la terre de Ruffec depuis le 1er janvier 1783 au 10 octobre 1792. G. CHAUVET..... CXLVII

II. Collection Maurin. G. CHAUVET..... CLI

III. Ruines romaines, à La Font-Brisson, cne des Gours. FAVRAUD..... CLV

IV. Les stations lacustres de L'Osme, cne de St-Fraigne. FAVRAUD..... CLVII

## III. — MÉMOIRES ET DOCUMENTS.

### J. DEPOIN.

Les comtes héréditaires d'Angoulême de Vougrin I à Audoin II. (869-1032)..... 1-27

### J. P. G. BLANCHET.

Recueil de lettres missives adressées à Antoine de Bourbon (1533-1562) et de documents divers du XVIe siècle. 29-186

Tables, p. 183.....

### Émile BIAIS.

Notes sur les entrées solennelles dans Angoulême et passage de personnages célèbres en cette dite ville, XVIIIe-XIXe siècle..... 187-210

Avertissement, p. 187-188. — 1777, le comte d'Artois, p. 189-191. — 1777, le comte de Provence, p. 191. — 1780, le prince de Condé, p. 191-192. — 1808, Napoléon 1er, Joséphine, Charles IV d'Espagne, la reine d'Espagne, la reine d'Étrurie, Napoléon 1er, p. 192-193. — 1814, le duc d'Angoulême, p. 193. — 1815, duc et duchesse d'Angoulême, p. 193. — 1839, duc et duchesse d'Orléans, duc de Nemours, duc et duchesse de Montpensier, p. 193. — 1843, duc de Montpensier, p. 193-197. — 1845, duc et duchesse de Nemours, p. 197-198. — 1846, Soleiman Pacha, p. 198. — 1846, Madame Espartero, p. 198. — 1845, Seigneur indien, p. 199. — 1846, Ibrahim Pacha, p. 199-202. — 1846, maréchal Soult p. 202. — 1846, général Navarez, p. 202. 1846, duc de Nemours, p. 202-203. — 1843, le fils de don Carlos, p. 203. — 1846, comte Duchâtel, p. 203. — 1846, ducs de Montpensier et d'Aumale, p. 204. —

Digitized by Google

Pages

1846 ou 1844, le comte de Roffignac, p. 204-205. — 1846, le duc d'Aumale. — 1846, duc et duchesse de Montpensier, p. 205-208. — 1847, général Concha, p. 208. — 1847, duc de Nemours, p. 208. — 1847, maréchal Soult ; duc de Nemours, p. 209. — 1848, maréchal Bugeaud, p. 209. — 1849, Napoléon Bonaparte, p. 209-210. — 1850, généraux de Castellane et Cavaignac, p. 210. — 1851, M. Thiers, p. 210. — 1852, général de S[t]-Arnaud, p. 210.....

## IV. — FIGURES ET PLANCHES.

Pendeloque mérovingienne découverte à Château-Margot, près la forêt Boixe (E. Moro *del.*)..... LIII

Écuelle en grès de la station du Bois-du-Roc (?), c[ne] de Vilhonneur (P. Mourrier *del* )..... LXXI

Lampe gallo-romaine en terre cuite de la collection Maurin (P. Mourier *del.*)..... LXXV

Lampes en terre cuite avec croquis de grenouille (P. Mourier *del.*)..... LXXVIII

Chaleuil (P. Mourier *del.*)..... LXXIX

Monnaie gauloise de Lorigné (Deux-Sèvres) (P. Mourier *del.*)..... CIII

Lampe gallo-romaine en terre cuite de la collection Maurin (P. Mourier *del.*)..... CXV

Entrave en fer de la collection Maurin (P. Mourier *del*). CXXXIX

Tête humaine en terre cuite de la collection Maurin (P. Mourier *del.*)..... CLI

Carnassiers androphages celtiques en bronze, de la collection Maurin et du British Muséum (P. Mourier *del.*). CLIII

Statuette de Mercure en pierre trouvée à Fouqueure (E. Moro *del.*)..... CLIV

Digitized by Google

# ERRATA

| | | | Au lieu de | Lisez |
|---|---|---|---|---|
| Page | 38 | ligne 15 | auparâvant | auparavant |
| | 39 | 20 | honnêstes | honnestes |
| | 40 | 37 | lcur | leur |
| | 41 | 4 | soz | son |
| | 49 | 16 | Henry 3 | Henry 3e |
| | 55 | 19 | Orléans.-Angoulême | Orléans-Angoulême |
| | 56 | 29 | couséquemment | conséquenment |
| | 77 | 7 | traicté́s | traictes |
| | 82 | 3 | ne sont | me sont |
| | 96 | 29 | Il mou· | il mourut |
| | 100 | 7 | Jé ne vous doibs céle | Je ne vous doibs céler |
| | 102 | 24 | le myène | lé myène |
| | 108 | 12 | possesseur que l'abbaye | possesseur de l'abbaye |
| | 112 | 25 | visible | visibles |
| | 126 | 18 | nueve dles | nueve dias |
| | 137 | 27 | Cajetan de Sermonetta | Cajetan de Sermoneta |
| | 142 | 20 | Il duca ni Mantova | Il duca di Mantova |
| | 146 | 6 | leur | leurs |

Il peut y avoir encore quelques légères fautes qui auront échappé à l'attention des correcteurs : le lecteur voudra bien les corriger lui-même.

Digitized by Google

# PRIX DES PUBLICATIONS

DE

## LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE LA CHARENTE

---

*Première Série.*

| | | |
|---|---|---|
| Tome I[er] (1845). — 1[er] et 2[e] trimestres, *épuisés*. — 3[e] et 4[e] trimestre. | 2 f. | » |
| Tome II (1846). — 1[er] semestre | 2 | » |
| Tome III (1847-48-49). — 1 vol., *épuisé*. | | |
| Tome IV (1850). — 1[er] semestre, 3 fr. — 2[e] semestre | 3 | » |
| Tome V (1851-52). — 1 livraison | 3 | » |

*Deuxième Série.*

| | | |
|---|---|---|
| Tome I[er] (1855-56). — 1 vol., *épuisé*. | | |
| Tome II (1856-57-58), (Histoire de Cognac). — 2 vol. chacun | 5 | » |

*Troisième Série.*

| | | |
|---|---|---|
| Tome I[er] (1859). — 1[er], 2[e], 3[e] et 4[e] trimestres, *épuisés* | | |
| Tome II (1860). — 1[er] trimestre, *épuisé*. — 2[e] trimestre, 1 fr. — 3[e] et 4[e] trimestres, *épuisés*. | | |
| Tome III (1861). — 1 vol | 6 | » |
| Tome IV (1862). — 1[er] trimestre, *épuisé*. — 2[e], 3[e] et 4[e] trimestres. | 2 | 50 |

*Quatrième Série.*

| | | |
|---|---|---|
| Tome I[er] (1863). — 1 vol., *épuisé*. | | |
| Tome II (1864). — 1 vol | 5 | » |
| Tome III (1865). — 1 vol | 8 | » |
| Tome IV (1866). — 1 vol | 8 | » |
| Tome V (1867). — 1 vol | 10 | » |
| Tome VI (1868-69, 1[re] partie). — 1 vol | 10 | » |
| Tome VI (1868-69, 2[e] partie). — 1 vol | 10 | » |
| Tome VII (1870). — 1 vol | 10 | » |
| Tome VIII (1871-72). — 1 vol | 8 | » |
| Tome IX (1873-74). — 1 vol | 8 | » |
| Tome X (1875). — 1 vol | 8 | » |
| Tome XI (1876). — 1 vol. avec album de 11 planches. (Théâtre des Bouchauds.) | 10 | » |

*Cinquième Série.*

| | | |
|---|---|---|
| Tome I[er] (1877). — 1 vol. *épuisé*. | | |
| Tome II (1878-79). — 1 vol | 10 | » |
| Tome III (1880). — 1 vol | 10 | » |
| Tome IV (1881). — 1 vol | 10 | » |
| Tome V (1882). — 1 vol | 8 | » |
| Tome VI (1883). — 1 vol | 10 | » |
| Tome VII (1884-85). — 1 vol | 10 | » |
| Tome VIII (1886). — 1 vol | 10 | » |
| Tome IX (1887). — 1 vol | 10 | » |
| Tome X (1888). 1 vol | 10 | » |
| Tome XI (1889). — 1 vol | 10 | » |

**Voir la suite au dos de la couverture**

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06850 6289

Digitized by Google

Digitized by Google